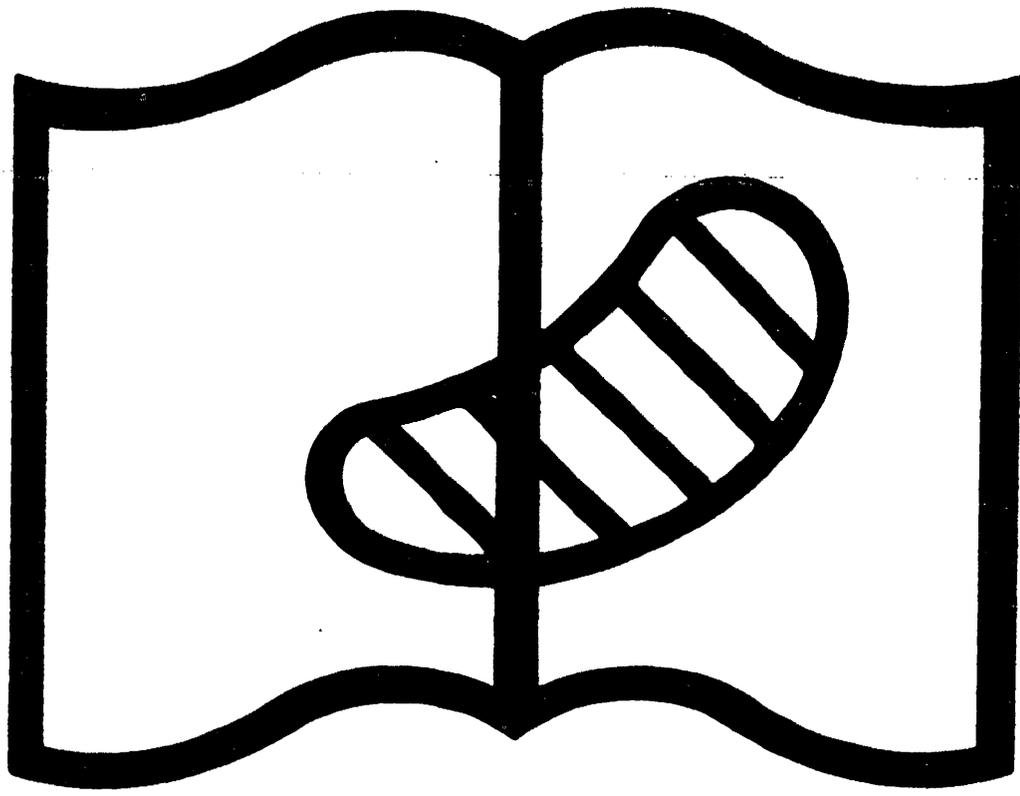


Cazauvielh Jb.

***Du suicide, de l'aliénation
mentale et des crimes contre les
personnes.***

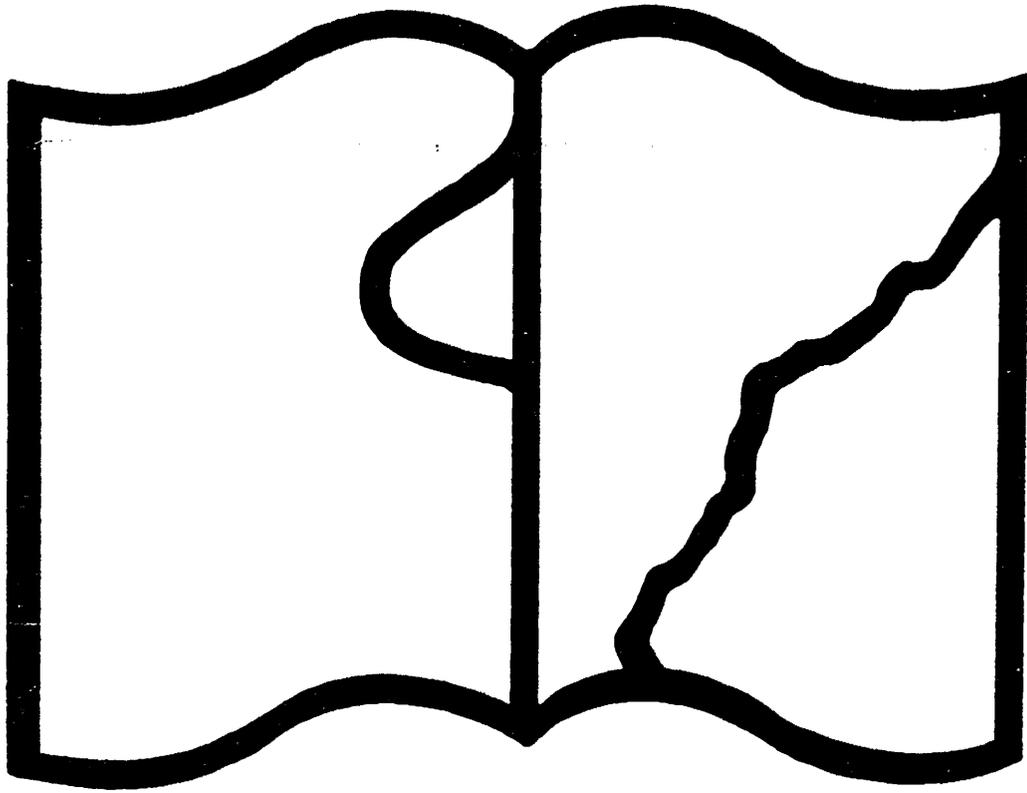
JB. .Baillière

Paris 1840



**Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés**

**Original illisible
NF Z 43-120-10**



**Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés**

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

603

603

603.3.

DU SUICIDE

ET

DE L'ALIÉNATION MENTALE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,
CHEZ J.-D. BAILLIÈRE, LIBRAIRE A PARIS.

RECHERCHES
sur
L'AGÉNÉSIE CÉRÉBRALE
ET LA
Paralyse congénitale.

DE LA
MONOMANIE-HOMICIDE ;
EXAMEN D'UN PROCÈS CRIMINEL
dans lequel
L'ALIÉNATION MENTALE A ÉTÉ ALLÉGUÉE COMME MOYEN
DE DÉPENSE.

DE L'ÉPILEPSIE
CONSIDÉRÉE
DANS SES RAPPORTS AVEC L'ALIÉNATION MENTALE ;
Par MM. Bouchet et Cazavieilh.

223

DU SUICIDE,

DE

L'ALIÉNATION MENTALE

ET DES

CRIMES CONTRE LES PERSONNES,

Comparés dans leurs rapports réciproques.

RECHERCHES SUR CE PREMIER PENCHANT

CHEZ LES HABITANS DES CAMPAGNES;

PAR J.-B. CAZAUVILLE,

Docteur en médecine, Médecin de l'Hospice de LIANCOURT-OISE,
ancien interne de l'Hospice de la Salpêtrière.



PARIS.

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,
RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 17.

A LONDRES, CHEZ H. BAILLIÈRE, 219, REGENT-STREET.

1840.

A MONSIEUR LE MARQUIS

DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

Membre de la Chambre des députés, Président de la Société
de la Morale chrétienne, etc.

Monsieur le Marquis,

*C'est un bon augure pour mon ouvrage
de paraître sous la protection du nom illustre
DE LA ROCHEFOUCAULD. Si le public le
juge digne d'une semblable faveur, mes desirs
seront satisfaits. Mais il me reste un devoir à
remplir envers vous, Monsieur le Marquis,
celui de vous faire agréer l'expression de ma
reconnaissance & l'hommage du profond
respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,*

Monsieur le Marquis,

*Votre très-humble
& très-dévoté serviteur,*

Excusez-moi.

Ce 1^{er} septembre 1853.



AVANT-PROPOS.

Depuis ma nomination de médecin de l'hospice civil de Liancourt, en 1827, je me suis constamment occupé de recueillir, dans les campagnes, des faits sur les suicides antérieurs ou postérieurs à cette époque. J'avais rempli précédemment les fonctions d'interne à la *Salpêtrière*, dans la division des femmes aliénées. Plus tard j'ai eu de fréquents entretiens sur les criminels avec *M. le Marquis de la Rochefoucauld-Liancourt* qui a publié, relativement à ce sujet, des écrits très-remarquables⁽¹⁾. Voilà les trois circonstances principales qui m'ont donné l'idée du travail que j'offre au public. Des occupations nombreuses et le désir d'ajouter de nouveaux faits à mon ouvrage, m'ont empêché jusqu'à ce jour, de le livrer à l'impression.

J'ai habité successivement les départemens de la Gironde, des Landes, de la Seine et de l'Oise, et partout j'ai remarqué dans la classe privée d'ins-

⁽¹⁾ Journal de la Société de la morale chrétienne sous la présidence de M. le Marquis de la Rochefoucauld-Liancourt. Années 1832, 1833 et suivantes.

Pour paraître incessamment un ouvrage du même auteur, sur le même sujet.

truction, la même crédulité, la même méfiance, la même avidité et surtout les mêmes préjugés. Cette analogie de penchans me fait espérer que mes recherches sur le suicide, pourront s'appliquer indistinctement à la généralité des habitans des campagnes.

On confond assez fréquemment le suicide d'un homme atteint d'un délire général ou maniaque, avec le suicide dont nous nous proposons de faire l'histoire. Tâchons d'en établir la différence. Un maniaque passe par la fenêtre, croyant sortir par la porte, et se tue. Sa mort est involontaire. Dans une autre circonstance, un homme s'imaginant être déshonoré ou atteint d'une maladie incurable, ne peut plus supporter la vie. Celui-là se tue avec volonté et conscience de l'action qu'il commet ; ainsi dans ce cas aliénation et volonté ne sont pas, comme on l'a dit, deux idées inconciliables, et le suicide, quoique l'effet d'un mal imaginaire ou réel, est volontaire. D'ailleurs, pour éviter toute équivoque, je dirai que par *suicide*, j'ai entendu *penchant volontaire à la mort*, et par *aliénation mentale, folie ou manie*, j'ai voulu dire, *délire sans penchant volontaire à la mort*.

Le suicide est-il dans tous les cas, un acte de délire, de folie ? On peut distinguer trois classes de suicides :

1° Les hommes qui se tuent pour des motifs légers ou imaginaires, qui présentent sur un point ou sur une série d'objets une aberration mentale très-appreciable, sans altération de leurs facultés affectives. C'est le délire de l'intelligence.

2° Ceux qui conservent toute leur intelligence ; mais qui, pour des causes plus ou moins fondées, éprouvent le dégoût de la vie, de l'indifférence ou même un certain éloignement pour les personnes qu'ils devraient chérir. Ils aiment mieux mourir que de porter secours à leur famille. C'est le délire des affections.

3° Enfin la troisième classe se compose de ceux qui conservent intactes leurs facultés intellectuelles et affectives, mais qui sont entraînés au suicide par une impulsion aveugle qui domine leur volonté. C'est le délire des actions ou la folie raisonnante.

On trouvera dans cet ouvrage de nombreux exemples de ces trois genres de suicide.

Le second sujet de mon travail est l'examen du suicide en général, de l'aliénation mentale et

des crimes contre les personnes, comparés dans leurs rapports réciproques. On m'accusera peut-être, au premier abord, d'établir une trop grande connexion entre ces trois penchans, et de confondre, dans tous les cas, le criminel endurci et cupide, dont la conduite n'a été qu'une suite de forfaits, avec l'honnête homme à qui une ambition louable a fait perdre la raison et même le goût de la vie. Quoiqu'ils soient excités par le même motif, le désir de la propriété, il y a certainement entre ces deux hommes une différence qui ne permet pas de les confondre sous tous les rapports; mais cette différence semble disparaître lorsqu'il s'agit d'un homme jouissant, jusqu'au moment du crime, d'une bonne réputation, et qui laisse ignorer le motif de son action, et d'un autre qui est porté au meurtre par des causes imaginaires. Dans ce dernier cas, il n'est pas toujours facile de distinguer le criminel de l'aliéné. C'est ce qui explique les détails dans lesquels je suis entré relativement à cette question, qui m'a paru d'autant plus importante, qu'elle se reproduit très-fréquemment devant les tribunaux. Quoique les circonstances relatives à l'accusation soient souvent les mêmes, on peut dire

que le résultat des poursuites varie beaucoup. Ce qui prouve que les différences entre l'aliéné-homicide et le criminel ne sont pas encore bien connues; et comment le seraient-elles, lorsqu'on voit tous les jours des hommes, graves d'ailleurs, se prononcer avec une légèreté incroyable, avec prévention même, sur tous les points épineux de l'aliénation mentale, sans se donner la peine de les examiner ? Il est donc nécessaire de leur rappeler de nouveau et sans cesse les difficultés de la question, afin qu'ils se pénètrent bien de l'importance du sujet.

En Angleterre, la folie partielle ou la monomanie, est souvent un motif d'excuse, mais les aliénés-homicides sont retenus dans un établissement particulier. (1) Comment se fait-il qu'en France, l'existence de cette maladie soit encore mise en doute, et que les médecins qui s'occupent de recherches sur ce point, soient qualifiés de *fauteurs de théories subversives de l'ordre social* ? C'est, sans doute, parce que les défenseurs des causes graves ou désespérées,

(1) Des aliénés. Considérations sur l'état des maisons qui leur sont destinées, tant en France qu'en Angleterre, par G. Ferrus, médecin de l'hospice de Bicêtre, inspecteur général des maisons d'aliénés, etc.

font de ce genre de folie une application abusive. En lisant cet ouvrage, on pourra se convaincre de notre impartialité sur la question brûlante de la monomanie-homicide. Quand cette maladie existe, nous cherchons à la faire connaître pour empêcher une condamnation non motivée : Quand elle n'existe pas, nous le proclamons également, dans l'intérêt de la justice et de la vérité.

Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, l'homme qui éprouve le désir de mourir, est souvent préoccupé de l'idée de faire des victimes. Cette triste vérité me donne l'espoir que celui qui partagera ma conviction sur les rapports du suicide avec le criminel, renoncera désormais au projet de se détruire, pour qu'on ne l'accuse pas de s'être abandonné auparavant à la pensée de commettre un homicide. Avoir opéré ce bien, serait la plus douce récompense de mes laborieux efforts.

DU SUICIDE

CHEZ

LES HABITANS DES CAMPAGNES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR

LES SUICIDES, LES ALIÉNÉS ET LES CRIMINELS.

« S'il est possible de perfectionner l'espèce humaine, c'est dans la médecine qu'il faut en chercher les moyens. » Il n'est point de question médicale où cette pensée du célèbre Descartes soit aussi applicable qu'au sujet principal que nous nous proposons de traiter dans cet ouvrage.

Les médecins et même ceux qui écrivent sur les sciences médicales, partagent l'erreur générale qui consiste à croire que le suicide est très-rare dans les campagnes. M. Falret lui-même nous dit « que l'ennui de l'existence n'atteint presque jamais l'infatigable laboureur ou l'industriel artisan à qui le travail des mains procure de quoi satisfaire à ses besoins les plus urgents. » (1)

Les recherches faites sur plusieurs points éloignés nous prouvent, au contraire, que le suicide a

(1) De l'hypochondrie et du suicide, page 105.

été de tout temps familier dans les campagnes à tous les âges, et surtout à l'âge mur et à la vieillesse : que des familles entières se sont immolées à ce funeste penchant, et que, dans la même localité, des enfans, dans l'énumération de leurs ascendans, comptent au nombre des suicidés, l'aïeul et l'oncle maternels, l'aieule et la tante paternelles, et leur père. (1)

Pour prouver encore cette fréquence du suicide, accompli avec volonté de se détruire et conscience de l'action, chez les habitans des campagnes, nous pourrions dire ici que le canton de Liancourt (Oise), par exemple, donne un suicide sur trois mille habitans environ ; c'est, sans tenir compte de la population, plus que certains départemens, *Lozère, Hautes-Pyrénées, Ariège* (2), et proportionnellement autant que le premier département venu, même celui dont le chef-lieu est Paris. (3)

Ce canton n'est pas le seul en France où le meurtre de soi-même soit aussi fréquent. Nous en connaissons d'autres qui peuvent lui être comparés. Le dernier COMPTE GÉNÉRAL (4) confirme d'ailleurs le résultat de nos recherches et prouve que les *cultivateurs, laboureurs, journaliers et les*

(1) Premier Tableau.

(2) Deuxième Tableau.

(3) Troisième Tableau.

(4) Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1835.

domestiques attachés à la culture des terres, entrent, ainsi que nous le verrons en parlant des professions, pour une bonne part dans le nombre effrayant de deux mille suicides et plus que compte tous les ans la France.

Aussi, d'après les diverses observations que nous avons faites, nous croyons pouvoir avancer que le suicide est généralement aussi fréquent dans les campagnes où les besoins de la civilisation se sont propagés que dans les villes. Que celui qui doutera de cette assertion compare sous ce rapport un canton rural avec son chef-lieu, et il aura bientôt la preuve de cette déplorable vérité.

Il appartient ensuite à un certain nombre de causes générales de produire sur l'homme des effets différens suivant les circonstances dans lesquelles il se trouve placé. J'ai acquis la preuve de ce fait en parcourant dans les ouvrages sur *l'aliénation mentale* et le *suicide*, et dans les *comptes généraux*, les tableaux des *causes morales* des diverses maladies mentales, avec ou sans penchant à la mort volontaire, et des *crimes contre les personnes*. J'ai vu qu'il existait entr'elles la plus grande analogie, ou plutôt qu'elles étaient généralement les mêmes : ainsi *l'ambition* et *la cupidité*, *la jalousie*, *la débauche*, *l'adultère*, *les dissensions et chagrins domestiques*, *les discussions d'intérêt*, *l'amour contrarié*, *le concubinage*, *la*

haine et la vengeance, peuvent également conduire au crime, à la folie ou au suicide.

En effet, que l'une de ces causes agisse fortement sur un individu, suivant ses prédispositions physiques et morales, son sexe, son âge et le pays qu'il habite, ou il éprouvera des idées de crime auxquelles il s'abandonnera volontairement et librement, de là *l'homicide*; ou bien cette cause provoquera une idée délirante, fixe, à laquelle se rattacheront toutes les autres pensées, telles que des idées de ruine, de perte, d'abandon, de trahison, d'honneur compromis; ou bien une série d'idées qui se rapporteront à cette idée dominante : de là la *monomanie* avec ses nombreuses variétés, dont les principales sont la *monomanie suicide* et la *monomanie homicide*; ou bien cette passion produira un grand trouble dans l'esprit, avec des idées incohérentes, rapides, confuses : de là la *manie*; ainsi souillé par l'adultère ou par le concubinage, poussé par la cupidité ou excité par la débauche, la jalousie, la haine et la soif de la vengeance, ou par un amour contrarié, en proie aux dissensions ou aux chagrins domestiques, tourmenté par des discussions d'intérêt, ou envieux d'un bonheur qui le fuit, l'homme peut devenir indistinctement, par l'effet de la même cause, *maniaque, homicide ou suicide.*

Considérés sous le rapport des causes physiques

nous trouvons que, pour ces trois penchans, il existe des *prédispositions* chez les individus qui, pour une cause légère ou imaginaire, deviennent aliénés ou suicides; ou qui jouissant de leur liberté morale et d'une existence heureuse, relativement à leur position habituelle, commettent des crimes avec préméditation;

Que les *tempéramens* exercent une grande influence sur le genre de folie comme sur les différens genres de crimes;

Que sous le rapport des *âges*, le maximum des aliénés, des suicides et des criminels en général est de 20 à 45 ans;

Que relativement aux *sexes*, les femmes deviennent aliénées, suicides ou criminelles dans un âge plus avancé que les hommes, et que le retour au bien, soit en santé, soit en maladie, est plus difficile que chez ces derniers;

Que *l'instruction* et *l'industrie* semblent, sinon développer, du moins favoriser les aliénations mentales, les suicides et les homicides dans un certain nombre de départemens où les désirs et les besoins provoqués par la civilisation se sont propagés; tandis que l'ignorance et un penchant aveugle, souvent nourri par la haine et la vengeance, produisent dans d'autres départemens plus de crimes que d'aliénations mentales, et surtout de suicides;

Que ces trois penchans sont plus ou moins fréquens, suivant les *professions* que l'on exerce ;

Que, relativement aux *saisons*, on constate plus d'aliénés, de suicides et de crimes dans les trimestres d'avril et de juillet qu'aux autres époques de l'année.

Nous trouverons de plus que le suicide n'est pas toujours, comme on le dit, en rapport avec le mauvais état des *mœurs*, ni avec l'affaiblissement des *croyances religieuses*, tout en reconnaissant cependant que des croyances éclairées peuvent seules préserver du suicide et de l'homicide, tandis que la superstition et des habitudes religieuses plus apparentes que sincères, conduisent à l'aliénation comme aux autres penchans.

Tantôt un crime est commis aussitôt que résolu, comme le *suicide aigu* ; tantôt il est prémédité, comme le *suicide chronique*. Il n'y a de crime qu'autant qu'il y a eu volonté éclairée de le commettre, comme il n'y a de suicide que lorsque l'auteur en a compris toute la portée, qu'il avait l'intelligence de l'acte qu'il consommait.

S'il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était *en état de démence* au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister, il n'y a pas non plus de suicide lorsque l'homme meurt par dévouement ou en obéissant à une impulsion aveugle.

M. Decandolle a établi que le penchant au crime dépendait de trois points principaux : de la *moralité* des individus, de la *tentation* à laquelle ils sont exposés, et de la *facilité* plus ou moins grande qu'ils trouvent à commettre des délits (1). En exceptant les hommes qui ont fait du suicide un dogme, ne peut-on pas dire des autres qu'une haute moralité les éloigne de la mort volontaire? Peut-on nier ensuite que les circonstances dans lesquelles se trouvent placés certains hommes ne deviennent pour eux une tentation au suicide? Non sans doute. Il me serait en effet bien facile de prouver que, parmi ceux qui se sont immolés jusqu'à ce jour, un grand nombre vivraient encore s'ils eussent su se contenir dans leur sphère. Quant à la facilité à exécuter le projet qu'ils méditent, beaucoup se trouvent empêchés dans leurs desseins destructeurs par la surveillance qu'on exerce sur eux, et par l'éloignement des instrumens qu'ils ont choisis pour se donner la mort.

De plus encore, considérés sous le rapport du nombre, les suicides et les crimes contre les personnes présentent une analogie frappante; ainsi la moyenne pour les années 1827, 1828 et 1829 était de 1,753 suicides et de 1,848 criminels; pour les années 1830, 1831 et 1832 de 1,998 suicides et

(1) Statistique des délits. Bibliothèque de Genève. — Février 1830.

de 1,870 criminels; et pour les années 1853, 1854 et 1855 de 2,118 suicides et de 2,252 criminels.

Quelques départemens donnent une égale proportion de suicidés et de criminels, *Basses-Alpes, Rhône, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre*, etc.; d'autres, au contraire, fournissent plus de suicides que de crimes, *Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Bouches-du-Rhône, Marne, Seine-Inférieure*, etc.; tandis que d'autres se distinguent par la fréquence des crimes contre les personnes et par la rareté des morts volontaires, *Corse, Pyrénées-Orientales, Ariège, Lot, Lozère, Ardèche, Aveyron, Tarn, Aude, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal*.

Enfin, nous trouvons de l'analogie jusques dans la récidive ou rechûte. — Ici, c'est un homme souillé d'un premier crime, qui, après une condamnation déjà subie, s'abandonne de nouveau à son funeste penchant; là, c'est un monomaniaque qui, après plusieurs tentatives infructueuses contre son existence, revient encore à ses projets destructeurs.

Quant à la *cause prochaine* de ces divers penchans, elle me paraît résider essentiellement, comme nous le verrons plus tard, dans l'idée dominante du siècle actuel : l'esprit d'indépendance religieuse, morale et matérielle qui enivre tous les hommes.

C'est par l'étude approfondie de tous les rapports qui existent entre ces trois penchans, que j'ai acquis la conviction qu'il n'était pas facile de distinguer le criminel de l'aliéné, ou l'homme jouissant de sa liberté morale de celui qui en était privé au moment de l'action : d'où j'ai conclu que l'application de la peine de mort était aussi difficile que dangereuse.

Toutes ces considérations m'ont conduit naturellement à rechercher les moyens de prévenir ces funestes penchans, et de contenir les hommes qui n'ont pu s'en garantir.

En attendant que nous abordions toutes ces importantes questions, je dois avouer ici qu'une pensée pénible qui n'est cependant pas sans espérance, me préoccupe sérieusement, c'est que dans quelques localités, et à Paris surtout, le sort des criminels occupe vivement la sollicitude des philanthropes qui, après avoir travaillé à l'amélioration des mœurs de ces malheureux, au développement de leur intelligence et à la conservation de leur santé, continuent leur protection à ceux qui sortent des prisons, soit après un acquittement, soit au terme de leur peine ; mais les aliénés qui sortent des établissemens où ils ont été traités pendant un an et plus, sont délaissés dans les campagnes, sans asile et sans occupation. Pourquoi ne trouveraient-ils pas les ressources que la philan-

thropie offre aux criminels ? Que les hommes qui aiment à faire le bien s'empressent donc de former des sociétés protectrices des malheureux aliénés, que la misère et le mépris dont ils sont fréquemment accablés, provoquent à de funestes rechûtes!

Le sujet que nous avons voulu traiter est grave ; car, sans compter les décès produits par l'aliénation mentale, et surtout par les nombreuses maladies qu'elle provoque, nous prouverons, d'après les calculs que nous établirons plus tard, qu'il périt tous les jours en France plus de 9 individus par suicide, homicide ou en vertu d'un jugement. C'est pour le médecin, le philosophe et le moraliste un sujet pressant de sérieuses réflexions, car il ne devrait pas être impossible de rendre les hommes plus vertueux et plus circonspects contre les causes qui les menacent dans leurs plus nobles facultés, et de prévenir par-là tant d'affections qui affligent les familles, et tant de crimes qui rabaisent l'espèce humaine.



1^{er} TABLEAU

DES SUICIDES EFFECTUÉS DANS LE CANTON DE LIANCOURT-OISE,

Depuis 1304 jusqu'en 1833.

Numéros d'ordre.	Années.	Hommes.	Femmes.	Âges.	Suicides.	Strangulés.	Amnés à fen.	Poisons.	Célestaires.	Veuvs.	Mariés.	Sechant lire et écrire.	Absents.	Médicariés.	Pauvres.	Abus des liqueurs.	MOTIFS PRÉSUMÉS.	HÉRÉDITÉ.
1		1		40	1													
2		1		43	1													
3	1804	1	1	44	1													Oncle de suicide.
4		1		51	1													Père d'aliéné suicidé.
5	1805	1	1	45	1													Femme de suicide, n° 11.
6		1		37	1													Frère de n° 7.
7	1800	1	1	34	1													Incendie par jalousie.
8		1		31	1													Même motif.
9	1807	1	1	65	1													Amour contrarié.
10	1808	1		50	1													Dettes.
11	1809	1		60	1													Tante de n° 50.
12	1810	1		60	1													2° Femme ivrognesse.
13	1811	1		45	1													Pages n° 5.
14	1812	1		45	1													Mécontent de sa position
15	1813	1		67	1													Parte d'une petite somme.
16		1		85	1													Mécontent de sa position
17	1814	1		18	1													Pension mal acquittée
18		1		60	1													par les enfants.
19		1		55	1													Remords.
20	1815	1		31	1													Epilepsie, désespoir.
21		1		37	1													Fils de n° 44.
22		1		56	1													
23	1810	1		32	1													Pension mal acquittée.
24		1		39	1													Frère pendu en 1792.
25		1		47	1													Mari débauché.
26		1		67	1													Grand-oncle pendu en 1803.
27	1817	1		60	1													
28		1		52	1													Remords.
29		1		45	1													Mauvaises spéculations.
30		1		72	1													Pension au mois.
31		1		47	1													Père de n° 41.
32	1818	1		37	1													Ancle pendu en 1789.
33		1		64	1													Fils aliéné.
34		1		35	1													
35	1819	1		54	1													Débauche.
36		1		67	1													Neveu de n° 57; beau-père de 70.
37		1		37	1													
38		1		58	1													Sœur suicide.
39	1820	1		19	1													
40		1		71	1													
41		1		36	1													
42		1		40	1													
43	1821	1		30	1													Fille de n° 20.
44		1		39	1													
45		1		77	1													Sœur de n° 30.
46		1		30	1													Mère de n° 19.
47	1822	1		57	1													
48		1		70	1													
49		1		46	1													
50		1		62	1													
51		1		27	1													
52	1823	1		39	1													
		1		80	1													
	A reporter..	54	18		14	35	0	3	7	19	33	17	35	10	7	9		

DES PRÉDISPOSITIONS.

On est heureux quand, pour se rendre compte d'une maladie, on trouve une cause qui peut l'expliquer d'une manière satisfaisante. On croit généralement qu'il en est ainsi pour le suicide : tel individu faisait-il usage de liqueurs *alcooliques* ? c'est à l'abus de ces boissons qu'on attribue la cause de sa mort volontaire. Tel autre, après avoir perdu sa fortune dans une suite de spéculations, se donne-t-il la mort ? c'est à ce changement de position qu'on reporte son meurtre. Enfin tel autre, habituellement gai, d'un caractère sociable, contrarié dans ses affections, devient-il triste, sombre, mélancolique avec penchant au suicide ? c'est cet état inquiet de l'âme qu'on accusera d'être la cause de son dégoût de la vie.

Nous croyons, quant à nous, que très-souvent toutes ces causes ne sont que secondaires ou occasionnelles, et que la prédisposition vient de plus haut.

A quoi tient cette prédisposition ? Elle ne dépend pas assurément des organes de la circulation ou de la respiration, ni du volume en plus ou en moins du foie, de la rate ou du canal digestif, de la structure de ces organes, ni de

leur vitalité même. C'est dans l'organe qui préside aux facultés intellectuelles et affectives, aux déterminations de l'homme, et qui le dirige dans ses rapports, qu'il faut aller chercher cette prédisposition ou modification organique.

On ne peut pas dans l'état actuel de la science, reconnaître à *priori* dans la forme ou le volume de la tête et l'expression de la physionomie, dans l'état des facultés intellectuelles et affectives cette condition de l'encéphale; mais nous dirons, nous, *qu'elle existe chez les individus qui, sans motifs plausibles, ou pour une cause légère ou imaginaire, éprouvent le dégoût de la vie et un penchant irrésistible au suicide.* On peut en dire autant pour toutes les aliénations mentales.

Nous insistons sur ce point, parce qu'il est très-important pour le pronostic et le traitement. Il est important aussi par rapport aux descendants; car l'influence héréditaire sera d'autant plus à redouter, que les ascendants seront devenus aliénés ou auront été portés à la mort volontaire sans motifs appréciables ou pour une cause légère ou imaginaire.

Je pourrais cependant citer ici quelques exemples d'individus provenant de parens suicides, qui présentent des altérations dans la forme ou le volume de la tête, dans l'état de leurs fa-

cultés intellectuelles et affectives, et surtout dans les fonctions de leurs organes nerveux, et que je considère comme des prédispositions au suicide; tel est Louis, fils d'un suicidé: il a le front étroit, les facultés peu développées, l'expression de la physionomie sombre et taciturne. Il ne partage jamais les plaisirs de ses camarades dont il n'a ni les habitudes ni les penchans. Il est excessivement probable qu'il deviendra suicide.

Nous distinguons trois espèces de prédispositions: 1^o Les prédispositions transmises aux individus ou *héréditaires*; 2^o Les prédispositions nées avec les individus ou *natives*; 3^o Et les prédispositions *acquises*.

DES PRÉDISPOSITIONS HÉRÉDITAIRES.

Si les recherches sur l'hérédité des maladies en général méritaient toute la confiance que certains médecins leur accordent, leur résultat serait des plus affligeans. Si une mère phthisique, un père gouteux, des parens aliénés transmettaient constamment leurs maux à leurs descendans, convenons-en, nous ne nous sentirions pas le courage de pousser plus loin nos investigations; car il serait très-facile de démontrer l'hérédité du suicide. Tous les auteurs assurent même que cette

affection est peut-être la plus susceptible d'être transmise aux descendans.

Voici ce que nous apprennent nos recherches sur soixante-cas de suicides effectués dans le même canton, et sur lesquels nous avons recueilli des renseignemens très-exacts. Nous trouvons que le n° 2 s'est noyé en 1804, et son neveu en 1809. (Voyez 1^{er} tableau.)

Que le 4 s'est pendu en 1804, et que son fils aliéné a fait deux tentatives de suicide en 1828.

Que le 9 s'est pendu en 1807, et son neveu (49) en 1823.

Que le 19 s'est noyé en 1815, et que sa mère (43) s'est pendue en 1822.

Que le 24 s'est pendu en 1817, et son grand oncle en 1803.

Que le 29 s'est pendu en 1817, et sa fille (39) en 1820.

Que le 30 s'est pendue en 1817, sa sœur (42) en 1821, et son aieule en 1802.

Que le 34 s'est pendu en 1819 et que son oncle (56) s'est noyé en 1824.

Que le 45 s'est pendue en 1822, son neveu (69) en 1830, et que sa sœur (74) s'est noyée en 1831.

Que le 61 s'est pendu en 1827, son grand-père en 1799, et que son frère et sa sœur ont fait des tentatives de suicide.

Que le 68 s'est noyé en 1829, et que son fils épileptique a fait des tentatives de suicide en 1828.

Enfin que le 69 s'est pendu en 1850, et que sa mère (74) s'est noyée en 1851 : d'où il résulte que l'hérédité du suicide est d'un cinquième et demi. M. Esquirol la porte à un sixième pour l'aliénation, en ajoutant qu'il croit cette proportion plus forte, surtout chez les riches.

Malgré ces exemples, je ne pense pas que le suicide soit plus souvent héréditaire que l'épilepsie (1).

Au reste, tous les auteurs conviennent que les affections cérébrales sont très-susceptibles d'hérédité. On peut en dire autant, il me semble, des vices d'organisation.

A cet égard, je dirai que les parens sont souvent injustes envers leurs enfans dont l'organisation est en défaut. Ils ne tiennent aucun compte de la conformation irrégulière de l'encéphale qui a sur l'intelligence toute l'influence qu'un organe exerce sur les fonctions qui lui sont dévolues.

Cette irrégularité de l'encéphale n'est malheureusement trop souvent qu'une dégénérescence des parens aux enfans. Qu'on cesse donc de déverser le blâme ou la dérision sur des malheureux

(1) De l'épilepsie considérée dans ses rapports avec l'aliénation mentale, par MM. Boucher et Casauvieilh, page 71.

dont l'intelligence, les affections ou les penchans ne sont qu'un fâcheux héritage.

Après avoir prouvé par des exemples l'influence héréditaire des ascendants suicidés sur leurs descendans, arrêtons un instant notre attention sur un autre point qui a été souvent le sujet de nos méditations. Lorsque dans une famille les descendans se seront volontairement donné la mort sans motifs connus ou pour des causes légères ou imaginaires, qu'on remonte plus haut, qu'on examine dans quel état se trouvent leurs ascendants. Les uns ne seront-ils pas remarquables par une grande exaltation dans leurs idées, dans leurs passions; par une disposition à la colère, à la fureur, à la manie même? Et les autres ne seront-ils pas d'un caractère difficile, bizarre; passant brusquement de la gaieté à la tristesse, des ris aux pleurs, des emportemens à la douceur; inquiets, défiants, irascibles, difficiles à vivre, tourmentant sans cesse leurs proches, faciles à émouvoir, se contrariant pour peu de chose, s'occupant continuellement de leur santé, portés enfin à la mélancolie ou à l'hypochondrie?

Ces individus seront, toutes choses égales d'ailleurs, naturellement plus disposés au suicide que d'autres dont les descendans n'auront jamais offert aucun exemple de mort volontaire.

Dans la sixième observation nous verrons D... se donner la mort par strangulation en 1850. Sa mère, d'un caractère faible, inquiet, peu expansif, assez triste, se suicide par immersion quelques mois après la mort de son fils.

L. D..., âgé de 31 ans, cultivateur aisé, est atteint d'épilepsie avec penchant au suicide. Il ne reçoit aucun soin et n'est l'objet d'aucune surveillance. Il se précipite dans la rivière et meurt. Sa mère, vivant également dans l'aisance, était d'un caractère emporté, d'un esprit irritable, passant facilement à la colère; arrivée à l'âge de 77 ans, elle conçoit des craintes chimériques sur son avenir, et sans d'autre cause connue, elle se suicide par strangulation, sept ans après la mort de son fils.

Si ces recherches prouvent que les aliénations mentales et le dégoût de la vie se transmettent avec assez de facilité dans les familles, nous nous hâtons de dire qu'il y a des exceptions nombreuses, dans lesquelles chacun de nous doit naturellement se placer. Cependant celui dont les ascendants et même les descendants seront devenus aliénés ou homicides d'eux-mêmes, devra plus que tout autre éviter toutes les causes occasionnelles, et mettre en pratique tous les moyens préservatifs contre ces affections.

* DES PRÉDISPOSITIONS NATIVES.

Les prédispositions natives sont celles qui se sont développées avec les individus sans avoir été transmises par les ascendants, et qui se manifestent sans motifs plausibles, ou pour des causes légères ou imaginaires.

Nous comprenons dans cette classe, premièrement, tous les individus de la même génération, qui ont fait ou exécuté des projets de suicide.

Les n^{os} 13, 65 et 23, sont des exemples frappants de prédispositions natives. Leurs ascendants avaient été exempts de suicide, et cependant ces individus se sont donné la mort pour les motifs les plus futiles.

Nous ne reconnâtrons pas cette même disposition chez les frères n^{os} 6 et 7, parce qu'ils n'ont eu recours au suicide que pour échapper à une accusation capitale.

Secondement, nous comprenons parmi les individus affectés de prédispositions natives, les hommes qui ont offert de tout temps certaines dépravations des facultés intellectuelles et affectives qui laissent soupçonner leurs funestes projets de mort volontaire. T..., buveur insatiable, répétait toujours : *lorsque je n'aurai plus aucune ressource, je me jeterai à l'eau* ; il se noya.

D..., dans une position médiocre, disait : *quand*

je n'aurai plus rien, j'aurai bientôt fait un haricot de mon corps ; et il se pendit.

PAUL, taille élevée, membres grêles, corps élancé, physionomie sombre, taciturne, teint pâle, jaunâtre, cheveux noirs, aplatis, yeux creux, regard triste, ne parlant que lentement et par monosyllabes, air préoccupé ; cette constitution éminemment mélancolique fut mal comprise par les parens, qui ne surent pas lui donner la direction convenable. Après avoir acquis une certaine instruction, P... fut retenu chez eux où il eût à supporter le caractère impérieux d'une mère exigeante, et l'humeur hypochondriaque d'un père tourmenté pendant 30 ans d'une prétendue affection organique de l'estomac ; P... est inquiet, pusillanime et très-méfiant. Il n'accorde sa confiance et surtout son amitié à personne, pas même à ses frères dont il n'a ni les goûts, ni les habitudes, ni les penchans, ni les mœurs. Il a pour la société en général et notamment pour celle des femmes, un grand éloignement, de la répugnance même, du moins en apparence. Il se plaint habituellement de sa santé ; le siège ordinaire de ses souffrances est l'estomac. Il digère mal, surtout s'il ne mange pas à l'heure habituelle : il est d'ailleurs excessivement sobre.

Ayant eu occasion de lui donner des soins, j'ai pu apprécier sa pusillanimité ; c'était toujours sa

dernière maladie; il était dans le plus grand danger.

A la mort de ses parens , il se trouve en possession d'une belle fortune ; mais il se croit lésé. Cette pensée devient dominante chez lui. Il abandonne la société de ses frères , et prend à son service une jeune fille avec laquelle il a bientôt des relations secrètes , qui produisent un état de grossesse dont il ne veut pas être l'auteur. Enfin il quitte son village , et va se fixer dans les environs de Paris. Il enveloppe sa nouvelle demeure d'un grand mystère ; mais le premier accouchement de sa jeune gouvernante , est bientôt suivi d'une nouvelle grossesse. Paul se désespère ; il se croit ruiné ; il annonce au magistrat du lieu qu'il est un malheureux , indigne de vivre , qu'il a mérité la mort. Il disparaît et deux jours plus tard les journaux annoncent que Paul s'est suicidé par un genre de mort inconnu jusqu'alors.

C'est le seul exemple de suicide connu dans la famille ; sa sœur semble malheureusement annoncer les mêmes penchans.

DES PRÉDISPOSITIONS ACQUISES.

Enfin dans la troisième classe , sont compris les individus qui ont acquis des dispositions au

suicide par l'influence des causes physiques et morales que nous avons désignées dans les considérations générales.

Les exemples de suicide par suite de prédispositions acquises ne nous manqueront pas ; cependant ils ne sont pas aussi nombreux qu'on le croirait au premier abord , tant les prédispositions héréditaires ou natives sont fréquentes.

Telles sont les prédispositions au suicide ; Toutes ces considérations s'appliquent parfaitement à tous les genres d'aliénation mentale,

Existe-t-il des prédispositions à l'homicide ? En fait de *prédispositions acquises* il est impossible d'en douter, elles prennent leur source principalement dans une ignorance profonde, les préjugés et la superstition ; dans le relâchement des mœurs, le mépris des idées religieuses et des obligations sociales ; dans une cupidité insatiable, dans les dissensions domestiques habituelles, dans une continuelle jalousie, le penchant à la haine, le jeu, la débauche, enfin dans toutes les passions basses et violentes.

Ensuite peut-on dire qu'il existe chez les hommes des prédispositions ou des conditions physiques qui les prédisposent soit au bien soit au mal ? Je crois, moi, que l'encéphale chez l'homme présente, dès la naissance, des caractères particuliers et variables, suivant les indi-

vidus, qui exercent sur leurs actes physiques et moraux la plus grande influence. Ainsi les uns ont les caractères de l'intelligence, d'autres de la médiocrité ou de l'ineptie; ceux-ci du penchant à la vertu, ceux-là à l'égoïsme. Si on observe ces différences dans la même famille, c'est que l'instrument des facultés intellectuelles et morales se trouve dans des conditions anatomiques différentes. Je crois donc qu'il existe des prédispositions bonnes ou funestes, comme il en existe dans d'autres organes et dans l'encéphale même pour un bon état de santé ou une tendance continuelle aux maladies. Heureusement ces dispositions peuvent être modifiées par la religion, l'éducation et d'autres causes morales que nous ferons bientôt connaître.

La modification particulière que l'encéphale présente dans son volume, sa forme, sa consistance, sa couleur, son organisation intime et sa vitalité chez les différents individus, constitue cette prédisposition. Ainsi cette prédisposition dépend de tous les caractères anatomiques que nous venons de désigner, et non du volume d'une seule portion de cet organe. C'est ce qui fait que la cranioscopie, ou l'art de préjuger les aptitudes intellectuelles et morales des hommes par l'examen du crâne, n'a ni l'importance, ni la certitude qu'on lui accorde; et, s'il faut dire ici toute ma pensée sur cette

question, je n'aurai qu'à répéter ce que j'ai écrit ailleurs; que je crois l'encéphale composé d'un certain nombre de parties différentes par les usages qu'elles remplissent; que ces portions nerveuses, moins nombreuses que le suppose M. Gall, peuvent être regardées comme autant d'instrumens des facultés fondamentales dont l'ensemble appartient à cet organe (1).

S'il n'est pas plus facile de reconnaître par l'examen du crâne, le penchant au crime que la disposition au suicide et à la folie, je dirai cependant que cette première prédisposition me paraît exister chez les hommes qui, jouissant de leur liberté morale et d'une existence heureuse relativement à leur position habituelle, commettent des crimes avec préméditation. Tel était ce misérable qui, vivant dans l'aisance, fut dernièrement condamné à mort aux assises de Beauvais pour avoir assassiné et volé son voisin.

Cette organisation primitive, ou aptitude à certains penchans, varie suivant le sexe, l'âge, le tempérament, l'éducation, le climat, la forme du gouvernement, la religion et les préjugés qui exercent, dit M. Gall, « l'influence la plus décidée » sur nos sensations et nos idées, sur nos jugemens et sur les déterminations de notre vo-

(1) Recherches sur l'agénésie cérébrale et la paralysie congéniale, p. 44. Paris. 1827.

» louté, sur la force et la nature de nos penchans,
» de nos talens, et par conséquent sur les premiers
» mobiles de nos actions. « L'homme, a-t-on dit,
ne peut en aucune manière changer son organi-
sation. Il doit par conséquent agir comme ses
organes le lui permettent, ou plutôt le lui com-
mandent. Malgré cette organisation particulière
qui constitue la prédisposition à certains penchans,
l'homme n'est pas moins le maître de ses actions,
« car il ne faut pas confondre, dit encore M. Gall,
» les penchans, les désirs avec la volonté. La
» volonté est une décision, une détermination
» produite par l'examen et par la comparaison
» de plusieurs motifs. Au moyen de sa raison,
» l'homme compare les idées et les sensations;
» il en pèse la valeur respective; il peut surtout
» fixer son attention sur des motifs déterminés.
» De toutes ces opérations résulte enfin la déci-
» sion. C'est cette décision, produit de la raison
» et de l'examen du motif, qui est proprement
» la volonté et le vouloir par opposition avec les
» penchans, les désirs, les relations, les vellétés
» et la simple sensation de contentement. Enfin,
» jouissant de la faculté d'apprécier les motifs d'un
» ordre supérieur, il est responsable de sa déter-
» mination, de son vouloir et de ses actions (1). »

(1) Gall. Sur les fonctions du cerveau. — De la liberté morale, tome 1, page 270 et suivantes.

TEMPÉRAMENS.

Nourris des mêmes alimens, livrés aux mêmes exercices et adonnés aux mêmes travaux, les hommes et les femmes de la campagne présentent peu de différence dans leurs tempéramens. On ne trouve que bien rarement dans les villages des gens dont le système nerveux, dans l'état normal, susceptible, irascible, reçoit, associe et renouvelle les impressions avec cette vivacité exaltée, cette promptitude irréfléchie qui conduit à une détermination heureuse ou funeste; ainsi le tempérament nerveux et mélancolique, considéré par les auteurs comme le type de la prédisposition au suicide, est rare dans nos observations; comment en serait-il autrement, la disposition nerveuse qui constitue ce tempérament, source continuelle de peines ou de plaisirs, se trouvant dès la naissance modifiée, d'abord par son propre repos, et puis par l'exercice journalier des autres systèmes?

Ne cherchons donc point dans les campagnes, de ces hommes qui, dans l'exaltation de la sensibilité et dans le besoin d'émotions, ont bientôt dépensé follement la somme de bonheur qui leur était réservée. N'en cherchons point non plus qui, par le seul effet de leur constitution, aiment le calme et la solitude, et se complaisent dans les

idées mélancoliques. Si, dans le courant de nos observations, nous trouvons des hommes qui, après être devenus sombres, inquiets et d'un caractère difficile, ont cessé leurs relations habituelles, songeons bien que ces changemens étaient les premiers symptômes qui annonçaient la douleur de la vie.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, les hommes et les femmes présentent à peu-près la même constitution, la prédominance des systèmes osseux et musculaire, des appareils digestif, respiratoire et circulatoire.

Le tempérament a une grande influence sur le genre de folie : le tempérament sanguin est une des prédispositions à la manie ; le tempérament bilioso-nerveux à la lypémanie et au suicide ; les tempéramens sanguins et nervoso-sanguins à la monomanie. Nous observons la même influence des tempéramens sur les différens genres de crimes ; ainsi la constitution musculaire et sanguine prédomine généralement chez ceux qui exercent des actes de violence pour donner la mort, tandis que les êtres faibles ou d'un tempérament sans énergie, se livrent aux crimes qui exigent plus de dissimulation et de ruse que de force et d'audace.

AGES.

Nous allons actuellement comparer ces trois penchans sous le rapport des âges.

TABLEAU				
DES ADMISSIONS classées d'après la fréquence des ALIÉNATIONS relativement aux âges et aux sexes à Charenton.	DES SUICIDES dans le canton de Lian- court-Oise.	DES SUICIDES		DES CRIMES contre LES PERSONNES. (Année, 1836.)
		d'après le compte gé- néral pour l'année 1836.	d'après les recher- ches d'Esquirol	
Moins de 10 ans...	4	8 h. 37.	1	18
10 à 21 82 h. 42 f.	3	89 25	16	268
21 à 25 119 55	3	" "	29	324
25 à 30 135 72	5	336 99	27	393
30 à 35 150 77	4	" "	27	310
35 à 40 166 102	6	293 98	27	270
40 à 45 105 90	4	" "	25	166
45 à 50 83 65	7	298 108	22	116
50 à 55 68 46	11	" "	7	78
55 à 60 37 36	11	284 104	6	49
60 à 65 35 22	11	" "	7	34
65 à 70 25 10	4	206 73	1	20
70 à 75 4 2	6	" "	2	70 à 80. 23
75 à 80 2 4	1	131 25	"	"
80 à 90 1 2	4	32 5	"	80 et au-des. 1
Hommes. 632 625 f.	Suicides. 81	1775 565	108	Criminels. 2072 1772 h. 500 f.

Le plus jeune de nos suicidés, né le 23 octobre 1810, apprenti cordonnier, d'une intelligence

telles que l'ambition, la cupidité et les discussions d'intérêt, conduisent fréquemment les habitans des campagnes à la folie, au suicide et à l'homicide.

Mais si nous consultons les recherches de M. Esquirol, faites indistinctement sur les habitans des villes et des campagnes, et les *comptes généraux*, nous trouvons des rapports remarquables : ainsi nous voyons que le maximum des aliénés, des suicides comme des criminels, est de 20 à 30 ans pour les hommes; que les périodes de 30 à 45 ans qui s'en approchent beaucoup est le maximum pour les femmes; qu'il y a une décroissance de 45 à 60 et surtout pour les périodes suivantes; d'où il résulte que les périodes de 20 à 45, fournissent 63 aliénés sur 100, et 71 criminels.

Pour les habitans des campagnes, à mesure qu'ils avancent dans la carrière, leur existence semble leur devenir plus à charge. Le dégoût et la douleur de la vie suivent le progrès de leurs années. Notre maximum est de 50 à 65 ans. Contraste frappant, car à cette époque le jugement et le raisonnement ont acquis plus de solidité, l'imagination plus calme a mis un frein aux passions. La raison mûrie par l'expérience, les liens de l'amitié, de la parenté, devraient leur faire chérir davantage la vie.

On dit que le suicide des vieillards est rare

de nos jours, la vieillesse inspirant à l'homme le désir de vivre, parce qu'il est, ajoute-t-on, plus près de perdre la vie. Dans le tableau de M. Esquirol, sur 408 suicides, on ne trouve en effet que trois cas, passé l'âge de 65 ans, tandis que notre tableau nous en offre 11 cas jusqu'à 80 ans.

Enfin la caducité est loin d'être à l'abri du penchant à la mort volontaire, puisque la période de 80 à 85 ans donne 4 suicides : ainsi les vieillards affranchis des illusions de la vie, dont les passions, les sensations, l'imagination sont refroidies ou éteintes, dont le jugement enfin est reconnu bon, présentent plus d'exemples de suicides dans les villages que l'époque de 20 à 30 ans, reconnue la plus fréquente par tous les auteurs. Cette exception mérite une sérieuse attention de la part des hommes qui veillent à nos destinées par principe ou par devoir.

DES SEXES.

Dans les villes, les femmes se distinguent par la mollesse de leur constitution, la délicatesse de leurs sens et la prédominance des facultés affectives, tandis que dans les campagnes elles ont le système nerveux moins développé, plus de force musculaire, un plus grand besoin d'une

alimentation abondante; mais leurs sens sont émoussés, leurs facultés affectives moins actives, ce qui les rapproche davantage de la constitution de l'homme. Il est facile d'expliquer cette espèce de fusion entre les deux sexes, en se rappelant qu'ils sont soumis aux mêmes agens qui modifient l'organisation, ainsi que nous l'avons dit en parlant des tempéramens.

Deux conséquences résultent de ce rapprochement de la constitution de la femme à celle de l'homme. La première, qu'elle emploie les mêmes moyens pour se détruire, comme nous le verrons plus tard; la seconde, qu'il y a moins de différence entre le nombre des hommes et celui des femmes qui se suicident dans les campagnes que dans les villes: ainsi sur 48 suicides effectués de 1819 à 1833 dans le même canton, nous trouvons 27 hommes et 21 femmes, ce qui établit le rapport comme 4 à 3. M. Esquirol nous dit que le rapport des hommes aux femmes est comme 3 à 1. C'est généralement la même proportion pour les crimes contre les personnes. Cette différence s'explique au profit des femmes des villes, par l'exaltation de leur sensibilité, leurs croyances religieuses, l'exagération de leur tendresse et la mollesse de leur caractère qui provoquent chez elles des idées et des maladies opposées à ces deux penchans, tandis que d'autres causes les disposent plus que les

hommes à tous les genres d'aliénation mentale (1).

Je trouve les causes spéciales de la fréquence du suicide chez les femmes des campagnes, dans le relâchement de leurs croyances religieuses, dans les brutalités qu'elles endurent, dans les soucis du veuvage, et surtout dans la modification de leur organisation qui leur donne le caractère, les habitudes, les mœurs, les désirs, les besoins et les penchans de l'homme.

Il résulte des recherches précédentes : 1° qu'il y a plus d'hommes criminels que de femmes; 2° que l'aliénation mentale est plus fréquente chez les femmes; 3° que les femmes deviennent généralement aliénées, criminelles ou suicides dans un âge plus avancé que les hommes; 4° enfin, que le retour au bien, proportion gardée, est moins fréquent chez les femmes criminelles que chez les hommes (Appert, page 239), qu'il en est de même chez les maniaques pour leur guérison.

Sous le rapport du célibat, les aliénés et les criminels présentent le rapport de 30 et 60 sur 100. — Si dans les campagnes on ne trouve que 10 célibataires sur 81 suicides, il est impossible de ne pas être frappé de la fréquence de la mort volontaire chez les veufs, comme du grand nombre de célibataires devenus aliénés et surtout criminels.

(1) Il entre plus d'hommes que de femmes à Charenton, parce qu'on y admet les militaires, les marins et beaucoup d'employés.

Dans le premier tableau sur 84 suicides, nous trouvons 22 veufs : quelle en est la cause ? Elle provient tantôt de l'habitude qu'ont les veufs de vivre séparés de la société de leurs enfans, ce qui les oblige à supporter toutes les charges du ménage qu'ils partageaient autrefois. Alors les uns conservent une bonne harmonie avec leurs enfans ; d'autres en plus grand nombre, leur deviennent indifférens. Cette indifférence parvient quelquefois jusqu'à la haine, lorsqu'arrive le terme de la pension. Les vœux atroces que font entendre les enfans, accablent leurs parens de chagrin et les poussent par-là au suicide. D'autres fois c'est la dernière ressource des vieillards obligés à prendre alternativement leur nourriture chez des enfans, les uns à leur aise et les autres dans la misère ; cette alternative de bien-être et d'indigence provoque le dégoût de la vie et conduit à la mort volontaire.

On dira peut-être que je n'ai pas signalé la cause la plus fréquente, le chagrin d'une séparation trop précoce ; cette cause existe rarement, les affections étant si peu vives. De plus si quelques-uns d'entr'eux, séparés prématurément, se plaignent de la mort de leurs compagnes, c'est quelquefois pour regretter la perte pécuniaire qui en résulte pour eux.

Enfin dans d'autres circonstances, surtout

dans le midi, les vieillards, et principalement les veufs, se placent dans d'autres conditions, suivent d'autres usages que ceux dont je viens de peindre les déplorables résultats. Ils s'assurent la protection de l'un de leurs enfans en lui faisant un avantage. Mais quelles tristes réflexions! Ici un père donne-t-il un égal témoignage de son affection à ses enfans, il est délaissé par tous, et cette incurie le porte au meurtre de lui-même. Là suit-il les anciennes coutumes, il excite la jalousie et même la haine des enfans déshérités, s'attire leur malédiction et devient quelquefois victime d'un crime!

Terminons ces considérations par une remarque importante; je veux parler de l'empressement des habitans des campagnes à placer sous différentes conditions leurs filles dans les grandes villes et surtout à Paris. Que fera une jeune fille, s'écrie M. Appert, lorsque, séduite par les promesses d'un débauché, elle se retrouvera solitaire, accablée sous le poids de la honte et de son déshonneur; deux portes lui sont ouvertes, la prostitution et la mendicité: ajoutons l'aliénation, le suicide ou l'homicide (1).

SANTÉ HABITUELLE. — DOULEURS PHYSIQUES.

Le peu de soins que les gens de la campagne portent à se faire traiter en temps opportun est

(1) Bagnes, prisons, criminels, page 242.

connu. Cette incurie a cependant plusieurs inconvéniens dont le plus fâcheux est de laisser passer à un état grave ou chronique des affections qui, prises à temps, auraient pu disparaître facilement. Mais avant d'avoir recours au médecin, il faut mettre en pratique les recettes que prônent les préjugés et que la mauvaise foi propage. Ce n'est donc que lorsqu'il existe des symptômes alarmans, accompagnés surtout de la perte complète de l'appétit, de tous les accidens le plus grave à leurs yeux, qu'on a recours au médecin, et si, après quelques jours de soins, il n'y a pas guérison, on ne lui tient aucun compte des antécédens; les malades s'obstinent, se découragent et s'abandonnent à leur triste sort.

Il faut en convenir, les villageois sont aussi négligens pour eux que pour leurs proches; ils le sont surtout pour ceux qui sont incapables de porter quelque bénéfice à la maison. Malgré l'accablante responsabilité qui devrait peser sur eux, ils laissent souvent mourir sans aucun secours leurs enfans et leurs vieux parens; je n'oserai pas cependant leur appliquer ce que dit un célèbre écrivain, de ces peuples qui regardent comme un devoir pieux d'abrèger les jours des vieillards souffrans.

Si ces malheureux suivent l'exemple que d'autres leur ont donné, on trouvera facilement une cause quelconque, au lieu d'accuser l'impiété li-

liale. A leur tour les enfans peuvent arriver au suicide; tourmentés qu'ils doivent être par le souvenir de leur ancienne conduite; car, à mon avis, beaucoup de morts volontaires reconnaissent pour cause le remords d'une action honteuse ou criminelle dont l'âme accablée ne peut supporter le poids. N'a-t-on pas vu des criminels se livrer d'eux-mêmes à la justice? Pourquoi n'en trouverait-on pas qui se fissent justice eux-mêmes.

Avouons, toutefois, qu'il est d'heureuses exceptions à ce que nous venons de dire, dans les soins réciproques que se rendent les habitans des campagnes. « Le souvenir, dit Demoustier agonisant, » des soins rendus à ceux qu'on aime, est la seule » consolation qui nous reste quand nous les avons » perdus. » Mais, chose bizarre, des vieillards entourés de tous les soins possibles, persuadés qu'ils sont à charge à leurs parens, deviennent moroses, inquiets, tristes, et sans d'autres motifs plausibles, ils se suicident. Il est aussi beaucoup d'individus de tout âge, qui, tourmentés par des douleurs physiques qu'ils interprètent mal, concentrent toute leur attention sur des souffrances dont ne s'alarmeraient pas d'autres individus, perdent à la fois espoir et courage, et se tuent. Dans le courant de notre travail, nous aurons occasion de citer de nombreux exemples de ce genre; nous nous contenterons ici des suivans.

La femme H... , âgée de 27 ans , sobre et économe , se trouvait très-malheureuse que son état habituel de maladie l'empêchât de travailler dans les champs autant que ses compagnes , et cependant elle négligeait volontairement tous les moyens de rétablir sa santé : fatiguée de sa position , elle prie un de ses voisins d'acheter de l'arsenic que des gens avides vendent au premier venu , malgré les terribles conséquences de ce commerce illicite. Ce poison est déposé pendant quelques jours sur une planche , dans la chambre , à la vue de tout le monde. Dans l'après-midi du 20 janvier 1820 , cette malheureuse en fait usage ; en proie à des douleurs atroces , elle demande le maire , lui déclare qu'elle s'est volontairement donné la mort , et bientôt elle expire. (n° 36.)

La femme L... , âgée de 40 ans est mordue au bras gauche par un âne ; elle consulte ses voisins , puis les charlatans , pour sa morsure qui résiste à tous les moyens employés. Cette femme s'inquiète sur sa position , craint de ne pouvoir bientôt plus se servir de son bras. Le 18 mai 1820 , elle fait sa lessive , place son linge avec ordre dans l'armoire , prépare le souper pour ses compagnes qui l'avaient aidée , et se dérobe de la société pour aller se pendre , à l'exemple de son père. (n° 29 et 41.)

Dans les observations que nous citerons plus tard nous verrons des hommes se plaindre de

douleurs et de pesanteur de tête, d'étourdisse-
mens, de douleurs à l'épigastre, de perte d'appétit,
de mauvaises digestions, de battemens de cœur,
etc., devenir moroses, inquiets, tristes, chagrins,
colères, furieux, fuir la société? Et pas un ne
recevra les secours de l'art! Les uns en seront
privés par l'avarice de leurs proches, et d'autres
les refuseront par économie. Ainsi les uns se sui-
cident parce qu'ils n'osent pas faire un usage rai-
sonnable de ce qu'ils possèdent, les autres parce
qu'ils craignent de devenir un objet de désaf-
fection à ceux qui les entourent; et enfin d'autres
parce qu'ils redoutent l'issue funeste de maladies
dont la durée et la gravité leur sont inconnues.

INSTRUCTION.

Il est à la connaissance de tout le monde que
les habitans des campagnes sont peu instruits.
Sans chercher à attribuer leur ignorance aux
efforts de l'autorité supérieure, qui a pendant
long-temps négligé leur instruction, nous trou-
vons que les autres causes ont été, toujours l'é-
goïsme des parens, souvent l'ignorance des
maîtres, et, dans certains cas, l'immoralité de
quelques-uns d'entr'eux. A la vérité ce défaut
d'instruction a préservé les hommes incultes des
lectures *corruptrices* qui inspirent le mépris des

idées religieuses, le dégoût de la vie et le penchant au suicide. Mais malheureusement l'éducation morale a été aussi négligée que l'instruction. Les principes religieux toujours enseignés à un âge qui ne permet pas de les comprendre ou d'en apprécier toute l'importance, ne peuvent jamais servir de règle de conduite aux habitans des campagnes. Il résulte de ce défaut de principes et d'instruction, que les parens élèvent mal leurs enfans, que beaucoup leur donnent de fâcheux exemples. De plus, les uns emploient une sévérité outrée dont le caractère naturellement doux et bienveillant des enfans s'accommode mal; de là souvent la mélancolie ou l'imbécilité. Les autres sont pleins d'amitié ou d'amour pour un de leurs enfans, et d'indifférence ou de haine pour les autres; ce qui donne à ces derniers un caractère froid, dissimulé ou des penchans plus ou moins funestes.

Suffit-il de propager l'instruction pour rendre les hommes meilleurs et plus heureux, pour les préserver de l'aliénation mentale, du suicide et de l'homicide ?

C'est par des faits que nous chercherons à répondre à ces diverses questions.

L'instruction a une influence spéciale sur le suicide. A la vérité sur 81 suicides (*premier Tableau*),

le plus grand nombre ne savaient ni lire, ni écrire. Peut-on dire que c'est au défaut d'instruction qu'il faut attribuer leur mort et conclure de là que l'instruction primaire est un moyen à opposer au suicide? Nous ne le pensons pas; savoir lire et écrire, c'est savoir peu de chose, et beaucoup d'hommes qui ne savent rien, ont plus d'éducation que ceux qui possèdent, tant bien que mal, la connaissance de l'écriture et de la lecture. Nous dirons même plus, c'est que plusieurs individus n'auraient pas été amenés à se suicider, s'ils n'eussent possédé le triste avantage de savoir signer leur nom. Fiers de leur savoir, ces individus ont été poussés à des spéculations ruineuses, à des entreprises hasardées, qui, en tournant mal, ont blessé leur orgueil, détruit leur fortune et provoqué leur mort; et tous les jours ne voit-on pas dans les campagnes les hommes réputés savans, réussir imparfaitement dans leurs affaires et dévorer leur patrimoine? En effet, ces hommes passant leur jeunesse à lire de mauvais livres, puis dans un âge plus avancé étudiant le code, puisent dans cette lecture excessivement funeste le goût des procès: ils acquièrent une certaine vogue qui les empêche de soigner leurs affaires, forcés qu'ils sont, en quelque sorte, de s'occuper de celles d'autrui.

Dans le tableau suivant, j'ai divisé les départe-

mens en quatre sections d'après la *moyenne* du suicide et de l'instruction.

1^{re} CLASSE.

Départemens placés au-dessus de la moyenne pour l'instruction et le suicide :

Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Loiret, Aube, Yonne, Aisne, Somme, Eure, Nord, Meuse, Meurthe, Pas-de-Calais, Basses-Alpes, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Hautes-Alpes, Gironde. 22.

2^e CLASSE.

Départemens placés au-dessous de la moyenne pour l'instruction et le suicide :

Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lotzère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Ain, Isère, Côtes-du-Nord, Dordogne, Ile-et-Vilaine, Landes, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Vendée, Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Loire, Haute-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Sarthe, Haute-Vienne. 32.

3^e CLASSE.

Départemens placés au-dessus de la moyenne pour l'instruction, et au-dessous pour le suicide :

Ardennes, Moselle, Bas-Rhin, Drôme, Calvados, Manche, Orne, Haute-Marne, Haut-Rhin, Hérault, Hautes-Pyrénées, Gard, Rhône, Doubs, Jura, Haute-Saône, Vosges, Basses-Pyrénées, Corse, Saône-et-Loire, Charente, Finistère, Vienne, Cher, Indre, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres. 27.

4^e CLASSE.

Départemens placés au-dessous de la moyenne pour l'instruction, et au-dessus pour le suicide :

Bouches-du-Rhône, Var, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Vaucluse. 5.

La première section, composée de 22 départemens, nous montre le suicide suivant les progrès de l'instruction, tandis qu'il est moins fréquent dans la 2^e section, formée de 32 départemens

moins éclairés que les précédens. La 3^e section, composée de 27 départemens, donne un résultat différent. L'instruction y est aussi répandue que dans les départemens de la 1^{re} classe, et cependant le suicide y est moins fréquent. Enfin la 4^e série, composée de 5 départemens, nous montre le suicide plus répandu que l'instruction. Ainsi sur les 86 départemens qui composent la France, l'instruction a favorisé le suicide dans 22, en a préservé 27, et le défaut de lumières 32 sur 57.

Observons encore relativement à quelques départemens placés au-dessus de la moyenne pour l'instruction et au-dessous pour le suicide, que beaucoup suivent immédiatement cette moyenne, *Bas-Rhin, Drôme, Haut-Rhin, Haute-Marne, Deux-Sèvres, Ardennes, Moselle, etc.*, et que, quant aux autres qui sont distingués par la diffusion des lumières et la rareté du suicide, on peut dire, je crois, que les besoins développés par les progrès de la civilisation, ne se sont pas encore fait sentir dans ces contrées lointaines : *Landes, Pyrénées, Manche, Basses-Pyrénées, Corse, Jura, Vosges, etc.*

Dans les *comptes généraux*, les accusés sont divisés en neuf classes principales : la huitième comprend les *artistes, étudiants, employés, huissiers, notaires, avocats, prêtres, médecins,*

militaires, rentiers, etc. En résumant les renseignements recueillis durant la période de sept années, 1828-34, sur la *tendance à la criminalité suivant le degré d'instruction*, on en trouve sur 100 accusés de crimes contre les personnes ;

26 ne sachant ni lire ni écrire ;

28 sachant imparfaitement lire et écrire ;

28 sachant bien lire et écrire ;

35 ayant une instruction supérieure (1).

Ainsi les accusés de la huitième classe qui tous exerçaient des professions libérales ou jouissaient d'une fortune qui suppose quelque éducation, sont ceux qui, relativement, ont commis le plus de crimes contre les personnes, 35 sur 100; tandis que les quatre-vingt-sept centièmes des accusés de la neuvième classe, composée de gens sans aveu, n'ont porté atteinte qu'aux propriétés (2).

De plus, en examinant le tableau indiquant le degré d'instruction des accusés de chaque département, on voit que les 22 départemens qui dépassent la moyenne pour l'instruction et le suicide, sont ceux qui donnent le plus grand nombre d'accusés *sachant bien lire et écrire, ou ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré.* Ainsi, par exemple, dans la période de six ans,

(1) Rapport au Roi ; p. 1854, p. XIII.

(2) — p. 1850, p. X.

1820-35, sur 4,313 accusés de crimes contre les personnes, (non compris les crimes politiques) les 22 départemens désignés plus haut en fournissent 1,000, c'est presque la moitié; et cependant la population de ces départemens ne forme pas le tiers de celle toute la France. Ajoutons enfin que le degré d'instruction des accusés, amène une différence notable dans le résultat des poursuites: Ainsi sur 100 accusés, ont été acquittés 37 ne sachant ni lire ni écrire, 43 lisant et écrivant imparfaitement, 45 sachant bien lire et écrire, 63 ayant reçu une instruction supérieure (1).

D'un autre côté si nous considérons l'industrie comme un moyen pour marquer le degré d'instruction, nous trouvons encore la preuve de sa fâcheuse influence sur la détermination au suicide: Ainsi M. le Baron de Morogues dans ses recherches sur les causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés, nous fait connaître les dix départemens les plus industriels qui sont, en suivant le rapport du plus grand nombre des patentables à la population, *Aisne, Meuse, Bas-Rhin, Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et la Seine*. Ces départemens comptent précisément au nombre des plus éclairés et en même temps comme ceux qui produisent le plus de suicides.

(1) Rapport au Roi; p. 1834, p. XVIII.

Quoiqu'il résulte de ces recherches que les suicides et les crimes sont d'autant plus fréquens dans un assez grand nombre de départemens, que l'instruction et l'industrie y paraissent plus répandues, ce n'est pas un motif pour se priver de ces deux grands moyens de civilisation et de prospérité. Seulement on ne saurait employer trop tôt des moyens puissans, capables de combattre les funestes penchans que l'instruction supérieure semble, sinon développer, du moins favoriser, et changer le mode actuel de la propager. Nous reviendrons plus tard sur ce point important.

Relativement à l'homicide de soi-même, un agent mille fois plus funeste, plus actif que l'ignorance ou l'instruction, c'est l'exemple du suicide, c'est l'image d'un suicidé. Malheur au pays où le hasard amènera un premier suicide. Les hommes qui sont affectés de la douleur de la vie, s'empresent ordinairement d'imiter l'acte de désespoir dont ils viennent d'être témoins.

Le fait suivant recueilli tout récemment, démontre suffisamment la fâcheuse influence que peut produire un *funeste exemple*. C'est une nouvelle preuve que l'homme a une tendance aveugle à répéter des impressions morales, à imiter des actes physiques, même en opposition avec son existence.

Une fille était en service depuis une dizaine d'années. Elle a des relations intimes que tout le monde ignore. Bientôt elle acquiert un embou-

point remarquable dont on la félicite. Elle paraît s'en réjouir. Sur ces entrefaites, elle est demandée en mariage, elle hésite. Cependant sa grossesse est bientôt visible ; alors cette malheureuse devient soucieuse. On la presse de questions pour savoir le parti qu'elle prendra et surtout pour connaître l'auteur de sa grossesse, la rumeur publique l'attribuant à un homme marié ; elle répond : *Vous saurez demain ce que je veux faire.* Le lendemain elle se noya dans un puits.

Une jeune femme, sa voisine, mère de deux enfans, grosse d'un troisième, apprend cet événement. Elle dit qu'elle veut revoir encore une fois son amie. Le mari s'y oppose ; aussitôt cette femme, sans altération aucune dans ses facultés intellectuelles, éprouve une impulsion irrésistible au suicide. Elle s'écrie : *Retenez-moi, fermez le puits ou je vais me noyer.* Elle est vivement agitée et fait tous ses efforts pour exécuter son horrible résolution. Les cris de ses enfans, les larmes de son mari et de ses parens ne font aucune impression sur elle. On a beaucoup de peine à la contenir. Dans l'espoir de la calmer on la conduit, dans le milieu de la nuit, auprès du corps déjà enseveli. Son agitation semble s'apaiser ; mais bientôt elle retombe dans le même état qu'auparavant, et ce n'est qu'au bout de vingt-quatre heures que cette terrible impulsion a entièrement cessé de la dominer.

Cette malheureuse femme, qui a senti plus tard toute l'affliction de ses parens et l'horreur de sa position, a avoué que dans le moment de son agitation, les pleurs, les cris de ceux qui l'entouraient ne faisaient aucune impression sur elle; qu'elle était entièrement étrangère à cette scène de douleur, et qu'elle ne ressentait que le funeste penchant qui l'entraînait.

DES PASSIONS.

TABLEAU		
DES ADMISSIONS relativement aux causes de la folie (1).	RELATIVEMENT aux CAUSES du suicide (2).	DES CAUSES GÉNÉRALES des crimes d'empoisonnement, meurtre et assassinat, pendant les années 1855 et 1856 (3).
Revers de fortunes et excès d'études, de veilles 65	Revers de fortune 148	Cupidité. 118
Libertinage, excès de tout genre 146	Joux, débauche. 91	Adultère. 611
Chagrins domes- tiques. 278	Chagrins domes- tiques. 279	Dissension domes- tique, discussion d'intérêt 100
Jalousie, amour contrarié, abus des liqueurs, débauche. 189	Passions amou- reuses. 41	Jalousie, amour contrarié, concu- binage, débauche 58
678	550	623
Causes diverses. 588	Causes diverses. 67	Motifs divers. 199
1266	616	822

(1) Histoire et statistique de Charenton, page 155. — (2) Du suicide, par Salvet, pages 95 et 96. — (3) Comptes généraux.

Parmi les causes de la folie et du suicide, les passions jouent le principal rôle, et on peut dire qu'elles sont presque tout dans les crimes; elles prennent leur source, tantôt dans *l'ambition, la cupidité, l'adultère, les revers de fortune, les dissensions et chagrins domestiques, la débauche, le libertinage*; et tantôt dans *la jalousie, le concubinage, la haine et la vengeance*. Toutes ces passions n'ont cependant pas sur l'homme une égale influence; pour les crimes, une des passions dominantes, après la haine et la vengeance, c'est la cupidité; pour le suicide, après les chagrins domestiques, ce sont les revers de fortune, comme les passions ardentes pour les aliénations mentales.

Il est probable que l'analogie entre ces trois penchans serait plus grande encore sous le rapport des causes morales, si les auteurs eussent pris la même base dans leur classification.

Les passions ardentes contribuent également à produire l'homicide, la folie et le suicide, surtout dans les cités populeuses où l'éducation, les conditions, tantôt opulentes et élevées, tantôt obscures et misérables, donnent l'essor à mille passions qui n'agissent pas les habitans des campagnes. Ajoutons à ces causes premières l'irritabilité plus développée du système nerveux, qui tyrannise, là plus qu'ailleurs, tant d'individus

qui voudraient en vain résister à leur malheureuse organisation. Mais dans les campagnes les sources des passions étant moins fécondes, il en résulte que les divers penchans produits par les passions ardentes y sont aussi rares que fréquens dans les villes.

Les passions nobles et généreuses, l'amour de la patrie et de la liberté, les passions douces de l'amour filial ou paternel et de la tendresse conjugale; les passions violentes de la haine, de l'envie, de la soif des honneurs, les chagrins, l'amour du jeu, les rêves ascétiques et ceux d'un bonheur idéal provoqués par des lectures romanesques, toutes ces causes n'exercent non plus que très-rarement leur funeste influence dans nos campagnes. Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les passions que nous considérons comme causes ordinaires des trois penchans que nous venons de signaler.

AMOUR. — L'inégalité de condition et de fortune s'oppose souvent dans les villes au bonheur des amans. Dans les campagnes, l'éducation, les conditions et les fortunes moins inégales ne sont que de faibles obstacles; et d'ailleurs la liberté dont jouissent les amans, contraint souvent les parens à des concessions inévitables. Ils préviennent par là de fâcheux accidens, l'aliénation mentale, le dégoût de la vie et ses funestes consé-

quences. Il est arrivé cependant des cas où l'amour, contrarié par la spéculation des parens, est devenu cause de folie, d'homicide ou de suicide.

Victor, fils d'un riche cultivateur, devient amoureux d'une jeune fille dont les parens avaient peu de propriétés. Le père du jeune homme s'oppose au mariage. Les amans cependant continuent leurs relations. Victor ne voit de bonheur que dans son union projetée. Il adresse des prières, des supplications à son père qui consent enfin au mariage et promet une dot; mais il ne paraîtra ni devant l'officier public, ni à l'église, ni au repas de famille. Le fils s'afflige de ces conditions; il devient triste, inquiet, les jeux de ses camarades ne lui conviennent plus. Un jour, il assiste aux noces de l'un de ses parens. Au milieu de la gaité générale, il a l'air rêveur, il dit à un de ses voisins : *Quand je me marierai, je n'aurai pas le bonheur de voir tous mes parens réunis à la même table.* Il garda toute la soirée un morne silence, et peu de jours après cette réunion, il se noya.

Pauline, âgée de 20 ans, avait eu un premier accès d'aliénation mentale, cinq ans avant son entrée à la Salpêtrière, le 25 octobre 1826. A cette époque, comme dernièrement, sa mère s'étant opposée à son mariage, cette fille devint aliénée.

Elle déraisonne, casse, brise tout, cherche à s'évader.

Agathe, âgée de 28 ans, se plaça en arrivant à Paris en qualité de femme de chambre. Après trois ans de service, elle quitta sa maîtresse pour cause de grossesse. Abandonnée par son séducteur, elle revint après quinze mois d'absence chez ses maîtres. Elle pleurait souvent, tantôt son enfant abandonné, tantôt son amant; dans les premiers jours de novembre 1826 elle fit plusieurs tentatives de suicide, puis elle entra à l'hospice le 10 suivant dans un état complet de lypémanie.

Dans les comptes généraux on trouve de nombreux exemples d'homicides produits par l'amour contrarié, comme la tentative de meurtre sur une fille qui refusait d'épouser l'accusé après le lui avoir promis; le meurtre d'un rival en amour licite; l'empoisonnement des parens d'une fille recherchée en mariage et refusée, etc.

Ces exemples prouvent à quelle fureur un amant désespéré peut se porter. Je terminerai ces rapports par l'observation suivante, que j'ai recueillie sur le lieu de la scène.

Trois jeunes gens avaient formé le projet de s'unir en mariage avec trois filles du pays, qui avaient toutes plus de fortune qu'eux. L'une d'elles surtout était beaucoup plus riche que son préten-

dant ; car celui-ci , tisserand de profession , habitué à des plaisirs qui étaient au-dessus de sa position , ne possédait rien , pas même le goût du travail . Mais il avait une haute stature , le corps bien fait , de l'assurance dans sa marche et de la hardiesse dans ses projets : la jeune fille qu'il recherchait , âgée de dix-sept ans , était remarquable aussi par sa beauté ; son père , devenu veuf de bonne heure , avait renoncé à un second mariage dans la seule intention de laisser à sa fille toute sa fortune . Le jeune homme était reçu dans la maison comme ami d'enfance . Les jours de fête il aidait la jeune fille dans les ouvrages domestiques ; puis ils allaient ensemble aux assemblées des villages voisins ; le père , ne voyant là qu'une amitié d'enfance , ne s'opposait jamais à cette intimité . Mais les amans arrivent à un âge où l'on songe à s'établir . Pierre fait une demande en mariage , qui est repoussée . De leur côté , ses camarades n'ont pas plus de succès . Alors ces misérables conçoivent le double projet d'assassinat et de suicide .

Pierre avait l'habitude du fusil ; mais cela ne lui suffit pas . Pendant plusieurs jours consécutifs , il s'exerce au tir avec des chevrotines . Tous les habitans du pays sont effrayés ; mais pas un n'ose lui faire la moindre remontrance . Enfin le moment de l'exécution est arrêté . C'était le 31 janvier 1830 .

A cette époque de l'année, on a l'habitude de se réunir pour la veillée dans des caves qui deviennent autant d'ateliers. Les trois jeunes gens parcoururent successivement les caves où se trouvent les jeunes filles. Après plusieurs allées et venues, Pierre rentre seul dans la cave où se trouvait son amante, et va se placer auprès d'elle. A onze heures on fait une collation. Pierre fait asseoir la jeune fille sur ses genoux, et s'amuse à lui couper du pain qu'il lui met dans la bouche. Au dernier morceau il lui dit : *Tiens, voilà ta dernière bouchée.* Il avait les yeux ardents, le regard farouche, la face animée; il se lève, quitte sa blouse, retrousse les manches de sa chemise et sort. Toute la société, composée d'une quinzaine de femmes et d'un tout jeune homme, frissonne et garde un profond silence. Ce dernier va s'asseoir sur la même chaise que la jeune fille. A l'instant même on entend un coup de fusil, puis un second, puis un cri d'agonie. Le cadavre de la jeune fille gisait sur le sol. Plusieurs chevrotines lui avaient percé le cou et la poitrine, tandis que le jeune homme assis sur la même chaise n'avait pas été touché. A quelques pas derrière la cave, Pierre s'était donné la mort. Avant de commettre l'assassinat, il avait attaché son fusil à un arbre et s'était servi d'un second fusil pour consommer un crime qui plongea dans l'effroi et la douleur toute une population. Les

camarades de Pierre renoncèrent à leurs funestes projets.

TENDRESSE CONJUGALE. — On nous cite beaucoup d'exemples où ce sentiment a été assez puissant pour inspirer le désir de la mort à des âmes ardentes, qui ont voulu partager le sort de l'être auquel était unie leur destinée : quant à nous, nous ne possédons qu'un seul cas de ce genre, recueilli dans le département des *Landes*.

B... âgé de 35 ans, propriétaire aisé, père de six enfans, perd sa femme en couches. Ce malheur lui cause un vif chagrin ; bientôt il devient triste, rêveur. L'image de sa femme ne l'abandonne plus. Il va fréquemment dans le jour, et même quelquefois la nuit, pleurer sur la tombe de la compagne qu'il a perdue. Il refuse les offres qui lui sont faites par ses parens d'adopter chacun un de ses enfans. En proie à la plus affreuse mélancolie, il se brûle la cervelle. (1834)

Dans tous les autres cas la tendresse conjugale, douce réunion de l'amour aux charmes de l'amitié, ne se montre à nous que dans un état déplorable d'aberration. Nous possédons, il est vrai, plusieurs exemples de suicide chez le mari et la femme, mais personne ne s'est donné la mort par tendresse conjugale.

La femme D... très-économe, mais d'une faible

intelligence se noie. Son mari contracte un second mariage ; sa seconde femme habituée aux spiritueux dissipe en quelques années toutes les économies faites antérieurement ; D... se pend.

Le mariage si nécessaire pour la conservation des bonnes mœurs et pour l'éducation des enfans, est une source intarissable de causes de folie, de suicide et de crimes, tant il est vrai que l'homme vicieux parvient à dénaturer les meilleures institutions.

La femme D... entrée pour la première fois à la Salpêtrière le 3 avril 1793, fut reçue souvent dans la division pour y être traitée d'une manie périodique. Après quelques mois de séjour, cette femme guérissait, s'en allait chez elle, devenait enceinte, puis l'aliénation mentale se déclarait de nouveau, ce qui l'obligeait de rentrer à l'hospice où elle faisait ses couches. Plus tard cette manie périodique passa à l'état de démence. Enfin B... mourut au mois de décembre 1826.

Antoinette, âgée de 17 ans, fut mariée le 12 août 1826. En sortant de la municipalité, le mari remarqua chez sa femme une certaine inquiétude et quelque trouble dans sa raison. Le mariage religieux fut ajourné ; cet état de morosité, de tristesse dura jusqu'au 19 novembre ; alors Antoinette commence à parler, puis elle devient agitée,

elle invite tout le monde à sa noce. Devenue tranquille, elle sort le 10 janvier suivant.

Quant aux crimes, les plus communs consistent dans la mort donnée au mari par la femme adultère, par le complice adultère ou par sa complice.

Consignons ici comme une remarque aussi triste que vraie, que lorsque l'un des époux trouble par son caractère irritable, inquiet ou inégal, la paix domestique, c'est souvent chez l'auteur du désordre un commencement d'aliénation mentale.

D... âgé de 69 ans, manouvrier, d'un caractère prompt, vif, très-irritable, troublait fréquemment la paix du ménage. Il battait sa femme, puis il prit l'habitude de la traîner par les cheveux. Cette malheureuse pour éviter un pareil supplice, fit le sacrifice de sa chevelure; elle n'en fut pas plus tranquille, D... en revint aux coups; après quelques années d'une semblable union, il devint aliéné par accès. Enfin il se noya en 1829, après 36 ans de mariage. L'un de ses enfans est épileptique. (n° 69.)

AMOUR PATERNEL ET FILIAL. — Nous considérons encore comme causes des divers penchans déjà signalés l'aberration de l'amour paternel et de l'amour filial. Que de pères, que de mères vivraient encore s'ils avaient reçu de leurs enfans les marques de tendresse et les soins empressés

qui leur étaient dus; mais une froide indifférence, ou une spéculation barbare ne remplace que trop souvent les doux sentimens de la piété filiale.

Les morts volontaires provoquées par l'aberration de l'amour filial sont fréquentes dans les campagnes, parce que les parens qui ne peuvent plus travailler sont condamnés à l'oubli, ou à de mauvais traitemens de la part de leurs enfans. Un veillard âgé de 80 ans se trouve dans une position malheureuse, ses enfans l'abandonnent, il se pend (n° 52).

Veuf depuis plusieurs années, laborieux et sobre, d'une robuste constitution, âgé de 48 ans, F... vivait avec son fils unique qui à la suite d'une querelle avec son père, se fait domestique. Le père resté veuf uniquement dans l'intérêt de son fils est désespéré d'en être abandonné. Il concentre son chagrin et continue seul ses travaux du ménage et des champs. Enfin le 24 mai 1824 ses voisins qui ne l'avaient pas vu depuis plusieurs jours, avertissent le maire qui ouvre la porte et trouve F... pendu.

La femme Paquin, en apprenant les revers de fortune de son fils, causés par l'inconduite de sa femme, devient triste, pleure, s'occupe sans cesse de son fils, le bruit l'incommode, l'empêche de dormir; sa voisine a reçu de l'argent pour l'assassiner : P... a par momens des accès de fureur qui

la rendent insupportable et même dangereuse ; elle entre à la Salpêtrière.

D'un autre côté, que de jeunes gens rendraient encore leurs services à la société si leurs parens mieux avisés, d'une conduite plus exemplaire, sévissant avec moins de brutalité, d'injustice ou de partialité envers leurs enfans, savaient mieux apprécier les nobles devoirs que la nature leur a imposés : mais guidés souvent par un fâcheux égoïsme, ceux qui leur ont donné le jour ne font de sacrifices que dans un but d'intérêt personnel ; ils calculent tout le bien qu'ils pourront retirer de leurs enfans : s'ils sont trompés dans leur attente, ils les délaissent ou bien ils provoquent l'aliénation mentale ou poussent au suicide par leur résistance opiniâtre à céder à leur vœux, leurs mauvais traitemens, des propos inconsiderés ou leur conduite insensée.

Angélique, âgée de 28 ans, d'une intelligence très-bornée, devenue enceinte par l'œuvre de son père, entra à la Salpêtrière le 17 janvier 1827 pour cause d'aliénation mentale survenue peu de jours après son accouchement.

L... âgé de 17 ans, après avoir appris à lire et à écrire, prit la profession de cordonnier. Il avait du goût pour le travail ; de plus, sa conduite était régulière. Il demeurait chez ses parens qui sont

d'une intelligence très-médiocre. Quoique d'une constitution délicate comme ses frères, L... n'aimait pas moins que ses camarades les plaisirs de son âge et de sa condition. Rien ne décélait en lui un penchant au suicide. Le 3 mars 1828 il va travailler chez son maître. Au moment du déjeuner, il prend chez un voisin une paire de souliers qu'il promet de raccommoder dans l'intervalle de ses repas, puis il rentre chez lui. Ses parens venaient de recevoir une lettre qui leur annonçait la mort de l'un de leurs enfans placé à Paris. *Quel malheur!* s'écrie l'un d'eux en sa présence, *c'était le meilleur de tous.* Le jeune L... passe aussitôt dans une chambre voisine, revient, puis sort. Quelques minutes plus tard un ouvrier l'aperçoit pendu à la branche d'un frêne, sur l'écorce duquel on a inscrit quelques mots qui rappellent ce fatal événement. N^o 39.

Quelquefois enfin ils leur ravissent l'existence par cupidité ou pour échapper à un déshonneur mérité; ainsi nous voyons dans les comptes généraux, l'assassinat d'un enfant épileptique par son père et sa marâtre, et nombre d'assassinats d'enfans naturels par leurs mères.

JALOUSIE. — La jalousie est naturelle à tous les hommes. Ce serait donc un paradoxe que de soutenir qu'elle n'habite jamais les campagnes.

Cependant nous dirons avec conviction qu'elle est ici infiniment moins féconde qu'ailleurs en fâcheux résultats. Attribuerons-nous cette différence aux attachemens du cœur plus exaltés, plus passionnés chez l'homme de la ville que chez le campagnard? Quoiqu'il en soit, nous ne pourrions pas citer un seul exemple bien avéré de suicide provoqué par la jalousie. Nous n'oserions pas accuser ici cette passion haineuse d'avoir provoqué à la mort le malheureux X... jaloux de son fils qui, dit-on, entretenait des relations criminelles avec sa belle-mère; ni celle de la femme T... dont le mari, violant les droits sacrés de la nature, était soupçonné de concubinage avec sa fille.

Cette passion produit ailleurs des maux affreux. Née de relations contre nature, elle conduit aux plus grands crimes. La jalousie, m'écrit un médecin de chiourmes, engendrée par la pédérastie existe chez les forçats. Celui qui avec de l'argent est parvenu à faire consentir un compagnon à lui servir de femme, en devient amoureux, jaloux même jusqu'à la fureur, et malheur au condamné qui chercherait à le supplanter, ou seulement à faire partager ses passions brutales à l'être abject qui renonce à son sexe. Un forçat a été guillotiné pour avoir assassiné un adjudant des chiourmes qui avait *dérangé un ménage* en séparant un de

ces couples infâmes. En général, les crimes produits par la jalousie s'exercent sur des rivaux préférés, ou des rivales en amour licite ou illite, et sur des individus qui font le même commerce ou pratiquent le même métier.

AMBITION, CUPIDITÉ. — De toutes les passions, l'ambition et la cupidité sont celles qui dominent davantage les hommes de la campagne et qui les conduisent fréquemment au meurtre d'eux-mêmes. L'ambition ne réside point chez eux comme on le pense bien, dans le désir des grandeurs ou des honneurs, des dignités ni même de la renommée; mais seulement dans le désir d'agrandir leurs propriétés. Cette passion, mobile principal de l'âge mûr et de la vieillesse, louable quand elle a des bornes, mille fois préférable sans doute à l'apathie et à l'insouciance dont sont accablés certains hommes qui affectent de n'être pas ambitieux, produit des maux affreux quand elle cesse de se contenir dans de justes limites.

La femme W... âgée de 52 ans, veuve et mère de trois enfans, d'un esprit toujours inquiet, se présente, au mois de septembre 1851, à une vente dans l'intention de faire l'acquisition d'une pièce de terre qu'elle ambitionnait depuis long-temps. L'adjudication dépasse ses prévisions; elle abandonne son projet. Cependant dès le lendemain elle fait des démarches auprès de l'acquéreur qui

consent à lui transporter ses droits. Elle court chez le notaire, mais l'acte était passé; il fallait payer de nouveaux frais auxquels elle ne veut pas consentir. Quelques semaines plus tard, elle fait l'acquisition d'une autre pièce de terre. Bientôt tous les voisins lui assurent qu'elle l'a payée trop cher. Peu de jours après, cette malheureuse se pendit. (N^o 72, 1^{er} Tableau.)

Esther, âgée de 47 ans, d'une taille moyenne, d'une constitution un peu grêle, fut élevée à Saint-Pierre-Miquelon par des parens riches qui perdirent leur fortune; leur fille ayant voulu la relever conçut les projets les plus ambitieux. Entreprise pour les théâtres, invention d'une machine pour filer du lin, etc. Rien ne réussit; alors elle devint triste, chagrine, d'une humeur difficile, s'emportant souvent contre sa mère qui l'empêchait, disait-elle, de réussir. Quelquefois même elle entra dans un état de fureur tel, que la vie de ceux qui l'entouraient était en danger. Admise à la Salpêtrière, Esther y mourut d'une affection du cœur; elle ne voulut jamais recevoir les secours de la médecine.

Il suffit de parcourir les comptes généraux pour s'assurer que l'ambition transformée en cupidité est une des principales sources de crimes. On tue pour assurer l'effet d'une donation, pour recueillir

une succession , pour éteindre une rente viagère , voler et assurer l'impunité du vol ; etc.

ORGUEIL. — L'orgueil chez les habitans de la campagne n'est point ce sentiment qui porte à faire ou à entreprendre de grandes choses , ou qui fait croire à certains individus que leurs qualités personnelles les élèvent au-dessus du reste des hommes. Cette passion ne consiste chez eux qu'à tirer vanité de ce qu'ils possèdent. Il en est un grand nombre qui font des acquisitions au-dessus de leurs forces, les conservent quoique onéreuses, et, dans leur orgueil, préfèrent se détruire que de voir ces propriétés passer en d'autres mains. Cette passion réunie à l'ambition et considérée comme cause d'aliénation, fait des dieux, des rois, des prophètes ; tandis que dans d'autres circonstances elle conduit directement au suicide.

Ch... engage tous ses biens ; ses revenus deviennent insuffisans pour servir les intérêts ; il ne trouve plus à faire de nouveaux emprunts, et trop fier pour vendre une partie à l'effet de sauver le reste , se brûle la cervelle. *Obs. 12.*

Cet exemple et d'autres que nous pourrions citer, devrait servir de leçon aux hommes qui, par orgueil, conservent ces apparences de fortune au moyen d'emprunts ruineux pour eux et leurs enfans.

La femme Hubert, entrée dans la division des aliénées le 19 février 1827, a la tête troublée par des idées de fortune et des espérances de succession; de plus, sa santé est mauvaise habituellement; réclamée par ses parens et n'étant pas dangereuse, elle sort de l'hospice après quelque temps de séjour, bien qu'elle ait conservé toutes ses idées de fortune.

La femme Poiré se croyait très-riche, faisait la généreuse envers tout le monde. Quoiqu'elle fut née à la Salpêtrière, elle soutenait aux personnes qui la connaissaient depuis son enfance qu'elle avait vu le jour en Autriche, qu'elle se nommait Marie-Louise, qu'elle n'avait que 24 ans (elle en avait 60); elle conserva ces mêmes idées jusqu'à sa mort.

COLÈRE, HAINE, VENGEANCE. — Que les hommes soient restés incultes ou qu'ils aient reçu de l'éducation, on peut dire que les uns et les autres sont sujets à la colère et même susceptibles de haine et de vengeance; mais il serait difficile, je crois, de décider chez lesquels la première de ces passions exerce le plus d'empire. Si les uns, sans éducation, de passions basses, se livrent naturellement à des excès de colère; les autres, plus réfléchis, se contiennent quelquefois; mais ce n'est bien souvent que pour faire une explosion plus terrible, se livrer à des emportemens et à des accès de fureur;

de là l'égarément de la raison ; de là aussi quelquefois l'homicide ou le suicide. A cet égard, je crois que ce premier crime est plus souvent que le second le résultat de la colère, chez les hommes incultes, tandis que c'est le contraire, pour le second, chez ceux qui ont reçu de l'éducation. Les morts volontaires, suite de colère, sont excessivement rares pour nous ; à la vérité, plusieurs individus déjà cités dans nos observations menaçaient dans leurs accès de colère de se suicider, mais pas un de ceux-là ne s'est détruit, ni blessé pendant l'accès ; ils ont tous attendu le calme et la réflexion pour exécuter leurs funestes projets.

J'ai dit qu'un caractère irritable, irascible, susceptible, indiquait souvent le premier degré de la manie ; j'ajouterai que cette passion me paraît être souvent l'effet et non la cause de cette maladie.

Les crimes non prémédités sont généralement l'effet d'un accès de colère. L'homme qui cède à ce sentiment exalté frappe sa victime sans s'inquiéter des conséquences de son action. Le père qui tua ses quatre enfans sans motifs connus, n'avait-il que de la brutalité, comme on le dit dans le compte général pour 1831, page 95 ? N'était-il pas atteint de la même maladie que ceux qui, sous le nom de démence furieuse, ont donné la mort à des enfans, à des parens et à des étrangers :

année 1833, pages 97, 99. Nous reviendrons sur ce point, en agitant la question de savoir si l'on peut assimiler les effets des passions à ceux de l'aliénation mentale.

La femme B. M... âgée de 43 ans, d'un caractère prompt, susceptible et irascible, avait de fréquentes querelles avec son mari, marchand de peaux de lapins. A la suite de chaque altercation un peu vive, elle abandonnait la maison conjugale pendant plusieurs jours; ensuite la réconciliation se faisait chez le marchand de vin. Le 15 mai 1832 elle passe une partie de la journée dans un cabaret éloigné, avec son mari, sa belle-mère et d'autres individus. A onze heures du soir tout le monde se met en route pour rentrer au village, mais chemin faisant une querelle survient entre B. M... et sa femme qui s'emporte, et de colère va se noyer. (n° 78.)

PASSION DU JEU, DÉBAUCHE, LIBERTINAGE. — Les mauvaises passions, les habitudes les plus immorales se propagent dans les campagnes. Le goût du jeu fait des progrès effrayans. Des pères de familles ne rougissent pas de jouer souvent plus que le produit de leurs économies. Il est vrai que ces individus n'aventurent jamais tout leur avoir en un seul instant, mais ce n'est que pour savourer davantage cette passion et tenir en lan-

gueur leurs familles malheureuses. Nous connaissons dans nos observations beaucoup de joueurs, mais nous ne possédons pas un seul cas de suicide produit par la passion du jeu si funeste dans les villes, où les hommes, plus audacieux, décident du sort de leurs familles et de leur vie en satisfaisant un moment leurs penchans ruineux : au résumé je crois que cette passion produit plus de suicides que d'aliénations mentales et de crimes.

DISSENSIONS ET CHAGRINS DOMESTIQUES, DISCUSSIONS D'INTÉRÊT. — Les chagrins domestiques sont cosmopolites. Il serait difficile de dire s'ils sont plus ou moins fréquens à la ville qu'à la campagne. On peut assurer que partout les dissensions de familles sont communes, les peines et les inquiétudes de ménage fréquentes. S'il fallait s'en rapporter aux poètes qui ont chanté la douceur des mœurs champêtres, nous les trouverions bien dégénérées.

Quoi qu'il en soit, beaucoup d'aliénés et de suicides, ont eu des chagrins, les uns réels, les autres imaginaires. Il n'est pas ordinairement aisé de distinguer ce qui appartient à l'un, de ce qui tient de l'autre. Les secrets du cœur sont si difficiles à pénétrer ! Au reste nous trouvons ici comme ailleurs une différence dans le résultat des chagrins domestiques ; c'est que presque toujours ce sont pour nous ceux qui étaient les auteurs des chagrins et du désordre qui existaient dans le

ménage, qui se sont donnés la mort ; tandis que dans les exemples rapportés par les auteurs, c'est très-souvent le contraire. Dans les observations qui nous appartiennent, nous voyons un grand nombre de ces individus causer de grandes afflictions à leurs familles, dissiper leur patrimoine, mener une vie désordonnée, se porter à des actes de violence, d'autres contracter des alliances malheureuses, faire des transactions préjudiciables à leurs intérêts, tous se donner la mort sans que leurs proches aient devancé ou suivi rarement ces funestes exemples. *Obs.* 1, 2, 5, 6, 8, 12, 14, 17, etc.

Les chagrins domestiques sont des causes fréquentes d'aliénation mentale et de suicide comme les dissensions et les discussions d'intérêt entre parens, qui appartiennent également aux chagrins domestiques produisent beaucoup d'homicides.

Adélaïde, âgée de 30 ans, entrée le 20 novembre 1826 dans la division, se trouvant dans la misère et voyant son fils sans ouvrage, perdit la raison ; des images lugubres la fatiguaient, le chat de son voisin était son mauvais génie. Elle se levait la nuit en poussant des cris affreux : première tentative de suicide par le charbon le 3 novembre, par submersion le 16, avec des instrumens tranchans le 17.

La femme Simon, âgée de 60 ans, avait été abandonnée avec sa fille par son mari. Pendant 45 ans, elles avaient pu suffire à leurs besoins. En 1826 elles sont dans la misère; la mère perd la raison. Elle court dans les rues, armée d'une serpe et appelle son mari le premier venu.

C'est ici que se fait sentir le vide qui existe chez les gens de la campagne, la présence d'un ami qui vienne souvent par ses conseils, et quelquefois par ses générosités, au secours de ces individus dont la position malheureuse ou l'imagination malade produit tant de maux dans les familles.

REMORDS.

Il n'existe point de condition sociale qui puisse remplacer ce sentiment intime qu'on appelle la paix de l'âme ou de la conscience. L'esprit, les talens, les honneurs, les richesses sont des biens superflus pour celui qui ne jouit pas du contentement intérieur. En vain il se procurera des jouissances, des dissipations; le cri de la conscience se fera entendre tôt ou tard, et des remords, quoique tardifs, rongeront son âme accablée; ou il était aliéné ou assailli de remords celui qui, en incendiant une ferme, n'avait d'autre motif que de se faire enfermer pour la vie (1).

(1) *Compte général* p. 1834, p. 91.

J'ai la conviction que les médecins comme les gens du monde, prennent souvent pour des chagrins imaginaires des remords dissimulés qui finissent par amener le dégoût de la vie. La mort devient le seul terme des souffrances morales que ces prétendus chagrins provoquaient.

Un coquetier laisse sa voiture à la porte d'une auberge. Un homme exerçant une profession lucrative et jouissant d'ailleurs d'une bonne réputation et d'une honnête aisance, vole en passant un poulet qu'il apporte chez lui. Il le tue, mais aussitôt sans doute assailli de remords, il revient sur ses pas, jette le poulet dans la cour de l'auberge et va se pendre. 1832.

F. L... âgé de 52 ans, veuf, cède son établissement de Paris à son fils, et se retire dans son pays natal. Il prend à son service une jeune fille qui ne tarde pas à donner des preuves évidentes de l'intimité dans laquelle elle avait vécu avec son maître. Celui-ci veut l'épouser. Le fils qui avait de l'ascendant sur son père le détourne de ce projet. Alors le père se trouve dans une cruelle perplexité. *Je suis un malheureux si je ne répare pas ma faute, s'écriait-il souvent. Je ne pourrai plus paraître en public.* Bientôt il se fait un changement en lui; il devient tantôt triste et sombre, tantôt agité, maniaque même. Il éprouve un grand dégoût pour la vie. Il a successivement des idées

d'empoisonnement et de strangulation. Il arrose de son urine des vases en cuivre pour se procurer du poison, en même temps qu'il s'exerce à faire des noeuds. Enfin il ne parle plus que de sa fin prochaine. Il demeurait seul; son fils l'avait obligé à renvoyer sa domestique. Un jour il donne rendez-vous à celle-ci : *Si je ne vous avais pas attendue, lui dit-il, le coup serait fait à présent.* Un autre jour un voisin entre chez lui et le trouve debout sur un tabouret, attachant une corde à une solive. Il s'écria d'un air égaré : *Vous voyez là non pas un pendu, mais un homme prêt à pendre.* Enfin toujours abandonné des siens et de tout le monde, quoiqu'ayant beaucoup de fortune, il exécute son projet de strangulation. Il était mort depuis plusieurs jours lorsqu'on s'en aperçut (n° 27).

Claudine, âgée de 51 ans, adonnée depuis quelque temps aux pratiques religieuses avec un zèle démesuré, avait été employée avec son mari, il y a 30 ans, dans les hôpitaux de Paris : aujourd'hui elle dit qu'ils ont volé dans ces établissements différents objets qu'elle a désignés au commissaire de police. On lui cria sans cesse : *va tout déclarer ou tu seras punie, tu es une voleuse*; elle cherche à se détruire, puisqu'on ne la punit pas.



LIQUEURS ALCOHOLIQUES.

L'usage des liqueurs alcooliques est aujourd'hui très-répandu dans les campagnes, surtout dans le voisinage des villes. On peut même dire que ce goût est commun aux deux sexes; et ici comme en toutes choses, les femmes surpassent les hommes dans les excès qu'elles font.

Dans nos observations on pourra voir avec quelle frénésie certains individus "sont livrés à leurs goûts dépravés pour les spiritueux. On pourra remarquer aussi quelles en ont été les conséquences pour leurs proches comme pour eux-mêmes. Beaucoup de ces malheureux, sans s'inquiéter de leurs femmes, de leurs enfans ou de leurs vieux parens, ont aliéné ou dévoré tout leur patrimoine pour assouvir leur passion, et ne se sont donné la mort qu'après avoir épuisé tous les moyens à leur disposition. Sans sortir du cercle de nos observations, il est facile d'apprécier les effets pernicieux que l'usage immodéré de ces liquides produit sur le physique et le moral de ceux qui en abusent. Perte de l'appétit, soif continuelle, douleurs abdominales, vomissemens pituiteux, quelquefois constipation et plus souvent dévoiement, obésité ou amaigrissement, dégoût du travail, engourdissemens, stupeur, tremblemens nerveux. A l'altération du physique

se joint celle du moral. Si, dans leur ivresse, quelques individus paraissent affectés d'une douce mélancolie qui se termine par d'abondantes larmes, *obs. 7*, il en est d'autres en plus grand nombre, qui deviennent colères, furieux même et qui tournent leur fureur, tantôt contre leurs proches, et tantôt contre eux-mêmes.

V... B., ornée d'abord des vertus de son sexe, perdit à la fois ses sentimens religieux et son amour pour son mari et ses cinq enfans; toutes ses inclinations se portèrent sur le vin et l'eau-de-vie dont elle consommait plusieurs litres par jour. De là résultèrent le désordre dans le ménage, des querelles avec son mari, des violences exercées sur ses enfans et des menaces fréquentes de suicide. Cette malheureuse portait toujours une corde sur elle. Enfin, à l'âge de soixante ans, elle exécuta son projet, auquel sa famille avait souvent mis obstacle (n° 26).

Parmi les individus que nous avons observés, il en est qui ont fait un long usage de spiritueux sans en ressentir les funestes effets; mais qui, au bout de quelques années, tombaient en ivresse avec une facilité qui les étonnait. Ce changement était dû à un état habituel de congestion cérébrale ou à un commencement d'altération des organes digestifs. Je connais un grand nombre d'hommes qui se trouvent dans le même cas, et je ne serais

pas surpris de les voir mourir prématurément d'un ramollissement de la muqueuse gastrique. De plus j'ai souvent remarqué que le sang des buveurs était très-liquide, c'est ce qui explique sans doute la faiblesse d'organisation des enfans provenant d'un père ou d'une mère adonnés aux boissons alcooliques.

Les auteurs assurent que rien n'est plus commun que de voir attaqués de phthisie ou tomber dans l'aliénation les enfans nés de parens ivrognes. G... , n° 46, que nous avons cité à la suite de la sixième observation, nous fournit la preuve de ces deux assertions; son fils est mort phthisique et sa fille est aliénée.

On est généralement convaincu que l'abus des boissons alcooliques a une grande influence sur la production de la folie et du suicide. Je pense, avec quelques auteurs, qu'on a attribué une trop grande part à l'action de cette cause. En effet, les observations que je possède prouvent que l'usage immodéré qu'ont fait ces malheureux des liqueurs alcooliques, n'était souvent que l'effet de leur maladie, et non la cause active ou principale; que leur délire et le dégoût de la vie provenaient chez eux de causes directes ou cérébrales, telles que des affections morales, tandis que dans d'autres cas, elles n'étaient que l'effet de prédispositions transmises ou nées avec les individus.

La femme Marguerite, âgée de 46 ans, ayant éprouvé des chagrins domestiques, s'adonna à la boisson; bientôt elle commença à se plaindre d'être tourmentée par des physiciens qui filtraient des substances à travers les murs de sa chambre, puis par des voix qui lui parvenaient par des tuyaux de cuivre; enfin cette malheureuse n'était jamais en repos.

Marie-Claudine, âgée de 48 ans, vivait en concubinage, puis elle se fit fille publique; elle éprouva ensuite un tel penchant pour les liqueurs fortes, qu'elle vendit tout ce qu'elle possédait pour satisfaire ses goûts; cependant peu à peu elle devint triste; elle attribua cet abattement au chagrin que lui causaient ses vices, mais elle ne continua pas moins à boire; elle fut conduite plusieurs fois à l'hospice pour cause de manie. Le 31 janvier 1827, M. Pariset délivra le certificat suivant: « M. C. est une femme vicieuse, elle boit, elle boit, et dans son ivresse elle répand le trouble partout. J'estime qu'elle doit être placée à Saint Denis ou à Villers Cotterêts. »

On dit que L.-D. R.... est la fille d'un ancien ambassadeur. Que son père en mourant, la confia à des personnes respectables; mais qu'elle sût toujours s'évader pour se livrer à l'ivrognerie et à la prostitution. C'est pour la cinquième fois qu'elle revient à la Salpêtrière pour cause de manie provoquée par l'ivresse.

Enfin, beaucoup d'individus dégoûtés de la vie et qui veulent mettre un terme à ce dégoût, trahissent leur faiblesse en se gorgeant de liqueurs fortes au moment de se détruire, tandis que d'autres se repaissent de grossiers alimens. *Obs.* 4, 5, 6, 12, 14, 16 et 17.

Les observations que nous venons de faire s'appliquent parfaitement aux criminels ; ainsi en thèse générale on peut dire que si quelques hommes se livrent à la boisson par un penchant naturel, d'autres ne s'y adonnent qu'après avoir éprouvé des affections morales plus ou moins vives, et alors par l'effet de cette double influence, ils deviennent, suivant leurs prédispositions physiques et morales, aliénés, homicides ou suicides.

PROFESSIONS.

Pour le suicide comme pour l'aliénation mentale, il était difficile de déterminer d'une manière précise les professions qui portent le plus au meurtre de soi-même. Pour être admis dans les établissemens particuliers, comme ceux de Paris, il faut de la fortune, et la fortune ne se trouve pas dans toutes les classes. Les établissemens publics, au contraire, sont remplis de malheureux dont les professions peu variées demandent peu d'intelligence et peu de ressources. Mêmes difficultés pour la campagne : les professions varient suivant les cantons ; ici c'est la culture, là une industrie

particulière. Heureusement l'administration a publié récemment une liste complète des professions des suicidés. Dans l'espoir d'en tirer quelque utilité, j'ai dressé un tableau général et comparatif des accusés, des suicides et des aliénés considérés sous le rapport des professions, en m'aidant, pour cette dernière classe, des recherches de M. Esquirol.

A la campagne, beaucoup d'hommes portés au suicide travaillent jusqu'au moment de se détruire. Nous avons vu P... s'occuper toute la journée dans les champs et se pendre le soir. *Obs. 4.* L... faire l'achat de chevaux pour son labour, et se suicider le lendemain. *Obs. 9.* Une jeune fille travailler dans un nombreux atelier, et se pendre le soir en revenant chez ses parens (n° 38). D'autres, s'occuper toute la journée, se coucher paisiblement avec leur société habituelle, et se donner la mort le lendemain matin. *Obs. 1, 12, 13, 16 et 17.* Une autre, faire sa lessive et se pendre le soir (*Voyez douleurs physiques*). Enfin nous avons recueilli tout récemment un autre fait de ce genre.

Un soldat de Napoléon rentre dans ses foyers avec le grade de capitaine et 1400 francs de retraite ; il fait un heureux mariage sous tous les rapports. Après 15 ans de bonheur, les voisins croient que madame a l'esprit dérangé, cependant on ne s'en occupe pas. Le....., madame fait sa lessive, travaille toute la journée, le soir elle

prépare le souper de ses compagnes; après leur départ, elle dit à sa fille unique, âgée de 12 ans : *va chercher ton père qui est chez le voisin.* Se trouvant seule, elle prend dans l'armoire un drap et un bonnet qu'elle pose sur la table, allume sa lanterne et part. Rencontrée par des connaissances, elle leur dit qu'elle va à la fontaine chercher un drap qu'elle prétendait avoir perdu. Son mari et sa fille sont surpris de son absence; ils suivent ses pas. Cette malheureuse s'était noyée.

TABLEAU des Professions des criminels, des aliénés et des suicidés, composé d'après les comptes généraux, les relevés de la Salpêtrière, de Charenton et de l'établissement de M. Esquirol.

	CRIMES contre les personnes	ALIÉNÉS.	SUICIDES.	
I. Bergers et autres occupés du soin des troupeaux.	30	}	15	
Bûcherons, charbonniers, etc.	15		5	
Cultivateurs, laboureurs, jardiniers, vigneron- s de leur propre bien	215		145	467
— de celui des autres.	684			
Mineurs, carriers, terrassiers.	40			45
Journaliers, manœuvres.	20			
II. Ouvriers en bois, tonneliers, charpentiers, menuisiers, ébénistes.	136		19	24
— en cuir et peaux de toute espèce.	75		15	25
Cordonniers.	"		5	46
Ouvriers en fer et autres métaux, bijoutiers.	64		18	57
— en fil, laine, coton et soie et tout ce qui en dépend.	102	"	104	
— en pierres, maçons, couvreurs.	69	7	45	
— en produits chimiques de toute espèce.	2	"		
— en terre, tuiliers, potiers.	21	"	14	
— vitriers, peintres.	3	"		
<i>A reporter.</i>	1,479	207	903	

	CRIMES contre les personnes.	ALIENES.	SUICIDES.	
<i>Report.</i>	1,479	207	905	
III. Boulangers, pâtisseries	27	19	14	
Bouchers, charcutiers, etc.	15	14	12	
Meuniers	37	"	20	
IV. Chapeliers, bonnetiers	5	10	4	
Perruquiers, barbiers	6	"	9	
Tailleurs, tapissiers et autres ouvriers tra- vaillant sur les étoffes	33	96	88	
Blanchisseurs, modistes et couturières	1	38		
V. Agents d'affaires, courtiers de commerce et autres professions analogues	2	"	"	
Marchands colporteurs	10	37	6	
Commerçans- négocians	} établis } en gros, banquiers, } en détail, épiciers, } marchands de vin, } sans établissemens fixes, ma- } gaignons, m ^{rs} de bestiaux.	8	"	15
		28	101	73
		9	"	"
Commis et marchands, marchands de tabac	6	"	24	
VI. Commissionnaires, portefaix, porteurs d'eau, décroiseurs	24	92	13	
Mariniers, bateliers, pêcheurs	20	3	13	
Voituriers et rouliers, conducteurs de voiture, courriers	27	11	28	
VII. Accoucheuses	4	"	"	
Aubergistes, traiteurs, cuisiniers, logeurs, hôteliers, limonadiers	42	24	37	
Domestiques attachés à une ferme ou à une exploitation	100	92	"	
— — — à la personne	42	35	68	
VIII. Artistes (peintres, musiciens, comédiens). Clercs, écrivains, commis de bureau	5	20	3	
Etudiens, séminaristes	4	88	9	
Fonctionnaires publics, bûissiers, employés, agens de la force publique	3	75	8	
45	29	36		
Instituteurs, professeurs, imprim.-libraires	18	45	16	
Militaires et anciens militaires	22	234	188	
Propriétaires vivant de leur revenu et rentiers	70	307	150	
Notaires, avocats, avoués, médecins, prêtres, religieuses et pharmaciens	8	65	43	
IX. Contrebandediers	40	"	"	
Sans profession ou profession inconnue	"	"	311	
Mendiants et vagabonds, chiffonniers	35	"	28	
Filles publiques	6	33	"	
Sans moyen d'existence connu	24	"	"	
TOTAL.	2,216	1,680	2,112	

Toutes les professions sont exposées à l'aliénation mentale et au suicide; aucune ne met à l'abri de l'homicide; c'est que dans toutes les positions on se trouve sous l'influence des causes productrices des crimes, de la folie et du suicide. Mais suivant la profession que l'on exerce, on est plus exposé à l'un de ces penchans qu'à tout autre. Dans toutes les classes, par exemple, on éprouve des chagrins domestiques; mais leur action est différente suivant la profession des individus; ainsi chez les uns ils provoquent l'aliénation ou le suicide, et chez d'autres le crime. Les revers de fortune frappent spécialement une classe; de là plus d'aliénations et de suicides que de crimes, tandis que la cupidité et les discussions d'intérêt provoquent dans d'autres professions plus de crimes que de suicides et de folies.

Ces accidens se reproduisent ou s'accroissent même, suivant les départemens, avec une régularité qui peut être calculée dans chaque saison, non-seulement pour le nombre, mais encore pour chaque âge, chaque sexe et chaque profession. Cela tient d'abord aux circonstances extérieures dans lesquelles les hommes se trouvent placés, et qui n'ont pas changé, ensuite à l'accroissement de la population, et, en troisième lieu, à l'impuissance des moyens actuels; ainsi, le retour des mêmes résultats n'est pas l'effet d'un pur hasard

ou d'une action nécessaire et fatale comme on l'a dit, mais bien l'effet des causes générales que nous nous efforçons de faire connaître, dans l'espoir que les hommes éminens qui marchent à la tête de la civilisation s'empresseront de les faire disparaître.

La première classe fournit comparativement plus d'accusés que d'aliénés et de suicides : c'est que les individus de cette catégorie ne sont préoccupés que d'une pensée, d'accroître leur bien-être matériel. Ne connaissant que leurs besoins physiques, la cupidité les rend souvent criminels, moins souvent suicides, tandis que leurs croyances aveugles et leur ignorance les conduit quelquefois à la folie.

Les hommes de la deuxième classe, d'une intelligence moyenne, offrent presque autant de suicides que de criminels. Le libertinage et les excès de tout genre sont généralement le partage de cette classe.

Le bien-être dont jouissent les hommes qui forment la troisième catégorie, les éloigne du crime, en même temps que leurs occupations presque toutes matérielles les préservent de la folie et du suicide.

Quant à ceux de la quatrième, ils sont encore

plus exposés à l'influence des passions déréglées et des mauvaises mœurs que dans la seconde; c'est ce qui nous explique une propension plus marquée vers l'aliénation mentale.

A mesure que le cercle de l'intelligence s'agrandit, que les spéculations forment les occupations habituelles de la vie, et que des revers imprévus viennent bouleverser des existences qu'on croyait assurées, on remarque plus de perturbations dans l'esprit; de là quelquefois des crimes et plus souvent des suicides, et surtout des aliénations mentales.

La sixième classe ne présente aucun rapport entre les crimes, la folie et le suicide; c'est que les professions de ceux qui la composent sont déjà une forte prédisposition pour les crimes, et si l'on observe quelques cas des autres penchans, c'est sans doute à l'excès des boissons alcooliques qu'il faut s'en prendre.

L'aliénation mentale et le suicide acquièrent un certain développement dans la septième classe.

Chez les hommes qui forment la huitième catégorie, les passions débordent dans tous les sens: d'un côté, l'ambition et la soif des richesses, de l'autre, les revers de fortune, les chagrins domestiques plus cuisans que pour les autres hommes, les excès

d'étude , les lectures prétendues philosophiques ; la passion du jeu et de l'amour , enfin , la dévotion exaltée et les événemens politiques, sont autant de causes cérébrales qui expliquent la fréquence des crimes , et plus encore des aliénations de tout genre et de suicides que l'on observe dans cette classe.

Les individus qui composent la neuvième classe paraissent moins portés aux crimes contre les personnes , à l'aliénation mentale et au suicide que les hommes des autres classes ; c'est qu'ils vivent en dehors des causes morales qui provoquent ces penchans. Cependant les filles publiques font exception pour la folie qui est fréquente chez elles; outre le libertinage, la débauche, et dans quelques cas rares, des remords, les excès dans les spiritueux, sont les causes ordinaires qui conduisent les prostituées à la manie d'abord , et plus tard à la démence et à la paralysie générale. J'ai vu de ces misérables entrer pour la huitième fois dans la division.

SAISONS. — CLIMAT.

M. Esquirol a réfuté victorieusement l'opinion des auteurs et de Montesquieu, en particulier, qui ont avancé que le climat avait beaucoup d'influence sur le suicide. Partageant l'opinion de notre illustre maître, nous citerons à son appui l'observation que nous faisons tous les jours, que le suicide est très-fréquent dans certains cantons, et beaucoup plus rare dans d'autres du même département; de plus, nous voyons des départemens limitrophes donner un nombre inégal de suicides, tandis que d'autres situés aux extrémités opposées se ressemblent beaucoup sous ce rapport; ainsi, le *Finistère* est le 41 et les *Côtes-du-Nord* le 78, la *Charente-Inférieure* le 22 et la *Vendée* le 68, la *Côte-d'Or* le 23 et la *Haute-Saône* le 64, l'*Aveyron* le 84 et le *Gard* le 28; les *Bouches-du-Rhône*, au contraire, et la *Seine-Inférieure* sont, le premier le 6 et le second le 7. Le *Nord* et les *Basses-Alpes*, la *Meurthe* et la *Charente-Inférieure*, l'*Adèche* et la *Manche*, comparés entr'eux, donnent à peu de chose près le même nombre de suicides Voyez 2^e tableau.

Quant à la saison, les écrivains de nations différentes, et même en France, ne sont pas d'accord. Je crois que si leurs opinions ont été si contradictoires sur ce point, c'est parce que le suicide

subissait dans leurs climats la même influence que les autres affections.

DES ADMISSIONS des aliénés à Charenton relativement AUX SAISONS.			DES SUICIDES effectués dans chaque mois de l'année 1858.		DES CRIMES contre les personnes, commis dans chaque mois de l'année 1858.	
Janvier . . .	89	247	156	536	141	418
Février . . .	125		165		120	
Mars . . .	125		205		157	
Avril . . .	145	442	193	703	134	474
Mai . . .	138		249		151	
Juin . . .	159		261		189	
Juillet . . .	182	407	283	683	128	439
Août . . .	154		209		107	
Septembre .	121		161		144	
Octobre . .	140	361	182	438	127	384
Novembre .	104		146		122	
Décembre .	117		150		155	
4,557 aliénés.			2,540 suicides.		1,715 criminels.	

Ainsi par ces tableaux nous trouvons que les deux trimestres d'avril et de juillet sont par rapport aux deux autres trimestres pour les crimes comme pour les aliénés et les suicides, comme 2 : 1, 10. Cette coïncidence est remarquable ; elle explique ce qu'ont dit quelques au-

teurs, que les homicides et surtout les grands crimes avaient lieu dans des instans voisins de l'aliénation mentale.

Quoiqu'on constate plus d'aliénations mentales, de suicides et de crimes pendant les trimestres d'avril et de juillet que dans l'automne et l'hiver, il est probable que les prodromes de ces divers penchans prennent souvent naissance dans cette dernière saison. En général à cette époque, les hommes font moins d'exercice et prennent plus d'alimens. Les professions sont pour beaucoup d'entr'eux moins lucratives ou entièrement suspendues. Ce qui épuise leurs ressources ; de là des chagrins domestiques et des dissensions de famille. Après quelques mois de cette existence ils donnent un libre essor à d'autres passions que favorisent et qu'excitent la température et les relations plus nombreuses avec les autres hommes qu'ils croient plus heureux qu'eux. Alors, suivant leurs prédispositions physiques et morales, et les agens qui les environnent, ils deviennent aliénés, suicides ou homicides.

MOEURS ET CROYANCES RELIGIEUSES.

Tous les auteurs ont attribué une grande influence à l'état des mœurs sur le suicide. S'il est possible de juger de la moralité d'une population

par les crimes qui se commettent dans son sein contre les personnes et les propriétés, et par la naissance des enfans illégitimes, je dirai qu'on a attribué trop d'influence aux mœurs qui en exercent peu sur cette affection dans beaucoup de départemens. Il ne suit pas de là cependant que je prétende que dans les grandes agglomérations de population, les mauvaises mœurs, le concubinage, la prostitution, l'adultère ne conduisent certain nombre d'individus à la mort volontaire : l'observation déposerait contre moi. Mais cette même observation ne prouve-t-elle pas aussi que les mêmes causes ne produisent pas constamment les mêmes effets, que le suicide ne résulte pas toujours des mêmes motifs? Car les populations rurales présentent beaucoup d'immoralité et cependant les morts volontaires ne procèdent pas des mêmes causes : ainsi je connais des villages où les mœurs sont très-dépravées, les existences loin d'être assurées, où l'aiguillon du besoin se fait continuellement sentir, et cependant ces villages donnent peu de suicides, moins surtout que d'autres où les hommes tous propriétaires, vivant aisément de leurs travaux champêtres, offrent de bonnes mœurs.

Si ensuite nous consultons en particulier les motifs, dans le premier tableau, nous aurons encore la preuve que peu d'individus se sont

donné la mort pour échapper à la honte, au déshonneur ou à l'ignominie. D'ailleurs l'âge le plus fécond en suicides faisait déjà pressentir que telles n'étaient pas les causes ordinaires. Si donc dans les villes l'on compte parmi les suicidés des filles déshonorées, des femmes surprises en adultère, des hommes outragés ou qui ont forfait à l'honneur; dans les campagnes on rencontre les mêmes vices sans qu'ils conduisent aux mêmes accidens. Si de ces considérations particulières, nous nous élevons à des applications plus générales, nous trouvons la même solution. Ainsi les départemens de la *Corse*, *Pyénées-Orientales*, *Ariège*, *Lozère*, *Haut-Rhin*, *Bas-Rhin*, *Ardèche*, *Aveyron*, *Hérault*, *Moselle*, etc., où le nombre des crimes contre les personnes et des enfans naturels a excédé la moyenne, sont pour le suicide au-dessous de cette moyenne, tandis que les départemens du *Loiret*, *Bouches-du-Rhône*, *Yonne*, *Loir-et-Cher*, *Gironde*, *Charente-Inf.*, *Nord*, *Meuse*, *Pas-de-Calais*, etc., où le nombre des suicidés a excédé la moyenne, donnent moins de crimes contre les personnes et moins d'enfans naturels que les départemens précédens. Ainsi la fréquence du suicide n'est pas toujours en rapport avec le mauvais état des mœurs.

Mais si les mœurs n'ont pas partout sur le suicide toute l'influence qu'on a cru observer, je

n'en dirai pas autant de la civilisation. Je répéterai avec un observateur judicieux que « plus la civilisation est développée, plus le cerveau est excité, plus la susceptibilité est active, plus les besoins augmentent, plus les désirs sont impérieux, plus les causes de chagrins se multiplient, plus les aliénations mentales sont fréquentes, plus il doit y avoir de suicides. » Voilà ce qui nous explique cette multitude de suicides dans les départemens voisins de la capitale ; ainsi le département de l'Oise, par exemple, est après les départemens de la Seine et de Seine-et-Oise celui qui donne le plus de suicides, et cependant il n'est que le 76 pour les crimes contre les personnes, et le 48 pour les enfans naturels. C'est donc plutôt aux désirs et aux besoins que la civilisation développe, qu'au mauvais état des mœurs, qu'il faut attribuer le 3^e rang à l'Oise parmi les départemens qui produisent le plus de suicides.

Il serait plus facile de prouver l'influence salutaire des habitudes et des croyances religieuses sur le suicide que celle des mœurs : car un homme peut avoir une grande moralité et se suicider, ainsi qu'on le voit tous les jours, tandis que celui qui est véritablement religieux ne se donnera pas la mort, parce que ses croyances lui font un devoir, d'abord de supporter avec courage les

vicissitudes humaines, et ensuite elles lui donnent l'espoir d'un heureux avenir. Voilà les deux puissans motifs qui contiennent l'homme religieux. M. Appert cite un fait qui prouve l'influence des idées religieuses sur l'homme même pervers. Urbain, ancien forçat, étant poursuivi de nouveau, épuisé de fatigues et de tourmens, allait se noyer, lorsqu'à l'aspect d'une Eglise, le souvenir confus et la frayeur de l'éternité viennent arrêter le mouvement de détresse qui précipitait ses pas vers la Loire, et suspendre sa funeste résolution.

Il est arrivé cependant quelquefois que des personnes qui partageaient ces croyances se sont donné la mort, tout en déplorant l'acte qu'elles allaient commettre, parce qu'elles s'étaient persuadé que toute règle générale avait des exceptions et qu'elles se trouvaient précisément dans ce cas. De plus, aujourd'hui dans le nombre des jeunes gens qui s'immolent follement à des passions trompeuses, il en est qui semblent avoir conservé des croyances religieuses : ils recommandent leur âme à Dieu, lui demandent pardon de leurs fautes, mais considérant la mort comme une indispensable nécessité, un refuge assuré contre leurs maux, ils s'ôtent la vie.

Les habitudes et les croyances religieuses se sont généralement affaiblies, d'abord dans les villes, puis dans les campagnes où elles sont aujourd'hui

moins répandues, moins éclairées et moins sincères surtout qu'ailleurs. Il n'y a pas un demi-siècle que, fréquentés par les populations en masse, tous les temples avaient chacun leur pasteur; mais les commotions politiques ont eu pour résultat d'ébranler et de réduire à un petit nombre les ministres chargés de nourrir la foi. Beaucoup de communes rurales sont devenues veuves de leurs guides spirituels. Les croyances religieuses s'y sont perdues. Peu à peu ces mauvaises habitudes se sont propagées dans les lieux circonvoisins. Il en est résulté que les ministres de la religion, vivant chaque jour davantage dans l'isolement, sont devenus en quelque sorte étrangers aux mœurs des habitans et ont perdu presque toute l'influence qu'ils exerçaient autrefois sur les hommes et les croyances. Ce relâchement dans les croyances religieuses s'est transmis aux descendans, de sorte qu'à force d'entendre dire que l'homme est en tout semblable aux animaux, ils finissent par ignorer et par méconnaître la divinité, son culte et ses lois; et par une conséquence toute naturelle, ils courent le danger en avançant dans la vie, d'arriver à la pensée de se détruire sans pouvoir songer aux résultats que doit avoir cette transgression des lois primordiales de notre être.

M. Guerry, dans ses précieuses recherches de

statistique morale, démontre par des faits que le suicide devient d'autant plus fréquent qu'on se rapproche davantage de la capitale. Les croyances et les habitudes religieuses auraient-elles suivi, jusqu'aujourd'hui du moins, une progression inverse? Auraient-elles été d'autant plus afferemies qu'on se trouvait plus éloigné du grand foyer de la corruption? D'un autre côté si l'état du suicide était l'expression du degré des idées religieuses, il serait facile d'en mesurer l'étendue dans chaque département et de résoudre par là la question. Le département des *Hautes-Pyrénées* est celui qui produit le moins de suicides. Est-il le plus religieux? Viennent ensuite la *Haute-Loire*, l'*Ariège*, l'*Aveyron*, l'*Allier*, la *Lozère*, le *Cantal*, le *Puy-de-Dôme*, la *Creuse*, les *Côtes-du-Nord*, etc. Mais ces départemens sont des premiers pour les crimes contre les personnes et les propriétés, pour les enfans naturels. Ne peut-on pas conclure de là que si le suicide ne s'y montre pas aussi fréquemment qu'ailleurs, ce n'est pas aux croyances religieuses qu'est dû cet heureux résultat, mais bien à d'autres causes que nous avons déjà indiquées et sur lesquelles nous reviendrons encore plus tard. (2^e tableau.)

Quoique les croyances religieuses n'exercent pas la même influence qu'autrefois, on peut dire cependant que dans quelques cas, mal éclairées,

elles conduisent à l'aliénation mentale comme à l'homicide. — Aliénation de J. B. croyant avoir fixé le choix de Dieu et annonçant à tout le monde qu'il est le prophète Elie. — Assassinat d'une fille âgée de six ans par sa mère qui prétendait que son enfant serait damnée si elle vivait jusqu'à sept ans. (G. C. p. 99, année 1855).

HAINES, ENNUI DE LA VIE. — La haine, l'ennui de la vie et le spleen sont considérés par des auteurs comme causes fréquentes de mort volontaire. Ce n'est pas que les hommes qui en sont atteints, comme l'observe fort judicieusement M. Esquirol, aient de l'aversion pour la vie, seulement ils haïssent les souffrances qui la traversent. Il ont recours à la mort pour se délivrer des peines qui les tourmentent. Au reste, la haine de la vie qu'on regarde à tort comme le partage des hommes élevés en dignités, en honneurs ou comblés de richesses, se montre aussi chez les hommes incultes ; mais avec cette différence qu'elle est, chez ces derniers, plus souvent provoquée par des causes physiques que par des causes morales. Ce *tedium vitæ* est dû chez eux à la cessation des occupations habituelles, au passage d'une vie très-active au repos, et chez les hommes avancés en âge qui présentent si souvent des cas de suicide, à la monotonie de la vie et surtout à l'état d'isolement et d'abandon dans lequel ils vivent. Mais le spleen,

s'il consiste dans un dégoût absolu de tout ce qui peut attacher les hommes de tout âge à la vie, est inconnu dans les campagnes où les sources du bonheur ne sont pas encore taries.

Les hommes deviennent criminels quelquefois par ennui de la vie, tels sont ceux qui commettent des crimes pour se mettre dans l'obligation de se suicider ensuite, de se faire enfermer ou pour obtenir la mort. Assassinat d'un individu inconnu à l'accusé qui était ivre, et qui voulait par ce crime se mettre dans la nécessité de se suicider, ce qu'il essaya. Assassinat d'une femme par le mari pour l'empêcher d'être malheureuse; il voulait se suicider ensuite. (*Compt. génér.*).

INSTRUMENS.

Au milieu des déplorables pensées qui dévorent le cœur de celui qui va dans un instant attenter à ses jours, il en est une qui doit lui être bien pénible; c'est celle qui a pour objet de choisir le genre de supplice. Quel moyen faudra-t-il employer pour donner un rapide écoulement à la vie? Position terrible où il faut être tout à la fois, le patient et l'exécuteur. M. Guerry prétend que ce choix est influencé à notre insu par l'âge, le sexe, la condition sociale et une multitude d'autres circonstances souvent très-difficiles à apprécier.

Il n'y a pas ici plus de hasard, dit cet ingénieux écrivain, que pour ce qui se rapporte à la distribution des crimes ou des autres faits de statistique; tandis que d'autres auteurs nous assurent que les suicides ne choisissent pas ordinairement l'instrument de leur destruction, qu'ils *s'emparaient* de tous les moyens à leur disposition. Qu'il en soit quelquefois ainsi dans le suicide aigu exécuté aussitôt que résolu, c'est possible; mais il n'en est pas de même dans le suicide chronique: l'individu a eu le triste loisir de promener sa pensée sur les genres de mort qui lui sont connus, et je crois que c'est toujours le moyen qui lui semble le moins douloureux qui obtient la préférence. B... descend dans son puits; arrivé dans l'eau jusqu'à la ceinture, il éprouve une impression douloureuse qui l'arrête dans son projet. Quelques jours plus tard B... se pend. *Obs.* 5 (n° 65). L... fait des tentatives de submersion, puis le lendemain se donne la mort par strangulation (n° 66). D... avoue à une de ses voisines qu'elle est entrée la nuit dans une mare pour mettre fin à son existence, mais que ce moyen lui parut trop douloureux. Quelques jours plus tard elle se pendit (n° 79). Ainsi ces malheureux ont avoué qu'ils avaient souffert horriblement et que l'immersion leur avait paru un supplice affreux dont ils n'useraient jamais. Voilà le premier motif qui les a éloignés de ce genre

de suicide, *la douleur* : en ils ont eu recours à la strangulation, parce que le second lieu, moyen dont on n'a pas fait usage semble moins douloureux que celui que l'on connaît, et ici l'homme montre encore son inconstance.

Relativement à la localité qu'on habite, j'ai souvent entendu dire que les hommes fatigués de la vie choisissent le genre de mort par immersion, par exemple, parce qu'ils habitaient le voisinage des rivières. C'est à mon avis une erreur facile à prouver. En effet, si à Paris, si à Londres beaucoup de suicides se noient, je crois que c'est parce qu'ils croient que l'immersion est moins douloureuse que la strangulation ou la précipitation, par exemple; car si ces suicides ne se trouvaient pas dans le voisinage de l'eau, ils iraient au loin chercher de quoi satisfaire leur préférence. Nous verrons dans les observations beaucoup d'individus, pour exécuter le projet qu'ils avaient conçu, faire un long trajet, afin d'aller se précipiter dans des rivières ou bien se noyer dans des puits ou des mares; et beaucoup d'autres, voisins des rivières, se donner la mort par strangulation. Les suicides choisissent donc l'instrument de leur destruction comme les hommes qui méditent un crime font choix du moyen qu'ils croient le plus prompt ou le plus sûr.

On peut en dire autant des professions qu'ils

exercer. Pendant mon internat dans les hôpitaux de Paris, deux collègues se sont donné la mort par hémorragie. Dira-t-on qu'ils ont eu recours à ce genre de mort à cause de leur profession? Je ne le pense pas; si donc les militaires et les chasseurs se brûlent la cervelle, si les cordonniers s'ouvrent le ventre, les perruquiers se coupent la gorge, les blanchisseuses s'empoisonnent ou s'asphyxient, ce n'est pas parce que ces individus se trouvent habituellement en rapport avec ces divers moyens, mais bien parce qu'ils croient en connaître mieux l'action et qu'ils espèrent par là obtenir une mort moins douloureuse et plus prompte (1). Je croirais plus volontiers à l'influence de l'éducation sur le genre de crime et de suicide comme sur l'aliénation mentale.

Parmi les personnes qui ont l'intention de se détruire, il en est beaucoup dans les cités qui laissent des explications sur les motifs qui les portent à accomplir leurs funestes desseins. Les journaux sont remplis chaque jour de ces actes de dernière volonté. Quelques-uns même sont cités comme des morceaux remarquables.

(1) Le fait qui s'est passé récemment à Paris vient à l'appui de mon opinion. Nous choisissons un singulier genre de mort, écrit B... à son ami Victor, c'est le plus doux, nous ne voulons pas souffrir, car notre sang coulera jusqu'à ce que la source en soit tarie. 25 juillet 1855. *Journal le Temps*.

A la campagne, tout se passe sans ostentation et sans bruit. Il est vrai que beaucoup de suicides ne savent pas écrire ou écrivent avec difficulté ; mais ceux qui le pourraient, négligent ce moyen de faire parler d'eux encore une fois. Une femme cependant, qui avait dévoré tout son patrimoine, laissa ce peu de mots bien mensongers : *Je meurs pour vous, mes enfans* (n° 40).

Les tableaux suivant indiquent les divers instrumens dont les homicides et les suicides se sont servis pour obtenir la mort.

MEURTRES, ASSASSINATS et EMPOISONNEMENTS.		SUICIDES dans le canton de Liancourt.	SUICIDES en général.
Strangulation.	16	52	701
Précipitation, submer- sion.	10	25	705
Armes à feu.	158	1	225
Poison.	28	3	51
Précipitation sur le sol.			78
Instrumens piquans.	112		75
Instrumens contondans.	83		
Asphyxie par le charbon.			178
Sequestre, torture, abstinence ou autres moyens non spécifiés.	4		204
	441 homicides.	81 suicides.	2,505 suicides.

L'emploi du poison est excessivement rare ; mais l'asphyxie, la précipitation et surtout l'abstinence, moyens incertains ou trop lents ne sont

pas en usage dans les campagnes. Comme on le voit, deux moyens sont principalement employés, l'immersion et surtout la strangulation. Nous avons vu ailleurs une femme se pendre avec une lanière ; ici nous allons citer l'observation d'un homme qui s'est pendu avec une branche.

N..., laborieux et sobre, était domestique dans un moulin. Il vivait en bonne intelligence avec sa femme. Ils n'avaient qu'un enfant. Au mois de mars 1815 il joue le soir aux cartes et gagne 2 fr. 50 c. Il est tout joyeux de son bénéfice. Le lendemain matin il met son déjeuner dans un sac et part avec trois mulets chargés de farine pour aller dans un village éloigné d'une lieue. Au quart de son chemin il disparaît. Le soir on trouve N... pendu à un arbre ; il s'était servi d'une branche flexible pour exécuter son projet. Il existait un grand espace entre la nuque et le lien. De plus les pieds posaient sur le sol. (n° 20.)

OBSERVATIONS ET AUTOPSIES.

PREMIÈRE OBSERVATION.

57 ans. Douleurs de tête. Tous les ans dégoût du travail et des alimens. Usage des boissons alcooliques. Irascibilité. Fureur. Vomissemens. Strangulation. Autopsie. Injection sanguine. Sérosité abondante. Plaques opaques à l'arachnoïde. Couleur jaunâtre de la substance grise. Induration des deux substances. Gastro-enterite avec ramollissement (1).

B.... sabotier, d'une constitution sanguine et nerveuse, d'une taille élevée, âgé de 57 ans, passe peu de temps avec sa première femme qui s'est noyée, et vingt-six ans avec la seconde. Ne sachant ni lire ni écrire et connaissant la faiblesse de sa tête, il ne voulait jamais faire le plus petit marché sans être assisté de sa femme. B.... avait reçu autrefois un coup à la tête. Il en ressentait des douleurs dans les changemens de temps. Buveur comme les ouvriers en général, depuis quatre ou

(1) Nous discuterons plus tard la question de savoir si le ramollissement de la muqueuse gastrique peut se former après la mort. J'ai fait là-dessus un grand nombre d'expériences et d'observations. Voyez l'article des différentes espèces de mort.

cinq ans il consommait une quantité effrayante d'eau-de-vie et de vin blanc, surtout à certaines époques de l'année. De là dégoût du travail, irascibilité, fureur même. Lorsque cette période de dérèglement était passée, le goût du travail lui revenait et alors il travaillait comme un forcené. On était obligé de lui apporter son boire et son manger à son établi. Cependant cette activité ne pouvait pas durer. Il s'apercevait lui-même qu'il allait retomber dans le même état d'ivrognerie et de dégoût du travail. Il disait : *Ma tête m'emporte ; malheureuse tête ! me voilà perdu encore une fois.* Alors il devenait triste, abattu, prodigue, tandis qu'il était très-économe dans son état de santé. Il n'écoutait plus les conseils de personne. Sa fureur éclatait s'il était contrarié. Il gardait le même linge tout le temps de la maladie et obligeait sa femme à coucher avec lui. Dans son ivresse, il mettait dans sa poche des cordes qu'il montrait en répétant : *je me pendrai.* Son appétit était très-irrégulier et surtout très-capricieux dans le moment de ses accès, et chose remarquable, il vomissait souvent quand il vivait comme sa famille et il ne vomissait plus quand il buvait outre mesure. Son grand-père s'est donné la mort par strangulation, et son frère et sa sœur ont déjà fait plusieurs tentatives de suicide. Ces malheureux restent presque toujours couchés. De dix-sept enfans, ils sont les seuls

qui existent. De son côté B... a été père de six enfans qui sont tous morts de la phthisie pulmonaire entre 15 et 28 ans. Ils avaient tous cependant une taille élevée, une constitution en apparence très-robuste et la poitrine très-développée.

B... n'avait encore perdu qu'un enfant lorsqu'il commença à se déranger de ses bonnes habitudes. Il en a vu périr quatre et jamais il n'a donné des preuves d'affection qu'à celle de ses filles qui l'avait empêché dans sa première tentative de suicide en 1824, et cependant il reprochait sans cesse à sa femme et à ses enfans leur prétendue indifférence. Après chaque accès, il demandait pardon à sa femme. Le 13 décembre 1827 il se jette à ses genoux, lui baise les mains et lui demande pardon comme d'habitude. Sa femme est encore une fois consolée. La journée est calme. B... ne boit pas. Il va se coucher avec son fils. A six heures du matin il lui serre la main très-affectueusement et d'une manière inaccoutumée, puis il monte dans son grenier. Son fils entend aussitôt du bruit, mais n'en soupçonnant pas le motif, il se livre de nouveau au sommeil pendant que son père exécutait son projet de strangulation.

PREMIER EXAMEN TROIS HEURES APRÈS LA MORT. —
Vêtemens bien conservés; tête déjetée à gauche et couverte d'un bonnet de coton; pieds élevés du sol à 18 cent.; bras gauche appliqué le long du

corps ; main droite élevée et appliquée sur la poutre à laquelle est attaché le cordeau qui a servi à la strangulation. Ce cordeau qui est très-court, passe à la base de la mâchoire et vient se rendre sur le côté droit de la tête par un nœud coulant ; empreinte circulaire très-prononcée ; légères excoriations ; couleur noirâtre de la peau dans cette partie ; veines superficielles du cou très-engorgées ; extrémités froides ; taches violettes à la face, aux tempes, aux oreilles, à la main gauche et aux extrémités inférieures. Les lèvres ne sont pas tuméfiées ; point d'écume à la bouche ; paupières à demi-fermées ; le tronc conserve beaucoup de chaleur ; les membres sont flexibles. Le lien est coupé et le corps placé dans une position horizontale.

AUTOPSIE LE 14 À 8 HEURES DU MATIN. — Contracture des membres ; sugillations dans les parties déclives ; état de la face comme la veille ; les oreilles sont très-noires. — **TÊTE.** Crâne épais, dur ; injection des vaisseaux et infiltration séreuse des membranes ; arachnoïde présentant plusieurs plaques opaques sur les bords de la fente longitudinale ; substance grise jaunâtre, légèrement injectée dans sa couche superficielle, un peu moins dans sa couche profonde ; forte injection de la blanche ; consistance ferme de l'une et de l'autre ; beaucoup de sérosité dans les ventricules ; subs-

tance grise du cervelet très-rosée et peu consistante; substance blanche plus ferme, mais moins injectée. — Cou. Fracture de l'os hyoïde; muqueuse du larynx, du pharynx, de l'œsophage et de la trachée-artère très-ramifiée. — THORAX. Poumons très-volumineux, rouges dans quelques points, violets dans d'autres, noirâtres à leur partie postérieure; à part l'injection ils sont très-sains; cœur et gros vaisseaux sains et vides de sang. — ABDOMEN. Muqueuse gastrique recouverte de matières grisâtres; rides longitudinales parsemées de plaques rouges, violettes ou brunâtres. Consistance peu ferme de cette membrane dans plusieurs points; intestins généralement injectés; plaques inflammatoires dans le cœcum; foie, rate, reins très-injectés.

DEUXIÈME OBSERVATION.

38 ans. Esprit inquiet. Tous les printemps accès de mélancolie. Douleurs à l'épigastre et à la tête. Appétit irrégulier. Strangulation. Injection des membranes et de l'encéphale. Plaques opaques à l'arachnoïde. Induration des deux substances. Hypertrophie du ventricule gauche. Gastrite. Rate volumineuse.

La femme du postillon L.... âgée de 38 ans, d'une constitution sanguine et musculaire, cédait

facilement aux moindres contrariétés. Elle craignait toujours pour son avenir. A la vérité son mari, exerçant une profession où la sobriété est une exception méprisée, ne faisait aucune économie. Depuis quatre ou cinq ans la femme L... éprouvait tous les printemps, pendant quelques mois, de la tristesse, de l'abattement, des douleurs à l'épigastre et à la tête, du penchant pour la solitude et une grande indifférence pour sa famille et son ménage. Elle se tourmentait plus que d'habitude. Son appétit l'abandonnait. On avait toutes les peines du monde à lui faire avaler quelques alimens. Elle avait reçu pendant quelques jours les soins d'un praticien du voisinage et de plus on avait consulté des charlatans.

Cette malheureuse avouait dans ses momens de mélancolie qu'elle voulait se détruire. Bien des fois elle va se promener sur le bord des carrières voisines ou le long de la rivière dans l'intention de se détruire ; mais, toujours suivie d'un de ses enfans, elle n'exécutait pas son projet. Enfin le 31 mars 1820 son mari veut déjeuner. Ils préparent ensemble une omelette. Pendant que l'homme tient la poêle, la femme sort. Les apprêts finis, son mari la cherche aussitôt et la trouve pendue avec une lanière dans son grenier.

1^{er} EXAMEN. — Petite stature ; corps conservant de l'embonpoint ; sillon autour du cou bien mar-

qué, bleuâtre; face colorée, sans être noire; enlèvement du lien deux heures après l'accident. Les yeux, les lèvres ne sont pas gonflés; point d'écume à la bouche; doigts contractés.

A L'AUTOPSIE le lendemain la face est un peu moins colorée que la veille. — TÊTE. Crâne d'une épaisseur ordinaire; plaques opaques à l'arachnoïde; injection des vaisseaux des membranes et de la substance cérébrale qui est dans ses deux couches plus ferme que dans l'état normal; sérosité abondante dans les ventricules et le canal vertébral. — THORAX. Poumons injectés; cœur contenant peu de sang; ventricule gauche légèrement hypertrophié. — ABDOMEN. Retrecissement considérable de l'estomac; muqueuse épaisse dans plusieurs points qui offrent des plaques très-rouges, d'autre noirâtres; rate volumineuse.

Aucun membre de la famille de L. n'a présenté ni aliénation ni suicide; mais des deux enfans qu'elle a laissés, l'aîné est somnambule.

TROISIÈME OBSERVATION.

30 ans. *Chagrins domestiques. Altération de la santé. Strangulation. Injection des membranes et de la substance cérébrale. Consistance normale. Gastro-entérite chronique. Rate volumineuse.*

Dans une épidémie de fièvres typhoïdes qui régna en 1820 au village de M..., T... perdit sa

· fille nouvellement mariée. Cette mort lui fit, dit-on, de l'impression. Ce fut en effet à partir de ce moment qu'il devint triste, que sa santé commença à s'altérer et son corps à dépérir. Il annonça bientôt à ses voisins qu'il se détruirait. A la vérité T... éprouvait peut-être plus d'un remords. Ayant une profession peu lucrative, de plus braconnier et soupçonné de plusieurs méfaits, sa vie lui devenait à charge. Cependant il continua à prendre des alimens jusqu'à sa mort arrivée le 26 avril 1820. Dans la matinée de ce jour, il monta au grenier pour jeter une botte de foin à son cheval. Dans l'après-midi un voisin vint demander à parler à T... que sa femme n'avait pas vu descendre et qui n'avait pas eu le désir de savoir ce qu'il était devenu. On trouva T.. pendu. Il avait 50 ans.

AUTOPSIE le 27 à dix heures, B..... m'accompagna en sa qualité de Maire et assista à l'ouverture du cadavre. Il me témoigna une profonde horreur pour le suicide et son étonnement du parti extrême qu'avait pris son voisin, ce qui ne l'empêcha pas cependant d'imiter ce funeste exemple quelques mois plus tard. *Voyez cinquième observation.* — TÊTE. Stature élevée; face pâle; impression circulaire du cou très-prononcée; peau *parcheminée*; point d'excoriations; le corps était resté suspendu; rigidité des membres; le lien de la grosseur du petit doigt passait à la base de la

machoire et derrière les apophyses mastoïdes ; membranes peu injectées ; consistance ordinaire du cerveau dont les vaisseaux sont très-apparens. ABDOMEN. — Estomac contenant des gaz et un grand nombre de plaques rouges, livides avec épaissement de la muqueuse dans ces divers points ; duodénum et moitié supérieure des intestins peu injectés ; moitié inférieure présentant des plaques inflammatoires comme l'estomac ; rate d'un volume considérable.

On n'a point observé dans la famille de T... ni aliénés ni suicides. Sa femme ne parut pas éprouver de chagrin de cette mort violente. Dans l'espoir d'être plus tranquille et plus heureuse, elle fit le partage du peu de bien qu'elle possédait. Malheureusement elle ne reçut pas de ses enfans les soins auxquels elle avait droit. D'une faible intelligence, seule et presque abandonnée des siens, elle quitta sa maison et fit plusieurs lieues pour aller se noyer dans l'Oise, au mois de février 1830, à l'âge de cinquante-huit ans. (n° 71. — 1^{er} tableau).

QUATRIÈME OBSERVATION.

61 ans. Douleurs de tête. Étourdissemens. Tristesse. Appétit irrégulier. Strangulation. Vaisseaux et sinus gorgés de sang. Induration et injection des deux substances du cerveau. Épaississement des membranes. Sérosité abondante.

D... P..., âgé de 61 ans, d'une constitution pléthorique; d'un caractère vif, prompt, même colère, avait rempli autrefois les fonctions d'ad-joint. Il vivait dans la sobriété et l'aisance. Comme tout le monde, il avait aimé la distraction et les jeux du village; mais il y avait renoncé. De plus, quatre à cinq mois avant sa mort, il se plaignait de douleurs de tête, d'étourdissemens. Il avait de la tristesse et un appétit irrégulier. Il répétait sou-vent à sa femme : *Après moi vous aurez de quoi vous démêler.* Il avait été contrarié quelque temps auparavant par le mariage de sa fille qui, disait-il, n'avait pas travaillé suffisamment pour la maison. Aucun médecin n'est consulté sur la position de P... Le 5 juillet 1829, D... P... travaille toute la journée. De plus à l'heure du repas on le voit monter sur un arbre et manger du fruit. Le soir il ne revient pas comme d'habitude. On le cherche vainement toute la nuit. Il a été trouvé le len- demain dans une de ses maisons non habitée. Il avait placé la clef sous la porte et s'était pendu à une poutre. A notre arrivée le lendemain, le corps

était encore suspendu. La face était violacée, l'impression circulaire très-marquée; épiderme excorié; lèvres colorées comme le reste de la face, mais pas gonflées; le lien ne comprimait pas entièrement le cou.

AUTOPSIE le 7. — Taille élevée; amaigrissement. — **TÊTE.** Crâne d'une épaisseur ordinaire; sinus cérébraux gorgés de sang; épaissement et injection des membranes; substance cérébrale offrant un développement de vaisseaux inaccoutumé; consistance ferme des deux substances; celle du cervelet un peu moins; sérosité abondante dans les ventricules. — **THORAX.** Rien de remarquable. — **ABDOMEN.** Estomac contenant beaucoup de cerises; la muqueuse a une couleur normale dans la plus grande étendue; dans quelques parties seulement, elle est injectée et légèrement pointillée, mais d'une consistance ordinaire; intestins sains ainsi que le foie et la rate.

CINQUIÈME OBSERVATION.

62 ans. *Usage de boissons alcooliques. Chagrin, tristesse. Strangulation.*

B..., maire de son village, m'avait accompagné en cette qualité dans ma visite du 26 avril 1829. Cet homme âgé de 62 ans, d'une constitution très-pléthorique, d'un embonpoint remarquable, d'une

santé robuste, adonné passablement à la boisson; d'un caractère autrefois très-gai, cultivateur de profession, avait fait la cession de ses biens à ses enfans quelques années avant sa mort. Par cet acte, il n'avait pas tout prévu, la mort de sa fille. Après cet évènement, il devient triste, fort tourmenté; mais il ne parle jamais de la perte qu'il vient de faire. Il répète seulement à ses parens, à ses voisins, à tous ceux qu'il rencontre qu'il a fait une mauvaise affaire en cédant ses biens. Son repentir allait jusqu'aux larmes lorsqu'il voyait une pièce de terre qui lui avait appartenu. Quelques jours avant le 17 juillet 1820, il était en société de sa femme et d'un marchand. Il sort de sa maison sans alléguer de motifs, se suspend à la corde de son puits et se laisse glisser lentement dans l'eau jusqu'à la ceinture. Dans cette position il crie au secours. On le hisse. *Je ne me noierai jamais*, dit-il, *dans un puits, l'eau y est trop froide*. Enfin, le 17 juillet il se pendit. Son frère utérin avait mis fin à ses jours par le même moyen et dans le même mois en 1811. (n° 13. 1^{er} tableau).

AUTOPSIE. — Plusieurs pouces de graisse sur l'abdomen; sillon du cou très-profond, le lien est une longe en corde, il avait été coupé cinq ou six heures après la mort; injection considérable de tous les organes qui sont sains; estomac contenant beaucoup de matières alimentaires.

SIXIÈME OBSERVATION.

54 ans. Usage de boissons alcooliques. Appétit irrégulier. Douleurs épigastriques. Gaieté exaltée. Irascibilité, fureur. Strangulation. Injection des membranes, des sinus, de l'encéphale. Ramollissement de la muqueuse gastrique. Adhérences au péritoine.

Gendre, fils, neveu de parens suicides, cousin germain d'une aliénée de la Salpêtrière, D..., âgé de 54 ans, d'une stature très-élevée, d'une constitution sanguine, nerveuse, travaillait quelquefois à la terre, mais le plus souvent il exerçait l'état de cordonnier. L'enjouement de son caractère, la gaieté de son esprit le faisait rechercher de ses camarades. Habile dans les jeux de mots, il faisait essuyer à chaque passant une épigramme. Content du présent, du moins en apparence, et n'ayant aucune crainte pour l'avenir.

..... il chantait du matin jusqu'au soir. (Laf.)

Avec une bonne conduite, D... aurait pu vivre dans l'aisance; mais depuis l'âge le plus tendre, il avait pris l'habitude du jeu et de la boisson. Malheureusement ces mauvaises habitudes allaient en augmentant, et dans ces derniers temps, il ne travaillait presque plus, il était le plus souvent dans l'ivresse. Il buvait quinze à vingt gouttes

d'eau de-vie avant son déjeuner, et dans la journée c'était du cidre, du vin, du café. C'est alors que pour la moindre contrariété il entrait en fureur et que sa mère, ses enfans et surtout sa femme avaient à souffrir de sa brutalité. Quoique doué d'un esprit naturel, il savait médiocrement lire et écrire. Il mangeait habituellement peu et surtout lorsqu'il était dans son temps d'ivrognerie qui durait quelquefois plusieurs semaines. Il n'avait jamais été malade avant le mois d'avril 1828, époque où je lui donnai des soins pour une fièvre intermittente. Je pus apprécier son peu de courage et ses craintes sur l'issue de son affection.

Depuis quelque temps, il se plaignait de douleurs épigastriques. Pour se soulager dans ses souffrances, il buvait davantage. Il répétait souvent en riant *qu'il ne tenait pas à la vie*, et lorsqu'il voyait un malheureux il disait : *Il n'a pas de cœur celui-là, je ne serai jamais comme lui*. C'était chez lui une fixité, une concentration d'idées qui ne l'abandonnaient pas. Obligé de vendre une partie de son bien et d'hypothéquer l'autre, il se trouvait très-embarrassé et cependant il paraissait toujours gai, excepté quand il était contrarié. Il était peu communicatif pour ses affaires, et jamais sa femme n'avait pu en connaître l'état. La veille et l'avant-veille de sa mort, il but encore plus que d'habitude. Enfin le 7 juin 1830, passant à quatre

heures de l'après-midi devant sa maison, je le vis. Il avait fait en partie sa toilette pour aller avec sa femme à une fête des environs; mais ayant aussitôt changé de résolution, il chassa sa mère et sa femme. Douze à quinze minutes étaient à peine écoulées depuis que je l'avais vu, qu'on vint m'annoncer que D... s'était pendu dans son écurie. D... avait 1 mètre 84 centimètres, et du sol au plancher de l'écurie la distance n'est que de 1 m. 78 centimètres; de plus dans ce moment là le fumier était très-épais, de sorte qu'un homme d'une taille ordinaire avait besoin de se tenir courbé.

D... avait les jambes à demi-fléchies, de plus le double cordeau dont il s'était servi et qui était attaché à une solive ne formait pas autour de son cou un nœud coulant, et rien ne fut plus facile que d'enlever le cadavre sans dénouer ni couper ce cordeau. Le sillon n'existait qu'à la partie moyenne, antérieure et latérale du cou. La tête était fléchie sur la poitrine, les bras pendans, la face légèrement colorée; la bouche et les yeux fermés. Les chairs étant encore palpitantes, je tentai la saignée du bras, puis de la jugulaire et enfin la trachéotomie, et d'autres moyens encore, mais le tout inutilement.

AUTOPSIE LE 8 JUIN 1830. TÊTE. — Face plus colorée que la veille, bleuâtre; rigidité des mem-

bres; cuir chevelu, membranes et sinus très-injectés; les vaisseaux des deux substances présentent également un grand développement, tandis que la consistance est ordinaire; peu de sérosité dans les ventricules; crâne épais. — THORAX. Pouxons légèrement engoués; cœur volumineux et surchargé de graisse. — ABDOMEN. Péritoine épaissi et adhérens dans plusieurs points; estomac gonflé par des liquides répandant une odeur alcoolique; muqueuse ramollie dans plusieurs points, rougeâtre, brunâtre et épaissie dans d'autres; foie volumineux et gorgé de sang; intestins sains.

Le *beau-père* de D... buveur effréné, s'absentait des semaines entières sans être vu de ses parens; d'autres fois il rentrait le soir fort tard, puis il se levait de bonne heure pour aller boire. Après plusieurs années de cette vie déréglée, sa femme et ses enfans le quittèrent; il ne continua pas moins ses mauvaises habitudes; toutes les remontrances avaient été inutiles et même dangereuses, car il entraient facilement en colère, en fureur même; il jouissait dans le principe d'une grande aisance; mais sa fortune avait beaucoup souffert. Abandonné des siens et tourmenté pour ses affaires, il se pendit le 14 juin 1819, à l'âge de 34 ans (n° 34).

La *tante* de D..., femme G..., d'un caractère très-gai, insouciant, buvait sans mesure de l'eau-

de-vie et du vin. A sa mort arrivée à l'âge de 58 ans, son fils âgé de 23 ans ne l'avait jamais vue que dans un état d'ivresse plus ou moins complet; riche dans le principe de treize mille francs, elle n'a laissé que soixante-cinq francs à chacun de ses enfans. Le jour où elle allait contracter un second mariage, elle se jeta à l'eau pour un simple retard dans la célébration. Aux remontrances de son second époux, elle répondait : *au bout du fossé la culbute.*

Enfin le 6 septembre 1822, en l'absence de son mari, elle s'est pendue dans sa maison, après avoir savonné la corde et écrit ce peu de mots trouvés dans sa tabatière : *je meurs pour vous, mes enfans.* Elle a laissé de son premier mariage deux garçons dont l'un est mort phthisique et dont l'autre est d'une intelligence et d'une constitution très-faibles; deux filles, l'une absente du pays (on ne sait ce qu'elle est devenue), et l'autre retenue à la Salpêtrière depuis long-temps, et dont l'observation se trouve consignée dans plusieurs écrits sur l'aliénation (n° 46).

L'oncle du beau-père de D.... avait cédé ses biens, fruit de ses longs travaux; il vivait heureux. Peu de temps avant sa mort il fait une nouvelle acquisition qui contrarie sa femme, quoiqu'il n'en résulte pour eux aucune gêne. Le 8 novembre 1824

il visite tranquillement ses enfans, soupe et couche avec sa femme ; dans la nuit, il se lève et va se noyer à trois cents pas de la maison, dans une mare; il avait 73 ans (n° 57).

La mère de D..., âgée de 63 ans, d'un caractère faible, peu expansif, faisait un usage modéré de liqueurs fortes; vivant avec son fils, elle en recevait souvent de mauvais traitemens, ainsi que nous l'avons dit plus haut; aussi en ces momens de désordre, elle répétait souvent qu'elle se noierait. A la mort de son fils, elle s'écria en parlant à sa bru : *nous voilà bien tranquilles*. Quelque temps plus tard elle dit à sa voisine : *tu viendras demain matin, nous boirons la goutte ensemble*; et le soir même elle se jeta dans son puits après avoir déposé sur son lit son jupon bien plié et quitté ses galoches (n° 74), sœur du n° 46.

SEPTIÈME OBSERVATION.

80 ans. Caractère inquiet. Usage de boissons alcooliques. Irascibilité, fureur. Perte d'appétit. Vomissemens. Douleurs abdominales. SUBMERSION. Plaques opaques à l'arachnoïde. Substance corticale jaunâtre. Induration des deux substances. Hypertrophie du ventricule gauche. Gastro-entérite.

N..., âgé de 80 ans, tailleur d'habits, d'une petite stature, d'un tempérament sanguin, d'un

caractère difficile, inquiet, avait habituellement la face colorée, les yeux brillans et le regard fixe. Depuis long-temps il faisait usage et souvent abus de liqueurs alcooliques; quand on l'empêchait de boire, il menaçait de se détruire, et quand il avait bu, il pleurait. Il se plaignait beaucoup de sa santé; souvent le matin il vomissait des mucosités en abondance; son appétit était très-irrégulier. N... passait des journées sans manger; il éprouvait fréquemment à l'épigastre et dans l'abdomen des douleurs qu'il cherchait à apaiser par l'eau-de-vie; naturellement irascible, il entraînait facilement en fureur pour la moindre contrariété, et alors si on ouvrait les croisées, il répétait sans cesse qu'il était tenté de se précipiter. Enfin, le 20 octobre 1820, il était occupé à confectionner un habit. Il n'était encore qu'à la moitié de son ouvrage, qu'il rendit l'habit en annonçant qu'il allait se noyer. On lui fit des remontrances; il les trouva justes, mais il ne persista pas moins dans sa résolution. Arrivé sur le bord de la rivière, il se mit à genoux, fit sa prière, puis se jeta dans l'eau. On entendit aussitôt un cri de repentir; il appelait à son secours. Il avait cessé de vivre lorsqu'on l'aperçut.

AUTOPSIE LE LENDEMAIN 8 HEURES DU MATIN. — Corps bien conservé; face colorée, ainsi que les parties déclives. — **TÊTE.** Vaisseaux des membranes dilatés; épaississemens; plaques opaques

à l'arachnoïde; substance corticale jaunâtre ; décolorée; substance blanche légèrement injectée; consistance ferme de l'une et de l'autre; corps calleux et cervelet, rien de remarquable. — THORAX. Bronches et poumons sains, engoués; écume rougeâtre dans la trachée et principalement dans les bronches; hypertrophie du ventricule gauche du cœur; plaques cartilagineuses aux gros vaisseaux de la poitrine, de la tête et de l'abdomen. — ABDOMEN. Plaques rouges et ardoisées, épaissement de la muqueuse gastrique dans plusieurs points; Intestins généralement injectés; plaques inflammatoires avec épaissement vers la fin des intestins grêles; foie et rate volumineux.

HUITIÈME OBSERVATION.

61 ans. Usage de boissons alcooliques. Chagrins domestiques. SUBMERSION. Gastro-entérite.

C. . . , cabaretier dans le canton de Croil, âgé de 61 ans, faisait de mauvaises affaires. Boire outre mesure et battre sa femme, telles étaient ses occupations habituelles. Aussi sa femme se sépara de lui et alla vivre à Paris avec un autre individu. C. . . se présenta vainement chez elle, son amour le mit à la porte. Rentré dans son pays natal et ne sachant que devenir, ayant épuisé toutes ses ressources, il partit de nouveau. Il fit trois lieues en côtoyant toujours la rivière. Le 2 septembre 1852

il coucha dans le village de R...; le lendemain matin il se sauva sans payer le déjeuner qu'il venait de prendre. Huit jours plus tard, le 10 du même mois, l'aubergiste aperçoit dans l'Oise un corps qui flottait, il l'amène à bord et reconnaît son débiteur.

AUTOPSIE LE 11. TÊTE.— Face, lèvres, langue, tégumens de la tête et du ventre bleuâtres, noirâtres, gonflés par des gaz; odeur de putréfaction bien marquée; membranes infiltrées, vaisseaux très-dilatés; encéphale d'une grande mollesse, qui ne permet pas de l'examiner. — **THORAX.** Pouxmons bleuâtres, noirâtres, écume sanguinolente dans les bronches et la trachée artère; oreillette droite remplie de sang, ainsi que le ventricule. — **ABDOMEN.** Estomac d'une couleur verdâtre à sa partie postérieure; muqueuse enflammée dans le grand cul-de-sac, saine ailleurs; intestins grêles présentant beaucoup d'ulcérations, dont quelques-unes ont atteint la membrane musculuse; foie et rate d'un volume remarquable, mais d'une consistance normale.

—
NEUVIÈME OBSERVATION.

30 ans. Chagrins domestiques. STRANGULATION.
Organes sains.

F. L..., de J... près Compiègne, âgé de 30 ans, robuste et bien constitué, avait échoué dans une

demande en mariage. Malgré ce refus il continue à s'occuper de ses travaux agricoles. De plus il va dans un marché voisin acheter des chevaux pour son labour. Ses amis trouvent qu'ils les a payés trop cher. Sans témoigner publiquement aucun mécontentement, il travaille toute la journée du 18 avril 1831. Cependant le soir il s'absente, puis il revient tout mouillé, bien qu'il fit beau temps. Sa mère, chez laquelle il vivait, ne fait aucune réflexion. Le lendemain il disparaît. Dans le voisinage d'un bois situé dans la commune de M... on voit roder tout l'après-midi un individu inconnu dans le pays. Enfin le 23, des enfans cherchant des nids aperçoivent à la branche d'un chêne un homme attaché par le cou. Les extrémités inférieures étaient à 1 mètre 67 centimètres du sol. La corde avait 1 mètre 30 centimètres de long et la grosseur du petit doigt. C'était F., qui avait fait, quelques jours auparavant, sept lieues pour venir se pendre dans un pays qu'il n'avait jamais visité auparavant.

AUTOPSIE. — Cet homme est un type de bonne constitution. On ne voit aucune trace de violences extérieures, excepté au cou où l'impression faite par la corde est rougeâtre, profonde; bouche et paupières presque fermées; le face n'est pas plus colorée que dans l'état naturel. A part la plénitude des vaisseaux sanguins, les organes des trois cavités n'offrent rien de remarquable; l'estomac ne

contenait pas d'alimens. Les parens de Fr. L... que j'ai eu occasion de voir, m'ont assuré qu'il n'existait dans leur famille ni aliénés ni suicides.

DIXIÈME OBSERVATION.

52 ans. Douleurs de tête et à l'estomac. Tristesse.

SUBMERSION. Sinus et vaisseaux de l'encéphale gorgés de sang. Plaques cartilagineuses, aux gros vaisseaux. Consistance ordinaire. Gastrite chronique.

La veuve B., âgée de 52 ans, sobre et d'une bon caractère, d'une constitution musculaire, d'une taille au-dessus de la moyenne, vivant aisément de son travail des champs, se plaignait depuis quelque temps de l'estomac et surtout de la tête. Après avoir consulté les médicastes et surtout les charlatans, n'ayant pas éprouvé de soulagement, elle annonce que si son mal de tête persiste, elle se détruira. Elle demeurait seule. On l'a trouvée le 26 avril 1851 dans le puits de son voisin. Elle y était descendue la veille au soir au moyen d'une corde et d'un morceau de bois qu'elle avait attaché en travers. Ce puits très-étroit, peu profond, contenait peu d'eau. Cette malheureuse a été trouvée accroupie, la tête fléchie sur la poitrine, le dos appuyé contre le mur, ayant de l'eau seulement

jusqu'aux aisselles. Elle avait posé sa chaussure auprès du puits, laissé sa chambre parfaitement en ordre, et de plus un drap plié en quatre sur l'oreiller de son lit pour lui servir de linceul. Elle n'avait pas de parens aliénés ni suicidés.

AUTOPSIE. — Paleur de tout le corps, excepté la partie postérieure du dos. — **TÊTE.** Cuir chevelu peu injecté; vaisseaux cérébraux très-apparens dans les membranes et dans la substance encéphalique; petites plaques cartilagineuses aux gros vaisseaux; sinus gorgés de sang; consistance ordinaire des substances cérébrales. — **THORAX.** Poumons engorgés; peu de sang dans le cœur; point d'écume dans la trachée artère ni dans les bronches. — **ABDOMEN.** Mêmes altérations que dans l'observation deuxième. Intestins très-injectés; matrice contenant un polype de la grosseur d'une noisette.

ONZIÈME OBSERVATION.

74 ans. Douleurs physiques. Chagrins domestiques. SUBMERSION. Plaques opaques à l'arachnoïde. Vaisseaux cérébraux dilatés. Splénisation du poumon gauche. Hypertrophie du ventricule droit. Gastrite chronique.

D....., âgé de 74 ans, d'une constitution détériorée, s'ennuyait beaucoup de ne pouvoir plus

travailler, et surtout d'aller vivre alternativement chez chacun de ses enfans. Bien soigné chez l'un, était obligé de mendier quand il était chez le second qui était dans l'indigence. D.... fut toujours laborieux et sobre, d'un caractère peu expansif, fréquentant peu ses voisins. Dans les derniers temps de sa vie, il répétait souvent qu'il était plus souffrant qu'on ne le croyait; son appétit s'était affaibli avec ses forces, mais jamais il ne parlait de se détruire. Tout le monde a été surpris de sa mort; sa timidité et sa pusillanimité n'avaient jamais permis de croire qu'il avait une semblable pensée. Le 20 juin 1831, il reste couché tout habillé; il se dit plus souffrant que d'habitude; enfin, à cinq heures du soir, il se lève, il court à toutes jambes, lui qui avait habituellement de la peine à marcher, prend un sentier détourné et se précipite dans la mare voisine. Quelques personnes surprises de le voir courir de la sorte, le suivent en toute hâte. D... était déjà mort.

AUTOPSIE le 27. — Maigreur considérable.

TÊTE. — Face légèrement colorée; cuir chevelu injecté; plusieurs plaques opaques à l'arachnoïde; infiltration séreuse des membranes; dilatation de leurs vaisseaux, de ceux du cerveau dont la consistance est ordinaire pour l'âge; plaques cartilagineuses aux vaisseaux cérébraux. — **THORAX.** Pou-

mon droit légèrement engorgé ; poumon gauche splénié dans son lobe inférieur ; écume abondante dans la trachée et les bronches ; Cœur plein de sang ; ossification des valvules ; hypertrophie du ventricule droit. — ABDOMEN. Membrane muqueuse de l'estomac rouge et épaissie dans plusieurs points ; intestins légèrement injectés ; plaques cartilagineuses à l'aorte ; foie injecté d'un sang très-noir , ainsi que la rate.

DOUZIÈME OBSERVATION.

56 ans. Usage des boissons alcooliques. Chagrins domestiques. Mort par ARME à feu.

P.-C... , âgé de 56 ans , d'une stature au-dessus de la moyenne , d'une forte constitution , ancien militaire , devenu cultivateur , s'adonnait de plus en plus à la boisson. Veuf depuis plusieurs années, P... aurait pu , avec de la conduite , procurer à chacun de ses six enfans un établissement sortable ; mais la négligence dans ses affaires comme dans ses travaux , son ambition pour acquérir le forcèrent à faire des emprunts auxquels il ne pouvait plus répondre qu'en vendant une portion de son bien. Comme il passait pour le plus riche de son village , il aima mieux se donner la mort que de mettre de l'ordre dans ses affaires. Quelques jours

auparavant, il se procura de la poudre en annonçant à ses voisins *que ça lui servirait plus tard*. Le 23 mars 1835, il se leva à six heures, but un grand verre d'eau-de-vie, puis se brûla la cervelle au pied du lit de ses enfans.

AUTOPSIE. — Face noircie par la poudre, mâchoire supérieure, voûte palatine, os de la face brisés; langue, parois de la bouche et pharynx réduits en une bouillie noirâtre; base du cerveau ramollie; grains de cendrée à sa partie supérieure; hémisphère gauche plus altéré que le droit; le trajet parcouru par le coup était oblique de bas en haut et de droite à gauche; main gauche noirâtre comme la face; c'est de cette main qu'il avait tenu le fusil, pendant qu'avec la main droite armée d'une petite baguette, il avait lâché la détente. — **ABDOMEN.** Estomac contenant une grande quantité de liquide ayant une odeur alcoolique, présentant une injection rouge dans sa partie postérieure et inférieure, ce qui est dû probablement à la présence du liquide irritant, tandis qu'il est d'un blanc mat dans d'autres portions. Je ne doute pas que cette couleur ne fut un commencement de ramollissement.

TREIZIÈME OBSERVATION.

70 ans. Caractère inquiet, irascible. Battemens de cœur. Catarrhe pulmonaire. Peu d'appétit. Chagrins domestiques. STRANGULATION. Injection des vaisseaux sanguins. Sérosité abondante. Induration des deux substances cérébrales. Plaques à l'arachnoïde. Dilatation du ventricule droit et de l'oreille. Bronchite chronique.

La veuve D... , âgée de 70 ans, d'une constitution nerveuse, d'un caractère irascible et inquiet, se plaignait de sa santé depuis long-temps, surtout de battemens de cœur, d'une toux incommode et de son appétit qui était très-faible et qu'elle n'osait pas satisfaire. Son avenir la tourmentait beaucoup; c'était un chagrin de tous les jours; elle avait cédé son bien à ses enfans moyennant une pension qui ne lui était pas payée exactement par l'un d'eux; elle parlait quelquefois de se détruire. Un jour elle demande à sa voisine si elle a entendu le chien aboyer dans la nuit; elle lui avoua qu'elle était entrée dans la mare pour se noyer; mais que le peu d'eau lui avait fait craindre d'y souffrir long-temps. C'était un an avant sa mort.

D... depuis quelque temps quittait peu sa maison où elle demeurait seule. Ne recevant pas le tri-

mestre que lui devait son fils de Paris, elle y fait un voyage. Elle revient sans ses 40 fr. Contrariété, grande tristesse. Elle répète encore qu'elle se détruira. La veille de sa mort son extérieur annonce une grande exaspération. Elle dit à sa voisine : *Demain je n'y serai plus*. Le lendemain un vieillard entre chez elle au moment où elle venait d'attacher la corde pour exécuter son fatal projet. Le vieillard s'empare de cette corde. La veuve la réclame avec instance en promettant de ne plus s'en servir pour un pareil usage. Elle est en effet sortie presque au même instant pour aller faire une botte d'herbe. Mais le surlendemain on trouva cette malheureuse pendue à la colonne de son lit, la pointe des pieds posant sur le sol. Elle avait eu la précaution de balayer sa chambre, de faire son lit, de préparer un linceul, de ne garder sur elle qu'un jupon et un bonnet blanc. Le lien dont elle s'était servie avait la grosseur du petit doigt. La peau comprimée était dure, jaunâtre, *parcheminée*. Le corps était encore suspendu à notre arrivée le lendemain 25 juin 1852. La face était décolorée et les paupières fermées.

AUTOPSIE. TÊTE. — Cuir chevelu peu injecté; crâne épais; sérosité abondante dans les anfractuosités et les ventricules; plaques opaques à l'arachnoïde; vaisseaux et sinus pleins de sang; quelques plaques cartilagineuses aux artères céré-

brales ; substance corticale rosée , la blanche très-injectée ; ces deux substances sont un peu fermes dans toutes leurs parties ; cervelet très-injecté , mais moins consistant. — THORAX. Trachée artère et bronches rouges , muqueuse légèrement épaissie ; poumons engoués ; dilatation du ventricule droit et surtout de l'oreillette. — ABDOMEN. Vaisseaux de l'estomac très-apparens , ainsi que ceux des intestins ; aucune trace d'inflammation ; foie gorgé de sang noir ; beaucoup de bile dans la vésicule.

QUATORZIÈME OBSERVATION.

39 ans. Ivrognerie, paresse, inconnu. Mort par ARME à feu. Organes sains.

C... âgé de 39 ans , garde-moulin , conservait peu de temps la même place. Il se faisait toujours renvoyer , quelquefois pour cause de paresse ou d'ivresse , de caractère violent , et d'autrefois pour des causes plus graves. Après avoir subi un jugement , il se trouvait de nouveau poursuivi par la justice lorsqu'il vint demander un gîte dans la commune de A... En arrivant chez un meunier il aperçoit un fusil. Il demande et obtient la permission d'aller tirer un oiseau. Il s'absente quelques heures , puis il rapporte le fusil le soir. Le lendemain matin il déjeune , puis il témoigne de

nouveau le désir d'aller à la chasse. A peine est-il sorti qu'on entend une détonation : *L'oiseau doit être mort*, dit le meunier, cependant le chasseur ne revient pas. Quelques instans plus tard on trouva le cadavre de C... étendu sur le côté droit, le fusil encore dans ses bras. Le sol était imprégné de sang.

AUTOPSIE LE 26 NOVEMBRE 1833. De toutes les parties du corps la tête présente seule une blessure de la forme et de l'étendue d'une pièce de deux sous, située tout-à-fait à la partie supérieure de la région temporale droite. Cette blessure intéresse les tégumens, le pariétal, les membranes du cerveau et le cerveau lui-même ; l'hémisphère droit est réduit en bouillie, le gauche est un peu moins altéré. Outre l'altération du pariétal droit, le crâne peu épais est fracturé dans plusieurs points ; des esquilles et des grains de plomb sont disséminés dans tout l'encéphale. Tous les autres organes sont sains. L'estomac également sain contient beaucoup d'alimens. C... n'avait aucune pièce de monnaie, on n'a trouvé sur lui qu'une corde. Les renseignemens qui me sont parvenus depuis sa mort m'ont appris qu'il était des environs de Senlis et qu'il était père de cinq enfans en bas âge.

QUINZIÈME OBSERVATION.

73 ans. Douleurs physiques. Chagrins domestiques.
STRANGULATION. Infiltration des méninges. Gastro-
entérite et bronchite chroniques.

Agée de 73 ans, d'une constitution détériorée, la femme S... se plaignait depuis quelque temps de sa santé. Un an avant sa mort, elle fut affectée d'une fièvre intermittente qui dura long-temps. Il lui resta des douleurs à l'épigastre, de la plénitude dans le poulx et la perte de l'appétit. Son mari, encore plus décrépité qu'elle, était également souffrant. De plus, à leur aise autrefois, les époux S... se trouvaient au déclin de leur vie dans une position très-fâcheuse. Enfin dans les premiers jours de 1854, un voisin prétend qu'une petite pièce de terre dont les époux S... jouissaient était à lui, et dit qu'il le leur prouverait. La femme S... se tourmenta beaucoup de cette menace. Elle annonça dès-lors qu'elle ne verrait jamais cela, qu'elle préférerait mourir. Le 28 du même mois son mari se leva le premier et partit pour les champs. A son retour, à huit heures du matin, il trouva sa femme pendue dans son grenier. Le lien qui était placé au-dessus du larynx fut enlevé deux heures après l'accident; l'impression rougeâtre répondait aux apophyses mastoïdes. Le len-

demain la face était légèrement violacée. Les membres, surtout à leurs extrémités et les parties déclives étaient noirâtres.

AUTOPSIE. — Crâne d'une épaisseur ordinaire; infiltration séreuse des meninges; Vaisseaux peu apparens; plaques cartilagineuses aux artères; injection médiocre de la substance encéphalique; consistance ordinaire. — **THORAX.** Poumons engorgés, sains; bronches légèrement ramifiées; cœur sain contenant peu de sang. — **ABDOMEN.** Tout l'estomac présente par plaques une rougeur remarquable avec épaissement de la muqueuse dans plusieurs endroits; intestins grêles offrant par plaques des traces d'inflammation; foie d'un volume ordinaire, gorgé de sang; rate très-volumineuse; matrice contenant un petit polype.

SEIZIÈME OBSERVATION.

40 ans. Surdité. Tristesse. Amour contrarié. Mort par ARME à feu. Ramollissement consécutif de l'estomac.

Sourd depuis l'âge de douze ans, d'une taille élevée, d'une constitution assez forte, vivant avec ses parens, G... semblait chaque jour plus affligé de sa surdité. A ce sujet de chagrin vint s'en ajouter un nouveau. Quoiqu'il n'eût encore que 40 ans,

il avait formé le projet de s'établir avec une fille dont la fortune offrait quelque légère différence avec la sienne qui n'était cependant que celle d'un petit cultivateur. Entravé par ses parens, il finit par perdre sa gaieté sans cependant abandonner la société de ses camarades; enfin, le 29 mars 1824, quoique jour de foire dans le voisinage et par conséquent jour de réunion pour la jeunesse, il reste à la maison paternelle avec un de ses frères plus jeune que lui. G... travaille, puis mange copieusement; après son repas de midi, il sort, puis rentre aussitôt avec une petite baguette à la main. Il charge son fusil et donne à son frère une commission pressée pour un de ses voisins. A peine cet enfant est-il parti qu'il entend une forte détonation. On accourt, G... était mort. Le sang ruisselait de tous côtés. La cavité du crâne était presque complètement vide; une partie du cerveau adhérait au plancher et l'autre portion plus considérable s'étalait sur le sol.

AUTOPSIE. — On voit au-dessous du menton une ouverture arrondie ayant environ 40 millimètres de diamètre, pénétrant dans la bouche et le crâne sans altération des parties molles de la face; le crâne qui est très-mince est brisé en dix-neuf fragmens principaux sans compter les esquilles.

THORAX. — Rien de remarquable. — **ABDOMEN.** Estomac contenant beaucoup d'alimens non

digérés ; ramollissement considérable occupant tout le grand cul-de-sac ; la muqueuse a presque complètement disparu dans le centre ; les autres portions sont saines ; intestins injectés ; foie et rate d'un volume ordinaire et également injectés. Ce ramollissement était consécutif à la mort.

DIX-SEPTIÈME OBSERVATION.

67 ans. Gaité exaltée. Usage des boissons alcooliques. Douleurs abdominales. Dévoitement. Constipation. Irascibilité, fureur. SUBMERSION. Sérosité abondante. Décoloration des deux substances cérébrales. Gastro-entérite. Ramollissement.

Voici venir encore un de ces buveurs de profession, digne de figurer en tous points avec tant d'autres que nous avons déjà cités. T....., âgé de 67 ans, charron de profession, ne travaillait que pour boire, et quand son travail ne lui rapportait pas suffisamment, il vendait un de ses outils pour satisfaire sa détestable passion. Depuis quelque temps il se plaignait de mal au ventre, quelquefois de constipation, mais plus souvent de dévoitement ; il perdait de plus en plus l'appétit, mais il continuait toujours ses habitudes d'ivrognerie ; il conserva jusqu'au dernier moment sa gaité et toutes ses facultés intellectuelles.

Avant le 23 mai 1834, il n'avait jamais fait de tentatives de suicide; mais il répétait souvent *qu'il se jetterait à l'eau, lorsqu'il n'aurait plus de quoi boire*. Toutes les représentations étaient inutiles et même dangereuses, car elles excitaient sa colère et quelquefois sa fureur; il s'écriait *que son caractère n'avait pas besoin d'être contrarié*. Le 23 mai il part de chez lui à six heures du matin; il fait une lieue pour arriver à l'Oise; il côtoie un instant la rivière, il a l'air d'hésiter; mais enfin il se précipite. Il se débat pendant l'espace de trois cents pas. Un batelier va trop tard lui porter secours. Le cadavre est porté dans une étable et abandonné.

AUTOPSIE, 26 MAI 1834. — Couleur violacée de la face qui est couverte de sang provenant du nez.

TÊTE. — Meninges très-infiltrées de sérosité également très-abondante dans les ventricules et le canal vertébral; substances du cerveau décolorées; vaisseaux peu apparens; consistance un peu ferme de la substance blanche. — **THORAX.** Les poumons ont une belle couleur rosée; sans exercer de pression, il sort par la trachée une quantité considérable d'un liquide sanguinolent mêlé d'un peu d'écume; par la pression, le tissu du poumon crépite et le liquide sort en plus grande quantité, mais plus écumeux; cœur complètement vide; un peu de sang très-liquide dans les gros vaisseaux. — **ABDOMEN.** Estomac

plein de matières alimentaires et d'eau ; muqueuse rouge par plaques et épaisse ; ramollie dans plusieurs points , elle s'enlève très-facilement ; intestins grêles présentant de nombreuses plaques inflammatoires ; foie gorgé de sang noir ; rate très-remarquable par sa consistance et surtout par sa petitesse. Je ne puis mieux la comparer pour la forme et le volume qu'à l'oreille de l'homme ; rein gauche plus développé que le droit.

2° TABLEAU.



DIVISION en cinq régions des départements de la France, comparés entr'eux sous les

	Numéros d'ordre.	1 SUICIDE sur... habitans.	Numéros d'ordre.	CRIMES contre les personnes, 1 accusé sur... habitans.	Numéros d'ordre.	ENFANS naturels, 1 enfant sur... légitimes.	Numéros d'ordre.	Nombre de jeunes gens sachant LIRE, ECRIRE sur 100 jeunes gens recensés.
NORD.								
Aisne	13	12,503	84	37,003	26	14,572	24	51
Ardennes	57	22,245	78	35,444	37	10,106	9	07
Calvados	44	26,740	44	19,002	5	8,083	22	52
Eure	15	15,857	30	16,553	56	16,030	23	51
Manche	73	60,203	80	33,788	22	14,281	56	43
Marne	5	7,060	34	17,438	11	11,267	10	65
Meuse	17	15,882	71	29,018	45	17,353	1	74
Moselle	59	25,166	14	12,326	20	15,817	16	57
Nord	10	13,878	70	27,620	4	8,026	50	45
Oise	3	5,900	76	31,878	48	18,021	20	54
Orne	33	32,751	65	25,760	61	20,852	33	45
Pas-de-Calais	19	14,192	75	31,714	8	10,575	26	49
Seine	1	3,297	41	11,033	1	2,660	6	71
Seine-Inférieure	7	9,882	31	17,200	3	7,506	33	43
Seine-et-Marne	4	7,588	32	17,358	39	16,324	19	51
Seine-et-Oise	2	5,475	25	14,704	38	16,305	17	56
Somme	14	12,045	82	36,247	17	12,447	31	44
SUD.								
Ardèche	72	56,789	8	9,783	85	42,117	02	27
Ariège	82	94,782	3	6,026	65	22,016	77	18
Aude	66	41,357	12	11,536	57	20,225	48	34
Aveyron	84	97,826	0	10,114	64	21,981	54	51
Bouches-du-Rhône	6	8,973	46	30,541	6	9,525	43	38
Gard	28	17,722	16	12,700	76	28,728	40	40
Haute-Garonne	71	39,506	28	16,040	34	15,378	53	31
Gers	14	38,564	38	18,362	31	15,250	44	38
Hérault	48	29,263	13	12,294	62	21,346	32	45
Lot	70	30,261	4	7,084	58	20,383	08	24
Lozère	85	105,524	5	7,325	73	25,157	60	27
Hautes-Pyrénées	86	175,211	21	14,438	13	12,123	21	55
Pyrénées-Orientales	57	25,850	2	4,832	50	15,167	52	31
Tarn	74	51,668	15	12,735	77	20,365	73	29
Tarn-et-Garonne	65	41,552	25	15,140	70	25,771	64	25
Vaucluse	25	15,426	10	11,039	44	17,259	43	37
Var	10	11,617	31	17,162	28	14,800	69	23
EST.								
Ain	60	36,424	72	28,836	81	31,120	46	37
Basses-Alpes	20	14,423	19	15,556	67	25,018	29	46
Hautes-Alpes	26	15,821	58	25,473	68	25,076	7	69
Aube	9	10,872	27	15,894	59	18,642	15	50
Côte-d'Or	25	15,250	83	38,237	35	15,590	13	60
Doubs	59	36,216	17	13,276	18	12,512	2	75
Drome	32	19,973	24	14,917	40	16,548	38	42
Isère	62	40,282	62	21,450	14	12,235	57	29
Jura	58	36,084	64	23,000	59	20,384	3	73
Haute-Marne	34	21,118	52	22,158	46	17,807	4	72
Meurthe	18	44,010	66	26,841	15	12,353	8	68

rapports du suicide, des crimes contre les personnes, des enfans naturels et de l'instruction.

	Numéros d'ordre.	1 SUICIDE sur... habitans.	Numéros d'ordre.	CRIMES contre les per- sonnes, 1 accusé sur... habitans.	Numéros d'ordre.	ENFANS naturels, 1 enfant sur... légitimes.	Numéros d'ordre.	Nombre de jeunes gens sachant LIRE, ÉCRIRE sur 100 jeunes gens recensés.
Bas-Rhin	30	18,007	7	9,754	24	14,556	12	62
Haut-Rhin	35	21,014	6	7,855	27	14,785	5	71
Rhône	51	18,888	58	18,101	2	5,910	51	45
Haute-Saône	64	41,514	50	17,580	12	11,850	14	59
Saône-et-Loire	40	24,011	79	55,475	60	20,442	49	52
Yonne	54	53,015	55	22,556	29	11,978	11	62
OUEST.								
Charente	29	17,852	42	10,081	55	10,451	47	56
Charente-Inférieure	22	11,598	56	22,017	71	23,999	42	59
Côtes-du-Nord	78	65,490	85	56,675	85	56,098	80	16
Dordogne	51	50,171	57	22,214	65	21,575	78	18
Finistère	41	24,589	74	29,965	75	28,592	81	15
Gironde	27	17,142	55	22,169	9	10,676	41	40
Ille-et-Vilaine	67	41,569	60	25,785	84	40,750	66	25
Landes	55	55,795	50	21,911	52	15,502	58	28
Loire-Inférieure	46	28,218	49	21,052	21	14,097	67	24
Lot-et-Garonne	56	54,142	65	24,777	47	17,681	50	51
Maine-et-Loire	45	27,521	69	27,265	51	18,705	70	25
Mayenne	52	52,055	71	52,556	49	18,514	75	19
Morbihan	51	50,616	45	20,525	80	51,751	82	14
Basses-Pyrénées	75	58,147	55	17,572	16	12,595	58	47
Deux-Sèvres	56	21,591	61	25,915	74	25,481	59	41
Vendée	68	45,060	45	19,350	86	62,486	59	28
Vienna	35	21,155	40	18,592	82	55,224	65	25
CENTRE.								
Allier	81	77,871	67	27,114	45	17,014	85	15
Cantal	77	61,648	55	17,259	55	15,355	51	51
Cher	58	22,260	18	15,477	69	25,574	83	15
Corrèze	69	45,559	20	15,354	52	19,550	86	12
Creuse	79	72,609	86	48,251	25	14,555	71	25
Eure-et-Loir	24	15,265	54	22,506	25	14,475	48	51
Indre	45	25,818	68	27,254	56	20,016	79	17
Indre-et-Loire	21	14,472	51	22,601	41	16,661	65	27
Loire	76	61,801	59	25,710	78	29,605	56	29
Loire-et-Cher	11	11,945	48	20,808	19	15,864	61	27
Loiret	8	10,525	41	18,891	7	9,986	37	42
Haute-Loire	85	97,550	29	16,327	79	21,017	72	21
Nièvre	47	28,252	71	48,252	54	19,747	74	20
Puy-de-Dôme	80	74,818	26	15,489	66	22,918	76	19
Sarthe	49	29,811	81	34,511	10	10,770	55	50
Haute-Vienne	42	25,519	22	14,545	55	19,910	84	15
Yonne	12	12,598	47	20,541	42	16,616	27	47
Corse	65	40,456	1	2,417	72	24,745	25	49
MOYENNES								
		1 SUICIDE sur 17,450 habit.		1 ACCUSÉ sur 17,544 habit.		1 enfant nat. sur 19,046 habit.		59 sachant lire et écrire sur 100.

SYMPTOMES.

« Parler d'un fou , c'est pour le vulgaire parler
» d'un malade dont les facultés intellectuelles et
» morales sont toutes dénaturées , perversies ou
» abolies ; c'est parler d'un homme qui juge mal
» de ses rapports extérieurs , de sa position et de
» son état , qui se livre aux actes les plus désor-
» donnés , les plus bizarres , les plus violens ,
» sans motifs , sans combinaison , sans pré-
» voyance. (1) » Cet état n'est rien moins qu'ordi-
naire , car la distance qui sépare l'homme sensé de
celui dont la raison n'est altérée que sur un point
ou une seule série d'idées , est infiniment petite ;
il faut une grande habitude des aliénés pour saisir
cette différence ; malheureusement tout le monde
se croit apte à juger des facultés mentales d'autrui ;
on trouve presque toujours défaut de développe-
ment , mais rarement altération ; car celle-ci n'est
reconnue que lorsqu'elle est portée jusqu'au plus
grand désordre , et on donne le nom de fourbes ,
de méchants , à beaucoup de malheureux aliénés ,
jouets fréquens de cruelles hallucinations.

Je dois l'avouer , avant d'avoir fait une étude
particulière du suicide , avant d'avoir comparé

(1) Note sur la monomanie-homicide par le docteur Esquirol , p. 500.

mes diverses observations entr'elles et avec celles que les auteurs les plus estimables ont publiées, je ne voyais aucune altération des facultés intellectuelles ou morales dans aucun des exemples qui étaient sous mes yeux, et à cet égard je partageais l'opinion de beaucoup de théoriciens; mais aujourd'hui je trouve la preuve du contraire dans ces mêmes exemples. Tâchons de faire partager notre conviction à nos lecteurs, afin qu'ils apprécient mieux la position de ces hommes qui sont toujours plus à plaindre qu'à blâmer. Empruntons à un ouvrage classique la description de la mélancolie ou monomanie d'Esquirol. Il suffira de comparer les symptômes décrits par l'auteur avec ceux que nous fourniront nos observations pour se convaincre qu'ils sont entièrement semblables.

« Dans la monomanie, dit Georget, le délire est quelquefois tellement borné et l'intelligence est tellement libre sous tous les rapports, que le malade peut paraître sain d'esprit tant qu'il ne dirige pas son attention vers le point sur lequel il déraisonne. La plupart de ces malades sont le plus souvent peu capables de se livrer à leurs occupations; ils oublient les objets qui leur étaient les plus chers, ou s'ils y pensent, c'est pour les accuser sans cesse d'injustice sous les prétextes les plus frivoles et sur des suppositions invraisemblables. »

« Ils sont de temps en temps en proie à des

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

i

paroxysmes d'agitation et d'un délire plus général. »

« Une foule d'idées vraies ou imaginaires, dit le même auteur, font naître ces passions; ainsi des malades se croient ruinés, abandonnés de leurs proches, trahis par leurs amis; d'autres s'imaginent être entourés d'ennemis, d'assassins, et soumis à des influences diaboliques. »

« Quelques-uns, qui ont conscience de leur état mental, se figurent qu'ils ne doivent jamais guérir et se désespèrent, n'étant plus d'aucune utilité, de rester à charge à leurs familles. »

Réunissons maintenant les traits principaux qui sont disséminés dans nos observations, afin de connaître les signes qui peuvent nous faire soupçonner que des hommes sont fatigués de la vie et qu'ils ont l'intention d'en abrégier le cours.

La description du suicide aigu est aussi courte que l'acte en lui-même qui est exécuté aussitôt que résolu. Ce genre de suicide est toujours la conséquence d'une passion véhémement mise en action. Les cas de suicide aigu sont rares à la campagne; c'est une conséquence de ce que nous avons dit en parlant des causes et en particulier des passions. C'est donc au suicide chronique que nous devons nous attacher principalement.

On peut diviser en deux classes les suicides,

selon qu'ils présentent des passions expansives ou des passions dépressives.

Les premiers, et c'est le petit nombre, ont une gaîté exaltée, un sentiment profond de contentement, de malice, sans penchant à nuire, une grande irascibilité portée à la fureur par la moindre contrariété. *Obs. U, 17.*

Les autres, d'un caractère naturellement faible, morose, inquiet, se tourmentent tous les jours de l'avenir pour eux-mêmes ou pour leurs proches, ou bien, d'un caractère irrégulier, vifs, prompts, très-susceptibles, craintifs et défiants, irascibles, s'emportant facilement quelquefois jusqu'à la fureur; en général, la face est altérée, pâle ou colorée chez les uns, mobile et crispée chez d'autres; il en est qui éprouvent le dégoût du travail et de l'économie, qui deviennent insoucians, paresseux et prodigues, tandis que d'autres vivent de privations; ce n'est que par intervalles que les uns et les autres reprennent leurs habitudes; mais bientôt ces individus deviennent tristes, sombres, insupportables à leurs parens et à eux-mêmes; cette tristesse dégénère chez quelques-uns seulement de nos suicidés en mélancolie profonde, accompagnée de tous les symptômes propres à cette affection, tandis que les autres en plus grand nombre mettent un terme à leur triste existence avant d'avoir atteint ce degré avancé de la maladie.

Parmi ces derniers, beaucoup continuent leurs habitudes régulières et travaillent jusqu'au moment d'exécuter le fatal projet qu'ils méditaient en silence. *Obs. 4, 9, 13, 15.*

Cet état de mélancolie, qu'elle soit légère ou profonde, est tantôt continue, tantôt rémittente et plus souvent intermittente. *Obs. 1, 2, 3, 6, 13.* Elle est quelquefois remplacée par des accès de manie, de fureur. *Obs. 1, 6, 7, 17.*

Beaucoup éprouvent par intervalles des étourdissemens, des bourdonnemens et surtout des douleurs de tête qu'ils redoutent beaucoup, parce qu'elles sont prises par les uns pour des maladies graves et incurables, et qu'elles annoncent à d'autres le retour d'un nouvel accès. *Obs. 1, 4, 10.* Quelques-uns se croient incapables de tout et sentent parfaitement le vide de leur position, ils s'en plaignent et cependant ils ne peuvent y résister. Presque tous deviennent insensibles pour eux comme pour ceux qui les entourent et qu'ils se plaisent à tourmenter.

Beaucoup se détournent de leurs anciennes habitudes et s'adonnent à des excès toujours croissans et surtout aux liqueurs alcooliques. Souvent même ils se mettent dans la misère pour satisfaire leurs passions. *Obs. 1, 5, 6, 7, 8, 12, 14, 17.*

Le sommeil perverti chez ceux qui ont éprouvé

des accès profonds de mélancolie, a paru se conserver chez les individus dont les habitudes sont restées à peu-près les mêmes jusqu'au dernier moment, ou qui n'avaient éprouvé que les premiers symptômes de la mélancolie.

Beaucoup fuient la société, ils recherchent la solitude, renoncent à leurs distractions habituelles, ils parlent même peu avec leurs parens et lorsqu'ils s'entretiennent avec eux, ce n'est que d'objets tristes, toujours les mêmes, leurs idées se concentrant sur un petit nombre de sujets; il en est même qui leur annoncent froidement leur fin prochaine. Certains aussi expriment le désir de se détruire et semblent en éprouver le besoin. L'idée de la mort leur sourit, ils en parlent avec une sorte d'affectation. *Obs. 1, 2, 3, 4, 10, 13.*

La lésion des facultés cérébrales existe rarement seule, d'autres fonctions se pervertissent. Les fonctions digestives présentent dans la plupart des cas les altérations les plus remarquables. D'abord si l'appétit s'est maintenu chez quelques-uns, il a diminué chez beaucoup d'autres, mais il est rare qu'il se soit perdu entièrement, ou plutôt il est rare que ces malheureux aient cessé de manger, ils mangent même en préparant les instrumens de leur mort et font des excès de boisson, tant l'habitude a de puissance sur eux. *Obs. 1, 2, 3, 6, 14, 16, 17.*

Presque tous se plaignent de douleurs au creux de l'estomac et quelques-uns dans le ventre. Il en est qui cherchent à apaiser ces douleurs par les spiritueux. Il y a tantôt constipation, tantôt dévoiement. *Obs. 1, 2, 4, 6, 10, 12, 15, 17.*

Les fonctions des organes biliaires et urinaires sont rarement altérées.

Parmi ces individus, les uns éprouvent de l'amaigrissement, c'est assez rare; les autres se conservent dans leur état normal, et d'autres acquièrent un embonpoint remarquable. Si nos suicidés présentent sous ce dernier rapport de la différence avec ceux observés par M. Esquirol, lesquels étaient maigris ou bouffis, on s'en rend compte facilement en se rappelant ce que nous avons dit plus haut, que les habitans des campagnes mangent toujours, quelle que soit la disposition de leur estomac. De plus, s'ils n'ont pas tous présenté l'ensemble des symptômes de la mélancolie, c'est parce que n'étant l'objet d'aucune surveillance, ils se sont donné la mort avant d'arriver au dernier degré de cette maladie.

Il est des hommes dont les goûts sont naturellement sédentaires, le caractère inquiet, peu expansif et méfiant, craignant toujours pour l'avenir, qui conservent, en apparence du moins, l'intégrité de toutes leurs fonctions et leurs habi-

tudes. Ils ne parlent jamais de se détruire, et cependant ils se donnent la mort.

P... R..., d'une constitution robuste, d'un tempérament sanguin, âgé de 55 ans, qui avait été toujours bien portant, vivait aisément de ses travaux de laboureur. Mais saison, moisson, récolte, tout était pour son esprit inquiet et faible, sujet de mécontentement. Le 26 juin 1834 il travaille comme d'habitude, il n'est ni plus gai ni plus triste qu'à l'ordinaire, il soupe avec sa nombreuse famille; il se couche avec sa femme qui ne découvre en lui aucun signe d'agitation. Il se lève à l'heure accoutumée, donne à manger à ses chevaux et se pend aussitôt dans son écurie, sans avoir même pris le temps d'en fermer la porte.

Enfin, il en est d'autres qui n'ont pas, comme les précédens, des habitudes sédentaires, des craintes pour leur avenir, ni le caractère inquiet et qui se suicident. Ils surprennent à la fois le public et leurs familles. Ainsi B... vivait en bonne intelligence avec sa femme et ses enfans, tous bien établis. Le 8 novembre 1824 il ne donne aucun signe d'inquiétude ni de souffrance. Il conserve ses habitudes qui sont celles de tout le monde. La nuit suivante il se lève et ne revient plus, il était allé se noyer dans une mare. Quoique la cause de cette mort comme chez d'autres suicides soit restée inconnue, elle n'est pas moins pour moi

Digitized by Google

|

toujours le résultat d'un motif réel ou imaginaire dissimulé.

Des personnes très-connues, que tout le monde croit heureuses, même ceux qui les fréquentent habituellement, m'ont plusieurs fois parlé en secret de leur désir et même de leurs projets de se détruire, elles accusent des chagrins domestiques plus ou moins bien fondés. Que ces personnes se suicident, on ne manquera pas de dire qu'elles n'avaient pas de motifs pour accomplir un tel acte.

Les symptômes que nous avons décrits, disparaissent quelquefois pour toujours, ou bien les malades donnent une autre direction à leurs idées; mais c'est bien rare chez les malheureux habitants des campagnes, livrés à eux-mêmes et abandonnés à leur triste sort. Quelques-uns, il est vrai, font des tentatives et ajournent leurs projets pour des motifs différents. L'un descend dans un puits et trouve l'eau trop froide; l'autre veut se noyer dans une mare et n'y trouve pas assez d'eau; enfin d'autres ont toujours des cordes et ne se pendent pas; mais bientôt ces malheureux sont ramenés à leur premier projet, soit que les douleurs physiques augmentent, soit que les souffrances morales deviennent plus vives, le dégoût de la vie plus intolérable, une lutte pénible s'établit entre le désir qui les porte à la mort et l'instinct de leur conservation. Alors les uns s'arrachent la vie pour se

dérober à d'affreux tourmens, et les autres, arrivés à ce degré d'insensibilité physique et morale où, indifférens au bien comme au mal, ils n'épouvent plus ni plaisir ni douleur, se donnent la mort pour terminer la nullité de leur existence ou parce qu'ils ne sont plus maîtres de leurs actions.

SUICIDE SIMULÉ. — Il est des individus qui menacent de se tuer sans en avoir la moindre envie. Ils ont recours à cette ruse pour vaincre les résistances et les obstacles qu'on voudrait leur opposer, ou pour donner de l'inquiétude à leurs parens. Ce simulacre de suicide s'observe souvent chez les aliénés. J'ai cité dans les observations précédentes plusieurs monomanes qui menaçaient souvent de se détruire, sans qu'ils eussent l'intention de le faire. Un homme rentre chez lui après des libations copieuses, s'arme de son fusil, le fait partir et tombe sur le sol en gesticulant beaucoup. Sa femme dont la grossesse était avancée, appelle du secours; les voisins ne savent trop que penser et font des efforts inutiles pour lever le cadavre; le père de cet insensé s'aperçoit le premier du stratagème. Il opère la résurrection du prétendu mort en l'aspergeant avec de l'eau froide et en le menaçant du geste et de la voix.

LE SUICIDE SUPPOSÉ est souvent en médecine légale l'objet de questions importantes, parce que les hommes criminels essaient de faire passer

leurs victimes pour de véritables suicides. Nous reviendrons sur ce point essentiel en parlant du suicide considéré sous le rapport médico-légal.

SUICIDE MUTUEL. — Quant à ce genre de suicide, où des êtres en délire se jurent une éternelle fidélité et se donnent aussitôt la mort d'un consentement unanime, je n'en connais point d'exemples. Il est probable que ces meurtres sont aussi rares dans les campagnes qu'ils sont fréquents dans les villes. Cette espèce de suicide est ordinairement le résultat d'une passion violente. Les malheureux qui en sont le jouet, éprouvent quelque charme à recevoir la mort de la main qu'ils adorent.

On lit dans le compte général pour l'année 1833 qu'une jeune fille avait consenti à mourir de la main de son amant qui devait se suicider ensuite, et que l'auteur de cet attentat, doué d'une instruction supérieure, n'ayant pas succombé, fut condamné à des peines afflictives et infâmantes, page 90; tandis que dans un autre cas semblable, celui qui avait porté le coup fatal à son amante fut acquitté. (*Moniteur*, 27 juillet 1835.)

SUICIDE PRÉCÉDÉ D'HOMICIDE. — Les hommes deviennent assez souvent homicides avant de se détruire. Ils sont ordinairement portés au meurtre par des passions violentes, telles qu'on

les observe dans le suicide aigu; néanmoins dans quelques circonstances plus rares, ils donnent à leurs actions le caractère d'un acte réfléchi, comme dans le suicide chronique. Nous verrons plus tard sous quel rapport il faut considérer cet acte dont j'ai cité ailleurs plusieurs exemples (1).

Je vais en faire connaître un nouveau : Un homme était aliéné depuis plusieurs années, et cependant on ne prenait aucun soin de sa santé. Un jour il va avec sa femme travailler sur les bords de l'Oise; en proie sans doute à un accès de fureur, il saisit par le corps sa femme qu'on voit se débattre, et l'entraîne dans la rivière où ces deux malheureux expiraient lorsque les secours leur arrivèrent. Quelques monomanes retenus par la crainte de commettre un trop grand crime en se donnant la mort, ou bien pour être plus certains de mourir, ou pour avoir le temps de s'y préparer, se rendent l'auteur d'un meurtre. Un jeune homme témoin d'une exécution, veut mourir comme son voisin; pour arriver plus sûrement à la mort, il jette dans la rivière un enfant qui se promenait avec lui (2).

D'autres tuent pour se venger de prétendus ennemis, d'espions, de génies malfaisans, ou pour

(1) Examen d'un procès criminel et de la monomanie homicide.
(2) *Ibid.*

obéir à une voix intérieure, pour garantir leurs victimes des dangers de la damnation et de la corruption de ce monde. Tel fut W... qui étrangla ses deux frères pour en faire des anges (1); tandis que d'autres deviennent homicides pour délivrer les personnes qu'ils affectionnent des peines de la vie, de la méchanceté des hommes ou bien pour ne pas s'en séparer, espérant leur être réunis après la mort.

J'ai vu dernièrement un homme qui, malgré sa double qualité d'époux et de père, menait une vie fort désordonnée. Un jour en rentrant dans sa maison avec des jeunes gens aussi débauchés que lui, il exerce en leur présence, sur sa femme, des violences qui affligent sa pudeur. Peu de jours après cette insulte, cette malheureuse, mère de deux enfans et bientôt d'un troisième, les précipite dans la rivière et se noie avec eux.

Ajoutons à tout ce qu'on vient de lire que la monomanie est souvent méconnue ou mal appréciée, qu'elle a quelquefois un temps d'incubation fort long, comme on peut s'en convaincre par les exemples cités par les auteurs, et par celui que nous allons faire connaître, l'aliénation mentale ayant duré dix-sept ans avant d'arriver à son complet développement.

(1) Examen d'un procès criminel et de la monomanie homicide.

Penchant au suicide. Influence des croyances religieuses. Direction des idées dominantes vers un autre but. Cet état de monomanie persiste 17 ans avant d'arriver à son complet développement. Le prophète Elie et ses deux néophytes.

Noël, né à Villeneuve en 1794, d'une famille très-respectable, présenta dès sa plus tendre enfance une constitution très-nerveuse et une sensibilité très-remarquable.

A l'âge de 7 ans il commence à lire l'abrégé de l'ancien et du nouveau testament qu'il prétend comprendre parfaitement.

Quoique occupé dès l'âge de 10 ans à faire de la menuiserie avec son frère, il ne néglige jamais de lire son livre de prédilection, et plus il le lit, et plus il trouve les hommes imparfaits; il croit voir aussi que le culte catholique s'était écarté de plus en plus de la voie tracée par les écritures saintes, ce qui rend déjà notre jeune réformateur moins assidu aux exercices religieux.

Parti à 20 ans, il revient après trois mois de service militaire, se plaignant de douleurs dans la région lombaire.

Dans ce même moment, une école d'enseignement mutuel est établie dans son village, Noël malgré son âge, va le premier s'asseoir sur les bancs; il lit avec avidité la bible dans l'édition de

Port-Royal; alors il se détache entièrement du culte catholique; il a des idées à lui qui ne s'accordent pas avec celles des prêtres; il aurait voulu dès cette époque, comme il le demande encore aujourd'hui, que tous les serviteurs du Seigneur imitassent les apôtres, selon ce qu'il en est dit dans les actes, ch. 2, v. 44, 45.

Mais bientôt la scène change pour Noël (1617). Cette fixité, cette concentration d'idées sur les matières religieuses amènent en lui un état de souffrances que *nul que lui n'a endurées*; il devient triste, sombre, taciturne; il recherche la solitude. Son appétit se perd; son corps maigrit; son teint devient jaunâtre, terne, et ses traits sont altérés. Des millions d'idées lui passent par la tête dans le même instant; il entend sans cesse les gémissemens de toutes les créatures (ch. VIII, épître de saint Paul aux Romains); cependant il s'occupe encore avec son frère, mais la lecture n'a plus de charmes pour lui. Cet état de mélancolie persiste avec la même intensité pendant quinze ou vingt mois environ. Durant tout ce temps il a un grand dégoût pour la vie; il se serait donné la mort si ses principes religieux ne l'eussent retenu.

Il n'était pas encore délivré de toutes ses souffrances morales, lorsque les douleurs qu'il avait éprouvées dans la région lombaire, après son retour de l'armée, se renouvelèrent. Bientôt une

tumeur se forme dans l'aîne droite ; on reconnaît un abcès par congestion. On applique sur la région lombaire plusieurs cautères avec le fer rouge ; il supporte avec une résignation inaccoutumée cette opération douloureuse. Son mal vertébral fait des progrès, la fièvre hectique se déclare, la mort est imminente. Cependant le malade ne perd pas courage, et après trois ans de traitement il sort de l'hôpital parfaitement guéri.

Pendant son séjour dans cet établissement, il entend parler des *Jansénistes*. Il va passer huit mois avec les frères. Bientôt leur manière de s'entretenir des sujets d'Eglise lui paraît au-dessous de l'œuvre qui s'opérait en lui.

Il abandonne les *Jansénistes* pour se rendre chez des *Trapistes*. Après une longue conférence avec le supérieur, il n'est pas admis. Il revient chez ses parens. Ses opinions dissidentes prennent chaque jour plus d'empire sur lui. Il ne voit plus que perversité et désordre dans le monde. Il voudrait ramener tous les hommes à l'unité de la foi. Il exerce sa première influence sur sa sœur Rose qui était déjà malade d'une passion contrariée, il porte la terreur et le trouble dans son esprit. Bientôt un délire érotique éclate et dure plusieurs mois.

Cependant Noël ne se trouve pas heureux de n'avoir fait encore aucun bien à ses semblables.

Un jour, dans une leçon de géographie, il entend parler de la traite des noirs ; ce qu'il entend dire de cet infâme trafic soulève d'indignation son âme généreuse. Il veut aller au Sénégal *faire le bien tel qu'il le conçoit en son cœur*. Il part dans l'intention d'établir une école d'enseignement mutuel basée sur les maximes évangéliques ; de former un maître digne de lui succéder et de poursuivre ensuite *la vocation que Dieu lui a donnée et d'obéir à sa voix*.

Arrivé en 1825 à l'île Saint-Louis, il se consacra à l'enseignement, sans songer à faire aucun bénéfice pécuniaire, *Dieu devant pourvoir toujours à ses besoins*.

Pendant son séjour de sept ans dans la colonie, une maladie contagieuse très-meurtrière se déclare ; Noël se consacre de toute son âme au soulagement des malades. Il était déjà miné par l'affection régnante, lorsqu'un prêtre, qui commençait à *partager ses idées*, mourut de cette même affection, puis il devint malade à son tour.

Après sa convalescence, comme auparavant, son esprit est toujours rempli d'idées ascétiques. Son état moral donne même lieu à des réclamations de la part de l'autorité ; il répond aux plaintes portées contre lui par la lettre suivante, dont nous citerons textuellement quelques passages :

« *Ma folie et mes œuvres ne sont que folies*
» *selon leur jugement.* Voilà enfin ce qu'on vous
» a raconté et dans cette humiliante croyance,
» vous avez écrit qu'on me donne des secours
» comme à un fou, et fou à lier, puisque vous
» demandez s'il y a encore assez de ressource
» dans mon état pour m'embarquer. Je vous
» remercie, chers parents de votre inutile pré-
» voyance. *Le Seigneur, que je dois consulter*
» *avant tout,* ne m'a point encore fait connaître
» que mon devoir était de retourner présentement
» en France. Bientôt, je l'espère, retiré dans un
» lieu hors d'atteinte de la malice humaine et à
» l'abri des désordres contagieux de la société, Dieu
» sera mon appui.

» Il ne faut pas vous laisser éblouir ni aveugler
» par le langage des personnes du monde ; ni par
» celui des personnes qui sont aujourd'hui à la
» tête des plus grands emplois du Christianisme,
» non : *gardez-vous de ces loups ravissans, couverts*
» *de peaux de brebis.* Fermez vos oreilles à la voix
» de ces faux Prophètes, en attendant que Dieu
» vous fasse connaître les véritables et fidèles en-
» voyés, parce que la plupart de ceux qui vous en-
» tourent sont des voleurs et des larrons. Ille Saint-
» Louis, mars 1823. »

Peu de temps après cette lettre, ses sœurs en reçoivent une autre dans laquelle il déplore la

mort de leur père et de leur mère qui demeuraient avec elles et qui n'avaient même pas été malades. Interrogé d'où lui vient cette nouvelle, il répond :

« La lettre qui m'avait appris cette nouvelle »
» était écrite en *caractères originaux* dont j'ignore »
» encore la véritable interprétation, l'esprit et la »
» main qui les avait tracés.

» Quoi! famille désolée vous pleurez un fils, un »
» frère, qui pour obéir à *ma voix céleste*, vous a »
» quitté! *Abandonnerais-je, dit le Seigneur, le »*
» *serviteur de ma grâce, celui qui brûlant de zèle »*
» *pour ma loi, sèche de douleur et d'amour en voyant »*
» *les incrédules et les violeurs de ma justice!*

» Lorsqu'on vous a dit : que *votre fils était con-*
» *tinuellement aliéné enfermé*; et que sa raison »
» était dangereusement malade... hélas! que n'a- »
» vez-vous répondu : *Dieu, qui est avec lui est son »*
» *médecin tout puissant pour le guérir. S'il a prit »*
» *l'habit de musulman pour aller convertir les »*
» *Maures*, en tout cas, il pense à faire du bien. »
Il rachète deux captifs *Suer* et *Dhiambo* qui lui procurent l'occasion de faire un voyage dans leur pays (1). Bientôt il manifeste l'intention de se retirer dans un désert.

(1) Dans ce même moment, il fut question de N... dans la revue encyclopédique à l'occasion de la traite des noirs que M. le baron R. disait abolie et qui se faisait encore.

« Une voix intérieure que la chair et le sang ne
» comprend pas (1), m'invite et me presse de fuir
» pour quelque temps dans la solitude pour travail-
» ler ensuite avec la fermeté libre d'un amour
» sans crainte au salut des humains, selon l'ordre
» qu'il plaira à Dieu de me donner ; sa vocation
» est inconnue aux hommes. »

Dans une lettre écrite en 1830, il dit que sa foie
était si faible et ses œuvres si languissantes, qu'il
n'ose parler de son état présent. « Je ne sais pour-
» quoi, s'écrie-t-il, le Seigneur m'a abandonné! »

En janvier 1832, il a encore le projet de se re-
tirer dans le désert. « Mille et mille fois, dit-il,
» depuis quinze ans, une voix céleste m'a pressé
» de fuir la société entière, afin de fuir la peste
» universelle qui y règne. Qui me trouvera,
» s'écrie-t-il avec le prophète Jérémie, dans le
» désert une cabane de voyageur, afin que j'aban-
» donne ce peuple et que je me retire d'au milieu
» d'eux, car ils sont tous adultères, c'est une troupe
» de violateurs de la loi. »

C'est dans une partie presque non habitée de
l'île Sor, en Afrique, qu'il va se retirer ; « il a bâti
» deux cabanes de voyageurs, presque impéné-
» trables aux hommes et aux animaux ; il cultivera
» le mil et le maïs qui est le pain quotidien que

(1) Plus Noël est malade, et plus son style est négligé.

» Dieu donne dans ces contrées ; il vivra de riz
» dont il fera provision en attendant la récolte
» prochaine. Cependant, dit-il plus loin, si j'avais
» la foi assez grande, je pourrai être dispensé de
» ces moyens de prudence. Elie de Thèbes fut
» nourri par des corbeaux ; Jean-Baptiste vivait
» de miel sauvage et de sauterelles ; c'était des
» hommes de Dieu. Janvier 1832. »

Deux mois ne sont pas encore écoulés, qu'il écrit à ses parens « qu'il va partir bientôt pour France, d'après la volonté de Dieu. »

A son départ, il distribue tout ce qu'il possède ; il ne rapporte que quelques objets de curiosité et une énorme couverture formée de plusieurs peaux, qui lui servait habituellement pendant la nuit.

A son arrivée, Noël ébranle les anciennes croyances de ses sœurs ; il leur impose *sa foi* ; leur atelier devient leur temple ; il fait de fréquens voyages à pied, et toujours, chose incroyable, sans se munir d'argent ; il cherche un homme qui croie comme lui. Il assiste à Paris aux conférences d'une société où toutes les religions sont successivement attaquées et défendues : il ne trouve personne de son opinion.

Plus tard il fait la connaissance de M. Rostan qui *partageait* ses idées sur le baptême. Se fondant

sur le commandement que Christ donna à ses disciples : *allez donc, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*; et sur cette autre déclaration : *Celui qui aura cru et qui aura été baptisé, sera sauvé, mais celui qui n'aura point cru sera condamné.* St. Marc. Ch. XVI v. 16. Noël veut comme M. Rostan et les autres Baptistes que *la foi* et non pas *l'âge de raison* précède le baptême. Il prétend que le baptême donné à ceux qui ne croient pas ou qui ne peuvent pas croire à cause de leur âge, est contraire à l'esprit de son institution. Tous ceux qui ont été baptisés dans leur enfance sont considérés par Noël comme *rentisés*, c'est son expression pour dire non-baptisés. Les *Baptistes* diffèrent, comme on le voit, des *Anabaptistes* qui établissent en principe que le baptême ne doit être administré aux enfans que lorsqu'ils peuvent *comprendre* le baptême.

Si les bornes étroites d'une observation ne m'en empêchaient, je rappellerais ici quelques-unes des actions et des opinions religieuses de ce Baptiste, pour les mettre en parallèle avec celles de Noël. Nous verrions M. Rostan partir pour Smyrne, un an après pour Constantinople, parcourir successivement le levant et la Grèce, revenir à Marseille en 1799 pour s'abandonner à sa *véritable vocation*, celle de se dévouer à *l'amour de l'humanité*; rédiger

une fouille religieuse et philosophique ; donner en 1817 une autre direction à sa vocation, parce qu'il était « souvent tourmenté au milieu de ses » travaux de charité, par la pensée qu'il était trop » peu occupé de son salut, trop peu dévoué à ses » convictions religieuses et trop détourné par les » bienfaits matériels qu'il procurait aux mal- » heureux, de la propagation des vérités morales » qui devaient leur être bien plus utiles ; » publier un recueil de pièces destinées à concourir au rétablissement du règne de Dieu et de son Christ sur la terre ; partir en 1825 pour la Havane, profiter de son séjour dans ce pays pour y annoncer l'évangile ; en 1827 se jeter dans les Etats-Unis, proclamer partout les nouvelles évangéliques, s'attacher à la société des missions, se faire recevoir ministre de l'évangile ; revenir en 1832 à Paris ; établir un cours de philosophie chrétienne ; ouvrir enfin un nouveau temple, faire le service évangélique et se séparer des cultes reconnus en France pour enseigner les croyances religieuses d'une des sectes établies en Amérique (1).

Ce parallèle entre Noël et M. Rostan aurait eu pour but d'établir les rapports analogues et les différences qui peuvent exister entre deux hommes

(1) Voyez, sur M. Rostan, l'excellente Notice par M. le marquis De La Roche-Aucourt - Liancourt. Journal de la Morale Chrétienne, décembre 1833.

estimables, également dévoués à l'amour de l'humanité et qui ont fait les plus grands sacrifices à leurs convictions religieuses. Toutes les opinions de l'un pourraient être avouées, tandis que quelques idées de l'autre appartiennent à la folie. Par ce rapprochement enfin, nous aurions voulu faire voir jusques où peuvent s'élever le sentiment religieux et les idées spéculatives, sans tomber dans le domaine de l'aliénation mentale.

Après la mort de M. Rostan, arrivée en décembre 1833, Noël se présente aux *Missions protestantes*, on lui fait subir un examen : *Qu'est-ce que le baptême? C'est une plante que Dieu n'a point plantée et qui sera arrachée.* St. Matthieu. Ch. XV. v. 13. Cette réponse déplait aux examinateurs qui l'admettent toutefois dans l'institut, à condition qu'il ne parlera pas du baptême. Après un mois de séjour dans cet établissement, il revient dans son pays natal. Alors tous les dimanches il célèbre le culte auquel assistent des amis et quelques personnes de la communion réformée. Puis il établit une école d'enseignement mutuel pour les deux sexes, et la foule inconstante accourt chez ce nouveau maître.

Bientôt Noël et sa sœur exécutent le projet d'aller habiter un endroit retiré où ils vivront du produit de leurs travaux champêtres. Après quelques mois de séjour dans ce *nouveau désert*, ils viennent régler

leurs affaires. Ils font d'inutiles efforts pour amener avec eux leur sœur Amélie qui se consacre aux soins de ses parens, dont elle est aujourd'hui l'unique consolation.

Une fille de 42 ans, Mathilde, d'un caractère faible et portée à la mélancolie par sa constitution, ses souvenirs et l'état de sa santé, se décide à aller partager leur solitude. Ils partent tous trois au mois de juillet 1834. Ils établissent à C... une école, cultivent la terre et font d'abondantes aumônes. Le 13 octobre ils entreprennent un pèlerinage, reviennent après quelques jours d'absence pieds nus et n'ayant conservé de vêtemens que ce qu'exigait rigoureusement la pudeur. Les nombreux effets qu'ils avaient laissés dans leur chambre sont considérés comme luxe et brûlés. Ensuite Noël fait deux miracles : premièrement il ouvre en la touchant du doigt une porte bien fermée ; secondement il meurt, puis il ressuscite au bout de quelques heures, ce sont ses deux néophytes qui l'assurent. Enfin le 21 octobre 1834 les trois solitaires reviennent dans leur pays natal. Aussitôt Noël annonce à ses parens qu'il est *l'homme de Dieu*, qu'il est *le prophète Elie*.

D'une taille élevée, mais assez grêle, il a le front passablement large, le nez et le menton saillans, le teint bilieux foncé, les yeux d'un gris noir, petits, mais vifs et brillans, le regard fixe

et dédaigneux. et la physionomie grave, quoique animée; de plus il porte la tête haute, la barbe et les cheveux longs; des sandales sont attachées à ses pieds nus, son manteau de peau surcharge ses épaules, ce qui lui donne un air étrange de grandeur et de fierté dans son maintien : on eut dit vraiment un ancien prophète. Il parle souvent de sa dignité de *voyant* ; il donne des ordres sans jamais vouloir obéir ; il est surpris qu'on ose contester sa mission ; il s'irrite et devient même furieux quand on résiste à ses volontés. Personne, excepté ses adeptes, n'est assez pur pour l'approcher.

Dieu parle souvent aux oreilles de Noël, et tout ce qu'il fait, c'est Dieu qui lui ordonne de le faire. Il se livre continuellement à des exercices de piété ; la Bible est toujours dans ses mains, souvent il interrompt tout-à-coup ses prières, ses lectures ou son sommeil pour chanter avec ses compagnes, qui interprètent ses volontés avec la rapidité d'une étincelle électrique, ce qu'il appelle *son enseignement divin*. Enfin il a des inspirations, il prophétise la fin prochaine du monde, au nom de Dieu qui lui a donné cette mission. Mathilde n'ayant pu retrouver l'enfant qu'elle avait abandonné autrefois, veut vendre une créance de dix mille francs pour trois mille, qui seront employés, d'après les conseils de Noël, à racheter un captif.

Quoique vivant avec frugalité, Dieu leur ordonne le jeûne, souvent pendant plus de 24 heures, parce que *le jeûne soumet la chair qui se révolte, et chasse le démon.*

Après avoir fait connaître les principaux traits de sa vie inconstante, nous allons examiner Noël sous le rapport religieux, et dire ensuite comment il a fixé le choix de Dieu. Sa religion, c'est celle de la Bible : *suivre l'enseignement divin et son esprit.* Ainsi sous le rapport de la naissance il nous dit : L'homme a deux naissances, la première est la naissance du sang, *de la volonté de la chair et de la volonté de l'homme.* Evang. S. Jean. Chap. 1. v. 13. La seconde naissance, c'est revenir à Dieu ; pour revenir à Dieu, il faut recevoir le don de la foi, ceux qui ont reçu le don de la foi ont leurs propriétés communes, *et tous ceux qui croyaient étaient ensemble en un même lieu, et ils avaient toutes choses communes.* Actes des Apôtres, Ch. 2. v. 44. (1) *Et ils vendaient leurs possessions et leurs biens et les distribuaient à tous, selon que chacun en avait besoin.* V. 45.

Le culte protestant *extérieurement* est suivant lui celui qui se rapproche davantage du vrai culte indiqué par St. Paul aux Ephésiens : *Vous entretenez par des Psaumes, des Cantiques, et des*

(1) Edition de David Martin.

Chansons spirituelles, chantant et psalmodiant de votre cœur au Seigneur. Ch. V. v. 19. Cependant les Juifs seront les premiers qui rentreront dans les grâces du Seigneur, parce qu'ils souffrent depuis mil huit cent trente-huit années et que Dieu, dans sa miséricorde leur pardonnera. St. Paul. Ch. XI. v. 12. aux Romains.

Il attache la plus grande importance à l'abnégation de soi-même et au renoncement à tout. *Ne vous amassez point, répète-t-il avec saint Mathieu, des trésors sur la terre, que les vers et la rouille consomment, et que les larrons percent et dérobent.* Ch. VI. v. 19.

Mais continuons à analyser son état mental, suivons-le jusqu'au moment où il abandonne les spéculations mystiques pour le rôle de prophète.

« Il y aura bientôt 6,000 ans que Dieu créa le monde en six jours et qu'il se reposa le septième, » et comme un jour est devant le Seigneur comme mille ans et mille ans comme un jour. (Épître saint Pierre, ch. III, v. 8), le second avènement aura lieu au terme indiqué, *Dieu reprenant alors son repos.* »

« Pour le premier avènement de Christ, Dieu, nous dit notre malade, avait inspiré le prophète Elie; puis il le retira de ce monde: ensuite Jean-Baptiste précurseur de Christ en son premier

» avènement vint dans l'esprit et la vertu d'Elie ;
» et pour le second avènement de Christ, notre
» Jean-Baptiste (c'est son prénom) est chargé de
» paraître en l'esprit et la vertu d'Elie ». C'est
avec une joie inexprimable qu'il annonce qu'il est
le prophète Elie en Jean-Baptiste.

Cependant Noël et ses deux prosélytes sont conduits dans une maison de santé. Pendant les premiers jours ils passent leur temps dans le jeûne, la prière et la lecture de la Bible ; ils se trouvent heureux d'avoir une occasion de supporter de nouvelles épreuves. Ils conservent leurs costumes ; ils persistent dans leurs idées ; peu à peu néanmoins ils font des concessions. Bientôt ils crient à l'injustice, à l'arbitraire ; ils veulent partir.

Après quelque temps de bien-être, un délire général, accompagné d'une agitation extrême, se déclare de nouveau chez la sœur de Noël qui est devenu pour elle un objet d'horreur, un imposteur ; puis le calme renaît. Chacun cherche des distractions dans le travail. Noël lui-même semble abandonner son rôle de prophète et s'occupe à jardiner. Rappelés par leurs parens, l'un reprend sa profession d'instituteur (1), l'autre s'occupe un peu de son état de couturière, tandis que la

(1) Il reçoit d'une main généreuse ou plutôt son père touche pour lui un traitement de deux cents francs à titre d'encouragement pour instruire gratuitement les enfans.

filie M... a toujours la même confiance dans ses premières idées.

Les premiers jours, ils paraissent gais, affectueux ; mais bientôt on s'aperçoit que Rose n'est pas guérie, et que Noël, tout en tenant son école, n'a pas abandonné les idées qu'il avait auparavant, telles que *sa vocation inconnue aux hommes, sa mission de prophète, la fin prochaine du monde.*

Nous dirons en terminant, que cet intéressant jeune homme dont les ascendants ont été exempts d'aliénation mentale, ne fut jamais docile aux conseils de ses bons parens ; que leurs efforts pour l'arrêter dans sa vocation de prophète ont toujours été inutiles ; que depuis son premier accès de mélancolie en 1817, jusqu'à ce jour (1858), il n'a suivi que l'impulsion de sa volonté altérée; enfin on m'écrit que *tout en conservant ses idées et son espoir,* Noël vient de reprendre son ancienne profession de menuisier.

SIÈGE DU SUICIDE

ET

Altérations diverses.

Les facultés intellectuelles et affectives qui ont leur siège dans l'encéphale, à l'exclusion de tous les autres organes, diffèrent selon les individus et les conditions dans lesquelles ils se trouvent, précisément parce que l'encéphale n'est pas absolument le même chez tous les hommes, et ensuite selon l'état sain ou malade de cet organe. A la vérité, les tempéramens exercent de l'influence sur l'encéphale; mais c'est une erreur de croire qu'ils renferment des dispositions morales et intellectuelles particulières; il n'est pas vrai non plus que les centres épigastriques soient les organes des passions.

Si donc les facultés intellectuelles, si les passions dépendent de l'encéphale, et si le suicide n'est qu'un acte de cet instrument de ces mêmes facultés, comment se fait-il que les auteurs ne se soient pas accordés sur le siège de l'organe dont les souffrances portent au meurtre de soi-même?

Le siège du suicide ne peut être que dans l'encéphale.

J'ai dit en parlant des causes, que je reconnais-

mais chez beaucoup d'hommes des prédispositions héréditaires ou natives, que ces prédispositions dépendaient d'une modification particulière de l'encéphale; il est, en effet, assez souvent facile de reconnaître dans la même famille une espèce de trempe cérébrale commune.

De plus, parmi les autres causes de suicide, nous avons vu que la plupart agissent directement sur le cerveau; qu'au dire de M. Esquirol lui-même, beaucoup de ceux qui n'ont pas accompli leur dessein, restent aliénés pendant plus ou moins de temps; qu'un grand nombre d'entr'eux ont présenté, avant de se détruire, tous les signes de la lypémanie ou de la manie, affections qui ont bien leur siège dans l'encéphale; il est encore constant que dans le suicide aigu, quelle qu'en soit la cause, l'encéphale est le siège des souffrances physiques et morales qu'éprouve celui qui va se donner la mort; que la même affection, quoique chronique, doit nécessairement occuper le même siège que dans l'état aigu.

L'encéphale est-il toujours primitivement affecté?

Il est souvent difficile de désigner l'organe primitivement affecté. Nous pouvons à l'instant citer une observation qui prouvera combien il est bon de se tenir sur ses gardes avant de se prononcer.

Al. S... cultivateur, d'une robuste constitution,

perd sa fille unique par suite d'un ramollissement du cerveau, au mois de mars 1853; cette perte lui est très-douloureuse; il en conçoit un chagrin peu commun aux hommes de sa condition. Il travaille, il mange; mais il a toujours de la tristesse et un sommeil fatigant. Cet homme se refuse à tout traitement. Le 17 octobre suivant au soir, il mange du foie et du boudin, puis il se couche; deux heures plus tard sa femme entend râler, elle l'appelle, le secoue; il était mort.

AUTOPSIE le 19 à huit heures du matin. Face, membres et dos bleuâtres; cerveau excessivement injecté ainsi que ses enveloppes; sinus gorgés de sang; ventricules et canal vertébral contenant beaucoup de sérosité; consistance des deux substances cérébrales en apparence un peu moins fermes qu'à l'ordinaire, probablement à cause de leur état d'injection; les vaisseaux du cervelet sont comme ceux du cerveau remplis de sang.

Poumons gorgés de sang ainsi que le cœur; estomac contenant beaucoup d'alimens non encore élaborés; cet organe présente un ramollissement considérable de tout le grand cul-de-sac; la muqueuse a entièrement disparu dans toute cette partie, et la musculuse dans le centre; dans les autres points, l'estomac paraît sain; intestins très-injectés; rien de remarquable dans les autres organes.

Rien n'est plus facile, au premier abord, que de déterminer l'organe primitivement affecté. S... éprouve une vive affection morale ; il ne se plaint pas de l'estomac : donc, dira-t-on, c'est le cerveau qui est malade, et le ramollissement est consécutif à l'affection du cerveau, ou peut-être même à la mort. (1) Tout cela paraît vrai lorsqu'on ne remonte pas plus haut et surtout lorsqu'on n'a pas soi-même connu et soigné les individus précédemment, ainsi que cela arrive si souvent dans les grandes villes. Mais après avoir longtemps cru, que le cerveau avait été primitivement affecté, je me suis rappelé que six mois avant d'avoir perdu son enfant, S... avait éprouvé une affection caractérisée par la fréquence et la plénitude du pouls, avec diminution de l'appétit, sans douleur particulière ni altération, par une lassitude continuelle qui augmentait beaucoup lorsqu'il travaillait, car il ne fut jamais alité. Cet état dura environ un mois. N'est-il pas probable que cette maladie qui ressemble à la fièvre typhoïde, était un commencement de l'altération grave de l'estomac que nous avons constatée sur le cadavre, et que l'affection morale qui l'a atteint plus tard, n'a été que secondaire ? Disons qu'il est des cas où il est difficile de désigner l'organe primitivement affecté.

(1) Nous examinerons bientôt cette question.

Chez nos suicides nous trouvons, il est vrai, des prédispositions héréditaires, natives ou d'autres causes qui ont porté directement leur action sur le cerveau; mais lorsque ces causes morales ont agi, d'autres organes que le cerveau n'étaient-ils pas déjà altérés, comme dans l'observation précédente? Dans les observations 7, 10, 11, 13, 15, 16, nous rencontrons des altérations graves du cœur, du poumon, des bronches et particulièrement de l'estomac, altérations qui annoncent un travail ancien. Il est très-probable que dans tous ces cas ces organes auront été primitivement affectés. C'est même parce qu'il en est ainsi, que beaucoup d'auteurs se sont trompés sur le siège du suicide; qu'Awenbrugger de Vienne, Noest d'Amsterdam et Leroy d'Anvers, ont placé le siège de la mélancolie dans les hypochondres, le foie et la rate; que Fourcroy et Fodéré lui ont assigné les voies biliaires, tandis que M. Esquirol dit qu'il ne faut pas chercher un siège unique au suicide. Toutes ces opinions différentes ne prouvent-elles pas que ces auteurs ont confondu le siège du suicide avec l'organe primitivement affecté? C'est qu'ici comme dans d'autres maladies, la lésion des organes éloignés de l'encéphale peut exister quelque temps sans altération sensible du cerveau. N'observe-t-on pas souvent chez les individus destinés à périr de la phthisie, une altération plus ou moins

grave des voies digestives, lorsque les organes pulmonaires n'ont encore offert aucune altération ? Il est impossible d'assurer à cette époque que ces individus sont atteints de phthisie. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans le cas qui nous occupe ? Tant que le cerveau ne sera pas affecté par un mode particulier de souffrances, il n'y aura point dégoût de la vie. Les cas de ce genre s'observent fréquemment dans les campagnes. Des individus pour qui le travail est un double besoin ne deviennent mélancoliques suicides que lorsque leur santé altérée, souvent depuis longtemps, les condamne au repos.

De tout ce que nous venons de dire, nous concluons que l'encéphale qui sert d'instrument aux facultés intellectuelles et morales et aux sensations est le siège du suicide ; qu'aussitôt que les symptômes de la mélancolie se développent, c'est aux souffrances de cet organe qu'il faut les rapporter ; que chez beaucoup d'individus l'encéphale est primitivement affecté, que chez quelques autres l'altération commence par d'autres viscères qui lui sont sympathiquement unis ; enfin, que chez d'autres encore, les causes physiques ou morales qui ont provoqué la mélancolie, ne sont que secondaires ou occasionnelles, les individus étant irrésistiblement portés d'ailleurs au suicide par leurs prédispositions.

Nécropsies.— Nous allons faire ici une énumération succincte des altérations rencontrées dans nos autopsies cadavériques. Nous remarquerons en passant que les auteurs ont laissé peu de travaux sur ce point. La plupart ne rapportent que des observations incomplètes, persuadés que les altérations des organes ne pouvaient jeter aucun jour sur l'histoire du suicide, tandis que d'autres ont fait leurs recherches sans y attacher une grande importance; d'où il résulte que les observations nécroscopiques faites avec soin sont très-rares.

Il doit y avoir chez tous les suicidés une lésion quelconque de l'encéphale; le désordre des fonctions intellectuelles et affectives le prouve pour les esprits non prévenus; mais les fonctions de cet organe étant très-déliçates, les altérations ne sont pas toujours appréciables à nos sens. C'est à cette cause qu'il faut s'en prendre si les désordres anatomiques ne nous paraissent pas dans tous les cas en rapport avec les symptômes.

Nous allons rappeler en peu de mots les altérations principales rencontrées dans nos nécropsies.

TABLEAU DES ALTÉRATIONS DANS LES TROIS CAVITÉS SPLANCHNIQUES.

Observation 1^{re}. Injection des vaisseaux des membranes et des sinus; infiltration séreuse; plaques opaques à l'arachnoïde; couleur jaunâtre de

la substance grise ; injection de la blanche , induration des deux substances ; sérosité abondante dans les ventricules ; inflammation de l'estomac et du cœcum avec ramollissement.

2°. Plaques opaques à l'arachnoïde ; injection de tout l'encéphale et de ses membranes . Induration des deux substances ; sérosité abondante dans les ventricules et le canal vertébral ; hypertrophie du ventricule gauche ; gastrite ; volume remarquable de la rate.

3°. Légère injection des membranes ; injection plus marquée de la substance cérébrale ; consistance normale ; plaques inflammatoires à l'estomac et aux intestins grêles ; rate volumineuse.

4°. Vaisseaux et sinus gorgés de sang ; induration des deux substances très-pointillées ; épaissement des membranes ; sérosité abondante dans les ventricules.

5°. Vaisseaux des membranes , de l'encéphale et des sinus gorgés de sang.

6°. Injection de tout l'encéphale et de ses membranes, des sinus ; ramollissement de la muqueuse gastrique ; traces de péritonite chronique.

7°. Plaques opaques à l'arachnoïde ; substance corticale jaunâtre ; induration des deux substances et surtout de la blanche ; hypertrophie du ventricule gauche du cœur ; gastro-entérite.

8°. Dilatation des vaisseaux et infiltration séreuse des membranes ; encéphale d'une grande mollesse produite par le séjour dans l'eau ; inflammation de l'estomac ; ulcération dans les intestins.

9°. Rien de remarquable.

10°. Sinus gorgés de sang ; vaisseaux de la substance encéphalique très-dilatés , consistance ordinaire ; plaques cartilagineuses aux gros vaisseaux ; gastrite chronique.

11°. Plaques opaques à l'arachnoïde , vaisseaux des membranes et de la substance cérébrale très-apparens ; splénisation du poumon gauche ; hypertrophie du ventricule droit ; inflammation chronique de l'estomac.

12°. Commencement de ramollissement de la muqueuse gastrique.

13°. Crâne épais ; sérosité abondante ; plaques opaques à l'arachnoïde ; induration et injection des deux substances ; dilatation du ventricule droit et de l'oreillette ; bronchite chronique.

14°. Rien de remarquable.

15°. Infiltration des meninges ; inflammation chronique de l'estomac , des intestins et des bronches.

16°. Ramollissement de l'estomac.

17°. Infiltration séreuse des meninges ; beaucoup de sérosité dans les ventricules et le canal

rachidien ; consistance un peu ferme de la substance blanche ; vaisseaux cérébraux peu prononcés ; ramollissement de l'estomac ; plaques inflammatoires aux intestins grêles ; atrophie de la rate.

Réunissons actuellement les altérations qui sont communes entr'elles et cherchons à apprécier l'importance que l'on doit attacher à chacune d'elles.

Je n'accorde pas la même influence que Gall à l'épaississement du crâne notée dans les observations 1, 6 ; je considère cet état comme normal ou accidentel.

Les méninges présentent quelques altérations plus importantes. Quelquefois l'arachnoïde nous offre un épaissement considérable, des plaques opaques. C'est précisément chez les individus qui ont fréquemment accusé des douleurs de tête 1, 2, 7, 11, 13. Souvent leurs vaisseaux présentent une injection remarquable, mais il faut ici séparer ce qui provient des accidens de la mort, de ce qui dépend de l'état pathologique, ainsi que nous avons tâché de le faire dans nos recherches *anatomico-physiologiques*, sur l'encéphale. 4327. De plus la sérosité abonde souvent, soit à la surface du cerveau, soit dans les ventricules. Cette abondance se fait même remarquer chez les sujets qui sont restés suspendus jusqu'au moment de l'autopsie. Telles sont les principales altérations.

Au reste, quelles que soient les altérations qu'on rencontre dans les enveloppes cérébrales, je me garderai bien de croire qu'elles puissent nous expliquer à elles seules la mélancolie et le funeste penchant à la mort volontaire. Celles qui se présentent dans la manie comme dans le cas qui nous occupe, sont dues à leurs rapports très-étroits avec l'encéphale, ou proviennent d'une affection primitive. Je ne conçois pas plus que le siège du délire ait été placé dans les méninges, que je ne concevrais le siège de la digestion et de ses aberrations dans le péritoine. J'aime mieux avouer mon insuffisance dans nos moyens d'investigation, que de m'écarter ainsi des lois incontestables de la physiologie.

La substance cérébrale, outre l'injection bien marquée qu'elle offre souvent dans ses deux couches principales, présente une altération de couleur dans sa couche corticale, (*Obs. 1, 7,*) et une consistance bien marquée des deux substances et principalement de la blanche dans beaucoup d'autres cas, 1, 2, 4, 6, 7, 11, 13. L'état de l'encéphale dans l'observation 8 comparé à celui de l'observation citée à l'article strangulation, nous permet de faire une remarque importante. Les deux cadavres ont été examinés huit jours après leur mort. L'un avait été inhumé, l'autre était resté dans l'eau; l'encéphale du premier était

d'une consistance normale, et celui du second présentait une mollesse presque liquide. Enfin l'encéphale presque entièrement détruit dans les observations 12, 14 et 16 n'a pu être examiné.

Telles sont les altérations que j'ai rencontrées dans le cerveau : altérations de couleur, injection sanguine, sérosité abondante et surtout consistante ferme des deux substances, mais principalement de la blanche. Cette dernière altération est surtout remarquable dans les observations 1, 2, 4, 6, 7, 11, 13, c'est-à-dire chez les sujets qui ont offert tous les symptômes du suicide chronique. Qu'on ne croie pas que la même lésion soit aussi apparente chez les individus qui se sont tués sans passer par les divers degrés de la mélancolie, ou chez ceux dont le cerveau n'a été atteint que secondairement. A ce sujet, je rappellerai encore ici combien il est important de distinguer le suicide aigu du suicide chronique, le suicide primitif du suicide consécutif; car dans toutes ces diverses formes, l'altération cérébrale ne doit pas être également prononcée. Ne sait-on pas, en effet, que dans la pneumonie ou la gastrite accompagnées de délire, la lésion du cerveau ne sera pas la même que dans le délire primitif? Pourquoi en serait-il autrement pour les différentes formes de suicide? Ainsi l'altération cérébrale principale, l'induration, se révélera plus ou moins facilement selon l'état aigu

ou chronique, primitif ou consécutif de la maladie.

Les auteurs n'ont pas attaché assez d'importance à faire cette distinction; mais comment auraient-ils pu s'occuper de la nature de la maladie, lorsqu'ils n'étaient pas d'accord sur son siège? Aujourd'hui qu'il est bien prouvé que c'est d'une altération primitive ou consécutive de l'encéphale que dépend le penchant au suicide, il sera inutile d'aller chercher la cause prochaine ailleurs. Mais sur dix-sept autopsies vous ne citez que sept indurations? Ce sont comme nous l'avons déjà dit les hommes qui ont vécu longtemps sous l'influence du suicide qui ont présenté ces indurations: Car les autres étaient ou moins avancés dans la maladie ou bien l'encéphale n'a pu être examiné (*Obs.* 8, 12, 14, 16), ou bien cet organe n'était chez eux altéré que secondairement, et dans ce cas les autres viscères que nous avons toujours trouvés altérés dans le suicide chronique, agissaient puissamment sur l'encéphale. Mais deux individus ont présenté les mêmes symptômes et altération différente? Des cas semblables ne se rencontrent-ils pas très-fréquemment dans les autres viscères, dont l'organisation plus simple laisse plus facilement apercevoir ces lésions? A plus forte raison, ces cas se présenteront pour le cerveau, agent principal de la sensibilité.

D'ailleurs chaque homme n'a-t-il pas un mode

particulier de percevoir la douleur et de l'exprimer? Mais dira-ton encore, un aliéné guérit subitement, donc il n'y avait pas altération d'organe. Je conçois tout aussi facilement un changement opéré dans l'encéphale souffrant par l'influence du moral, que dans l'estomac enflammé par l'emploi des émissions sanguines locales, par exemple; car si un malade se sent soulagé par ce traitement physique, pourquoi un autre ne le serait-il pas dans son délire par une impression morale, puisque le moral agit directement sur le cerveau comme les sangsues sur l'estomac? mais ce n'est réellement que dans le moral que le bien s'est opéré, puisque ceux qui sont déclaré guéris subitement, restent susceptibles, irascibles, et portent longtemps sur leur visage les traces de leur maladie. Je ne crois pas pour cela que cette altération puisse être constatée aussitôt que le penchant à la mort se développe. Ce ne peut être d'abord qu'une excitation de l'organisme, un afflux sanguin, puis le travail continuant, il tend à l'induration.

Au reste mes observations s'accordent avec celles de Morgagni. Ce célèbre médecin qu'on aurait dû imiter dans ses recherches d'anatomie pathologique, a parfaitement signalé cette *dureté* du cerveau dans la mélancolie, *huitième lettre p. 63*. Nous ajouterons que nous croyons que c'est à cet état d'induration de la substance cérébrale, qu'il

fait attribuer le peu d'efficacité du traitement dans toutes les affections où elle se rencontre.

Dans le suicide aigu l'altération de l'encéphale est difficile à constater ; mais il n'est pas moins vrai que la cause qui le produit a agi sur le cerveau. Ainsi , quelle que soit cette altération , elle existe.

Enfin, s'il est des cas de suicide où l'on ne trouve dans le cerveau aucune lésion appréciable par nos moyens actuels d'investigation, disons avec le savant et laborieux professeur Andral, « que ces moyens ne nous montrent pas tout : » c'est que par eux nous ne découvrons encore » que des effets ; c'est que la modification matérielle qui précède incontestablement ceux-ci » n'a pas besoin qu'ils se produisent pour qu'il y » ait trouble dans les fonctions de l'organe. » Cependant une fois produites, les lésions diverses » que notre anatomie actuelle est apte à révéler, » peuvent donner naissance à des accidents qui » dépendent d'elles seules et qui en fondent le » diagnostic. » *Clinique médicale*, 5^e vol. p. 303.

Les poumons sont généralement sains : les couleurs noirâtre ou violette qu'on y remarque si souvent, sont des effets cadavériques, ou la suite de ce genre de mort. Une altération grave du poumon gauche a été observée une seule fois (*Obs. 11*) ; je crois que cette affection a été la cause déter-

minante qui a porté cet octogénaire à terminer violemment ses jours. Dans une autre observation j'ai été frappé d'abord de la belle couleur rosée des poumons, et ensuite de l'abondance de l'écume rougeâtre sortant par flots du tissu pulmonaire à la plus légère pression. (*Obs.* 47.)

Le cœur, sain dans la plupart des cas, présente une hypertrophie du ventricule gauche (*Obs.* 2, 7); une dilatation du ventricule droit et de l'oreillette (*Obs.* 13), et une hypertrophie du ventricule droit (*Obs.* 11). Ces lésions se rencontrent chez des individus âgés, ou qui ont longtemps souffert de la mélancolie.

N'est-il pas déplorable pour la science et encore plus pour l'humanité, que des hommes instruits se soient laissés induire en erreur par le nom usité, pour peindre cet état de tristesse et de dégoût de la vie, qu'on appelle *mélancolie*, *bile-noire*, et aient été portés à conclure de là que le foie jouait le rôle principal dans cette affection? Rien n'est plus rare cependant que les altérations de cet organe. Dans nos observations, nous trouvons qu'il est volumineux, 8, 6, 8, injecté, 1, 5, d'une couleur brunâtre et rempli de sang très-noir, 8, 11, 13, voilà tout. Mais je n'ai jamais rencontré ni calculs biliaires, ni inflammation même légère, ni surtout aucun de ces désordres graves dont quelques auteurs ont tant parlé. Il se peut cependant que ces

altérations se présentent dans cet organe comme dans tout autre. Ainsi, M. le docteur Baudon de Mouy, m'a dit avoir constaté plusieurs fois des altérations importantes du foie chez les suicidés qu'il a ouverts.

La rate, quelquefois injectée, nous présente tantôt un volume considérable (*Obs.* 2, 3, 8), et plus souvent un volume ordinaire. Mais elle est remarquable par sa petitesse dans l'observation 17; je ne puis mieux la comparer qu'à l'oreille de l'homme pour le volume, la forme et la consistance. Je n'ai jamais vu de rate aussi petite; le rein gauche était plus développé que le droit.

La vessie, qui n'a jamais présenté d'altération, m'a cependant donné occasion de faire une remarque: c'est qu'elle était toujours presque vide chez les individus qui avaient exécuté en silence leur projet funeste; ce qui prouve le trouble que cette action inspire à l'homme.

Le péritoine présente des traces d'inflammation ancienne chez un de nos suicidés, affecté quelques années auparavant d'une fièvre intermittente grave. (*Obs.* 6).

D'un volume variable, l'estomac offre des altérations nombreuses et quelquefois profondes, une injection considérable, des plaques, des bandes-lettes rosées, rougeâtres, violettes, brunâtres (*Obs.*

1, 2, 3, 4, 7, 8, 10, 13), un épaissement remarquable (*Obs.* 11), une consistance médiocre (*Obs.* 1, 12), et plus souvent un ramollissement avec destruction de la muqueuse et même de la musculuse (*Obs.* 6, 16, 17). En traitant de la mort subite, nous reviendrons sur cet état de ramollissement, puis nous agiterons la question de savoir *si cette altération peut se produire après la mort.*

Les intestins généralement injectés, le sont davantage dans les observations 1, 8, 11, présentent des plaques inflammatoires dans les observations 1, 3, et des ulcérations dans l'observation 8.

La fréquence des altérations des organes digestifs surprendra peut-être, d'autant plus que ce résultat de mes observations nécroscopiques est tout-à-fait différent de celui qu'ont obtenu les auteurs; car de tous ceux que cite M. Falret, pas un n'a observé une altération grave de l'estomac et surtout le ramollissement. Cette différence dans le résultat de mes recherches, tient d'une part au peu d'importance que les auteurs attachaient aux altérations anatomiques, et d'autre part à l'usage où sont les habitans des campagnes, sans distinction d'âge ni de sexe, de manger des alimens de difficile digestion et souvent en trop grande abondance, de boire habituellement des boissons passées à l'état acide, et souvent avec excès des liqueurs fortes; enfin à la négligence

qu'ils apportent à calmer les premières souffrances qui passent bientôt à l'état chronique et restent presque toujours incurables, par un régime malsaisant et par l'emploi des vomitifs et des purgatifs que l'ignorance et la cupidité prodiguent aux malades.

Telles sont les altérations rencontrées chez nos suicidés. Toutes n'ont pas exercé la même influence sur le développement de la monomanie : il en est même que je considère comme purement accidentelles. Ce serait donc une erreur de croire que je ne reconnais d'autres causes à cette maladie que des lésions physiques. Disons en thèse générale que, s'il est des cas où les souffrances de l'encéphale ou d'un autre organe agissant sur le centre nerveux, portent à la mélancolie, il en est d'autres où les causes morales exercent cette première influence. Faire connaître les unes et les autres a été le but de mes efforts.

L'observation suivante que j'ai recueillie récemment, me paraît très-propre à confirmer les faits précédemment avancés.

Nicolas D., âgé de 48 ans, d'une constitution musculaire et sanguine, cultivateur aisé, avait depuis plusieurs années des aberrations dans son caractère et ses habitudes. Laborieux, sobre et doué d'un jugement sain autrefois, il était devenu

insouciant, ivrogne, et ses raisonnemens n'étaient plus suivis; de plus il avait souvent des grincemens de dents, des mouvemens convulsifs dans les muscles de la face, des douleurs de tête et surtout d'entrailles. Depuis environ un mois il était triste et rêveur, il parlait quelquefois d'en finir avec ses souffrances auxquelles personne ne croyait, parce qu'il avait beaucoup d'embonpoint. Au moment de se jeter dans l'Oise, il est aperçu par le garde-champêtre qui le détourne de son projet. Mais bientôt il paraît plus soucieux que d'habitude et ses raisonnemens sont encore plus extravagans. Il a la face injectée, le regard étonné, les yeux brillans, un air taciturne. Enfin le 22 octobre 1826 il déjeune, puis il se précipite dans un puits. On s'empresse de le hisser en lui attachant une corde aux pieds pour *lui faire rejeter l'eau* qu'il aurait pu avaler. Cette cruelle expérience n'ayant pas réussi pour lui rendre la vie, on place le corps sur de la paille, puis on l'abandonne.

Le puits dans lequel s'était précipité Nicolas a 1 mètre de diamètre, 8 mètres de profondeur, l'eau ne s'élevait qu'à 50 centimètres. La tête et le tronc du cadavre étaient couverts par le liquide, tandis que les membres inférieurs, plus élevés et appuyés contre la paroi du puits étaient hors de l'eau.

AUTOPSIE LE 23. — Côté droit de la face coloré; narine droite remplie d'écume sanguinolente; côté gauche dans l'état naturel; point d'écume à la bouche; langue bleuâtre placée entre les arcades dentaires; trachée-artère, bronches contenant beaucoup d'eau sans écume; poumons, cœur sains; grande quantité d'alimens très-délayés dans l'estomac; muqueuse pâle et légèrement consistante dans le grand cul-de-sac; consistante épaissie et parsemée de plaques rouges dans les autres points, excepté vers le pylore; duodénum enflammé; tous les autres viscères de l'abdomen sont injectés, maissains. — TÊTE. Point de fracture; os d'une épaisseur ordinaire; sinus et vaisseaux cérébraux très-injectés; arachnoïde épaissie et opaque sur les deux hémisphères; granulations nombreuses près de la grande fente, saine inférieurement; vaisseaux de la pie-mère d'un rouge vif; substance grise décolorée, peu injectée, consistante; substance blanche ayant des vaisseaux très-apparens, très-ferme, *criant* sous le scalpel; peu de sérosité dans les ventricules; plexus choroïdes très-rouges, épaissis, contenant une vésicule blanchâtre ayant le volume d'une petite noisette et remplie d'un liquide qui a la couleur et la consistance du lait; cervelet injecté. Ainsi dans cette observation nous voyons d'une part, tristesse, irascibilité, mouvemens cou-

vulsifs des muscles de la face, délire, penchant au suicide ; de l'autre nous trouvons altérations diverses des méninges, induration du cerveau, inflammation des organes digestifs.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MORT.

Le suicide étant pour nous un acte répréhensible contre lequel nous nous élevons de toutes nos forces, on comprendra toute l'importance que nous attachons à la question de savoir si un homme a péri de mort naturelle, accidentelle ou subite, volontairement ou par l'effet du crime.

De la mort subite.

La mort subite est comme on sait, produite quelquefois chez l'homme sain par arrêt de la respiration, de la circulation ou de l'innervation : dans d'autres cas plus fréquens, des altérations minent sourdement les poumons ou la trachée artère, le cœur ou les vaisseaux sanguins ou l'encéphale, qui cessent tout à coup leurs fonctions. De là encore la mort subite. Enfin dans d'autres circonstances, des altérations également graves qui ont leur siège ailleurs que dans ces viscères peuvent, à mon avis, déterminer une mort prompte par l'influence qu'elles exercent sur les principales fonctions de l'organisme ; ainsi j'ai vu fréquemment le ramollissement de l'estomac produire la mort presque subitement. Cette affec-

tion s'était développée lentement, sans même altérer aucunement la constitution de l'individu. Arrivée à un certain degré, elle a provoqué des symptômes graves qui ont rapidement amené la mort.

Avant de rappeler mes observations sur ce point, je citerai quelques cas de mort subite que j'ai constatés comme médecin expert.

La femme D .. travaille toute la journée du 14 décembre 1828 ; en rentrant chez elle, elle meurt subitement. — **AVORSIS.** Taille moyenne, constitution assez bien conservée, 52 ans. **TÊTE.** — Injection générale des sinus, des membranes et de la substance encéphalique dont la consistance est normale. — **ABDOMEN.** Estomac contenant quelques aliments ; muqueuse légèrement pointillée, arborisée, d'une consistance normale, saine. — **THORAX.** Quelques caillots sanguins dans le cœur dont le volume est normal. Poumon gauche engorgé, poumon droit hépatisé dans son lobe inférieur ; liquide jaunâtre dans la plèvre qui est, sur le poumon comme sur les côtes, très-enflammée.

La femme D... avait travaillé et mangé peu de temps avant de mourir ; mais elle devait être souffrante, et si elle ne s'était pas alitée, c'est probablement parce qu'elle avait un mari très-brutal et d'une telle insensibilité qu'il passa tout

le temps que dura l'autopsie faite sous ses yeux, à préparer son manger.

Madame veuve B., âgée de 68 ans, d'une constitution robuste et bien conservée, vivait dans l'aisance, mais seule. Le 16 décembre 1855, à cinq heures du soir, elle sort d'une maison voisine pour aller souper chez elle; le lendemain à huit heures on trouve le corps de madame B... étendu sur le seuil de la porte de sa chambre. A l'autopsie je remarque : une quantité considérable d'alimens sur le sol et le corps, une contusion assez forte à la tempe droite. — THORAX. Poumons dans l'état normal; trachée artère et bronches injectées, ramifiées; cœur contenant à peine quelques stries de sang; ventricule gauche légèrement hypertrophié; quelques petites plaques cartilagineuses à l'aorte. — ABDOMEN. Estomac contenant quelques alimens semblables à ceux rejetés par le vomissement; muqueuse saine dans toute son étendue; vaisseaux contenant beaucoup de sang, ainsi que ceux des intestins; foie et rate gorgés d'un sang très-noir. — TÊTE. Face pâle; léger épanchement de sang à la tempe droite; vaisseaux des méninges et sinus gorgés de sang, beaucoup de sérosité dans les ventricules; les deux substances peu consistantes sont très-injectées; les deux hémiphères n'offrent rien autre chose de remarquable. Mais la protubérance cérébrale

présente une grande mollesse; elle contient un gros caillot de sang très-noir; on dirait que toute sa substance intérieure a été absorbée et remplacée par cette masse de sang.

J'ajouterai comme mémoratifs, que madame B... était tourmentée depuis plusieurs années par des étourdissemens et des bourdonnemens qui s'apaisaient par des hémorragies nasales ou la saignée générale; que quinze jours avant sa mort, elle m'avait consulté pour des étourdissemens et une rougeur considérable des yeux, et qu'elle n'avait pas voulu recourir aux émissions sanguines, prétextant son âge.

Un homme d'une constitution robuste, âgé de 40 ans, avait depuis six à sept ans des *pituites* régulièrement tous les matins, puis dans les derniers temps de sa vie après chaque repas; jamais cependant il ne lui arrivait de vomir les alimens solides ou liquides qu'il prenait en assez grande quantité; tantôt constipation, plus souvent dévoiement et coliques. Cet homme suivit il y a environ six mois, un régime adoucissant qui calma ces divers accidens; mais la privation de tout ce qui le flattait le lassa bientôt. Il revint en conséquence à ses habitudes de boire la goutte tous les matins, quelquefois dans la journée, et de faire usage de vin ou de cidre à ses repas. Malgré l'état souffrant des voies digestives, sa constitution se conservait

bien et lui permettait de continuer ses pénibles travaux de forgeron, de charron et de cultivateur.

Le 10 août 1858, il part avec sa famille pour aller à une foire. Comme il faisait très-chaud, il boit beaucoup; quoique un peu ivre, il fait le soir deux lieues à pied; bientôt il a des coliques, des vomissemens, il rejette les alimens qu'il avait pris, puis il s'endort jusqu'au lendemain matin; à son réveil, il prend la goutte, puis un peu plus tard deux verres de vin, deux bouchées de pain et part pour les champs, se promettant de déjeuner dans quelques heures. Il étoit sept heures, à neuf heures on le trouve mort. Le corps étoit couché sur le côté droit et presque nu; dans le voisinage on voyait des matières alimentaires et des matières fécales.

Nécropsie. — Rien de remarquable dans la tête et la poitrine. — ABDOMEN. Organes digestifs distendus par des gaz; estomac volumineux contenant un peu de liquide rougeâtre; muqueuse du petit cul-de-sac d'un blanc terne, pointillée, très-consistante et légèrement épaissie; vaisseaux sous-jacens apparens; mais en allant vers le grand cul-de-sac ces vaisseaux sont plus apparens encore, et la muqueuse partout épaissie, très-consistante et pointillée, présente des plaques rouges, ardoisées, noires. De plus on voit sous cette membrane de petits foyers sanguins qui par l'incision se

vident complètement; muqueuse du duodénum d'un gris foncé; celle du jéjunum est rouge et épaissie; ses vaisseaux sont très-dilatés par une grande quantité de sang. La muqueuse de l'iléon est très-pâle, surtout vers le cœcum; les trois membranes de cet intestin sont si amincies qu'on dirait qu'il n'y en a plus qu'une seule. Il est impossible de les diviser l'une après l'autre sans inciser complètement l'intestin. Il est probable que cet artisan dont les organes digestifs étaient très-altérés, aura éprouvé peu de temps après son arrivée dans les champs des coliques qui ont été suivies d'évacuations, puis d'une syncope qui, n'ayant pas été traitée, s'est terminée de suite par la mort.

Les lésions notées dans ces trois observations sont tellement graves, que je me crois dispensé de nous y arrêter plus longtemps. Par elles on peut facilement se rendre compte de la promptitude de la mort. Seulement nous pourrions nous demander comment il se fait que deux de ces individus atteints d'altérations si graves, aient pu continuer leurs occupations, tandis que d'autres succombent après quelques jours de maladie sous l'influence d'altérations à peine sensibles? Ce serait une question fort importante à traiter. (1)

(1) Je fus requis le 24 février dernier par M. le procureur du roi de Clermont, à l'effet de déterminer la cause de la mort d'Alexandre Deraix, inhumé depuis plusieurs jours.

Cet homme âgé de 41 ans, manoeuvrier, se plaignait depuis un grand

J'ai dit que *le ramollissement de l'estomac* pouvait produire une mort prompte, subite même ; j'en ai déjà cité un cas remarquable en agitant la question de savoir si l'encéphale est toujours primitivement affecté dans le suicide. Nous avons vu que l'homme qui fait le sujet de cette observation travailla le jour de sa mort comme les jours précédens : que ce même jour il mangea copieusement, et que peu d'instans après son coucher, il mourût. L'autopsie nous fit voir un ramollissement considérable de tout le grand cul-de-sac. La muqueuse avait entièrement disparu dans toute son étendue et la musculuse dans son centre.

Il m'est arrivé assez fréquemment, avant l'ouverture des cadavres, de diagnostiquer cette altération chez les sujets qui, pendant leur maladie, avaient présenté des symptômes étrangers aux organes digestifs ou dont le peu de gravité

nombre d'années de douleurs à l'épigastre. Ces douleurs devenaient quelquefois tellement vives, qu'elles obligeaient Decaix à garder le repos ; cependant il ne vomissait jamais, pas même les alimens grossiers dont il se nourrissait habituellement. Le 20 de ce même mois, après avoir travaillé et pris son repas, il eut des étouffemens, des coliques et pour la première fois des vomissemens abondans. Les matières étoient comme du marc de café. Le malade succomba le lendemain à 10 heures du matin. — Nécropsis. Plusieurs pouces de graisse sur l'abdomen. Périlonite générale. Liquide abondant et trouble dans sa cavité. Ouverture de huit lignes de diamètre à la partie moyenne du bord concave de l'estomac. A l'intérieur ulcère d'un pouce et demi de diamètre intéressant les membranes muqueuse et musculuse. Ses bords sont durs, épais et squirheux. Ouverture à son centre, déjà désignée. Plaques rouges avec épaissement de la muqueuse vers le petit cul-de-sac.

apparente n'avait pas permis de soupçonner une issue malheureuse et surtout une fin aussi prochaine. Le ramollissement de l'estomac était dans ce cas très-étendu. Dans les cas que nous avons observés, cette affection paraissait s'être développée sous la forme chronique et souvent d'une manière latente ; car, si chez quelques sujets les fonctions digestives s'exerçaient irrégulièrement, chez d'autres elles s'étaient conservées dans leur état normal ; mais chez aucun elles n'avaient été entièrement anéanties. (1)

Chez les vieillards, les fonctions de l'estomac, malgré son état de ramollissement, se pervertissent peut-être encore moins que chez des sujets plus jeunes ; ainsi dans la thèse du docteur Casaux nous voyons que les femmes qu'il a citées, continuèrent à prendre des alimens jusqu'au moment où elles furent frappées de maladies étrangères aux organes digestifs et leur entrée à l'infirmerie où quatre d'entr'elles moururent avant les 24 h. Nous ne pensons pas que le ramollissement se soit dans ce cas développé dans ce court espace de temps.

Dans cette supposition admettons-nous qu'il

(1) Pendant mon internat à la Salpêtrière, j'ai eu occasion d'étudier souvent cette altération. Quelques unes de ces observations, recueillies avec les docteurs Laisque et Casaux, ont été publiées plus tard par ce dernier dans sa dissertation inaugurale : *Essai sur le ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac*. Juillet 1859. Paris.

s'est formé après la cessation de la vie? Des médecins ayant trouvé les parois de l'estomac ramollies chez quelques hommes qui n'avaient annoncé avant leur mort aucune affection gastrique et sur des animaux tués en état de santé, ont avancé que l'altération de cet organe pouvait se produire sur le cadavre. Adams, Carlisle, Cooper, Spallanzani ont constaté un ramollissement semblable sur des hommes, des chiens, des lapins et des poissons. MM. Bretonneau et Trousseau ont répété ces expériences sur des chiens, M. Camerer de Stuttgart sur des lapins et des chats. Ces expérimentateurs qui tuaient leurs animaux peu de temps après leur avoir fait prendre des alimens, ont trouvé la muqueuse de l'estomac ramollie et les parois de cet organe comme *dissoutes*.

J'ai fait sur des lapins les observations suivantes. Un lapin dont l'estomac était plein d'alimens, ouvert immédiatement après la mort, a présenté une coloration rosée avec de nombreuses arborisations et un peu moins de consistance dans la moitié supérieure de la muqueuse gastrique qu'inférieurement.

Sur un autre lapin ouvert dix heures après la mort, la muqueuse et la musculuse étaient détruites par plaques, altération facile à voir à travers la séreuse. Ces deux premières membranes étaient très-ramollies dans leur portion splénique, tandis

que l'autre partie était résistante et blanchâtre. Dans ces deux cas les mucosités étaient peu abondantes.

D'autres lapins ouverts 24 heures après la mort et par une température plus élevée, offraient un ramollissement complet des trois membranes et toujours dans la moitié supérieure. Les parois de l'estomac étaient verdâtres. Par le plus léger tiraillement on produisait leur rupture. Il suffisait même quelquefois d'appliquer légèrement les doigts sur ces parties pour enlever des portions ramollies.

Un lapin privé d'aliments pendant 60 heures, et examiné 24 heures après la mort, avait l'estomac contracté surtout dans sa moitié inférieure contenant une pelote d'aliments très-durs, plus dilaté supérieurement quoique contenant moins d'aliments. Cette portion était blanchâtre, résistante au toucher. La muqueuse légèrement ramollie était plus altérée postérieurement qu'antérieurement. Tout l'intérieur était tapissé par des mucosités épaisses qui formaient une espèce de membrane.

Un lièvre tué après plusieurs heures de chasse, examiné par une température très-basse, quatre jours après la mort, présentait injection considérable de tous les organes; sang très-liquide et noir, arborisations et couleur très-rouge des parois externe et interne de l'estomac qui con-

tenait peu d'alimens ; consistance ferme de la muqueuse.

Des lapins qui avaient pris beaucoup d'alimens, examinés six et huit heures après la mort, ont présenté un ramollissement considérable des deux membranes.

Un autre lapin, se trouvant dans les mêmes conditions, examiné trois heures après la mort et par une température ordinaire, a présenté deux petites altérations comme une pièce de cinquante centimes. La muqueuse et la musculuse étaient absorbées ; tandis qu'un autre lapin qui avait peu mangé, n'a présenté, quatre heures après la mort, aucune trace d'altération.

A ces expériences ajoutons deux nouvelles observations que j'ai recueillies dernièrement. Morin, âgé de 31 ans, de Lamballe (Côtes-du-Nord), ancien remplaçant, vient exercer la profession de cordonnier dans le canton de Liancourt. Il avait des habitudes très-désordonnées et un penchant irrésistible à l'ivrognerie. Il lui arrivait souvent de passer plusieurs jours au cabaret, de travailler ensuite comme un forcené, puis de vivre de pain et d'eau. Le 25 octobre 1835 il mangea à deux heures du pain et du fromage, but du vin rouge, puis il mit trois charges dans un pistolet et se tua à six heures. Le lendemain

matin son corps fut trouvé à quelques pas de l'auberge, placé sur le dos, le pistolet à ses pieds.

NÉCROPSIE le 26 à onze heures du matin. Constitution bien conservée, tout le côté gauche de la face jusqu'à la ligne médiane est enlevé ; tous les os de la tête sont brisés ; cervelle séparée du crâne ; œil droit conservé et disséqué. — THORAX. Poumons et cœur sains. — ABDOMEN. Beaucoup de graisse sur les parois abdominales ; estomac distendu par des alimens et des gaz ; parois du grand cul-de-sac d'un blanc argentin ; vaisseaux vides de sang et noirâtres ; muqueuse et musculuse absorbées dans l'étendue de la paume de la main. Dans les parties voisines la muqueuse est aussi consistante que dans les parties les plus éloignées, d'une couleur rosée due à la présence des alimens ; intestins injectés, arborisés contenant des matières réduites en chyle ; injection considérable des autres organes.

Baptiste, âgé de 58 ans, maçon, quoique sobre, économe et laborieux se trouvait arriéré dans ses affaires. Depuis six mois environ il se plaignait de coliques, de maux d'estomac, de douleurs de tête et d'étourdissemens ; il mangeait moins qu'autrefois, mais il buvait davantage ; jamais il ne vomissait ses alimens. Au mois d'octobre il devient triste et inquiet, il est agité dans la nuit : il disait à sa femme qu'il avait *des rages de tête*. Le 3 no-

vembre il déjeune à neuf heures de pain, de petit vin de pays et de fromage, puis se brûle la cervelle trois heures plus tard. — AUTOPSIE le même jour à cinq heures. Constitution bien conservée; lèvres noircies par la poudre; plusieurs os de la face fracturés; ouverture ovale à la voûte palatine; seconde ouverture arrondie au sommet de la tête; pariétaux, coronal et occipital fracturés. Le fusil avait été chargé avec du plomb. — THORAX. Poumon et cœur sains. — ABDOMEN. Estomac distendu par des alimens et des gaz; au sommet du grand cul-de-sac, les vaisseaux extérieurs sont vides de sang et noirâtres. Les alimens ont une teinte rougeâtre. Muqueuse d'un rouge vif, mamelonnée partout, excepté dans le centre de la portion splénique où cette membrane et la musculature sont détruites dans l'étendue d'une pièce de cinq francs. Dans les autres points la muqueuse est très-consistante et épaissie, même dans le voisinage du ramollissement; intestins injectés, rosés, contenant des matières chyleuses; foie, reins gorgés de sang.

Si nous comparons maintenant l'état extérieur et intérieur de l'estomac ramolli chez l'homme mort accidentellement ou volontairement peu de temps après avoir pris des alimens, et dans les animaux qui ont servi aux expériences, nous trouvons une grande analogie. Dans les deux cas

La portion ramollie qui est toujours le grand cul-de-sac, est séparée des alimens par des gaz d'autant plus abondans que l'altération est plus considérable. La couleur des parois ramollies est blanchâtre ou d'un blanc opalin, tandis que les parties qui ne sont pas altérées prennent, surtout chez les lapins, une couleur verdâtre comme celle des parois abdominales. Les vaisseaux qui rampent sur la portion ramollie sont vides et d'une couleur noirâtre chez l'homme et dans les animaux. La muqueuse non ramollie offre des teintes variées chez l'homme, lorsque le ramollissement est accompagné d'autres altérations antérieures à la mort; elle présente au contraire une teinte ordinaire chez l'homme comme dans les animaux, lorsque le ramollissement est simple ou consécutif. La portion ramollie offre les mêmes analogies.

Des expériences et des observations que nous avons citées, peut-on admettre avec Hunter et ses partisans, que le suc gastrique sécrété pendant la vie et amassé dans l'estomac, peut après la mort opérer la dissolution des parois de ce viscère, comme il opérait pendant la vie la dissolution des alimens qui étaient portés dans cet organe? On ne peut pas, il est vrai, attribuer à la putréfaction cette altération. Mais si elle est due à l'action du suc gastrique, pourquoi trouve-t-on

cette altération chez tous les lapins, par exemple, tués peu de temps après leur repas, et pourquoi ne la trouve-t-on pas toujours dans les hommes morts dans les mêmes conditions ? Chez ces derniers la muqueuse était dans beaucoup de cas de ce genre généralement plus colorée que dans l'état de vacuité, mais sa consistance et son épaisseur ne s'éloignaient pas sensiblement de l'état normal. Ainsi nous avons vu que P... avait mangé des cerises avant de se pendre et qu'à l'autopsie le lendemain la muqueuse gastrique ne présenta pas de ramollissement. *Obs. 4.* Que B... s'était étranglé après un copieux repas et que son estomac fut trouvé sain. *Obs. 5.* Que C... s'était brûlé la cervelle après son déjeuner et que la muqueuse gastrique n'offrit aucune altération. *Obs. 14.* Que B... morte subitement, avait conservé quelques alimens dans l'estomac et que cependant cet organe fut trouvé sain ; et qu'un autre individu, noyé après un copieux repas, dans un fossé, avait l'estomac dans l'état normal. Enfin, en parlant de la strangulation sous le rapport médico-légal, nous verrons encore une fois que l'estomac peut être sain chez un individu mort quelque temps après son repas et ouvert seulement huit jours après la première inhumation.

M. Andral admet que le ramollissement de l'estomac doit être mis au nombre des altérations

qui peuvent, dans certains cas, se produire après la mort. Pendant la vie, dit ce professeur, il peut y avoir dans l'estomac un état morbide tel « qu'après la cessation de la vie cet état qu'annonçaient des désordres fonctionnels bien tranchés, se révèle à nous par le ramollissement de l'estomac ; cet état morbide ayant mis l'estomac dans des conditions telles qu'il vient à se ramollir après la mort sous l'influence de causes qui, sans cet état morbide antécédent, auraient été sans action et n'auraient pas produit cet effet (1). » Cette explication n'est admissible que pour les ramollissemens constatés chez les individus qui se trouvaient antérieurement à la mort sous l'influence d'un état morbide ; mais elle ne nous apprend pas comment se forme cette altération chez ceux qui se tuent dans un état parfait de santé.

Il m'a fallu réunir un grand nombre d'observations et d'expériences pour me convaincre que le ramollissement de l'estomac pouvait s'effectuer après la mort, car jusqu'alors je considérais cette altération chez l'homme comme le résultat constant d'un état pathologique. Je disais : si le ramollissement dépendait de l'action du suc gastrique,

(1) Précis d'anatomie pathologique. Tome deuxième, page 88.

on devrait le rencontrer dans tous les cas analogues ; et cependant des suicidés qui n'avaient pas mangé, avaient des ramollissemens , tandis que d'autres qui avaient pris des alimens peu de temps avant de se détruire, n'en ont pas présenté constamment. Voilà les motifs qui m'empêchaient d'admettre la possibilité d'une altération survenue après la mort. Mais, d'un autre côté, cette altération est constante chez les animaux soumis aux mêmes conditions ; de plus elle se reproduit souvent même chez les hommes qui pendant la vie ne paraissent pas être sous l'influence d'un état morbide. De ces considérations nous concluons que le ramollissement de la muqueuse gastrique peut s'effectuer après la mort ; que cette altération ne peut provenir que de l'action des sucs altérés qui dissolvent les parois de cet organe comme le suc gastrique opérait pendant la vie la dissolution des alimens

Comment peut-on distinguer le ramollissement morbide de celui qui s'est effectué après la mort ? Au premier abord je fus porté à croire que le ramollissement simple était toujours l'effet de l'action du suc gastrique altéré, et le ramollissement compliqué d'autres altérations, le résultat d'une action pathologique, mais l'observation m'ayant convaincu que s'il pouvait en être ainsi dans le premier cas, ce n'était pas impossible dans le

second, alors j'ai cherché d'autres caractères distinctifs. Dans le ramollissement pathologique la muqueuse m'a paru toujours altérée dans une plus grande étendue que la musculuse; de plus, elle est un peu altérée dans les parties qui avoisinent la portion ramollie ou absorbée si elle ne l'est pas dans toute son étendue: dans le ramollissement *nécroscopique*, les deux membranes sont altérées dans une égale étendue. La muqueuse est aussi consistante dans le voisinage de l'altération que dans les parties éloignées.

Relativement à l'époque où se forme cette altération, en consultant les expériences et les observations que j'ai faites sur ce sujet important, il m'est possible de dire que le ramollissement se forme d'autant plus promptement que la température est plus élevée et que l'estomac contient plus d'alimens; que chez les lapins tués immédiatement après avoir mangé, on voit 2 à 4 heures après la mort un commencement d'altération qui est devenue très-considérable au bout de 6 à 8 heures, et qui a envahi tout le grand cul-de-sac quelques heures plus tard; que chez l'homme l'altération a l'étendue d'une pièce de cinq francs environ six heures après la mort, après 17 heures l'étendue de la paume de la main, et dans les 24 heures elle a envahi dans quelques cas tout le grand cul-de-sac.

De la Mort volontaire.

En parlant des instrumens de suicide, nous avons vu qu'ils étaient moins variés chez les habitans des campagnes que chez ceux des villes : ainsi pour ceux-là ces moyens se réduisent généralement à la strangulation et à la submersion, rarement à l'usage des armes à feu et plus rarement encore à l'empoisonnement. Nous ne nous occuperons ici que de ces deux premiers genres de mort.

De la Strangulation.

Dans toutes nos observations de strangulation, il y a eu suspension. Dans quelques cas, il est vrai, les individus avaient les pieds appliqués sur le sol ; mais le reste du corps était suspendu : ainsi nous dirons indifféremment strangulation ou suspension. On sait que la cause prochaine de la mort par strangulation ou suspension, est produite par l'asphixie, par la congestion cérébrale, par asphixie et congestion cérébrale, ou par la lésion de la moëlle.

La luxation de la colonne vertébrale considérée comme cause de mort volontaire, ne s'est pas présentée une seule fois à notre observation ; tout le monde sait que Pfæffer en a cité un cas qui a été révoqué en doute par la plupart des auteurs ; M. Anxiaux de Liège vient d'en communiquer à

M. Orfila un exemple beaucoup plus concluant que le précédent.

Dans les cas d'homicide, la luxation de la colonne vertébrale est assez fréquente. L'affaire suivante se présenta au mois de Juin 1834 aux assises de Beauvais pendant que j'étais juré.

La veuve R..., âgée de 70 ans, demeurait seule. Le 25 février 1834 cette femme fut trouvée étendue par terre, couchée sur le ventre, la tête posée entre deux chenets et la face appliquée sur les cendres du foyer. Un chirurgien appelé en premier lieu, constata les faits suivans : figure en partie brûlée, surtout les lèvres et les joues; tête nue, cheveux épars, légèrement atteints par le feu au-dessus du front; un peu de sang caillé aux ouvertures des narines et au pourtour des oreilles; point de cendre dans la bouche ni dans les narines. Ce praticien ne trouve aucune cause de mort dans les organes intérieurs; à l'extérieur il constate des traces de violence aux cuisses, à la poitrine et à la tête où existait sur la tempe droite une plaie contuse d'un pouce de long sur un demi-pouce de large et une bande rougeâtre qui régnait d'une oreille à l'autre en passant sous le menton. Les cartilages du nez étaient écrasés sur la lèvre supérieure, ce qui pouvait donner l'idée d'une chute fortuite et faire croire que la tête avait porté sur le garde-cendre.

La justice n'étant pas suffisamment éclairée, ordonna une seconde visite du corps de la veuve R... Cette nouvelle autopsie fut faite par le docteur Mangot de Montdidier, qui constata l'existence d'une luxation entre la première et la seconde vertèbres. La bande rougeâtre qui s'étendait d'une oreille à l'autre en passant sous le menton, la luxation de l'atlas sur l'axis et l'état des voies aériennes qui ne contenaient pas un atôme de cendres démontraient suffisamment que cette femme avait été d'abord pendue, puis jetée dans le feu pour faire prendre le change à la justice.

Examen des pendus chez lesquels il n'y a pas de luxation de la colonne vertébrale.

MM. Esquirol, Orfila et d'autres auteurs ont prouvé que la réunion de tous les signes attribués autrefois à la strangulation n'était rien moins que positive. J'ajouterai que tous ceux qui ont été indiqués par nos estimables professeurs ne sont ni aussi certains, ni aussi constans qu'ils l'ont cru, ainsi que nous le verrons bientôt.

ETAT DE LA FACE. — M. Esquirol considère la bouffissure et la couleur violacée de la face, la présence d'une écume sanguinolente à la bouche, la rigidité des membres, la couleur violette de leurs extrémités comme des phénomènes qui dépendent de la conservation du lien autour du cou

jusqu'à ce que le cadavre soit refroidi, puisqu'il suffit, dit le même auteur, d'enlever ce lien immédiatement ou même plusieurs heures après la mort pour ne trouver aucun de ces phénomènes. M. Devergie trouve cette observation extrêmement exacte; je ne puis pas en dire autant, parce que j'ai vu des pendus dont le lien avait été coupé peu de temps après la mort et qui ont conservé leur couleur bleuâtre jusqu'au moment de l'autopsie (*Obs.* 4); d'autres dont le lien avait été également enlevé, étaient plus colorés qu'au moment de la strangulation (*Obs.* 5, 6); en troisième lieu, j'en ai vu d'autres qui présentaient des signes entièrement opposés; ainsi ils avaient la face pâle ou dans l'état naturel, la bouche sans écume et les paupières fermées, et cependant ces individus étaient restés suspendus jusqu'à mon arrivée, 24 heures après la mort (*Obs.* 5, 9, 15); car si les lois ne s'opposent plus à ce qu'on cherche à secourir une personne qui se détruit par la submersion ou par la strangulation, les préjugés s'y opposent encore à la campagne, et l'on se donnerait bien de garde de porter le moindre secours aux suicidés. Ce qui retient encore les villageois, c'est qu'ils sont persuadés que rien n'est plus facile que de constater la mort qui est réelle pour eux, comme je l'ai déjà dit, aussitôt que le corps n'exécute plus de mouvemens. Ainsi ces considérations prouvent 1° qu'un

homme peut avoir été pendu vivant sans présenter les signes indiqués par certains auteurs ; 2^o que la bouffissure et la couleur violacée de la face, la couleur violette des extrémités ne dépendent pas comme le prétendent d'autres auteurs de la conservation du lien.

De quoi dépend l'état de la face chez les pendus ? Il est hors de doute que la pléthore, l'embonpoint, la maigreur ou une altération ancienne et profonde des organes doivent être considérés comme causes premières de cet état de coloration ou de pâleur de la face ; mais qu'on doit observer ensuite des différences chez les hommes d'une même constitution suivant que la mort arrive par congestion cérébrale, par asphyxie, par lésion de la moëlle ou par syncope ; je pourrais ajouter encore suivant l'impression morale que cet acte exerce au moment de le commettre. (1)

(1) Quelque temps après avoir écrit ces observations, je fus appelé pour constater la mort d'un homme de ma connaissance qu'on avait trouvé pendu dans son grenier. Un an auparavant je lui avais donné des soins, et l'avant-veille de sa mort, je le vis encore auprès de sa fille qui était malade. Cet homme, en démence depuis une quinzaine de mois, avait habituellement la face pâle. Je fis en arrivant les questions suivantes : Où est le corps ? — Dans le grenier. — A quelle heure l'a-t-on trouvé ? — Hier à dix heures du soir. — Est-il resté longtemps suspendu ? — Jusqu'à sept heures du matin, parce que le Maire n'a pas voulu venir hier au soir. — Comment avait-il la face lorsqu'on l'a décroché ? — Vingt personnes qui m'entouraient me répondirent : Il n'a pas changé, il a la face pâle comme d'habitude. Et cependant le corps était resté suspendu pendant neuf heures.

ÉTAT DU COU.— Dans les faits que j'ai recueillis ; nous remarquons que l'impression circulaire est d'une couleur noirâtre (*Obs. 1, 5*), bleuâtre (*Obs. 2*), parcheminée (*Obs. 3, 13*), rougeâtre (*Obs. 12, 16*) ; enfin avec des excoriations chez d'autres. La couleur noirâtre, bleuâtre indique-t-elle l'existence de l'ecchymose ? Des auteurs admettent d'une manière générale l'existence de l'ecchymose. M. le professeur Orfila nous dit, au contraire, que s'il n'est pas permis d'assurer qu'on ne trouve jamais d'ecchymose au cou des individus qui ont été pendus vivans, c'est du moins un phénomène excessivement rare lorsque la personne s'est pendue elle-même, *54^e leçon, p. 500*. M. Devergie convient aussi que, dans le cas de suicide, la suspension amène très-rarement des ecchymoses au cou, mais il en admet la possibilité. Cette divergence d'opinions sur un fait aussi facile à constater ne nous étonne pas, les auteurs n'ont pas attaché le même sens au mot ecchymose ; car les uns considèrent l'ecchymose comme étant toujours l'effet d'une cause plus ou moins violente et externe, tandis que les autres donnent aussi le nom d'ecchymose aux taches rouges, livides, produites par une cause interne. Enfin les épanchemens de sang, survenus sans violence par la rupture des vaisseaux sanguins, portent aussi le nom d'ecchymose. Voici ce que j'ai vu : lorsque l'impression produite par la

strangulation est noirâtre, bleuâtre et que l'on incise la peau dans son épaisseur, on voit que tout le tissu participe à cette couleur, et que le sang a pénétré avec force, en abondance dans les extrémités capillaires. Si l'on examine le tissu sous-cutané, on ne trouve plus de traces de ce réseau vasculaire; ce tissu présente généralement ou l'aspect argentin signalé par M. Esquirol, ou un aspect blanc, sec, non brillant décrit par M. Devergie (*Ouvrage cité, page 398*); ainsi je n'ai jamais vu de sang épanché, rassemblé en foyers dans le tissu cellulaire ni dans les tissus sous-jacents. Peut-être en serait-il de même pour les auteurs qui ont rapporté le fait d'ecchymoses, s'ils eussent attaché le même sens à ce mot ou s'ils eussent bien observé. Dans d'autres cas, les lèvres du sillon sont pointillées, plus ou moins arborisées, raccornies, tandis que la peau où est marquée l'impression du lien est excessivement amincie, jaunâtre, desséchée, comme parcheminée; alors il n'existe plus dans ce tissu aucune trace de vaisseaux, et l'état du tissu cellulaire sous-jacent décrit par les auteurs, est encore plus apparent. Au reste, s'il est nécessaire de décrire avec soin la forme, l'étendue des impressions produites par le lien dans la strangulation, cet examen semblerait mériter moins d'importance depuis que M. le professeur Orfila a expérimenté sur des cadavres que

le sillon fait par la corde, que la peau de ce sillon et le tissu cellulaire sous-cutané qui y correspondent, étaient absolument tels qu'il les avait décrits auparavant. *De la suspension*, page 368. M. Devergie qui a répété les mêmes expériences, nous assure qu'il est très-rare de voir se produire après la mort l'injection de la lèvre inférieure du sillon. *Ouvrage cité*, page 408.

ORGANES INTÉRIEURS. — TÊTE. Les vaisseaux cérébraux dans la strangulation chez l'homme vivant, sont généralement pleins de sang; dans les cas que nous avons cités, cette injection vasculaire est d'autant plus prononcée que les individus étaient sujets à des congestions sanguines ou d'autres affections de l'encéphale.

Cet état des organes nerveux n'a dans le cas qui nous occupe aucune importance, parce qu'il est impossible de distinguer l'état pathologique de l'état accidentel.

Cou. — J'ai constaté dans un cas la fracture de l'os hyoïde, dans un autre celle d'une grande corne de cet os, et dans un troisième la fracture du cartilage cricoïde avec déchirure des muscles cricothiroïdien et aplatissement des premiers anneaux de la trachée-artère; le sillon était situé au-dessous du larynx, et le sujet très-lourd était resté suspendu jusqu'au moment de l'autopsie; la

muqueuse des voies aërières était plus ou moins injectée, ramifiée suivant les personnes.

M. Esquirol m'ayant annoncé que M. Devergie avait constaté la section de la tunique moyenne et de la tunique interne de l'artère carotide primitive, j'ai fait des recherches sur quatre ou cinq pendus, je n'ai jamais rencontré cette lésion.

THORAX. — Les poumons sont rouges dans quelques points, violets dans d'autres et noirâtres à leur partie postérieure (*Obs. 1*); légèrement injectés, engorgés (*Obs. 2, 6, 12, 16*); très-engorgés (*Obs. 5, 11*). Le cœur vide de sang (*Obs. citées*), en contenait un peu (*Obs. 3, 6, 10, 16*).

ABDOMEN. — Le canal intestinal, le foie, la rate présentent généralement des signes de congestion; leurs vaisseaux dilatés sont pleins de sang noir; mais ici comme pour le cerveau, nos observations ne peuvent pas nous donner une idée exacte de l'état de ces organes chez tous les pendus, parce que les viscères abdominaux, le canal digestif surtout, étaient souvent altérés antérieurement à la mort.

ORGANES GÉNITAUX. — J'ai constaté une seule fois une tache spermatique; la verge était encore dans un état de demi-érection; le sujet était resté suspendu à peu près quatre heures; je le vis deux heures plus tard.

Lorsque la suspension a eu lieu pendant la vie, est-elle l'effet du suicide ou de l'homicide ?

Il n'entre pas dans notre plan de discuter tous les signes qui ont servi de base à quelques auteurs pour disserter longuement sur cette question et laisser ensuite le lecteur dans le doute. Nous renvoyons pour le premier point de cette question aux observations que nous avons déjà citées sur le suicide, et pour le second, nous allons rapporter ici un fait qui a été accompagné de quelque présomption d'homicide.

La femme N..., âgée de 28 ans, mariée contre le gré de ses parens, était contrariée de la conduite de son mari qui avait des habitudes de dépense que sa position ne permettait pas de satisfaire. Tandis que celui-ci se livrait au jeu et à l'ivrognerie, sa femme travaillait de toutes ses forces pour soutenir le ménage. Enfin le 1^{er} mars 1832 les deux époux déjeunent ensemble, puis le mari sort à huit heures du matin. Le soir sa femme était pendue. Je néglige ici, à dessein, beaucoup de renseignemens que la justice possède ; je m'attacherai seulement à décrire tout ce qui sera relatif au cadavre. Visité le lendemain de l'accident par un médecin, il est ensuite inhumé. Mais bientôt des soupçons d'homicide planent sur la tête du mari. Huit jours plus tard

La justice fait-exhumer le corps et je suis appelé à faire un second rapport.

Le cadavre répand à peine plus d'odeur que le premier jour. Les membres sont contractés; le cou présente deux sillons obliques qui se croisent à droite à l'angle de la mâchoire inférieure; celui qui passe sur la partie moyenne du larynx ou l'inférieur forme à droite, après avoir traversé l'angle de la mâchoire, un arc dont la convexité est en haut; ses deux lèvres sont d'un rouge assez vif, il devient moins saillant vers la partie postérieure du cou; là du trou occipital il continue son trajet sur la partie latérale gauche du cou jusqu'au larynx; ses lèvres dans cet endroit sont légèrement rougeâtres. Le sillon antérieur et supérieur qui passe sur l'os hyoïde, assez marqué dans cette partie, est beaucoup plus apparent lorsqu'il a passé l'angle de la mâchoire; à partir de là, il est divisé dans l'étendue de 12 centimètres environ par un léger repli de la peau; on remarque de chaque côté de petites empreintes obliques provenant de l'application du cordeau avec lequel a eu lieu la strangulation. Ce sillon va en se perdant vers la nuque. La couleur de la peau est terne du côté gauche. Le même sillon longe l'angle de la mâchoire inférieure, va se rendre du côté de l'apophyse mastoïde où, au rapport de quelques personnes qui ont vu le corps suspendu,

était le nœud coulant. La peau de cette partie est d'un rouge noirâtre. De ce même côté, entre les deux sillons existaient des contusions légères, rougeâtres, irrégulières, ayant environ quatre centimètres d'étendue, paraissant avoir été formées par un vif frottement ou une forte pression. Le ventre présente de nombreuses éraillures, suite d'une ancienne grossesse, et une couleur verdâtre provenant d'un commencement de putréfaction. L'avant-bras gauche est sali par de la boue, ainsi que tout le bord externe du pied droit, le talon, la pointe du pied gauche, la partie interne des genoux et des cuisses, tandis que la partie moyenne de ce même pied, le côté interne du pied droit et la surface dorsale des deux pieds sont très-propres. (Pour aller de la maison à la grange où le cadavre était suspendu, il fallait passer dans une cour pleine de boue. On n'a pas trouvé de chaussure auprès du corps). Petite écorchure transversale de la longueur d'un centimètre sur le coude-pied, une seconde à la partie antérieure et moyenne de la jambe droite; légère contusion aux deux tiers supérieurs de la jambe gauche, petites éraillures à la partie interne des genoux.

ORGANES INTÉRIEURS. — A part la fracture d'une corne de l'os hyoïde, rien de remarquable dans tous ces organes qui sont sains, quoique plus ou moins injectés. L'estomac ne contenait pas d'alimens.

Examinons actuellement quelles sont les présomptions qu'on peut établir d'après l'inspection du cadavre sur la cause de la mort de cette femme.

« Si l'impression de la corde est à peu près circulaire, dit Fodéré, et qu'elle soit placée à la partie inférieure du cou, au-dessus des épaules, il paraît clair que dans ce cas, elle est une preuve d'assassinat non équivoque, puisque cette circonstance ne peut avoir lieu que dans la torsion faite immédiatement sur la partie en forme de tourniquet. » Dans le cas qui nous occupe le sillon passe sur la partie moyenne du larynx. « On observera, continue le même auteur, presque toujours dans le suicide la portion de la corde qui entoure le cou, relativement plus longue que dans l'assassinat où la constriction a été violente. Dans le premier cas, la tuméfaction des parties au-dessus de la corde sera simple, unie, au lieu que dans l'assassinat il y a plusieurs plis à la peau, surtout auprès de l'impression circulaire faite par la corde; le cou est quelquefois rétréci dans cette impression, au point que le diamètre du cercle décrit par la corde est à peine de deux pouces et demi ou trois pouces au plus. »

L'existence du double sillon que j'ai décrit plus haut m'étonna, c'était la première fois que je le rencontrais. Il ne faut, dit M. Orfila, regarder l'exis-

ence de ce double sillon tout au plus que comme une simple présomption d'assassinat, parce que s'il est vrai que s'il n'est pas commun d'observer deux sillons, l'un oblique et l'autre circulaire dans le suicide, il est certain qu'on peut les remarquer, parce que ce sillon aurait pu être fait par la malveillance et ensuite parce qu'on peut le remarquer dans le suicide, et il cite pour le prouver l'observation publiée par M. Esquirol (*Ouvrage cité, page 376*). Nous dirons qu'il n'est pas croyable qu'un individu, quelque malveillant qu'il soit, s'amuse à faire un second sillon à un homme qu'il trouve pendu. La crainte d'être surpris, de passer pour le meurtrier, l'en détournerait bien certainement. En second lieu, il n'est pas étonnant que l'aliénée dont il est question dans le Mémoire de M. Esquirol eut deux sillons, car elle avait placé horizontalement derrière le cou, une corde dont les deux bouts ramenés en avant furent croisés sous le menton et reportés derrière les oreilles et la tête (1). Mais nous supposons que le lien trouvé sur la victime n'embrasse le cou qu'une fois. C'est ce qui avait lieu dans le cas que nous examinons. Le lien était simple et cependant on voyait deux sillons, de plus on observait des contusions, des écorchures, des éraillures sur plusieurs parties du

(1) Archives générales de médecine. Janvier 1835.

corps trouvé pendu à une poutre. Voilà les présomptions qui peuvent faire croire à l'homicide. Mais d'un autre côté, cette femme avait des chagrins domestiques. En se mariant contre le gré de ses parens, elle avait perdu leur amitié. Son mari, simple manouvrier avait des goûts qui le plongeaient dans la misère. Enfin de nombreux exemples, passés sous ses yeux, avaient pu donner à cette malheureuse l'idée de se suicider.

Des médecins légistes considèrent comme une probabilité de mort homicide la suspension du corps à un endroit élevé, à un arbre par exemple, parce que cette suspension suppose de grandes difficultés. Notre neuvième observation prouve qu'un homme peut surmonter tout obstacle pour se donner volontairement la mort. Ainsi F. C. fait dans son pays une première tentative de suicide. Il part le lendemain sans prévenir sa mère, fait sept lieues, arrive aux environs d'un village où il n'était jamais venu, se promène de long en large toute la journée, et, quelques jours plus tard, des enfans le trouvent pendu à la branche d'un chêne. A mon arrivée, le corps était encore suspendu, les extrémités inférieures étaient à 1 m. 00 cent. du sol; la corde, de 1 m. 35 cent. de long était attachée à une grosse branche; de la tige au nœud de la corde, il y avait environ 1 m.

Ainsi pour exécuter son projet, ce jeune homme avait été obligé de grimper à l'arbre, puis de s'allonger sur la branche et de se laisser glisser ensuite jusqu'à l'extrémité de la corde; car je crois que ces malheureux, quoique résolus de mourir, prennent des précautions pour éviter des douleurs inutiles ou pour mieux assurer l'exécution de leurs desseins, qu'ils n'abandonnent pas brusquement leur corps à son propre poids. C'est ce qui fait probablement que les suicides présentent moins de lésions que les homicidés.

Après cet exemple, nous en rappellerons un autre qui a rapport à la question de savoir si un homme pourrait abaisser la branche d'un arbre, fixer à cette branche une corde qui serait attachée à son cou et se laisser enlever par la force d'élasticité de la branche. Le jeune homme dont il a été question en parlant des *ages* avait employé ce moyen pour se pendre. On trouva le corps légèrement incliné et les pieds posant sur le sol. Cet exemple semblerait confirmer ce qu'a dit M. Remer, qu'un homme ne peut pas être enlevé au-dessus de terre par une branche qu'il aurait primitivement abaissée parce que celui qui exerce une traction au moyen des bras élevés au-dessus de la tête, ne peut agir que par une force représentée par le poids du corps. Si cette force est suffisante pour abaisser la branche d'arbre,

elle sera suffisante aussi pour la maintenir abaissée. Ne faudrait-il pas ici tenir compte de la nature du bois et de l'angle formé par la branche ? Des expériences faites sur des branches d'arbres d'essences différentes sembleraient le prouver et me porter à croire qu'un homme suspendu à une branche et pesant sur elle de son poids et de sa force, la fera fléchir ; mais que, quand il ne pèsera que de son poids, elle se relèvera d'autant plus que l'angle interne sera plus aigu et que la consistance du bois sera plus ferme.

De la Submersion.

Dans tous les cas, excepté dans celui que je ferai bientôt connaître, j'ai rencontré une quantité plus ou moins considérable de matière écumeuse ou de liquide sanguinolent dans les poumons, suivant que la mort avait eu lieu par *syncope*, par *asphyxie avec matière par suffocation* ou *engouement*, par *congestion cérébrale* ou par la réunion de ces deux derniers modes (*Obs. 7, 8, 11*) ; mais de tous les noyés cités dans cet ouvrage, le plus remarquable sous ce rapport est celui qui fait le sujet de la 17^e observation. Les poumons avaient une belle couleur rosée : par une légère pression, il sortait par la trachée-artère une quantité considérable d'un liquide sanguinolent mêlé d'écume. Pour expliquer ce fait, il n'est pas inutile de rap-

peler ici que ce suicidé a lutté longtemps contre la mort, que pendant cet inutile combat, il est venu plusieurs fois à la surface de l'eau en faisant entendre des cris de repentir. Le sujet de la dixième observation est un exemple de mort par syncope. Cette malheureuse femme descend vers les dix heures du soir au moyen d'une corde et d'un morceau de bois dans un puits très-étroit et contenant peu d'eau, c'était le puits de son voisin : précaution que prennent souvent les habitans des campagnes pour ne pas *gâter* leur eau et peut-être aussi, quand ils demeurent seuls, pour être plus promptement retrouvés. Le lendemain on aperçoit au fond du puits cette femme, morte, accroupie, la tête fléchie sur la poitrine, le dos contre le mur et n'ayant d'eau que jusqu'aux aisselles. Les mouchoirs du cou et de la tête n'étaient pas mouillés. Examinée à dix heures le jour suivant, toute l'habitude du corps est pâle, excepté les parties déclives.

Si une constitution pléthorique, l'ivresse, la colère sont des causes déterminantes de l'asphyxie de submersion par congestion cérébrale, le sujet de la septième observation peut nous en fournir un exemple, tandis que la rapidité de la mort de celui de la onzième, nous porte à le classer dans le genre d'asphyxie par suffocation ou engouement. Ce vieillard était souffrant depuis

longtemps et atteint depuis quelques jours de pneumonie. Il quitte brusquement son lit; on le voit se jeter dans une petite mare, on accourt, il était mort.

Quels sont les signes qu'un individu a été submergé vivant?

Les individus que nous avons examinés étaient vivans au moment de leur immersion. Voyons si les signes indiqués par les auteurs, pour résoudre cette première question, sont en rapport avec ce que nous avons constaté.

1° ETAT DE LA FACE. — La face varie par sa couleur suivant le genre de mort, ainsi que l'état de la bouche, de la langue et des lèvres. Je ne puis mieux comparer l'aspect de la face de quelques noyés, qu'à ce que présentent les épileptiques morts dans leurs attaques, surtout lorsqu'ils se trouvent couchés sur le ventre.

2° ETAT DES EXTRÉMITÉS. — Je n'ai observé qu'une fois l'écorchure des doigts qui sont généralement contractés. Dans une submersion accidentelle, constatée dernièrement, les avant-bras contractés formaient un angle droit avec les bras; l'individu avait été frappé d'épilepsie en tombant dans l'eau.

3° INTÉRIEUR DU CRANE. — Généralement tous les caractères de la congestion sanguine. Cet exa-

men n'est d'aucune valeur dans le suicide chronique, parce que beaucoup de ceux que nous avons examinés étaient atteints de congestion cérébrale.

4^o **ORGANES PULMONAIRES.** — Nous avons dit ailleurs que l'on rencontrait une plus ou moins grande quantité de matière écumeuse, blanche ou sanguinolente dans les voies aërières ; les poumons, quoique crépitans, n'offrent pas toujours la même couleur, qui, on peut le dire, varie comme celle de la face.

5^o **ORGANES DE LA CIRCULATION.** — L'état des organes de la circulation n'est pas aussi constant que semblent l'indiquer les auteurs ; car ils nous disent que les cavités droites du cœur sont gorgées de sang et les cavités gauches presque vides ainsi que les vaisseaux correspondans. Chez le sujet de notre huitième observation, les cavités droites contenaient beaucoup de sang ; peu dans celui de la dixième ; toutes les cavités en regorgeaient dans celui de la onzième, tandis qu'il n'y en avait pas du tout chez le sujet de la dix-septième. Curry avait déjà fait cette observation, réfutée par le professeur Orfila. Je rapporterai bientôt un autre cas de submersion qui prouvera que l'observation de Curry était juste. Mais pourquoi l'état des organes circulatoires serait-il invariable, puisque celui des autres viscères ne l'est pas ? Les poumons, par exemple, ne sont-ils pas plus ou moins engoués,

colorés suivant les noyés? D'ailleurs, dans d'autres cas, quoique le genre de mort soit le même, l'état des organes circulatoires varie quelquefois : ainsi une femme périt dans un long accès d'épilepsie ; à l'autopsie on trouve le cœur vide de sang (*Obs. 14*), tandis qu'une autre, morte dans une suite d'attaques, présente le cœur plein de sang (*Obs. 16*) (1) ; donc le même genre de mort peut produire des effets différens dans l'état des organes circulatoires.

6° ETAT DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS. — Les nageurs inexpérimentés sont convaincus de cette double vérité que l'eau peut s'introduire également dans l'estomac et dans la trachée artère. Injection plus ou moins considérable de ces organes.

Après avoir déterminé si un individu a été submergé vivant, on demande de distinguer *si il est tombé dans l'eau par accident ou bien volontairement* ; car si l'on parvient à résoudre ces deux questions, il sera facile de résoudre la troisième, savoir *si un individu a été noyé par une main homicide*.

Ils se sont fait illusion les auteurs qui ont cru pouvoir distinguer ces trois cas par l'état des poumons ; il n'est point vrai que ces organes présentent plus ou moins d'engouement dans la submersion

(1) De l'épilepsie, ouvrage cité, p. 14, 20.

par suicide que dans la submersion par accident. Marie, âgée de 67 ans, se plaignait depuis longtemps de sa santé. Son corps s'était affaibli graduellement. Elle avait de la peine à marcher; c'est surtout du côté gauche qu'elle ressentait une grande faiblesse sans cependant être privée entièrement de l'exercice de ses membres. Le 16 juin 1898 elle va laver son linge; quelques heures plus tard, on la trouve morte et dans la position suivante : le corps couché sur le ventre, placé auprès d'un petit ruisseau; la tête, les avant-bras plongeant dans l'eau dont la hauteur était d'environ 40 cent. seulement. Nécessité 24 heures après la mort. — Rien de remarquable à l'extérieur; face légèrement colorée; estomac contenant quelques alimens; muqueuse saine partout; cœur dans l'état normal; bronches légèrement injectées; poumons peu engorgés même à leur partie postérieure; point d'écume dans le larynx ni dans la trachée; méninges très-infiltrées de sérosité; substance cérébrale un peu injectée; ventricules et canal rachidien contenant beaucoup de sérosité. Dans l'hémisphère droit, au-dessus du ventricule et à sa partie moyenne, on trouve une production très-remarquable. Elle a le volume d'une grosse noisette; elle est jaunâtre et raboteuse à l'extérieur; sa substance intérieure est très-dure et plus blanche; dans son centre il existe une

petite cavité lisse, pouvant contenir un pois. Cette production ne ressemble en rien aux kystes, suite d'apoplexie.

Il est probable que la femme Marie aura été prise par un étourdissement ou frappée d'une apoplexie séreuse au moment où elle se trouvait à genoux pour laver, et que dans sa chute dans l'eau, elle a bientôt perdu connaissance, la faiblesse de sa constitution ne lui ayant pas permis de résister.

Le 17 juillet 1853 on trouve dans le fossé d'un marais le corps d'un pêcheur sur lequel je fus appelé à faire un rapport. Le fossé avait deux mètres de large, un mètre de profondeur. L'eau était presque dormante. Le cadavre posé sur le côté droit tenait une perche dans ses bras qui étaient contractés à angle droit. Le corps paraissait se soutenir entre deux eaux. Après l'avoir fait retirer, il présenta les remarques suivantes : face d'un bleu noir ; paupières entr'ouvertes ; pupilles dilatées ; écume blanchâtre à la bouche qui n'est pas fermée ; pointe de la langue placée entre les dents ; écume sanguinolente aux narines ; gonflement de toutes ces parties ; doigts bleuâtres, contractés même après une forte extension ; point d'écorchures aux doigts ni de vase sous les ongles. A l'autopsie la face présente absolument le même aspect que la veille ; de plus même contracture des avant-bras ; le ventre n'est point ballonné et la peau

de cette partie est aussi pâle que celle du reste du corps. — TÊTE. Méninges dont les vaisseaux sont peu apparens, adhérentes à la substance cérébrale; sur plusieurs points de la grande fente petites granulations; substance grise assez ferme et décolorée; vaisseaux de la substance blanche apparens, mais contenant peu de sang; il en est de même des corps striés, des couches optiques et des autres parties du cerveau; substance blanche beaucoup plus ferme que la grise, *crissant* par l'incision; cervelet plus injecté que le cerveau, mais d'une consistance ordinaire. — COU. Vaisseaux du cou très-gorgés de sang noir et aussi liquide que pendant la vie; pharynx plein d'écume sanguinolente ainsi que le larynx; épiglote relevée; lèvres de la glotte tellement gonflées qu'elles se touchent presque. — THORAX. Couleur rosée de la muqueuse des bronches et de la trachée artère; écume rougeâtre peu abondante; poumons gonflés: le gauche a une couleur légèrement ardoisée, tandis que le droit sur lequel reposait le cadavre dans l'eau est très-noir et très-engoué; les vaisseaux pulmonaires contiennent un peu de sang liquide. Après avoir incisé le péricarde et saisi de la main gauche les gros vaisseaux, j'ai ouvert le cœur; il ne contenait de sang dans aucune de ses cavités dont la surface avait une teinte rosée générale. — ABDOMEN. Estomac contenant des alimens solides, un liquide

rougeâtre et une grande quantité de noyaux de cerises; muqueuse légèrement rosée, spongieuse, saine; vaisseaux veineux des intestins et des autres organes très-apparens.

Si un médecin était obligé de se renfermer dans le cercle étroit de ces notions pour décider si la mort a été l'effet du suicide, d'un accident ou l'ouvrage d'une main homicide, il serait dans le plus grand embarras. Il faut nécessairement qu'il interroge les diverses circonstances qui ont précédé la mort; malheureusement il se présente des cas où il est de toute impossibilité d'y avoir recours et le doute devient alors une obligation. Pour celui que nous venons de rapporter, nos recherches ont été faciles. Cet homme habitait un village voisin du lieu où son corps fut trouvé. Depuis une dizaine d'années, il était sujet à des attaques d'épilepsie variables par leur fréquence, mais toujours très-violentes, avec émission de sang par le nez et la bouche; les convulsions étaient suivies tantôt de stupeur, tantôt de fureur. Ce malheureux était si emporté habituellement, que personne n'osait s'opposer aux dégâts qu'il commettait fréquemment. Le 17 juillet il déjeûna; à huit heures des voisins l'aperçurent sur le bord du fossé; à neuf heures il avait disparu; il est très-probable qu'il fut pris dans cet intervalle d'une attaque d'épilepsie au moment où il enfonça la perche que nous

avons vue dans ses bras, et que sa mort fut le résultat d'un accident. Quant à la coloration de la face, à l'écume du nez et de la bouche, à l'état des bronches, des poumons et des organes de la circulation, on peut dire que ces divers états peuvent appartenir également à l'épilepsie et à la submersion.

St.-Just, âgé de 20 ans, taille 1 mètre 75 cent. ; fut trouvé noyé dans un puits le 21 octobre 1836. Ce jeune homme avait habituellement la respiration courte, mais depuis quelques mois il se plaignait beaucoup de sa santé. Sa mère et son beau-père l'obligeaient à travailler et le privaient des soins que réclamaient ses souffrances, et cependant il était riche de 40 mille francs provenant de la succession de son père, mort par submersion. Quoiqu'il ne fut jamais très-expansif, St-Just était devenu depuis quelques mois triste, morose et solitaire. Il avait perdu en partie l'appétit et le sommeil, il se plaignait de maux de tête, d'estomac et surtout de coliques, quelquefois de dévoiement. Le 15 octobre le docteur Morillon lui pratique une saignée au bras droit, mais dès le lendemain ce pauvre jeune homme est obligé de battre en grange. Le bras saigné devient phlegmoneux. Le 21, à deux heures de l'après midi, il donne à la petite fille qui le soignait une commission pressée, quitte son lit et va se précipiter dans un puits.

Ce puits placé auprès de l'habitation n'a que 4 mètres de diamètre et 4 mètres de profondeur, le fond est dallé en pente, l'eau s'élève seulement à 20 cent. à la circonférence et à 50 cent. au centre. Le cadavre occupait la position suivante : les jambes étaient inclinées à gauche, le corps à droite ainsi que la tête. On voyait au-dessus de l'eau la partie supérieure et postérieure de la tête, les épaules, surtout la gauche, le dos, un peu la hanche gauche et tout le bras gauche placé dans le crochet de bois qui sert à puiser l'eau et au moyen duquel St.-Just s'était précipité dans le puits.

NÉCROPSIE. — Tête encore penchée à droite ; côté droit de la face bleuâtre, écume sanguinolente dans la narine droite ; côté gauche de la face et narine dans l'état naturel ; bouche remplie d'écume très-blanche ; ventre et poitrine pâles ; membres plus colorés, surtout le droit qui est très-gonflé ; doigts légèrement fléchis. A la première incision du cou le sang jaillit par un jet continu comme dans la saignée. L'épiglotte n'est pas appliquée sur le larynx ; la glotte n'est pas gonflée. Toutes ces parties, la trachée artère, les bronches sont légèrement ramifiées et couvertes d'écume sanguinolente peu abondante ; les poumons sont peu colorés, sains. — **CŒUR.** Commencement d'hypertrophie du ventricule gauche ; estomac très-gonflé, contenant beaucoup d'eau

de la couleur de celle du puits ; inflammation de la muqueuse gastrique , du duodenum et des intestins grêles ; matières alimentaires teintées en jaune dans ces derniers organes et dans la dernière partie du duodenum. Le malade avait mangé, vingt heures avant sa mort , un œuf et un peu de pain. Ce fait m'a prouvé encore une fois que la digestion est excessivement lente lorsque les organes sont malades. Les autres viscères sont très-injectés, surtout le foie.

Cette observation me semble remarquable sous plusieurs rapports : d'abord ce sont d'indignes pères qui , par de mauvais traitemens , poussent au suicide ce malheureux jeune homme dont les souffrances n'étaient que trop réelles ; ensuite la position dans laquelle on l'a trouvé prouve que la résolution de mourir ne l'a pas abandonné un seul instant , car le puits contenait si peu d'eau qu'elle couvrait à peine la moitié du corps , et que de toute la tête la face seule plongeait dans le liquide. Malgré ces circonstances, il n'y a pas de doute que la mort de Saint-Just a été volontaire. Outre que le cadavre n'a présenté aucune trace de violences , on peut dire que le fait s'est passé en plein jour , au milieu d'un village assez peuplé.

Je ne terminerai pas ce chapitre sur les différentes espèces de mort sans signaler deux abus généralement répandus dans tous les villages ,

concernant les inhumations. Dans les villes des médecins sont commis pour constater la mort ; la loi qui exige qu'aucune inhumation ne sera faite qu'après que l'officier public se sera transporté auprès de la personne décédée et que vingt-quatre heures après le décès, est difficilement violée. Il doit arriver cependant quelquefois ce qui arrive très-fréquemment à la campagne, que lorsque la mort a eu lieu dans le courant de la nuit, le corps est inhumé quelques heures après le décès. Ici l'autorité est obligée de s'en rapporter aux parens qui se hâtent d'accomplir ce dernier devoir, d'abord pour se débarrasser d'un fardeau qui les gêne, ensuite parce qu'ils sont persuadés que la mort est réelle aussitôt que le corps n'exécute plus de mouvemens. De là aussi leur empressement à ensevelir les morts même en leur cousant la tête, pour éviter la raideur cadavérique. Il y aurait un moyen bien facile d'obvier à un abus aussi grave et aussi immoral et de faire exécuter la loi : ce serait d'exiger vingt-quatre heures à partir du moment de la déclaration devant l'officier public.

**L'Altération mentale, le Suicide et les Crimes
sont-ils plus fréquens de nos jours ?**

Le premier examen du 3^e tableau nous prouve que le suicide frappe chaque année tous les départemens de la France ; en second lieu, que dans le court espace de neuf ans, de 1827 à 1836, le

nombre des suicidés a subi une augmentation bien manifeste, même annuellement (1), excepté en 1830 ; mais les évènements politiques de cette époque ne peuvent-ils pas expliquer cette diminution par la diversion des esprits, la direction vers un autre but, ou bien cette diminution ne serait-elle pas réelle ? Ne proviendrait-elle pas des bouleversemens que l'administration a éprouvés et qui l'auraient empêchée de constater tous les cas ? Au reste, nous faisons la même remarque pour les crimes.

Pour rendre plus évidente la marche progressive du suicide, divisons en trois sections la période de neuf années, et nous trouverons pour les années 1827, 1828 et 1829 une moyenne de 1733 ; de 1998 pour les années 1830, 1831 et 1832 ; et de 2118 pour les années 1833, 1834 et 1835. La différence entre chaque période est trop sensible pour l'attribuer au hasard ; mais on croira peut-être au premier abord que cette augmentation dans le nombre des suicidés a été fournie seulement par quelques départemens où ce genre de mort se rencontre fréquemment ; il n'en est rien, car l'examen du 3^e tableau prouve que le suicide tend à se propager partout, même dans les loca-

(1) En 1827 il y eut 1543 suicidés ; en 1828, 1788 ; en 1829, 1904 ; en 1830, 1756 ; en 1831, 2004 ; en 1832, 2186.

lité, où il était à-peu-près inconnu auparavant : Doubs, Jura, Haute-Saône, Drôme, Isère, Ardennes, Moselle, Hautes-Pyrénées, Vendée, Côtes-du-Nord, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, etc.

Le suicide étant plus fréquent de nos jours, l'aliénation mentale a dû faire les mêmes progrès. A la vérité il ne serait pas exact de croire que cette affection a pris dans le temps un développement considérable, rapide même, parce que les asiles consacrés à cette maladie se sont trouvés plus fréquentés. Les soins donnés aux aliénés qu'on abandonnait autrefois à leur malheureux sort, expliquent pour cette époque cette augmentation plus apparente que réelle dans le nombre des fous, comme l'encombrement qui existe en ce moment dans les établissemens de ce genre, s'explique par l'heureuse application de la nouvelle loi. Il est probable qu'on profitera de cette circonstance pour faire une statistique complète des aliénés. Alors nous verrons dans quels rapports cette affection augmente annuellement.

En comparant ensuite les suicides avec les crimes qui se commettent en France contre les personnes, nous trouvons les plus grandes analogies sous le rapport du nombre ; les années 1827, 1828 et 1829 nous donnent une moyenne de 1048 accusés : les années 1830, 1831 et 1832,

1870 et les années 1855, 1854 et 1856, 2232 (1.) (*crimes politiques non compris*), ou six accusés par jour et autant de suicides. Ainsi les aliénations mentales, les suicides et les crimes se reproduisent annuellement, non-seulement avec une régularité déplorable, mais encore en suivant une marche progressive; cette augmentation s'explique, d'abord par l'accroissement de la population, ensuite pour les aliénations mentales et les suicides par un développement plus considérable des facultés intellectuelles, par la diffusion des connaissances humaines dans tous les pays civilisés et dans tous les rangs de la société, et pour les crimes comme pour les autres penchans par l'activité désordonnée et la mauvaise direction de nos passions.

L'assassinat, le meurtre, l'infanticide et l'empoisonnement s'élèvent à 1,000 et plus tous les ans, c'est au moins trois par jour. Le nombre des exécutés est, terme moyen, de 32 par année; en réunissant ces divers nombres avec celui des suicidés, nous trouvons qu'il périt tous les jours en France plus de neuf individus par suicide, homicide ou en vertu d'un jugement. C'est, comme nous l'avons déjà dit, pour le philosophe et le

(1) La différence de la population du royaume est pour ces deux époques d'environ deux millions.

moraliste un grand sujet de réflexions ; car il ne devrait pas être impossible de ramener les hommes à la vertu , et de prévenir tant de crimes qui rabaisent l'espèce humaine.



3^e TABLEAU

**DES SUICIDES EFFECTUÉS ET DES ACCUSÉS JUGÉS
DANS CHAQUE DÉPARTEMENT.**

DÉPARTEMENTS.	POPULAT.	MOYENNE DES SUICIDES			MOYENNE DES ACCUSÉS		
		en			en		
		1897-9-9	30-31-32	33-34-35.	1897-8-9	30-31-32	33-34-35
Gers	312,160	5 06	5	7 33	17 33	10 00	12 64
Lot	284,605	6 00	4 00	6	55 33	25	31
Lot-et-Garonne	316,885	9 00	10 00	8	13 33	14 00	14
Basses-Alpes	155,896	10 00	10 33	13 00	12 33	10 00	12 04
Bouches-du-Rhône	339,473	34 00	45 00	26 00	20 33	14 00	40
Var	317,501	23 33	31 33	32	17 33	19 00	22
Aisne	513,000	35 33	46 33	47	15 33	12 33	24 00
Oise	397,725	05 00	07	00 00	14	11	10
Somme	543,704	40 33	43 00	38 33	13	17	15 00
Maine-et-Loire	467,871	15 00	18 33	29	10 00	14 00	27 33
Mayenne	352,586	10	12	11	13 00	8	14 33
Sortie	457,372	10	14 00	21 00	18	9	19
Doubs	265,535	6	8 00	12 33	21	19	24 00
Jura	312,504	9	8 33	11	13 33	11 00	14 33
Haute-Saône	358,910	7 33	12 33	10	17	18 00	15 33
Charente	302,531	12 00	28	28 00	17 00	20 00	22 33
Dordogne	482,750	11	21	21	23	19 33	31
Gironde	551,225	26	38 00	33 33	22 33	27 00	28 04
Cher	350,039	12 00	9 00	11	8 33	18 33	9
Indre	245,289	9 00	10	3 00	5 00	12 33	10
Nièvre	222,521	8 00	11 33	12	12	8	17
Calvados	494,702	15	22	21	31 33	19	23 33
Manche	591,284	11 33	8	12 33	19	16	26 00
Orne	441,881	14	13	14 00	16	18 33	18 00
Bas-Rhin	510,215	27 33	32 00	41 00	46	05	73
Haut-Rhin	424,258	17 00	22 00	19 00	02	46 33	61 33
Corse	195,407	4 00	5	6	73 33	88 33	118
Côte-d'Or	375,877	23 00	25 00	23 33	9	10 00	15 33
Haute-Marne	249,827	10 00	13	12 00	11 33	11 33	16 33
Saône-et-Loire	521,180	23 00	20	22 33	14 33	17	21 00
Nord	689,936	64 33	78 33	08 33	36	35 00	38 00
Pas-de-Calais	653,215	40	52 33	49 33	27 00	13 00	19 33
Hautes-Alpes	129,102	7 00	8 00	6 00	4 00	0 33	0 33
Drôme	299,556	11 33	18 00	21	19 33	20 00	13 00
Isère	560,288	10 00	10 00	23 33	23 33	21 00	32 00
Corrèze	291,734	5 33	7 00	7	22 00	19 00	12 00
Creuse	205,384	3	4 33	4	4 00	0 33	0
Haute-Vienne	285,130	8 33	14	12 00	17	22 33	10
Ain	346,030	8	11	9 33	12 33	11 00	14
Loire	301,210	5 33	7 33	8 00	14	19	15
Rhône	431,429	27 33	18 00	26 00	21	27	24
Ardennes	289,622	8 00	10 00	23	7 33	10	27
Moselle	417,005	15	21	21 00	35 33	32 33	24
Auds	270,125	6 00	6 33	7 00	10 00	31	15

DÉPARTEMENTS.	POPULAT.	MOYENNE DES SUICIDES			MOYENNE DES ACCUSÉS		
		en			en		
		1827-80	30-31-32	33-34-35.	1827-80	30-31-32	33-34-35.
Aveyron	359,036	3 00	3 00	2 33	39 33	31 50	29
Hérault	316,207	10	13 00	11 33	23	34 33	27
Pyénées-Orient.	157,052	3 33	0	4 00	22	43	45 33
Meurthe	415,508	25 00	35 00	33	15 33	15 00	17
Meuse	314,588	21	21	22	13	8 00	12 33
Vosges	307,987	11 00	13 00	15 00	19 00	15 00	21 00
Ardèche	340,734	0 33	3 00	0 00	33 00	30	45
Gard	357,283	21 00	18 00	17 33	23 33	32 00	37 00
Lozère	140,547	1 00	1	0 00	13	23 33	21 33
Vaucluse	339,113	12 00	18 33	19 00	19 77	24	20 33
Indre-et-Loir	397,010	16	25 33	35	11	13 33	10 00
Loir-et-Cher	235,750	10 33	16 33	13 33	9	15 00	14 00
Loiret	305,278	28 33	29 00	32	18 00	13 00	14 00
Aube	240,361	23 00	21 00	24	10	15	14
Eure-et-Loir	378,220	20 00	16	27 33	15	10	22 33
Marne	337,070	39 00	45	49 00	23	10 00	18 33
Seine	1,013,373	242 33	352 33	339 33	72	110 00	70 00
Seine-et-Marne	323,893	45 00	42 33	49	10	24 33	23 00
Seine-et-Oise	448,180	82 00	88 33	87 33	28 33	24	30 00
Yonne	352,487	20 00	29 33	26	13 33	21	26 33
Landes	281,504	0 33	7 33	10 33	14 33	11 33	0 33
Basses-Pyrénées	428,401	0 00	8	8 00	20 33	23	24 00
Hautes-Pyrénées	233,031	1	1 00	2 00	19 33	13	22
Gironde	415,249	28 00	32 33	28 00	23	18 33	20 33
Deux-Sèvres	294,880	12	15 00	14 00	13 00	11	21 33
Vendée	350,350	5	0 00	14 00	18 33	15 00	19
Vienne	282,751	12	14 00	12 00	16 33	15 33	25 00
Côtes-du-Nord	598,872	8	10	20 00	16	16 00	21 33
Finistère	524,399	19	23 00	30	19 33	18 00	34 33
Ille-et-Vilaine	547,052	12 00	13 00	15 33	27	19	28 00
Loire-Inférieure	470,033	19	14 33	17 33	33	11 00	19
Morbihan	433,522	12 00	15 00	23 00	17 00	25	30 33
Allier	298,267	2 33	3 33	3	10 00	11 33	12 00
Cantal	258,594	2 00	3 33	4 33	16	14	13 33
Haute-Loire	202,078	1 33	4 00	5 00	17 33	18 00	30
Puy-de-Dôme	575,106	7 33	8	10	33	41	48
Eure	424,248	31 33	30	30 00	23	28 33	24 00
Seine-Inférieure	693,683	73	66	67 33	41 00	33 00	33 33
Ariège	253,121	1 33	4	3	34 00	49 33	33 00
Haute-Garonne	427,250	7	14 00	12	20 00	39 00	41 33
Tarn	335,844	4 00	8 33	6 00	25 00	27	35 33
Tarn-et-Garonne	242,250	4 33	7 33	7 33	13 00	18 33	23 00
TOTAL	32,561,463	1,733	1,938	2,118	1,848	1,870	2,232

Les crimes, l'aliénation mentale et les suicides sont-ils plus fréquents dans les villes que dans les campagnes ?

La population des communes rurales est à celle de toute la France dans le rapport de 79 à 100. D'après les *comptes généraux*, les communes urbaines fournissent 40 accusés environ sur 100, c'est-à-dire plus, proportionnellement, que les communes rurales. Si ces rapports indiquent moins de propension aux crimes dans ces dernières que dans les villes, on peut dire que c'est d'abord, parce que dans les campagnes les passions sont moins vives, moins actives et les moyens d'existence plus faciles, et ensuite, parce que beaucoup de faits repréhensibles ne sont pas constatés.

Relativement à l'aliénation mentale, des recherches faites dans la maison de santé de Clermont-Oise, nous apprennent que sur 216 aliénés, 88 provenaient des villes et chefs-lieux de canton, et 128 des villages.

Quant au suicide, si je m'en rapportais aux auteurs, cette question serait facile à résoudre; elle paraîtra même oiseuse à quelques-uns. Mais les nombreux faits publiés dans cet ouvrage n'ont-ils pas déjà donné un fâcheux démenti à ceux qui ont écrit que la mélancolie suicide n'atteignait que bien rarement le paisible laboureur ?

Je suis porté à croire que le suicide est genc-

ralement aussi fréquent dans les campagnes où les besoins de la civilisation se sont étendus que dans les villes ; que les environs de Paris fournissent autant de cas de morts volontaires que Paris ; qu'il en est de même pour les autres départemens. Cette assertion paraîtra moins étonnante , si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit ailleurs , que les habitans des campagnes n'étaient retenus par aucun frein ; tandis que dans les villes la religion , la morale et surtout les affections de famille sont heureusement encore pour beaucoup d'hommes , des liens puissans qui les attachent à la vie.

Il y a ensuite des cantons ruraux qui produisent plus de suicides que certains départemens. Cette assertion en apparence plus surprenante que la précédente, est encore plus facile à prouver ; ainsi le canton de Liancourt-Oise , par exemple , qui n'a pas 10,000 habitans , a fourni dans l'espace de quinze ans 48 suicides , ou 3, 2 par an , commis par des individus fixés depuis long-temps dans le pays , tandis que les départemens de la *Lozère* , des *Hautes-Pyrénées* , de l'*Aveyron* , de l'*Ariège* , de la *Haute-Loire* , dont les populations sont de 150,000 à 300,000 habitans , donnent une moyenne inférieure ou égale seulement à ce canton. A la vérité mes relevés sont d'une grande exactitude ; avant de les dresser , j'ai parcouru fort souvent

les 23 communes dont se compose le canton de Liancourt. On ne peut pas en dire autant des relevés officiels, surtout de ceux qui ont été faits avant 1850.

Enfin relativement à la population, le suicide est aussi fréquent dans cette localité que dans le premier département venu, même celui de la Seine. Qu'on ne croie pas que Liancourt fasse une triste exception; je suis persuadé que tous les cantons qui avoisinent la capitale sont aussi féconds en morts volontaires que celui que nous avons pris pour terme de comparaison, et qu'ils produisent autant de suicides proportionnellement que les villes dont ils dépendent. En effet, le département de l'Oise n'a pas de grandes agglomérations de population. Il est composé principalement de villages, puis de petites villes, de bourgs dont les habitans se livrent, en grande partie, aux travaux des champs, et cependant ce département est le troisième de l'échelle. Les mêmes remarques s'appliquent parfaitement, par exemple, au département de Seine-et-Oise qui n'est pas moins le deuxième. 2^e tableau, page 141.

On ne sera pas peu surpris de ces résultats, car si la mort volontaire est étonnante partout, on peut dire qu'elle est plus inexplicable encore dans les campagnes que dans les villes, qu'à Paris surtout où mille causes diverses et spéciales semblent

provoquer au meurtre de soi-même, à Paris que tout le monde considère comme la terre favorite du suicide.

A la vérité, depuis quelque temps, le suicide semblerait, au dire de beaucoup de gens, avoir pris dans le département de la Seine, un accroissement extraordinaire. Cette augmentation n'est pas aussi considérable qu'on le suppose, car la moyenne pour les années 1827, 28 et 29 était de 282; de 332 pour les années 1830, 31 et 32, et de 369 pour les années 1833, 1834 et 1835. Ce qui nous donne 77 suicides de plus pour la dernière période que pour la première. Mais la population de ce département a augmenté de plus de 100,000 habitans dans ce court espace de temps!

Ce funeste penchant au meurtre de soi-même n'attaquerait-il pas moins souvent une certaine classe d'hommes pour exercer ses ravages sur d'autres d'un âge, d'une condition différente? Ces suicides accompagnés d'incidens chaque jour plus piquans, n'attireraient-ils pas davantage l'attention publique que les journaux, plus répandus qu'autrefois, alimentent par des récits plus ou moins tragiques? Au surplus si nous voulions rechercher la cause de cette monomanie qui moissonne la jeunesse, ne pourrions-nous pas l'attribuer à l'état d'excitation, d'ébranlement cérébral dans lequel ont vécu nos ascendans? Ensuite chaque siècle se

fait remarquer par des idées dominantes qui impriment aux actions et aux affections de l'homme un caractère particulier : tel siècle dominé par des idées de religion a eu ses mélancolies religieuses et ses suicides ascétiques ; tel autre dominé par l'esprit de chevalerie , ses mélancolies érotiques , et enfin tel autre dominé par le fanatisme politique a eu ses homicides.

Si nous voulons savoir maintenant la cause immédiate des trois penchans que nous combattons, nous n'avons qu'à chercher quelle est l'idée dominante du siècle actuel : ne peut-on pas dire qu'elle existe dans l'esprit d'indépendance religieuse, morale et matérielle qui éivre tous les hommes ! Peut-on nier que l'indépendance religieuse ne conduise à la dissolution des mœurs : *libertinage, adultère, concubinage, excès de tout genre* ? L'indépendance morale *aux chagrins et dissensions domestiques, discussions d'intérêt, amour contrarié, jalousie, haine, vengeance* ? Et l'esprit d'indépendance matérielle à *l'ambition, cupidité, excès d'études, de veilles, revers de fortune* ? Ne peut-on pas dire ensuite que, plus on se rapproche des grands foyers de civilisation, plus toutes ces idées sont dominantes ? de là beaucoup d'aliénations mentales, de suicides et de crimes. N'est-il pas vrai que, plus on s'éloigne de ces mêmes foyers, moins cet esprit d'indépendance

est sensible? de là moins d'aliénations mentales et de suicides; tandis qu'un penchant aveugle, malheureusement trop souvent héréditaire, et nourri par la haine et la vengeance, y produit beaucoup de crimes.

Comment distingue-t-on le Monomaniaque homicide et suicide du criminel?

Dans les considérations précédentes, nous avons cherché à faire ressortir les rapports qui existent entre les aliénés en général, les suicides et les criminels. Nous avons vu que les causes prédisposantes ou physiques de ces divers penchants, telles que l'âge, le sexe, le tempérament, comme les causes morales, telles que la cupidité, la jalousie, la débauche, l'amour contrarié, produisaient indistinctement le même résultat. Toutes ces recherches, quoique pénibles, seraient bien vaines si elles n'étaient que spéculatives. Aussi est-ce pour en faire une application immédiate que nous les avons entreprises; mais pour appliquer convenablement un traitement quelconque, il faut chercher à établir auparavant les différences psychologiques qui séparent l'aliéné du criminel, ou l'homme jouissant de sa liberté morale de celui qui en était privé au moment de l'action. Ici se présente une première question : si l'on peut assimiler les effets des passions à ceux de l'aliénation mentale; ou si, durant l'action d'une

passion violente, l'homme ne peut pas être considéré comme atteint momentanément de folie. On sait que les passions que nous avons signalées plus haut comme pouvant porter à l'aliénation mentale, au suicide ou au crime, dans leurs mouvemens désordonnés troublent l'esprit, l'obscurcissent et tendent à faire passer les actes commis pendant leur durée, comme accomplis sans conscience et sans liberté morale. Mais on peut dire que les passions ne faussent pas l'esprit par des illusions et des chimères, comme on en observe dans la folie ; que les passions telles que la haine ou la colère, par exemple, cessent avec les causes qui les ont produites, tandis que l'aliénation dure ordinairement, quoique sa cause ait disparu. On peut dire encore que dans tous ces mouvemens d'exaltation mentale, l'homme ne perd point complètement la connaissance des rapports réels des choses, comme cela s'observe généralement dans la folie. Il résulte suivant moi de toutes ces considérations, que l'homme en proie momentanément à une passion dominante et exclusive, ne doit pas être considéré durant l'existence de cette passion comme atteint de folie : mais on peut ajouter que sa liberté morale et sa volonté se trouvant affaiblies, on doit prendre en considération cet état imprévu dans l'application de la loi. Les jurés adoptent généralement cette manière de voir envers les

accusés devenus criminels par l'effet d'une passion violente et subite, tandis que des auteurs estimables considèrent comme en état de délire, l'homme en proie à cette même passion.

Le cas suivant doit-il être présenté comme l'effet d'une passion violente et subite, comme un exemple de folie temporaire et momentanée ou comme la suite d'un état habituel de mélancolie ?

Alexis, âgé de 25 ans, fils d'un cultivateur très-aisé, d'une constitution médiocre, d'une taille au-dessous de la moyenne, d'une intelligence assez bornée, s'adonnait à l'ivrognerie. Lorsqu'il sortait avec ses camarades, il partageait rarement leurs plaisirs, le sien était au cabaret. Il avait été souvent grondé par ses parens pour ce fait. Le 6 décembre 1831 il le fut encore dans la matinée ; cependant toute la journée fut bonne ; Alexis s'occupait de ses travaux agricoles. Le soir il était assis auprès du foyer domestique, en société de son père, de sa mère et de sa jeune sœur ; soudain sans agitation, sans incohérence dans ses discours, sans colère, mais en conservant toujours son air sournois, Alexis se lève, prend un couperet de la main droite, pose la main gauche sur un bloc et d'un seul coup il fait tomber les extrémités des quatre derniers doigts de cette même main. Ses parens sont effrayés, Alexis ne dit rien. On se met en devoir d'arrêter le sang, mais on attend au

lendemain pour appeler un médecin. A mon arrivée ce jeune homme se trouvait sous tous les rapports dans le même état que la veille. Seulement il fut d'une grande pusillanimité, car il ne voulut me permettre aucune espèce d'opération. Peu à peu les os furent couverts et la cicatrisation fut parfaite au bout d'un mois. Aujourd'hui Alexis laboure presque aussi facilement qu'auparavant. Le jour de ma première visite et souvent depuis cette époque (car je le rencontre fréquemment), je l'ai pressé de me dire dans quel but il s'était ainsi mutilé : il me répond toujours *je n'en sais rien*; — mais enfin vous pensiez à quelque chose dans ce moment là? — *c'est une idée qui m'a passé comme ça*. Je n'ai jamais pu en savoir davantage. L'une des sœurs de sa mère est morte en démence et la seconde est aliénée en ce moment.

Supposons qu'Alexis, au lieu de se mutiler ; eut blessé quelqu'un des siens, aurait-il fallu le considérer comme criminel ou comme aliéné ? aucun désordre dans ses facultés intellectuelles et affectives n'ayant précédé ni suivi l'acte commis par ce jeune homme, on pourrait l'attribuer à l'effet d'une passion violente et subite, à un état de folie temporaire et momentanée. Mais d'un autre côté, Alexis ayant présenté dès l'enfance un caractère bizarre, des goûts, des penchans, des habitudes particulières qui dénotaient chez lui

un état ordinaire de mélancolie, ne serait-il pas plus rationnel d'attribuer l'acte commis par lui à un accès de folie provoqué par l'affection qui le dominait habituellement. Je suis de cette dernière opinion, tandis que s'il eut commis son action sur lui-même ou sur quelqu'un des siens, sans avoir présenté précédemment des changemens dans son caractère, ses goûts, ses habitudes, ses penchans, je considérerais cette même action comme l'effet d'une passion criminelle.

Mais lorsqu'une passion persiste et que l'homme s'y abandonne volontairement et librement, elle peut, comme les passions violentes, conduire à l'*homicide* comme dans l'assassinat : ou bien cette passion finit par dominer l'homme; elle le maîtrise, elle le subjugue, il est vaincu, il ne peut plus contenir ses idées qui sont rapides, confuses, incohérentes comme dans la *manie*, ou concentrées dans un cercle étroit ou sur un seul point avec fixité, délire et penchant au *suicide* ou à l'*homicide* comme dans la monomanie ; ou bien il conserve son intelligence et ses affections, et il éprouve les mêmes penchans qu'auparavant, mais sa volonté lésée est vaincue par la violence de l'entraînement et sa liberté morale détruite comme dans la *folie raisonnante*.

On a dit d'abord : les fous commettent des actes avec préméditation, combinaison, raisonnement,

présence d'esprit, discernement et sang-froid. On a écrit ensuite que les crimes sont des actes de folie, que le meurtre est le résultat d'une espèce de monomanie homicide, d'où on a conclu qu'il fallait dans l'intérêt public, appliquer aux fous comme aux criminels le même châtement. Mais si d'un côté les fous peuvent commettre des actes nuisibles avec préméditation, combinaison, raisonnement, il n'est pas moins vrai que chez la plupart d'entr'eux les facultés mentales sont altérées, dénaturées, bouleversées ou abolies; que ces individus ne jugent plus leur état, leur position et leurs relations avec les objets extérieurs comme ils le faisaient auparavant. D'un autre côté, le crime ne peut pas être considéré comme un acte de folie, parce que celui qui l'a commis jouissait de ses facultés mentales et de son libre arbitre, et qu'il conservait la connaissance des rapports réels des choses : le crime n'étant d'ailleurs pour lui qu'un moyen, tandis que son but était d'assouvir sa vengeance, de satisfaire sa cupidité ou quelque autre passion.

M. le docteur Leuret, dans son ouvrage éminemment philosophique, prouve que la *monomanie homicide*, loin d'être inconnue de nos aïeux, a les plus grands rapports avec la *lycanthropie* et certains états désignés sous le nom de *possession*; que ces aliénations mentales très-rares de nos jours,

étaient autrefois très-fréquentes; d'où l'auteur conclut avec raison que la nouveauté prétendue de la monomanie homicide est une preuve que cette maladie est devenue tellement rare, qu'elle est oubliée quand elle reparaît, et que si on la regarde comme nouvelle, c'est uniquement parce qu'on ne la connaît plus.

L'exemple suivant de monomanie suicide a les plus grands rapports avec les observations de *monomanie homicide* déjà connues. Une impulsion aveugle, quelque chose d'indéfinissable provoquait des idées de suicide, poussait à la mort la malheureuse femme qui fait le sujet de cette observation.

La veuve Magdelaine, âgée de 68 ans, manouvrière, d'un caractère habituellement gai, d'une conduite régulière, éprouva à l'âge de 22 ans un penchant irrésistible au suicide. Ce penchant fut précédé d'une chaleur considérable dans les organes génitaux et d'un grand désir de copulation. Cependant elle résista; puis elle fut placée à l'Hôtel-Dieu de Paris. Après six mois de traitement elle revint chez ses parens et ne pensa plus qu'à ses travaux champêtres. Mariée deux ans plus tard, elle devint successivement mère de plusieurs enfans et veuve à 33 ans. Il y a quatre ou cinq mois environ, elle commença à éprouver de l'insomnie et plus tard des bourdonnemens, des étourdissemens et de la céphalalgie; de plus une douleur

correspondant de l'épigastre aux organes génitaux, avec nouveaux desirs vénériens et des battemens considérables dans le ventre. C'est depuis ce moment qu'elle éprouve des idées de suicide. A chaque instant et surtout dans la nuit, l'idée de se noyer ou de se pendre vient la tourmenter. Elle en est d'autant plus désolée, qu'elle jouit de l'intégrité de ses facultés intellectuelles et morales; qu'elle a horreur du suicide, et que ses principes religieux et son affection pour ses enfans qui la rendent heureuse, l'attachent à la vie. Aussi pour chasser ces idées de mort violente, elle se met en prières et invoque avec ferveur Dieu et Notre-Dame-de-Bon-Secours; mais, chose déplorable, notre malade est aussitôt assaillie par les plus mauvaises pensées touchant Dieu, les saints et le culte; cependant elle ne les manifeste pas; elle peut se contenir. De plus elle a la peau sèche, médiocrement chaude, le pouls plein, 64 pulsations; la langue recouverte d'un enduit grisâtre, point d'altération; légère chaleur à l'épigastre; peu d'appétit; constipation; facies exprimant une grande inquiétude. *Saignée du bras, bains généraux, petit lait, bouillon aux herbes, lavemens, émolliens, alimens légers autant que possible.* — 29 MAI 1838. Elle a la tête fraîche; les bourdonnemens et les éblouissemens ont presque disparu; elle a toujours les mêmes douleurs dans le trajet de la ligne blanche, un peu moins dans les organes génitaux;

encore les mêmes idées de suicide; 58 pulsations; appétit presque nul. *Une once de sulfate de soude dans une tasse de bouillon aux herbes.* — 5 JUIN. Elle se trouve assez bien; mais dans la nuit du 7 tout a reparu : aussitôt qu'elle voulait s'endormir, elle se croyait dans l'eau jusqu'aux aisselles, ou bien on la soulevait par le cou avec une corde. Si elle priait, elle voyait, par exemple, un animal immonde avalant la sainte hostie. Je sais, me répète-t-elle, que cela n'est pas, mais ça ne me vient pas moins dans l'esprit, ça me désole, et je souffre bien plus que si j'avais une maladie ordinaire. — 10 JUIN. Amélioration générale, excepté dans la douleur abdominale. La malade travaille pour la première fois avec un plaisir inexprimable. *Vésicatoire sur le ventre.* — 17 JUIN. Sommeil pendant plusieurs nuits; disparition de la douleur de tête et dans les organes génitaux; celle de l'abdomen est moins intense; les idées de suicide sont moins opiniâtres; elle ne s'y attache pas; elle parvient à les dissiper par des prières. — 24 JUIN. Elle compare aujourd'hui ce qu'elle éprouve dans le ventre au mouvement du fœtus. Elle dort, elle travaille, elle mange, a toujours ses facultés intellectuelles saines, de l'affection pour sa famille, la même horreur pour le suicide, et parfois un léger souvenir de tout ce qu'elle a éprouvé. — 28 JUILLET. Parfaitement bien.

Le frère de cette femme se noya involontairement en abreuvant des chevaux dans l'Oise. Le second, au contraire, après quelque temps de tristesse, fit une première tentative de suicide, puis un mois plus tard il se noya.

Ainsi on voit dans cette observation que cette malheureuse femme a éprouvé les mêmes accidents à 68 ans qu'à 22 ans, qu'une impulsion aveugle la portait au suicide; que ces idées l'obsédaient sans cesse, qu'elles envahissaient toutes ses pensées; que c'était chez elle une douloureuse fixité; que son intelligence et ses affections sont restées intactes. Mais que de souffrances! que de pleurs! combien de fois, désespérée de son état, n'a-t-elle pas été sur le bord de l'abîme? Supposons maintenant que cette femme eût éprouvé des idées d'homicide, elle aurait certainement passé aux yeux de quelques personnes pour une misérable contenue seulement par la frayeur de l'échafaud, et cependant elle était atteinte de folie raisonnante.

Dans le cas suivant, les facultés intellectuelles et affectives sont comme dans l'observation précédente, restées toujours intactes, quoique la malade ait éprouvé pendant plusieurs mois un penchant irrésistible à l'homicide et au suicide.

Joséphine, âgée de 20 ans, d'une constitution

musculaire et sanguine, les cheveux noirs, le front médiocrement développé, les yeux d'un gris noir, petits et le regard un peu louche, d'une intelligence fort ordinaire, sachant à peine lire, n'a jamais quitté son village ni sa famille avec laquelle elle travaillait aux champs. Mariée à 18 ans et grosse cinq mois plus tard, elle continua à jouir d'une parfaite santé jusqu'à son accouchement qui fut heureux; les lochies coulèrent parfaitement. Néanmoins le quatrième jour de sa délivrance, sans cause connue, après avoir pris quelques alimens et allaité son enfant, cette malheureuse mère éprouve subitement l'idée d'étrangler son enfant couché auprès d'elle, puis de se détruire. Ces deux projets la tourmentent horriblement. Le huitième jour sa mère et son mari s'aperçoivent qu'elle a les traits altérés; alors Joséphine leur fait part de tout ce qui l'agitait. Plusieurs médecins sont successivement consultés, mais sans succès; consulté à mon tour, elle me rappela les circonstances que je viens de noter, puis elle ajouta : « je » suis bien malheureuse; non, jamais personne » n'a été comme moi; je mange un peu, mais je ne » dors pas; j'ai mal à la tête et à l'estomac; dernièrement j'ai passé deux jours sans rien avaler, pas » même un verre d'eau. L'autre jour je m'approche du herceau, je regarde mon pauvre » innocent; je crains de faire un mauvais coup;

» je m'en vais chez le menuisier mon voisin ; puis
» je reviens malgré moi à la maison , car, il faut
» que je vous le dise , quelque chose me poussait ;
» je me suis approchée de mon enfant ; j'ai essayé
» de lui serrer le cou avec les deux mains , mais
» les jambes m'ont manqué , je me suis trouvée
» *abasourdie*. » La malade a le pouls plein , fréquent ; la face colorée , l'air triste , hébété ; elle pleure souvent ; ses facultés intellectuelles et affectives sont intactes ; elle aime ses parens et même son enfant. Quelques jours après cette scène , son mari envoya l'enfant en sevrage ; puis il conduisit sa femme chez sa mère chargée de la surveiller. Alors les idées de suicide devinrent prédominantes.

Pour la soustraire aux importunités de ses voisines , je lui conseillai d'entrer dans la maison de santé de Clermont. Dès le lendemain elle fit le trajet à pied (presque 3 lieues) ; elle passa vingt-cinq jours dans cet établissement. Ses idées de suicide et surtout d'homicide devenant moins tenaces , elle reprit avec son mari les travaux du jardinage. Mais il ne lui fallut pas moins de six mois pour être complètement débarrassée des idées qui l'importunaient. On lui a confié de nouveau son enfant qu'elle soigne bien. Je rencontre souvent cette femme ; ses traits , son regard , sa contenance , semblent conserver encore un léger souvenir de tout ce qui s'est passé.

Le docteur Georget a recueilli un grand nombre d'exemples de monomanies homicides, et dans les mémoires qu'il a publiés, il a établi une loi au moyen de laquelle il distinguait les individus portés au meurtre par *une volonté aveugle irrésistible*, des criminels ordinaires. Voici cette loi : *un acte horrible, un homicide, un incendie commis sans cause, sans motifs d'intérêt par un individu dont les mœurs ont été honnêtes jusques-là, ne peut être que le résultat de l'aliénation mentale.* Des malheureux dont la tête a été tranchée, et qui se trouvent compris dans cette loi, ont été classés par Georget parmi les monomanes qui, comme tels, ne méritaient aucune punition pour un acte dont ils ne pouvaient moralement être rendus responsables.

Relativement au motif du crime, des auteurs sont portés à considérer comme aliénés les accusés dont les motifs restent inconnus ; tandis que d'autres, sans s'inquiéter de ces mêmes motifs, n'hésitent pas à condamner aux peines les plus graves, pourvu que les autres preuves soient acquises au procès. Dans l'examen des *Causes apparentes des crimes*, on trouve sur 4,122 crimes d'empoisonnement, meurtre ou assassinat, 9 accusés ayant commis des crimes en état de démence, et 3 accusations dont les motifs sont restés inconnus. On voit donc qu'il n'est pas toujours possible de déterminer le motif qui a porté le

coupable à commettre l'acte nuisible dont il est accusé. Ainsi je voudrais pour attribuer un homicide à l'aliénation mentale et considérer comme règle générale la loi établie par Georget, outre les conditions posées par cet auteur, que des changements dans la santé, le caractère, les habitudes ou les affections de l'accusé, eussent précédé, accompagné ou suivi son horrible impulsion.

Dans le tableau suivant nous allons résumer les caractères principaux qui distinguent les monomaniaques homicides et suicides des criminels.

Avant la manifestation du désir de tuer, les monomaniaques-homicides étaient honnêtes, incapables de nuire. Beaucoup avaient un esprit singulier, bizarre. Tous présentaient comme les aliénés, un changement de la sensibilité physique et morale: céphalalgie, maux d'estomac, douleurs abdominales si l'acte n'avait pas été accompli immédiatement après l'impulsion.

Les causes de cette affection sont souvent morales, quelquefois physiques, et

Certains criminels avaient une mauvaise réputation avant l'accusation; beaucoup d'entre eux avaient déjà été poursuivis par la justice.

Les causes des crimes sont ordinairement morales et

dans d'autres cas difficiles à apprécier.

Renouvellement et accroissement de l'impulsion à l'homicide par la présence des objets choisis pour victimes et la vue des instruments.

Avant et surtout après l'action, indifférence, stupeur, air hébété, sang-froid, impassibilité des monomaniaques - homicides auprès de leur victime. Pours généralement calme, lent. Souvent tentatives de suicide ou désir de mourir promptement, même sur l'échafaud.

Sans motifs contre leurs victimes qu'ils prennent quelquefois au hasard, et plus souvent parmi leurs proches, ils étaient entraînés, poussés par une idée, par quelque chose d'indéfinissable, par une voix intérieure. L'idée de tuer est une idée exclusive, tantôt fixe, tantôt intermittente.

Ils n'ont point de complices.

généralement faciles à apprécier.

Conduits auprès de leur victime les criminels affectent une tranquillité que trahissent ordinairement l'altération de leurs traits et la fréquence de leur pouls. Ils font rarement des tentatives de suicide ; désir de vivre, même après leur condamnation.

Ils frappent ceux qui les gênent dans leurs projets, qui peuvent leur nuire ou qui sont l'objet de leur ressentiment.

Les criminels ont souvent un ou plusieurs complices.

Aveux, proclamation de leur action, quelquefois même déclaration spontanée chez le magistrat.

Livrés à la justice, révélations avec calme et candeur, sans dissimulation ni ruse, détails les plus secrets du meurtre, indifférence sur le résultat de la poursuite. (1)

Fuite des criminels, dénégations, ruse, dissimulation.

Aveux tardifs, souvent au moment seulement de subir leur peine.

Si dans tous les cas qui se présentent devant les assises, les aliénés homicides et les criminels offrent des caractères aussi tranchés que ceux que nous venons de faire connaître, il serait toujours bien facile de distinguer le coupable de l'homme en démente. Mais dans l'application ces signes différentiels sont plus rares qu'on ne le croit communément. On voit au contraire assez souvent des hommes qui sont devenus homicides au début de la monomanie ou de la folie raisonnante, tandis que d'autres de mœurs honnêtes jusques-là et laissant ignorer le motif de leur crime, présentent certains caractères qui appartiennent seulement à l'exaltation du système nerveux, et que des défenseurs trop généreux rattachent adroitement à l'aliéna-

(1) Voyez l'excellente note de M. Esquirol sur la monomanie-homicide.

tion mentale; de là la difficulté pour beaucoup de jurés de distinguer l'aliéné du criminel ou l'homme jouissant de sa liberté morale de celui qui en était privé au moment de l'action. Pour prouver cette proposition, nous n'avons qu'à faire l'analyse de procès criminels déjà connus. Nous verrons des accusés acquittés comme aliénés, quoique criminels, et des accusés condamnés comme criminels, quoique aliénés.

Empoisonnement d'un enfant de deux jours.

Une jeune personne d'une constitution nerveuse, dont les ascendants ont été exempts d'aliénation mentale et de suicide, se maria avec un libraire. Elle lut beaucoup de romans qui lui donnèrent des idées imaginaires sur l'état de notre société. Cette femme devint en peu de temps mère de quatre garçons; elle en fut d'autant plus contrariée, que son commerce languissait, et qu'elle était, comme beaucoup de gens, humiliée de se trouver dans une médiocre position. Elle devint triste, ne visita plus ses voisines; elle ne voyait que misère pour ses enfans; enfin elle conçut un véritable chagrin de sa position, et, au milieu de tout cela, elle devint encore grosse; elle accoucha d'une fille.

Le second jour de ce petit événement, et en l'absence du mari, l'accoucheur visita la mère et

L'enfant qu'il trouva, sous tous les rapports, dans un état très-satisfaisant. Immédiatement après le départ du médecin, l'accouchée donne une commission pressée à sa garde; puis se trouvant seule, elle prend de l'acide nitrique qu'elle avait à sa disposition, verse ce corrosif dans la bouche de son enfant qui en avale la plus grande partie, tandis qu'elle en rejette quelques gouttes qui forment deux sillons jaunâtres sur les joues.

La nourrice arriva; le mari la conduisit dans la chambre de l'accouchée. Celle-ci avait l'air tourmenté; elle cria : « nourrice, nourrice, donnez à téter à ma petite, elle a du mal, elle a la bouche décomposée; je crains que ce ne soit le retour de la crise qu'elle a eue dans la nuit. » L'enfant que le poison dévorait ne put pas prendre le sein. Le père tout surpris alla lui-même chercher le médecin qui, au premier aspect, présuma l'existence d'un empoisonnement. L'enfant avait expiré dans quelques minutes.

A l'autopsie ordonnée judiciairement, il recueillit dans l'estomac une quantité assez considérable d'acide nitrique et de l'eau, que la mère aurait fait avaler à l'enfant, dans l'espoir d'effacer les traces extérieures du poison, ou pour en détruire l'action.

Avant ni pendant l'opération nécroscopique, la

femme du libraire ne proféra aucune parole qui pût faire soupçonner l'auteur du crime. Son état mental comme l'expression de ses traits, ne présentait rien que d'ordinaire aux femmes nouvellement accouchées. Mais pressée de questions, elle avoua tout. Elle dit qu'elle avait formé, dès le commencement de sa grossesse, le projet de tuer l'enfant qui devait naître ; qu'elle avait combattu cette idée, mais en vain, car ce terrible désir l'avait toujours dominée. On la conduisit dans un hospice. Le médecin de l'établissement observa quelquefois de l'agitation chez l'accusée, mais jamais de délire ; la garde-malade seule prétendit l'avoir entendu déraisonner.—Ainsi cette femme, âgée d'une trentaine d'années, était devenue triste, avait conçu de l'inquiétude sur sa position ; mais qui ne sait que beaucoup de mères conçoivent un profond chagrin d'une grossesse inattendue, et cependant elles ne sont pas monomaniaques ! Voici ensuite ce que dit l'illustre Pinel : « Les individus atteints de mélancolie, sont quelquefois dominés par *une idée exclusive* qu'ils rappellent *sans cesse* dans leurs propos, qui semble absorber toutes leurs facultés ; d'autres fois ils restent renfermés dans *un silence obstiné* de plusieurs années, sans laisser pénétrer le secret de leurs pensées ; certains ne laissent entrevoir aucun air sombre, et semblent doués du jugement le plus sain, lors-

qu'une circonstance imprévue fait éclater soudain leur délire. » (1) — Le cas dont il s'agit ne peut être compris dans cette catégorie de monomaniaques ; car, dans aucune circonstance, comme nous le verrons plus tard, la femme du libraire n'a eu de délire ; ensuite elle ne fit jamais part à personne de l'horrible projet qui la préoccupait, et cependant *tous les monomaniaques qui vivent longtemps dominés par un penchant homicide, révèlent leur position dans leurs accès de délire et plus souvent dans les momens de calme.*

Pour vous convaincre de cette dernière vérité, je pourrais vous lire, par exemple, les observations que j'ai prises au hasard dans les auteurs et que j'ai consignées dans mon examen d'un procès criminel (2) ; elles paraissent avoir les plus grands rapports avec le cas qui nous occupe. Dans la première observation, c'est une femme nerveuse qui lit beaucoup de romans et qui veut tuer ses deux petites filles ; dans la seconde, c'est une femme qui craint que ses enfans ne tendent un jour la main dans les rues pour mendier, elle est tentée de les étrangler ; dans la troisième, c'est une femme qui craint de faire un

(1) Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale, 2^e édition, 1809, p. 163.

(2) Annales d'hygiène, 1836. Examen d'un procès criminel dans lequel l'aliénation mentale a été alléguée, comme moyen de défense.

mauvais coup, qui veut immoler ses enfans; voilà les points analogues; mais remarquez ce qui les distingue : la première femme *crie, appelle au secours* pour qu'on fasse retirer sa fille; la seconde était si désespérée de son état, qu'elle a fait un *grand nombre de tentatives de suicide*; enfin la troisième a le *soin de fuir ses enfans, de se tenir hors de chez elle, de cacher couteaux et ciseaux*.

Il est vrai que dans la monomanie, comme le dit Georget, le délire est quelquefois tellement borné, l'intelligence est tellement libre sous *presque tous les rapports*, que le malade peut paraître sain d'esprit tant qu'il *ne dirige pas son attention vers l'objet sur lequel il déraisonne*. — Mais si l'idée que la femme du libraire eut, dès le commencement de sa grossesse, avait été le résultat d'une maladie, on aurait observé chez elle du délire lorsqu'elle dirigeait son attention vers l'objet qui la préoccupait, et alors son penchant homicide eût été connu et facilement prévenu.

Pour faire usage du poison, l'accouchée profite de l'absence de son mari; de plus elle renvoie sa garde. A cet égard nous dirons que quelquefois l'aliéné dissimule singulièrement l'action qu'il médite, et qu'il use tout-à-fait de ruse pour cacher les instrumens dont il doit se servir.

A l'arrivée du mari et de la nourrice, l'enfant

est expirant; la mère leur assure que c'est le retour de la crise qui s'est manifestée dans la nuit. — Mais rappelons-nous que le médecin a trouvé la mère et l'enfant bien portans peu de temps avant l'accident. Pourquoi notre confrère ne fut-il pas instruit de cette crise? Ceci n'est-il pas en opposition avec la sollicitude ordinaire des mères? Oui, sans doute; donc quelques-unes des diverses circonstances que nous venons de rappeler se rencontrent chez les monomaniaques homicides; il en est d'autres qui viennent toujours se réunir aux premières et dévoiler l'existence de l'aliénation mentale. Disons en thèse générale avec Fodéré: « Que lorsqu'il s'agit d'un délit indépendant de l'objet de la folie, le prévenu s'en repent et cherche à le cacher; au lieu que, dans l'autre cas, il s'en applaudit, et même il insiste sur la beauté et la nécessité de l'action qu'il vient de commettre. » (1)

Tandis que les témoins confirment, par leurs dépositions, ce que nous avons rapporté plus haut, l'accusée est agitée d'un tremblement continuel; elle répond avec peine et toujours par monosyllabes aux questions du président; elle attribue à l'aliénation l'acte qu'elle a commis.

Pendant le réquisitoire du ministère public, cette agitation augmente, l'accusée a des mou-

(1) *Médecine légale*, tome 1, p. 201.

vemens convulsifs ; sa face est colorée, ses yeux ne sont qu'entr'ouverts, sa respiration est suffocante ; bientôt cette malheureuse est prise de convulsions épileptiformes suivies d'un léger coma. — Ce trouble continuel est d'autant plus surprenant que les monomaniaques supportent les débats avec une impassibilité qui étonne tout le monde.

Le défenseur demande aux médecins, témoins dans cette affaire, si sa cliente n'était pas dans sa fièvre de lait au moment où elle a donné la mort à son enfant. Cette question était inutile, puisque l'accoucheur s'était assuré que la fièvre de lait n'existait pas encore lorsqu'il visita la mère, quelques instans avant la mort de l'enfant.

Abordant ensuite une nouvelle question, l'avocat soutient qu'une passion dominante et exclusive pouvait exciter momentanément, c'est-à-dire, durant son existence seulement, un état d'aliénation mentale. — Les auteurs assurent que l'observation n'a point encore signalé de *folie temporaire et momentané* qui soit née et qui ait cessé avec une passion dominante : puis il trouve chez l'auteur du meurtre tous les caractères de la monomanie. La nuit qui précéda l'empoisonnement, comme quelques jours après la mort de l'enfant, l'accusée, dit le défenseur, fut très-agitée, sa face était rouge, ses yeux hagards, tout

son corps était en proie à d'affreuses convulsions. Ensuite il lit des observations de monomanie homicide, tirées du *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, année 1833. — Nous nous dispenserons de les rapporter ici, parce qu'elles n'ont pas, à mon avis, de rapport avec le meurtre commis par la femme du libraire. Ainsi c'est une femme qui tue le plus jeune de ses enfans, qui lui coupe la cuisse droite, la fait cuire avec des choux et la dévore. C'est un cordonnier qui, après quelques heures de travail, a de l'incohérence dans ses discours, saisit son tranchet et se précipite sur sa femme pour la tuer. C'est M. L. qui, pris subitement de délire, tantôt chante, tantôt profère des injures, ne reconnaît personne et veut frapper tous ceux qui l'entourent. C'est madame Z... saisissant un grand couteau en présence de son mari, et lui dit que s'attendant à tout moment à mourir, elle ne veut pas laisser l'enfant qu'elle nourrissait dans le monde. Enfin le défenseur termine par l'observation suivante, qui a moins de rapports encore que les précédentes avec le cas qui nous occupe. Jeanne Desroches tue sa nièce à coups de couteau, brise la tête de sa mère avec une pioche, casse tout ce qui lui tombe sous la main, fait plusieurs blessures à sa voisine, tue son enfant et blesse encore une autre femme qui venait porter secours.

Tous ces horribles faits font une vive impression sur l'auditoire ; et l'accusée est déclarée non coupable.

Mais, dira-t-on encore, si cette femme ne présentait pas les caractères de la monomanie ordinaire, ne pourrait-on pas la comprendre parmi les individus qui ont commis des crimes inexplicables pour la société, et que les médecins éclairés ont attribués à l'aliénation mentale, bien que le délire n'ait pu être constaté ? Il est vrai qu'on a vu des hommes atteints de monomanie homicide *sans délire*, les facultés intellectuelles ne manifestant aucun indice de folie. Chez eux la volonté seule était lésée par une profonde perversion des sentiments. *Une idée, un penchant, un désir impérieux, irrésistible, commandait le meurtre.* Les auteurs en citent beaucoup d'exemples ; il est inutile de les rappeler ici, car ils prouveraient encore une fois qu'il n'existe aucune analogie entre la femme du libraire et les cas cités ; car on n'a jamais remarqué chez elle aucun changement dans la sensibilité physique et morale, aucune différence dans la manière de vivre, ni de céphalalgie, de maux d'estomac, de douleurs abdominales, ni aucune exaspération dans son désir de tuer, lorsque cette funeste impulsion était plus énergique, ni aucun penchant au suicide ; enfin avant l'accouchement elle n'a jamais fait part de son horrible dessein, quoiqu'elle l'eut formé depuis longtemps.

Pouvons-nous faire à la femme du libraire l'application de la loi établie par *Georget*, et que nous avons déjà fait connaître ? A-t-elle donné la mort à son enfant, *sans cause et sans motif d'intérêt* ? Les faits positifs cités plus haut ne permettent pas de le croire. Nous avons dit que les époux H .. faisaient mal leurs affaires ; que de nouvelles charges allaient peser sur eux ; que la femme dont l'éducation et les idées exaltées ne pouvaient supporter une position au-dessous de la médiocrité, ne voyait que misère pour elle et pour ses enfans ; qu'elle avait conçu, en silence, le projet de se défaire de son dernier, ce qui serait certainement arrivé sans la perspicacité du médecin ; qu'un poison des plus actifs avait été conservé ; qu'elle avait usé de ruse pour se trouver seule afin de faire usage du poison ; qu'elle avait supposé à l'enfant une maladie qu'il n'avait pas ; que jamais, avant l'accouchement ni même après, elle n'avait donné aucun signe de délire ; de plus qu'elle avait gardé un silence profond sur l'auteur du crime.

De tout ce qui précède il reste prouvé pour moi que cette femme, au moment où elle empoisonna son enfant, n'était atteinte ni de manie, ni de monomanie avec ou sans délire ; qu'elle jouissait enfin de l'intégrité de toutes ses facultés, et que le crime qu'elle a commis n'est chez elle, comme

chez tant d'autres, que le résultat d'un calcul dicté par la cupidité. Cette opinion fut partagée d'abord par la moitié des jurés ; mais la question ne pouvant, de cette manière, recevoir de solution, la majorité se décida en faveur de l'accusée. (1)

D'un autre côté, de tout temps des aliénés ont commis des actes homicides, et, victimes de l'ignorance des hommes, ils ont été condamnés au dernier supplice. Pour prouver cette triste assertion, je pourrais accumuler ici de nombreux faits ; mais les suivans suffiront, je pense, pour démontrer l'erreur des juges et le danger des condamnations à mort.

« Gilles Garnier, écrit Bodin, prit une jeune
» fille de l'âge de dix à douze ans, l'a tuée tant
» avec ses mains qu'avec ses dents, mange la chair
» des cuisses et des bras ; plus tard il étrangla un
» jeune enfant de dix ans, et il en mangea la chair
» des cuisses, du ventre et des jambes ; il tua un
» autre garçon de l'âge de douze à treize ans, avec
» l'intention de le manger, mais on l'en empêcha.
» Il fut condamné à être brûlé tout vif et l'arrêt
» fut exécuté (2). »

Dans l'exemple suivant, nous louerions en tous

(1) Depuis son acquittement, il y a quatre ans, la femme du libraire a joui, sous tous les rapports, d'une parfaite santé jusqu'à ce jour.
(2) Leuret. Fragmens psychologiques sur la folie, p. 165.

points les juges, s'ils n'eussent ajouté à leur sentence une restriction barbare. « Vers l'an 1600, Jean Grenier conduit devant le procureur d'office de La Roche-Châlain, convint ou plutôt déclara spontanément qu'il avait tué et mangé un enfant d'un an, puis une jeune fille qui gardait les brebis, et dix semaines auparavant une autre jeune fille qu'il avait entraînée dans les bruyères. Tous ces faits furent confirmés par les dépositions des parens des enfans dévorés et par d'autres témoins. Le parlement de Bordeaux considérant que Jean Grenier était si stupide et si idiot, que les enfans de sept à huit ans ont ordinairement plus de jugement que lui, l'a condamné à être mis et renfermé toute sa vie dans un couvent, pour y servir comme domestique, et lui a défendu de sortir de ce couvent sous peine d'être pendu et étranglé (1). »

On dira peut-être que ces faits se sont passés dans des temps où la psychologie était moins familière aux hommes, mais qu'aujourd'hui on distingue facilement les individus qui ont commis volontairement et librement un crime de ceux qui étaient privés de leur liberté morale au moment de l'action. — Et n'a-t-on pas vu dans des controverses récentes les mêmes accusés déclarés

(1) Leuret, p. 401.

en état de démence par les uns, et comme tels non coupables, et dans la plénitude de leur raison par d'autres, et par conséquent criminels ?

Je ne veux pas rappeler ici toutes les discussions médico-légales qui ont eu lieu sur les nommés Léger, Feldtmann, Lecouffe, Papavoine, tout récemment Séverac et d'autres encore, je me contenterai de citer quelques faits relatifs à la monomanie homicide de Léger, qui a les plus grands rapports avec les exemples précédens. (1)

Léger, âgé de 29 ans, dès sa jeunesse a toujours paru *sombre et farouche* : recherchait *habituellement la solitude et fuyait la société* des femmes et des jeunes gens de son âge. Le 20 juin 1823, il quitte la maison paternelle emportant avec lui une somme de 80 francs, *gagne un bois*, le parcourt pendant *huit jours* pour y chercher une retraite, et au bout de ce temps *découvre une grotte* au milieu des rochers, de laquelle *il fait sa demeure*. Pendant les quinze premiers jours, il dit *avoir vécu de racines, de pois, d'épis de blé, de groseilles et d'autres fruits*. Ayant pris un lapin, il l'a tué et *mangé cru sur le champ*; mais pressé par la faim, il alla plusieurs fois à un village voisin pour y acheter quelques livres de pain et du fromage de gruyère.

(1) Les mots *soulignés* indiqueront les prédispositions et les caractères de la monomanie homicide chez Léger, et nous éviteront des répétitions inutiles. C'est un extrait de l'acte d'accusation.

Cependant au milieu de la solitude, de violentes passions l'agitaient, il éprouvait en même temps l'horrible besoin de manger de la chair humaine et de s'abreuver de sang. Le 10 août, il aperçut une petite fille, il court à elle, lui passe un mouchoir autour du corps, la charge sur son dos, et s'enfonce à pas précipités dans le bois : fatigué de sa course et s'apercevant que la jeune fille est sans mouvement, il la jette sur l'herbe, puis se livre au viol, mutila les organes génitaux et arrache le cœur de sa victime, âgée de 12 ans et demi, puis emporte le corps et l'enterre dans sa grotte.

Léger fut arrêté trois jours après avoir commis le crime. Aussitôt il déclare son nom, le lieu de son domicile, dit qu'il a quitté par un coup de tête son pays et sa famille. Dans la prison, il raconte comment il a vécu dans le creux des rochers. Des individus semblent le désigner comme l'auteur du crime, il nie d'abord, mais au moment où il fut confronté avec le cadavre, Léger étant pâle et décoloré, un médecin lui dit : malheureux, vous avez mangé le cœur de cette infortunée, avouez la vérité ; il a répondu alors en tremblant : *Oui, je l'ai mangé, mais je ne l'ai pas mangé tout-à-fait. Dès lors il ne cherche plus à rien taire, il reprend tout son sang-froid, et déroule lui-même la série des crimes dont il s'est rendu coupable ; il en révèle jusqu'aux moindres circonstances ; il en produit les*

preuves, il indique à la justice et le théâtre du forfait et la manière dont il a été consommé. Le juge n'a plus besoin d'interroger, c'est le criminel qui parle.

Arrivé à l'audience, *ses traits* présentent l'apparence du calme et de la douceur, *ses regards* sont hébétés, *ses yeux fixes*, sa contenance immobile; il conserve la plus profonde impassibilité; seulement un air de gaieté et de satisfaction règne constamment sur son visage, même pendant la lecture de l'acte d'accusation.

Après une demi-heure de délibération, le jury a résolu affirmativement les questions d'attentat à la pudeur et d'homicide, avec préméditation et guet-apens, et négativement celle relative à la démence. Léger a entendu *son arrêt de mort avec le calme et l'impassibilité* qui ne l'ont pas quitté pendant les débats. Ne s'étant pas pourvu en cassation, il fut exécuté peu de jours après sa condamnation.

Léger, dit Georget, était un aliéné qui devait être renfermé à Bicêtre parmi les fous, et qu'on ne devait pas envoyer à l'échafaud (1). C'est aussi mon opinion.

Avant de commettre un ou plusieurs homicides, sans motifs, ces individus de mœurs honnêtes,

(1) Considérations médico-légales sur la liberté morale. — Paris 1835.

avaient éprouvé dans la santé, le caractère, les habitudes ou les affections, des changemens qui étaient, pour beaucoup d'hommes éclairés, des signes distinctifs de l'aliénation mentale, et qui, pour d'autres, auraient dû être, pour le moins, un sujet de doute; mais aujourd'hui que ces malheureux sont exécutés, il n'est plus possible d'arriver à la vérité; tandis qu'en les condamnant à d'autres peines, on aurait pu, s'il y avait eu lieu, réparer de déplorables erreurs.

Il résulte de tous ces faits, qu'il n'est pas toujours facile, surtout pour les hommes étrangers à l'étude de la folie, de distinguer le criminel de l'aliéné, ou l'homme jouissant de sa liberté morale de celui qui en était privé au moment de l'action, par l'altération partielle de ses facultés intellectuelles ou affectives, ou par le désordre de ses actions, d'où il faut conclure que *l'application de la peine de mort est aussi difficile que dangereuse* (1).

Les partisans de la peine de mort ne sont pas plus indulgens pour les monomaniaques homicides que pour les criminels ordinaires. Il en est qui ont osé écrire qu'il fallait traiter les aliénés homicides

(1) M. Chambeyron, médecin en chef de l'hospice des aliénés de Rennes, vient de prouver dans son excellente dissertation médico-légale sur l'affaire Sévèrac, que les juges ont commis une erreur en condamnant cet officier, qui s'était tué sans motifs sur ses camarades. Sévèrac était aliéné.

comme des animaux possédés de la rage et prévenir par des châtimens exemplaires le renouvellement d'actes atroces. Aujourd'hui il est bien prouvé que la punition d'un homicide commis dans un accès de fureur, est un exemple nul, qui n'empêche point les furieux de commettre des actes répréhensibles.

Le premier effet désastreux de ce système barbare, c'est la mort donnée à un homme qui n'est pas moralement coupable ; le second, c'est la publicité obligée des débats, qui provoque à l'homicide certaines imaginations déjà altérées ou dans lesquelles le récit d'actes atroces fait naître les mêmes idées qui les ont provoqués. C'est ici comme pour le suicide ; ainsi il est prouvé par de nombreux faits de ce genre qui se sont accomplis depuis une quinzaine d'années, que la publicité des actes homicides et le châtiment terrible infligé à leurs auteurs, n'ont pas arrêté d'autres monomanes dans leurs projets insensés, et que l'exemple a été non-seulement inutile, mais même dangereux, en produisant un effet entièrement opposé à celui qu'on en attendait.

M. Régnault, après avoir nié l'existence de la monomanie homicide, nie surtout sa propagation par imitation. A propos d'une femme de Clairac, poursuivie par l'idée d'égorger son enfant, il conseille de dire à cette femme qu'elle est dominée

par le crime et non par la maladie; et vous la verrez renonçant au titre d'infortunée, de peur de mériter celui de criminelle, triompher des penchans qui allaient triompher d'elle; montrez-lui le mépris et même l'échafaud qui l'attendent, et vous aurez promptement exorcisé le démon qui l'obsède (1). M. Régnauld pourrait en dire autant des aliénés en général, qui ont le tort affreux de persister dans leurs idées. En vérité il faut n'avoir jamais voulu observer cette affection, pour tenir un semblable langage. Je donne en ce moment des soins à une jeune femme nouvellement accouchée, qui a de *mauvaises idées* contre son enfant. Ces idées lui sont venues en entendant rappeler les diverses circonstances de la maladie de Joséphine sa voisine. (Observation de monomanie homicide, page 255.) Ma malade est tellement honteuse d'éprouver un semblable penchant, qu'elle n'a fait part de sa position qu'à moi et à son mari qui passe aux yeux du public pour recevoir mes soins.

L'exemple du châtimeut et la publicité des débats étant plus nuisibles qu'utiles, nous voudrions qu'il fut possible à la chambre des mises en accusation d'envoyer directement, dans un établissement d'aliénés homicides, les accusés qui au-

(1) Des théories physiologiques sur la monomanie-homicide, p. 55. Paris.

raient été reconnus en état de démence au moment de l'action. Dans ce cas, la déposition des témoins, et un rapport fait par des médecins familiarisés, avec l'étude de l'aliénation mentale, devraient suffire pour faire prononcer sur le sort de ces malheureux, accusés d'homicide, et atteints de folie. Je sais que la chambre des mises en accusation n'a pas pour mission d'apprécier les motifs d'excuse allégués par l'accusé, mais seulement de décider s'il y a ou non un corps de délit et un coupable, et de renvoyer pardevant le jury qui est chargé d'apprécier l'état moral de l'accusé ; qu'elle ne doit que suspendre les procédures dirigées contre les aliénés, en attendant leur guérison. Mais lorsque l'aliénation était manifeste au moment de l'action, pourquoi ne pas imiter la conduite de la cour royale de Rioms dans l'affaire Mounin. — 27 mai 1820 (1). L'arrêt de cette cour, longuement motivé, se termine ainsi :

Considérant qu'il est constant que dans la journée du 15 février présente année, en la commune de Charroux, Jacques Mounin aurait attaqué et maltraité indistinctement tous ceux qu'il rencontrait, et qu'il aurait successivement homicidé trois individus, sans être mu par aucune

(1) Gazette des tribunaux, 24 juin 1826.

des passions qui caractérisent le crime, mais par une fatale frénésie qui le portait à verser le sang de qui que ce fut ;

Considérant que de tels homicides, de tels actes de violence irréfléchie donnent évidemment à connaître dans leur auteur un désordre complet des facultés mentales, une absence de volonté morale pour choisir entre le bien et le mal, surtout en rattachant à l'horrible catastrophe dont il s'agit, d'autres faits antérieurs de folie et d'aveugle fureur manifestés par Mounin, atteint depuis longtemps *d'épilepsie* ;

Considérant dès-lors que les données sont suffisantes pour croire dès à présent à l'état de démence mise en question ;

Par ces motifs, la cour déclare n'y avoir pas lieu à poursuivre criminellement contre Jacques Mounin, sur les causes déduites de sa mise en prévention, renvoie toutes les pièces dont se compose l'instruction judiciairement faite à l'autorité civile compétente, pour être légalement procédé à l'interdiction du nommé Mounin, et pour prendre toutes les mesures d'ordre public applicables à un état de démence dûment reconnu.

Ce n'est que lorsque la chambre des mises en accusation ne serait pas suffisamment éclairée sur l'état mental de l'accusé, qu'on devrait faire subir

à celui-ci un jugement solennel. Dans ces cas épineux, l'humanité a souvent à gémir du jugement des hommes et du silence de la loi : ou le malheureux est condamné comme un criminel ordinaire, ou bien il rentre dans le sein de la société comme un homme nullement dangereux. Pour éviter ces deux écueils, il serait donc temps qu'une nouvelle loi prescrivit la séquestration des aliénés-homicides déclarés non coupables. (1)

Je ne connais pas d'infirmité plus grave que l'épilepsie, et de gens plus à plaindre que ceux qui sont atteints de cet horrible mal ; car si dans quelques cas les malades reprennent leur état habituel après l'accès, cela n'a pas lieu le plus souvent. Le plus grand nombre conservent un air de stupeur et d'hébétation ; de plus, ils sont très-susceptibles, s'irritent facilement, sont sujets à perdre la mémoire. Si ce caractère se prononce davantage, ils s'acheminent rapidement vers la démence ; quelques-uns présentent habituellement de l'incohérence dans leurs propos, avec agitation par accès (*manie*) ; d'autres roulent leurs pensées dans un cercle d'idées dont le principe sera faux, sans en sortir jamais (*monomanie*) (2).

(1) M. Boyard, député, proposa à l'occasion de la discussion de la loi sur les aliénés un amendement qui répondait parfaitement au vœu que j'avais émis quelque temps auparavant dans mon examen d'un procès criminel. Par cet amendement, le ministère public devait provoquer dans les 24 heures un ordre de placement des accusés acquittés pour cause de démence. — Séance du 7 avril 1837.

(2) De l'épilepsie considérée dans ses rapports avec l'aliénation mentale, par MM. Bouchet et Casauvieilh. — Page 6.

D'après cet état fidèle du moral des épileptiques, comment se fait-il que les juriconsultes qui conviennent que l'épilepsie a les caractères ou les apparences de la folie dans les attaques un peu fortes, conseillent de poursuivre, juger et condamner aux peines qu'il aurait encourues, l'individu qui dans son bon sens aurait commis un crime ou un délit et chez lequel il se serait manifesté avant et après des attaques d'épilepsie? N'est-il pas assez malheureux, sans avoir à subir les arrêts sévères de la justice, celui qui se trouve placé sous l'influence permanente d'une lésion qui le prive habituellement de sa raison, et qui l'expose aux plus affreuses mutilations, à périr dans l'eau ou dans le feu? Cette maladie est, à mon avis, le châtimeut le plus grave qui puisse être infligé à l'homme; il n'est donc pas nécessaire d'en ajouter un second. Ainsi on devrait adopter dans tous les cas d'épilepsie l'arrêt que nous venons de citer et celui de la cour de cassation, qui déclara que le prévenu traduit devant le 7^e conseil de guerre, était, dans le moment de l'homicide par lui commis, atteint d'une maladie qui lui avait occasioné des accès de rage et de fureur qui n'étaient pas naturels. — Que cette déclaration qui constatait le défaut de culpabilité entraînait nécessairement l'acquittement du prévenu, *sauf les mesures relatives à l'état de fureur.*

Les conservateurs nous diront : *si la peine de mort était abolie, que ferait-on de ces hommes si dangereux, qu'ils sont prêts à recommencer leurs forfaits?*

En Angleterre, les fous criminels sont renfermés dans un hospice. M. Ferrus nous rappelle dans son ouvrage sur les maisons d'aliénés, qu'il existe à Béthlam un pavillon à part contenant soixante lits, et destinés aux aliénés-condamnés, c'est-à-dire aux individus qui, reconnus coupables matériellement d'un crime capital, sont néanmoins absous comme l'ayant commis dans un état de démence; ils sont, en vertu de l'article 40 de l'acte du parlement, publié sous le règne de Georges III, remis à l'administration pour passer leurs jours en état de détention. *Ouvrage cité, page 70.*

Williams Marshall, sobre et laborieux, bon mari, excellent père, fut accusé d'avoir, le 16 juin, tué volontairement, en les plongeant dans l'eau, ses deux petits enfans, dont l'un était encore à la mamelle. Aux assises, Marshall qui n'avait fait que pleurer depuis son arrestation, n'a pas dit un mot pour sa défense; il n'a pas même répondu au président. Déclaré *non coupable* par le jury, pour cause d'aliénation mentale, Marshall a été acquitté, mais laissé à la disposition de la reine qui devint sa tutrice, comme elle l'est de tous les citoyens privés de raison (1).

(1) Le Journal le Droit, 14 septembre 1837.

Nous faisons des vœux pour que la France possède bientôt un établissement semblable à celui de Béthlam. On obtiendrait par-là deux buts : d'abord on enverrait moins souvent à l'échafaud des malheureux qui ont commis un acte dont ils ne pouvaient pas être moralement responsables, et l'honneur des familles ne serait pas flétri; ensuite la société aurait ses garanties, en ne recevant plus dans son sein les êtres dégradés qui, par dissimulation ou par l'éloquence de leurs trop généreux défenseurs, seraient déclarés non coupables, malgré l'aveu de leur crime.

Un monomaniaque homicide étant guéri, et ayant donné pendant un certain temps des preuves non équivoques d'un entier retour à son état habituel de raison, doit-on le rendre au commerce de la société ou bien doit-on lui faire subir une détention perpétuelle?

En Angleterre, l'aliéné homicide qui recouvre la raison peut devenir libre par un acte de la clémence royale. En France, la loi n'a pas encore statué sur ce point. De plus les auteurs qui ont discuté cette question importante ne se sont pas prononcé d'une manière positive. Georget, qui portait un si vif intérêt aux aliénés, aurait désiré volontiers que le traitement fut le même pour les aliénés qui avaient commis un homicide que pour

ceux qui pouvaient inspirer de semblables oraintes, parce que la société n'a pas plus de sécurité avec un fou dont le penchant homicide connu à temps n'a pu avoir aucun résultat, qu'à l'égard de celui qui a commis un malheur. Le premier jouit de sa liberté aussitôt que sa guérison est constatée, pourquoi le second serait-il retenu, puisque tous deux sont également sujets aux rechûtes ?

Ma conviction me porterait à demander pour les monomanes qui auraient commis des délits contre les personnes ou les propriétés, une séquestration temporaire d'une durée égale à celle que la loi prononce contre ceux qui jouissent de leurs facultés mentales, et une séquestration perpétuelle pour les aliénés qui auraient commis un homicide : car tout le monde sait que la folie est une maladie essentiellement intermittente, qui se reproduit par accès ; que ces accès, dont la durée et l'intensité ne peuvent pas être toujours prévues, reparaissent à des intervalles irréguliers, à des époques différentes ; qu'ils ont quelquefois lieu plusieurs fois par an, quelquefois tous les ans, et dans d'autres cas, après plusieurs années de calme ; que dans la plupart des cas la période d'incubation est inappréciable pour ceux qui sont étrangers à l'étude de l'aliénation, ce qui exposerait la société à de nouveaux malheurs de la part de ces insensés. Mais un motif plus puissant encore, en

quelque sorte, que le précédent, me donne la conviction que la séquestration perpétuelle est indispensable, c'est dans les cas où des hommes criminels, sous prétexte de monomanie, auraient échappé au glaive de la loi. S'ils partagent la retraite de malheureux malades, il ne faut pas du moins qu'ils aient l'espoir d'en sortir.

Il n'entre pas dans mes intentions de chercher quel serait pour les criminels homicides le meilleur système pénitentiaire. D'ailleurs il ne s'agit pas ici de condamnés dont la durée de la peine est limitée et pour lesquels on se demande s'il conviendrait de les laisser vivre et travailler en commun, avec la réclusion cellulaire pendant la nuit, ou bien s'il faudrait les plonger dans une solitude complète en les privant de toute communication. Cependant je ne puis m'empêcher de blâmer les moyens actuellement employés, lorsque je pense au nombre considérable de crimes commis par les forçats évadés des bagnes : et comment ne s'évaderaient-ils pas, lorsqu'on les met journellement en relation avec les gens du dehors ; qu'ils peuvent, en se privant d'une partie de leur nourriture, se procurer de l'argent, puis des vêtemens qui servent à leur déguisement ? Lorsqu'on sait surtout qu'ils fabriquent eux-mêmes ce qu'on appelle *l'étui du forçat*, composé d'instrumens qui leur serviront plus tard à consommer de nouveaux crimes. Il serait donc temps d'adopter un autre système pénitentiaire.

Ne pourrait-on pas employer pour les criminels homicides ce que j'appellerai *l'immobilité*, c'est-à-dire, n'accorder à ces grands coupables contenus par des liens et nourris de pain et d'eau, que les mouvemens indispensables à la vie (1). Réunis dans un lieu sûr et d'une surveillance facile, je voudrais les voir arriver à la vieillesse dans cet état de repos forcé, placés sur un banc expiatoire, privés de toutes espèces de rapports avec les autres hommes, et privés surtout de travail, car le travail est une occupation trop noble pour des cœurs si corrompus. On taxera peut-être sévèrement cette manière de disposer de l'homme; mais tout en conservant la vie à ces misérables, ne faut-il pas leur ôter jusqu'à l'espoir de s'évader?

Parvenus à cet âge où l'homme renonce aux aventures hardies et périlleuses, trahis d'ailleurs par leurs forces, les homicides repentans qui auraient donné des preuves constantes d'une soumission absolue et d'une résignation exemplaire, seraient dégagés de leurs liens et placés dans un pénitencier où ils pourraient se livrer en commun pendant le jour à un travail facile, à la lecture et à la prière, puis renfermés pendant la nuit dans des cellules particulières; cette solitude étant favorable

(1) On emploie quelquefois ce moyen pour les forçats qui ont tenté inutilement de s'évader. — *Arrest. Bagnes, prisons, criminels.*

à la réflexion et à la méditation, ce système permettrait aux malheureux qui éprouveraient les heureux effets du repentir de terminer convenablement leur carrière.

Qu'un Lacénaire, couvert de chaînes, condamné à une longue immobilité, voie s'écouler sans possibilité d'évasion des jours sans fin, n'expiert-il pas mille fois plus douloureusement ses forfaits, qu'en portant sa tête sur l'échafaud dont l'effet, après tout, pour un homme de cette espèce, n'est qu'une douleur instantanée, et la privation indéfinie de tout espoir? C'est pour ce dernier motif surtout que le criminel redoute ce moment fatal, quoiqu'il fut plus heureux descendu dans la tombe qu'attaché par une double chaîne au banc expiatoire où chaque jour serait pour ce misérable un nouveau supplice. Qu'on adopte donc de nouveaux moyens coercitifs, la société n'aura plus de craintes et le sang de l'homme ne sera plus répandu.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LE

Traitement de l'aliénation mentale du suicide.

Nous avons déjà eu l'occasion d'observer un fait bien déplorable, c'est que dans les campagnes les aliénés ne reçoivent généralement de soins qu'autant qu'ils deviennent dangereux, non pas à eux-mêmes, mais pour ceux qui les approchent. C'est ce qui nous explique l'abandon à leur propre sort des hommes affectés de mélancolie suicide. En proie à des maux réels ou imaginaires, ce n'est pas en général contre leur existence que ces malades se déchainent, mais bien contre les souffrances qu'ils endurent; ainsi beaucoup d'entr'eux sont comme Anthistène, ils ne demandent pas à être délivrés de la vie, mais de la douleur. Malheureusement peu reçoivent les soins assidus et éclairés du médecin; peu même sont l'objet d'une tendre sollicitude de la part de leurs parens; presque tous sont livrés à leurs propres idées, heureux encore s'ils ne sont pas quelquefois favorisés dans leurs projets!

L'art offre cependant de grandes ressources, surtout pour les hommes dont les idées peu étendues et les positions moins compliquées que dans les

villes, sont plus accessibles aux moyens usités en pareil cas. Parmi ces moyens je ne rappellerai ici que ceux qui peuvent avoir cette influence salutaire qui me fait désirer leur emploi!

Dans les observations précédentes on a pu remarquer qu'un grand nombre d'individus avaient présenté des douleurs et des chaleurs à la tête, de la rougeur à la face, des étourdissemens, des éblouissemens, quelquefois de l'insomnie; que leurs yeux brillans étaient, comme les muscles de la face, agités de mouvemens convulsifs; de plus, nous avons vu, en parlant des tempéramens, que la constitution musculaire et sanguine prédominait chez les laboureurs. Cette remarque et cet état de congestion, d'irritation cérébrale que l'on observe, indiquent suffisamment l'usage des évacuations sanguines. Ce traitement convient surtout aux hommes forts et robustes des campagnes, habitués dans leurs maladies à l'emploi de moyens très-actifs.

La saignée est souvent réclamée par des hommes qui, sans être atteints de monomanie suicide, éprouvent cependant un trouble, un vague dans leurs idées, un changement notable dans leurs habitudes et leurs affections: cette opération produit alors un effet d'autant plus salutaire, que les malades mettent toute leur confiance dans ce moyen. Mais les individus affectés de la douleur de la vie, comme les aliénés en général, n'ont

jamais recours de leur propre mouvement à aucun traitement, et les parents, par insouciance ou par avarice, ne font ordinairement aucun effort pour procurer quelque soulagement à ces malheureux. La saignée générale aurait l'avantage d'agir sur le cerveau et sur les autres organes dont les souffrances sont quelquefois plus vives encore que celles de l'encéphale.

Parmi ces organes, l'estomac est celui qui, à en juger par nos observations nécroscopiques, mérite un sérieux examen. On a vu ce viscère offrir des altérations variées, congestion, irritation, inflammation chronique, ramollissement. Toutes ces complications de l'aliénation exigent une attention particulière, d'autant plus que les mélancoliques dont la sensibilité est pervertie, perçoivent peu ou mal leurs sensations : le plus souvent ils se trompent ou trompent volontairement.

Les saignées locales après le dégorgement général de tous les vaisseaux produisent d'heureux effets sur les parties douloureuses.

Les vomitifs et les purgatifs si préconisés, seront proscrits dans tous les cas où les organes digestifs offriront des souffrances du genre de celles qui sont indiquées plus haut. Je sais que des médecins recommandables emploient souvent ces moyens violens dont les malades recueillent plus

tard les tristes fruits ; car d'après leurs recherches et comme je l'ai constaté moi-même fort souvent à la Salpêtrière, un grand nombre d'aliénés succombent à des altérations graves des organes digestifs. Il est vrai que quelques personnes peuvent impunément faire un abus des purgatifs les plus énergiques, tandis qu'ils sont nuisibles chez beaucoup d'autres. C'est donc que lorsque ces organes seront sains, surchargés de mucosités ou tourmentés de douleurs nerveuses, qu'on aura recours aux vomitifs ou aux purgatifs ; mais ces cas sont plus rares chez les aliénés, que ne le croient généralement les médecins qui ont fait peu d'ouvertures de cadavres.

Avec l'emploi des moyens indiqués, lorsque surtout les viscères abdominaux seront souffrants, la méthode modifiée d'Awenbrugger pourra être mise avantageusement en usage. Elle réussira principalement chez les hommes qui se sont, comme la plupart de nos suicides, livrés avec immodération à la boisson des liqueurs fortes. Ainsi contenir le malade qui est dangereux à lui-même, lui donner pour toute boisson de l'eau froide en grande quantité, lui appliquer un large vésicatoire, un profond cautère ou lui faire des frictions répétées avec de l'huile de croton-tiglium à l'épigastre, à la nuque ou sur d'autres points plus douloureux, tous ces moyens sont très-convenables. Des bains

généraux et une nourriture modifiée suivant la constitution de l'individu seconderont cette médication.

Les boissons dont les habitans des campagnes font usage, méritent une attention particulière. Ils usent ordinairement de boissons âpres ou acerbes, passant facilement à l'aigre, à la fermentation acéteuse. Elles agissent alors plus ou moins promptement sur les organes digestifs qu'elles finissent par irriter, enflammer ou ramollir. Quoiqu'on sache que ces liqueurs ont acquis des propriétés nuisibles, ne croyez pas qu'on en cesse l'usage. D'un côté il ne faut rien perdre; de l'autre on a pour l'eau une horreur invincible (1). Qu'en résulte-t-il? Les affections gastro-intestinales, très-communes et continuellement aggravées par ces boissons malfaisantes, produisent des souffrances que l'on néglige ou que l'on cherche à calmer par l'usage plus funeste encore des spiritueux; bientôt le cerveau participe aux souffrances des organes digestifs; ces individus perdent le goût du travail; leurs habitudes et leurs affections s'affaiblissent, se pervertissent; les alimens qu'ils prennent ne sont plus assaisonnés par l'appétit. Ces diverses altérations de l'appétit, du travail, de leurs habitudes

(1) Je connais des vieillards des deux sexes qui se vantent de n'avoir jamais bu un verre d'eau pure.

et de leurs affections, amènent bientôt chez eux le dégoût de la vie, qui acquiert chaque jour une nouvelle force, entretenu qu'il est par les causes qui l'ont produit.

Après l'emploi de tous ces moyens thérapeutiques, faut-il conseiller comme les auteurs qui ont écrit pour les habitants des villes, l'exercice du corps, les travaux manuels, la chasse, le travail des champs? Ces moyens, conduits avec intelligence, sont souvent couronnés de succès chez les citadins, parce que la fatigue qu'ils en retirent fait une dérivation utile sur les autres organes aux dépens de l'organe souffrant, calme le système nerveux et provoque un repos bienfaisant. Dans les campagnes, au contraire, nous avons vu beaucoup d'hommes travailler encore la veille de leur suicide, et même d'autres quitter leurs travaux manuels pour aller se donner la mort. Pourquoi cette différence dans les résultats? C'est parce que dans les campagnes les monomaniaques suicides sont livrés à eux-mêmes, qu'ils ne sont l'objet d'aucune attention ni affection, qu'ils peuvent à volonté abandonner leurs travaux pour aller se détruire; voilà la véritable cause: aussi la plupart de ces malheureux se suicident avant d'être parvenus à ce degré avancé de mélancolie que présentent ceux qui sont ailleurs l'objet d'une surveillance active. Dans le courant de l'année 1832,

la femme A. C... , qui se trouvait à son époque menstruelle , est victime d'une incendie qui l'effraie et la rend aliénée. L'autorité et la famille négligent tous les moyens de lui rendre la raison. Privée souvent d'alimens , tantôt errante , tantôt prisonnière dans sa maison , et attachée même par une corde au pied de son lit , cette infortunée se sert de son lien pour s'étrangler (1).

Relativement au moral , il consiste à ne jamais exercer les aliénés dans le sens de leur délire , à provoquer par des impressions diverses des idées étrangères à celles qui les préoccupent , et des commotions morales propres à réveiller leurs affections ; mais un inconvénient grave qui se reproduit tous les jours dans les campagnes , c'est d'attaquer de front les affections et les penchans des aliénés , de combattre ces malheureux toujours par des paroles menaçantes et souvent par des

(1) Le chapitre sur la strangulation était imprimé , lorsque j'ai été appelé pour le cas suivant : Un homme de 74 ans , d'une forte constitution , la face habituellement colorée , adonné à la boisson , fut trouvé pendu à huit heures du soir , le 24 juillet 1839 ; comme le corps était déjà froid , on le laissa dans la même position jusqu'au moment de mon arrivée , le lendemain sept heures du soir. La portion du petit cordeau qui embrassait le cou , n'avait que 3 cent. de long , tant cette partie était serrée. Le lien était placé immédiatement au-dessus du larynx , sur l'os hyoïde fracturé dans deux endroits. Toutes les parties qui composent la face , le front , les paupières , le nez , les pommettes , le menton et même les oreilles étaient *pâles* ; on voyait seulement la lèvre supérieure un peu colorée , la pointe de la langue placée entre les arcades dentaires , noire et gonflée , ainsi que la lèvre inférieure. Voyez *Etat de la face chez les pendus*, p. 216.

coups. Il faut donc, tout en leur opposant une résistance raisonnée, savoir supporter avec calme et modération, la susceptibilité, l'irritabilité et la mobilité de leur esprit ; car si tant d'individus ont recours au suicide, c'est parce que les personnes qui les approchent, prennent pour un caractère méchant ou bizarre ce qui n'est que l'effet de la maladie. Ainsi la sévérité dont on use envers eux, loin de les calmer, les excite davantage à la mort.

On a considéré la musique comme moyen de traitement. On peut dire qu'il y a cette analogie entre l'aliéné et le criminel, que l'aliéné qui commence à goûter cet art est en voie de guérison, de même que l'homme sensible aux accents de la mélodie, dit M. Appert, ne saurait être perdu sans retour. T. 1, p. 46.

Le seul moyen précieux pour combattre l'aliénation mentale et prévenir le suicide, c'est l'*isolement*. Placés dans un établissement public, objets continuels d'une surveillance active et intelligente, ces malheureux se trouveraient empêchés dans leurs funestes projets. Mais pour exercer une surveillance utile, il faut une certaine habitude des aliénés, afin de n'être point surpris. Un riche cultivateur avait un catarrhe pulmonaire et une gastrite chroniques qu'il entretenait par l'usage immodéré des liqueurs fortes. Atteint de folie, il

n'avait aucun penchant apparent au suicide. Cependant, malgré ma recommandation, sa fille l'ayant laissé seul le temps de passer dans une pièce voisine et d'en revenir, il en profita pour aller se précipiter dans son puits profond d'environ cent mètres.

Déjà la France possédait de nombreux établissemens de fous, et cependant leur insuffisance se faisait cruellement sentir. Heureusement la nouvelle loi, obligeant chaque département à construire ou à traiter avec un asile d'un département voisin, est venue assurer aux aliénés en général et surtout aux indigens, les soins que leur position réclame. Notre ancien confrère, M. Labitte, fonda à Clermont-Oise un magnifique établissement de ce genre dont nous avons déjà plusieurs fois parlé. Les malades continuent à y être l'objet d'une vive sollicitude. Madame Labitte en a heureusement confié le service médical à M. le docteur Woillez, et les fonctions d'administrateur à M. Couroye. Les départemens de l'Oise, de Seine-et Oise et de la Somme envoient leurs aliénés dans ce vaste établissement qui peut recevoir 400 malades.

Après avoir fait connaître les causes prédisposantes et occasionnelles du suicide et les principales ressources que l'art peut y apporter, arrêtons un instant notre attention sur cet acte

considéré *en lui-même*; ce sera un moyen de plus de combattre cette funeste maladie. Ce n'est pas que je veuille examiner ici quels sont les peuples qui ont approuvé, toléré ou défendu le suicide. Je sais que les principes religieux et les lois ont varié à cet égard suivant les temps et les nations, et que toujours et partout les philosophes ont émis des opinions différentes; que pendant que les uns l'approuvaient, « Pythagore à Samos, Platon sur le Cap Sunium, Socrate au lycée, Aristote partout, enseignaient aux ennemis des rois comme à leurs sujets *qu'il n'est pas permis de se tuer* (1). » Je laisse donc à d'autres le soin de démontrer que, sous le rapport social comme sous le rapport religieux, le suicide est un acte répréhensible et intolérable; je ne veux l'examiner ici que sous le rapport spécial de l'individu et de la famille.

On dit qu'il n'existe crime ou délit que lorsqu'il y a dommage pour le prochain, que celui qui se donne la mort ne fait qu'exercer un droit inhérent à sa propre nature. Un homme se pend; son fils à la vue du cadavre de son père encore suspendu, tombe frappé d'épilepsie, et meurt deux ans plus tard de cette affreuse maladie. Dira-t-on qu'il n'y a pas à dommage pour autrui?

(1) Extrait de la lettre sur le suicide par M^r N.-S. Guiffon, Evêque de Maroc.

Se donner la mort, n'est-ce pas porter un préjudice déplorable à ceux qui tiennent aux suicidés par des liens particuliers? L'opprobre attaché au corps de celui qui se détruit ne rejait-il pas plus ou moins sur la famille? L'immoralité de cet acte ne retombe-t-elle pas sur elle? Sans doute, car il ne serait pas indifférent à tout le monde de s'allier à une famille de suicidés.

Si sous le rapport moral il y a préjudice pour les familles, sous le rapport physique ce préjudice est encore plus grand. Nous avons vu combien le suicide était héréditaire. Bien qu'il ne le soit pas dans tous les cas, celui qui se trouve sous l'influence de cette fâcheuse prédisposition ou qui craint pour ses proches, n'est-il pas dans une grande perplexité, dans une affreuse position? Dira-t-on encore qu'il n'y a ni dommage ni préjudice pour autrui, que c'est le droit de la nature?

Sous le rapport matériel, celui qui abrège ses jours porte un véritable dommage à son prochain. De tous nos suicidés, aucun n'était indépendant de tout lien. Les uns ont laissé leurs femmes avec des enfans en bas âge; les autres des orphelins, et d'autres de vieux parens qui comptaient sur leurs secours. Tous avaient été l'objet d'espérances fondées et tous les ont déçues. Sous le rapport matériel encore il y a dommage. Nous avons vu un grand nombre d'individus, débauchés ou abrutis, causés

la ruine de leurs familles, se plaindre de leur situation, de l'état de leurs affaires et se détruire, laissant à d'autres le fardeau qu'ils n'avaient pu supporter eux-mêmes. Par cet acte ils ont aggravé la position de leurs proches en produisant des pertes qui auraient pu être évitées. Dira-t-on encore que disposer de soi, se tuer, est un acte de noblesse et de générosité, de sensibilité et de philosophie? (*Stæhl. De l'influence des passions, page 24*).

Nous admirons les hommes qui sacrifient leur vie par dévouement pour la chose publique. Nous admirons aussi ceux qui travaillent et vivent habituellement dans les entrailles de la terre, et qui n'ont point recours au suicide, quoiqu'ils soient, matériellement parlant, les plus malheureux de la société (1). Mais il faut déplorer amèrement le sort des âmes trop ardentes qui s'immolent à une passion aveugle ou à la vanité d'une célébrité éphémère. Enfin, le suicide est condamnable même chez les êtres dépravés qui ont recours à ce moyen pour échapper à un déshonneur mérité ou à un juste châtement.

Pour avoir des renseignemens positifs sur l'état des suicides dans les bagnes, j'ai écrit aux médecins

(1) Histoire médicale et statistique des ouvriers mineurs par le docteur Volat.

des chiourmes de Rochefort, de Toulon et de Brest. Mes estimables confrères se sont empressés de me donner les renseignements les plus désirables.

M. Maisonneuve dit que le bagne de Rochefort, composé en 1818 de 47 à 1000 forçats, réduit aujourd'hui de moitié parce que Rochefort ne reçoit plus que les condamnés à vie ou à des temps de quinze à vingt ans, et ensuite parce que le choléra fait de grands ravages depuis trois ans, n'a présenté depuis trente ans qu'un seul cas de suicide; et encore fut-il la conséquence d'une tentative d'assassinat. — 20 mars 1838.

« M. Angelin m'écrit que le bagne de Toulon, composé en 1818 de 3922 individus, était réduit au 31 décembre 1834 à 3032, parce que ce bagne ne reçoit plus que les condamnés dont la peine excède dix années : qu'il a voulu connaître si, pendant les années antérieurs à 1818 comme postérieurement le bagne avait offert quelques cas de suicide, il a à cet effet consulté les plus anciens employés de l'administration; tous lui ont répondu qu'il n'était pas à leur souvenir qu'aucun forçat se fut volontairement donné la mort. — 28 mars 1838.

« Si le suicide n'est pas connu au bagne, ajoute notre confrère, il n'en est pas de même des rixes qui y sont assez fréquentes et qui sont quelquefois suivies de coups de couteau. L'ivresse en est

presque toujours la cause ; mais ce qui les rend beaucoup plus cruelles , c'est la jalousie que la pélérestie engendre parmi les forçats. Quiconque ne connaît pas l'espèce qui peuple les bagnes, doit être surpris de ce que ces hommes ne cherchent pas, par le suicide, à se débarrasser de leur existence qui nous paraît si malheureuse à nous ; mais ceux qui les voient quelque temps de près, ne tardent pas à reconnaître qu'aucun des chagrins qui portent à se donner la mort, ne les atteint. Le forçat avec son esclavage, ses privations, ses souffrances et tous les maux accumulés dans le lieu de douleur où il vit, a moins de peines morales que l'homme libre ; aussitôt qu'il mange sa soupe quotidienne de fèves ou qu'il rame dans une embarcation, le galérien se livre presque toujours à des propos d'une gaieté dégoûtante qui ne décelle aucune peine d'esprit, aucun abattement de l'âme : de pareils hommes ne sont pas faits pour le suicide ! »

Les renseignemens obtenus du bagne de Brest donnent un résultat un peu différent des précédens. On a observé dans ces chiourmes quelques cas de suicide. L'état statistique que me communique mon confrère M. Julien, est trop précis pour ne pas le reproduire ici.

*ETAT statistique présentant la mortalité de la
chiourme de Brest, année par année, de 1818
à 1854 inclusivement.*

ANNÉES.	TAUX MOYEN		NOMBRE DE DÉCÈS PAR ANNÉE				TOTAL des décès par année.	
	de la population par jour.	de malades à l'hôpital par jour.	par suite de maladie	sur les travaux.	noyés.	étranglés.		suicides.
1818	3354	140	111	"	"	"	"	111
1819	3052	125	124	1	2	"	"	127
1820	3491	129	124	"	1	"	"	125
1821	3385	80	107	1	"	1	"	109
1822	3190	114	110	3	"	1	1	124
1823	2896	140	110	"	1	2	"	113
1824	2813	123	113	1	1	"	"	115
1825	2691	101	140	"	"	"	1	141
1826	2634	88	109	1	1	2	"	113
1827	2612	91	95	"	"	4	5	102
1828	2631	94	78	"	"	1	1	78
1829	2518	86	127	5	1	2	3	138
1830	2908	84	125	"	1	3	"	130
1831	2809	84	58	"	"	"	1	59
1832	2894	110	92	"	"	2	1	93 dont 52 cholériques
1833	2646	108	97	"	"	1	"	98
1834	2604	103	81	1	1	"	2	85 dont 25 cholériques
				45	9	10	13	

Les philosophes disaient naguère que les scélérats ne se tuent pas, parce qu'il n'existe jamais

poureux l'espèce de calme méditatif, d'abandon à la réflexion qu'il faut pour contempler toute la vérité, et prendre d'après elle une résolution irrévocable. Des philanthropes, au contraire, sollicitant l'abolition de la peine de mort, soutiennent que les innombrables suicides, les attentats commis journellement dans les bagnes, dans l'unique but d'obtenir la mort, sont une preuve que la peine de mort n'est pas toujours pour le criminel le plus effrayant des supplices, et que la vie est pour beaucoup d'hommes plus difficile à supporter que l'échafaud.

Relativement à la fréquence du suicide, la statistique ne confirme pas cette première assertion, et l'observation faite sur les lieux dément la seconde. Ce n'est pas ordinairement pour obtenir la mort que les forçats commettent des attentats, c'est par vengeance; c'est le plus souvent parce qu'ils ont été supplantés dans leur infâme passion de pédérastie. Mais en supposant que sur 19 exécutions qui ont eu lieu au bague de Brest dans l'espace de 17 ans, 9 aient été la conséquence du désir de mourir, et en réunissant ce nombre à celui de 13, total des suicidés, nous trouvons 1,3 pour 3,000 individus; ce qui est fort peu, si l'on songe que sur un pareil nombre, 1,300 environ, dans une population ordinaire, sont à l'abri du suicide à cause de leur âge. Avouons que ce penchant est rare aux bagnes, ce qui

d'ailleurs ne me surprend pas. Je dirai même que plusieurs motifs détournent les forçats de la mort volontaire. D'abord ils se trouvent, comme on vient de le voir, en dehors des causes morales qui produisent l'aliénation mentale; ensuite ceux qui ont des idées de suicide sont empêchés généralement dans leurs projets par la surveillance active dont ils sont l'objet, par la difficulté de se procurer les instrumens propres à se donner la mort, et enfin parce que les travaux forcés auxquels ils sont obligés, empêchent la réflexion de naître et effacent même les habitudes déjà prises.

Ce que je lis aujourd'hui dans l'ouvrage si intéressant de M. Appert, me confirme dans l'opinion que j'avais déjà conçue, que les suicides n'ont lieu aux bagnes que chez quelques forçats devenus mélancoliques, ayant des dispositions héréditaires ou toutes particulières à cette maladie.

Petit, condamné aux travaux forcés à perpétuité, évadé plusieurs fois du bagne de Toulon et transféré à celui de Brest, perdit tout espoir de se sauver. Décidé à s'affranchir des maux qui ne devaient pas autrement finir, il porta un coup de ciseau à son adjudant; condamné à mort, il dit au greffier : *Je suis un scélérat, je mérite la mort. J'ai vu exécuter à Toulon mon compagnon de chaîne, accusé d'assassinat. C'est moi qui étais coupable;*

c'est lui qui a été exécuté. — Je ne me repens pas, mais j'étais fatigué de la vie; je voulais mourir (1).

Rognon, condamné par un conseil de guerre à cinq ans de fers pour propos séditieux, ne réussit que longtemps après sa libération à être employé par un boulanger chez lequel il se conduit fort bien, mais qui le renvoie quand il sait qu'il est un ancien forçat. Privé de travail, Rognon commet un délit qui le fait condamner à deux ans de prison; dégoûté de l'existence, il essaie plusieurs fois d'attenter à ses jours: enfin, il s'accuse d'avoir eu l'intention d'assassiner le roi et déclare qu'à sa sortie, il compte mettre son projet à exécution. Cet aveu et ces menaces ne l'ayant pas conduit à l'échafaud, comme il l'espérait, il frappe son gardien. Condamné seulement aux travaux forcés à perpétuité, il désire qu'on le débarrasse d'une existence qu'on lui avait rendue à charge. *Je ne veux tuer personne, disait-il, et cependant je crains de n'être pas maître de moi; allons Rognon, dans huit jours tu l'appelleras rogné. Le lendemain il frappe d'un coup de ciseau un garde de chiourmes. Va-t-en, lui dit-il, tu en as assez, et j'espère que cette fois, ils ne me refuseront pas ce que je leur demande depuis si longtemps. Quatre jours après Rognon avait vécu (2).*

(1) Tome 3, page 77. Bagnes. prisons, criminels.
(2) Tome 3, page 359.

D'un autre côté, si l'on consulte les *comptes généraux* de 1827 à 1852, on trouve sur 589 condamnés à mort, que tous se sont pourvus en cassation : que 11 se sont suicidés; que les suicides n'ont eu lieu que parmi les 315 qui devaient être exécutés ; tandis que sur les 264 dont la peine a été commuée, aucun ne s'est donné la mort; d'où je conclus que l'existence est chère à tous les hommes, aux malheureux, aux forçats, et même aux misérables qui sont condamnés à la perdre dans quelques instans, et qui, privés de tout espoir, n'ont recours au suicide que pour éviter les angoisses de l'échafaud. Ce qui prouve encore une fois l'exaltation mentale et même le délire de celui qui se détruit, quelque soit son motif.

Le suicide est-il un acte criminel qui puisse être puni par les lois? le législateur a-t-il des moyens de le prévenir? Convaincu d'un côté, qu'il est inutile d'agir sur le cadavre d'un homme que l'horreur de la mort, la religion et les liens de famille n'ont pu contenir, et de l'autre, que beaucoup d'individus se suicident, parce que leurs parens les ont délaissés ou excités même, ainsi qu'on l'a vu dans quelques observations déjà citées et comme on le verra dans la suivante, je voudrais qu'on fit, à chaque mort violente, une enquête dans les formes ordinaires, non-seulement pour constater si la mort est accidentelle, volontaire ou

la suite d'un homicide , mais encore pour savoir si celui qui s'est détruit, a reçu les soins que réclamait sa position , et qu'on infligeât des peines pécuniaires et corporelles à ceux qui, chargés de ce devoir par la nature et les lois , ne l'auraient pas rempli convenablement.

Le 18 octobre 1836, une femme se pend. Depuis longtemps elle était mélancolique et déraisonnait par momens, au dire de ses voisins. Son mari, braconnier, la frappait pour la corriger. Cette malheureuse, la veille de sa mort, va faire ses adieux à ses enfans et petits-enfans, leur disant *qu'elle ne verra pas la journée du lendemain, qu'elle ne boira pas de vin nouveau.* Le soir elle tient les mêmes discours à son mari qui lui dit brutalement : *Si tu avais envie de te tuer, tu le ferais et tu ne le dirais pas ; mais tu ne me rendras pas ce service.* Le lendemain à 9 heures du matin cette femme va balayer l'aire de sa grange. Quelques minutes plus tard, le mari s'y transporte ; il la trouve pendue. Il appelle les voisins qui veulent couper la corde, il s'y oppose et court chez le maire qui demeure à une demi-lieue, le prier de venir constater la mort.

Je ne rappellerai pas ici tous les moyens pré-servatifs de l'aliénation mentale, du suicide et des crimes en général ; d'ailleurs, en nous occupant des causes de ces divers penchans, nous

avons vu que les principales consistaient dans le relâchement des croyances religieuses, dans l'ambition, la cupidité ou l'apathie et l'insouciance qui conduisent aux mêmes maux; dans le libertinage, l'adultère, le concubinage, la jalousie; l'amour contrarié, la débauche, les chagrins et les dissensions domestiques, les discussions d'intérêt, la haine, la vengeance, les revers de fortune; dans le mauvais usage que quelques hommes font de leur instruction imparfaite, dans le dégoût que beaucoup d'autres éprouvent pour leurs professions qu'ils considèrent comme trop pénibles, humiliantes ou pas assez lucratives; enfin pour la folie et le suicide spécialement; dans leur impatience à supporter des maladies qu'ils interprètent mal et dont ils ne veulent pas attendre l'issue; dans l'ennui, la monotonie de la vie, provoquée par la cessation trop brusque d'anciennes occupations, et aussi par l'isolement et l'abandon dans lequel ils vivent, principalement pendant leur état de veuvage: et pour les femmes en particulier, dans les brutalités qu'elles endurent, et surtout dans la modification de leur organisation qui leur donne le caractère, les habitudes, les mœurs, les désirs, les besoins et les propensions de l'homme.

Avoir fait connaître ces causes, c'est avoir indiqué les moyens de prévenir ces funestes penchans.

Relativement à leur transmission , on peut dire que la folie et le suicide sont éminemment héréditaires. Rien , en effet , n'est plus commun que de rencontrer des aliénations de tout genre dans les mêmes familles , comme dans d'autres , certaines tendances au crime. Quoique ces faits soient bien constatés et à la connaissance de tout le monde , les habitans des campagnes , toujours indifférens sur tout ce qui ne touche pas leurs intérêts matériels , contractent des alliances sans raison ni conscience et surtout sans moralité. Un manouvrier épileptique , paresseux et ivrogne , demande en mariage une fille qui accepte aussitôt , malgré les remontrances de sa vieille mère qui était veuve et qui lui dit : Ton prétendu n'a que des vices : — Il se corrigera. — Il tombe du haut-mal. — Je le ramasserai. On trouve une femme pendue. Le mari est accusé d'avoir commis ce crime. Il est arrêté , mais les charges n'étant pas suffisantes , on suspend les poursuites. Rentré dans ses foyers , il se marie aussitôt. Une fille vit en concubinage avec un homme qui se pend. Dans le même village une femme suit cet exemple. Les deux survivans se sont mariés peu de temps après ces deux événemens.

Je pourrais citer un grand nombre de familles ayant eu des suicides , mais je me bornerai au suivant qui est un des plus malheureux que l'on

puisse rencontrer. D... , fils et neveu de parens suicides , prend une femme qui est fille et nièce de parens également suicides. Cet homme se pend. La veuve épouse un second mari dont la mère , la tante et le cousin germain se sont tués volontairement. 1^{er} tableau , p. 11.

Comment prévenir ces penchans dans l'homme doué d'une instruction supérieure? Deux moyens, à mon avis , pourraient en affaiblir considérablement la source.

La pensée qui créa les bourses fut noble et généreuse; mais ici comme ailleurs, l'administration tend sans cesse à s'écarter du but louable de l'institution , en plaçant l'abus à côté du droit. On accorde gratuitement, dans les collèges, une instruction supérieure à une foule d'enfans sans mérite, et dont les parens, n'ayant rendu aucun service à leur pays, n'avaient aucun droit à une semblable faveur.

Il en est de même dans les écoles secondaires ecclésiastiques : beaucoup d'élèves y reçoivent gratuitement une instruction classique pour devenir à leur insu ministres des autels. Les parens , dans l'espoir de s'assurer le pain dans leur vieillesse, se privent volontiers de leurs enfans ; mais avant d'entrer dans les ordres, beaucoup de ces néophytes indociles, abandonnent la carrière du sacerdoce.

Ces deux sources amènent dans les villes, une prodigieuse affluence de jeunes gens instruits, qui ne savent que devenir, parce qu'ils dédaignent les travaux manuels qui ont fait vivre leurs parens, et parce que ceux qui ont pourvu à leur éducation les ont abandonnés. Si donc vous voulez prévenir les trois penchans que nous combattons, n'accordez des bourses qu'aux enfans dont les droits seront légitimes, et qui se seront distingués préalablement dans un concours public : n'accordez ensuite de grades dans les universités (1), de fonctions salariées dans les administrations publiques (2), de charges lucratives, quoique transmissibles (3), qu'à ceux qui auront obtenu un certificat de capacité littéraire, comme le titre de bachelier-ès-lettres, par exemple. Mettez enfin tous les emplois en rapport avec l'état actuel de la population, et ses besoins. Par l'usage de ces moyens, vous écarterez de ces diverses carrières de nombreux aspirans trop souvent protégés par un népotisme mal éclairé; vous procurerez une existence assurée aux jeunes gens qui auront, par une instruction solide, profité de la faveur du gouvernement ou des sacrifices de leurs parens; et vous verrez

(1) Professeurs, pharmaciens, officiers de santé, etc.

(2) Employés civils ayant 4,500 fr. et plus de traitement.

(3) Avoués, notaires, huissiers, etc.

bientôt diminuer dans les villes, cette concurrence nuisible, et par suite les crimes, les aliénations mentales et les suicides, qui sont les funestes conséquences de tant de mécomptes.

L'instruction primaire est considérée aujourd'hui comme une panacée infallible pour préserver la société de tous les maux qui l'ont affligée jusqu'à ce jour. D'abord, cette instruction, malgré les louables efforts du gouvernement, est loin d'être aussi répandue qu'on pourrait le croire. Je connais dans les départemens des Landes et de la Gironde, des communes composées d'un grand nombre de hameaux éloignés de plusieurs kilomètres et même d'un myriamètre du centre du village formé de trois à quatre mille habitans, et qui ne possèdent qu'un instituteur, tandis que dans les départemens de l'Oise et de Seine-et-Oise, par exemple, les communes situées à quelques kilomètres seulement d'autres communes, et composées généralement de trois cents habitans, et souvent moins, sont pourvues chacune d'un instituteur, inégalité frappante, malheureusement trop fréquente entre le midi et le nord, ou plutôt entre les départemens éloignés de la capitale et ceux qui l'avoisinent.

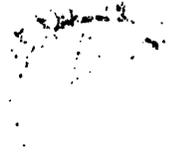
Pour répandre l'instruction dans les campagnes, au lieu d'exiger un instituteur par commune, ne vaudrait-il pas mieux en établir partout où il y aurait une agglomération de population de 500

habitans? Ne conviendrait-il pas aussi de renouveler le personnel des anciens instituteurs, généralement incapables, mais que l'administration supérieure supporte par complaisance, et l'administration locale par un orgueilleux égoïsme, ne voulant pas avoir un instituteur plus instruit que ceux qui la dirigent.

Convenons ensuite que c'est sans doute quelque chose que de savoir lire et écrire, mais que c'est un bien faible moyen pour servir de règle de conduite; ce qui prouve que si l'instruction est l'ouvrage des instituteurs, l'éducation doit être celui des parens. Malheureusement ceux-ci ne prennent pas plus de soins de former l'esprit et les mœurs que le corps de leurs enfans. De plus, les uns leur apprennent à mépriser les devoirs les plus sacrés, et d'autres leur donnent les exemples les plus funestes. Pour rendre l'instruction efficace, il faut donc à la fois le concours des parens et celui des instituteurs; ainsi une éducation formée de préceptes d'une intelligence facile et d'une application journalière, en un mot pure et pratique, devrait être tout à la fois religieuse, morale et intellectuelle; car les bonnes mœurs, assez puissantes pour prévenir les attentats contre les personnes, sont impuissantes contre la mort volontaire; une conviction religieuse profonde peut seule arrêter le bras du suicide.

Des hommes éclairés ne pourraient-ils pas, dans des leçons publiques, enseigner ces préceptes de morale religieuse qui font entrevoir un heureux avenir au-delà de l'existence humaine? Ne pourraient-ils pas faire comprendre les salutaires effets d'une conscience tranquille, de la probité honorée, de la pitié, de la bonté, de la générosité, de la philanthropie, enfin de tous les sentimens qui portent les hommes à s'aider mutuellement? Ne pourraient-ils pas encore leur enseigner que la tempérance, l'amour du travail, les sentimens de l'honneur et de la justice sont leurs premières richesses? Ne pourraient-ils pas enfin leur prouver que les passions funestes que nous avons signalées plus haut, telles que l'ambition, la cupidité, les dissensions domestiques, les discussions d'intérêt, la jalousie, l'amour contrarié, l'adultère, le concubinage, la débauche, la haine et la vengeance conduisent indistinctement à tous les genres d'aliénation mentale et de crimes, et au suicide?

En développant les immenses avantages que procure la pratique de tous les sentimens honnêtes et vertueux, je voudrais qu'on indiquât d'une manière générale quels sont les châtimens que la société inflige à ceux qui transgressent ses lois.



1743

ERRATA.

- Page 9, 3^e ligne, *au lieu de* : qu'il n'était pas facile, *lisez* qu'il n'était pas toujours facile.
- 18, 11^e ligne (49), *lisez* (50), *ajoutez une unité à tous les numéros cités pages 18 et 19.*
- 52, 20^e ligne, *contribuent également, lisez contribuent souvent.*
- 58, 9^e ligne, *recueilli, lisez recueilli.*
- 61, 8^e ligne, *veillard, lisez vieillard.*
- 61, 15^e ligne, *resté veuf uniquement dans, lisez resté veuf dans.*
- 78, 11^e ligne, *citée, lisez citée.*
- 94, 13^e ligne, *se son donné, lisez se sont donné.*
- 99, 25^e ligne, *qu'il savaient, lisez qu'ils avaient.*
- 100, 1^{re} ligne, *en ils ont eu recours à la strangulation, parce que le second lieu, moyen, lisez en second lieu, ils ont eu recours à la strangulation, parce que le moyen.*
- 118, 24^e ligne, *trachéolomie, lisez trachéotomie.*
- 128, 3^e ligne, *était obligé de mendier quand il était, lisez il était obligé de mendier quand il demeurait.*
- 185, 17^e ligne, *après leur mort, lisez après la mort.*
- 199, 5^e ligne, *mémoratifs, lisez commémoratifs.*
- 208, 8^e ligne, *accipital, lisez occipital.*
- 276, 8^e ligne, *donc quelques-unes, lisez donc si quelques-unes.*
- 279, 8^e ligne, *les medecins, lisez des medecins.*
- 293, 25^e ligne, *qui devint, lisez qui devient.*
- 307, 18^e ligne, *en a heureusement, lisez a heureusement.*
- 308, 25^e ligne, *pas à dommage, lisez pas dommage.*

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to blurring and fading.

Handwritten text in the upper middle section of the page, appearing as a line or two of a list or notes.

A vertical column of handwritten text on the right side of the page, possibly serving as a margin or a list of items.

Handwritten text in the lower middle section of the page, possibly a signature or a date.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Avant-propos.	1
Considérations générales sur les suicides, les aliénés et les criminels.	1
<i>Premier tableau. Etat des suicides effectués dans le canton de Liencourt-Oise, depuis 1804 jusqu'en 1833.</i>	11
Des prédispositions en général.	15
Des prédispositions héréditaires.	17
Des prédispositions natives	22
Des prédispositions acquises.	24
Considérations sur les dispositions à l'homicide.	25
Tempéramens	29
Âges.	31
Sexes.	34
Santé habituelle. — Douleurs physiques.	38
Instruction	42
Suicide par imitation	49
Des passions en général.	51
Amour.	53
Tendresse conjugale.	58
Amour paternel et filial	60
Jalousie.	63
Ambition, cupidité.	65
Orgueil.	67
Colère, haine, vengeance	68
Passion du jeu, débauche, libertinage.	70
Chagrins domestiques, discussions d'intérêt	71
Remords	75

	<i>Pages.</i>
Liqueurs alcooliques	76
Professions	80
Saisons, climat	88
Mœurs, croyances religieuses	90
Haine, ennui de la vie	97
Instrumens	98
Observations et nécropsies	104
Obs. I ^{re}	104
Obs. II	108
Obs. III	110
Obs. IV	113
Obs. V	114
Obs. VI (famille de suicidés)	116
Obs. VII	121
Obs. VIII	123
Obs. IX	124
Obs. X	126
Obs. XI	127
Obs. XII	129
Obs. XIII	131
Obs. XIV	133
Obs. XV	135
Obs. XVI	136
Obs. XVII	138
<i>Deuxième tableau. Division en cinq régions des départemens de la France, comparés entr'eux sous les rapports du suicide, des crimes contre les personnes, des enfans naturels et de l'instruction</i>	<i>141</i>
Symptômes	145
Suicide simulé	154
Suicide mutuel	155
Suicide précédé d'homicide	155

Penchant au suicide. Influence des croyances religieuses. Direction des idées dominantes vers un autre but. Cet état de monomanie persiste 17 ans avant d'arriver à son complet développement. Le prophète Elie et ses deux néophites.	158
Siège du suicide et altérations diverses	175
Tableau des altérations anatomiques dans les trois cavités splanchniques.	181
Des différentes espèces de mort.	196
De la mort subite.	196
Recherches sur le ramollissement de la muqueuse gastrique. Peut-il se produire après la mort? Expériences et observations nécroscopiques.	209
De la mort volontaire	214
De la strangulation.	214
Examen des pendus chez lesquels il n'y a pas de luxation de la colonne vertébrale	216
Lorsque la suspension a eu lieu pendant la vie, est-elle l'effet du suicide ou de l'homicide?	225
De la submersion.	230
Quels sont les signes qu'un individu a été submergé vivant, accidentellement, volontairement ou par une main homicide?	232
Moyen de faire observer la loi sur les inhumations .	241
Troisième tableau. Des suicides effectués et des accusés jugés dans chaque département.	247
Les crimes, l'aliénation mentale et les suicides sont-ils plus fréquents dans les villes que dans les campagnes?	250
Cause immédiate de ces trois penchans	254
Comment distingue-t-on le monomaniaque homicide du criminel? L'application de la peine de mort est aussi difficile que dangereuse	255

	Pages.
Criminels acquittés. — Empoisonnement d'un enfant de deux jours.	270
Aliénés condamnés. — Gilles Garnier, Jean Grenier, Léger.	281
Inutilité et danger des jugemens solennels pour les aliénés-homicides.	286
De l'épilepsie considérée sous le rapport médico-légal.	291
Etablissement pour les aliénés-condamnés et pour les criminels.	295
Considérations générales sur le traitement de l'aliénation mentale et du suicide.	299
De l'isolement. Maison d'aliénés à Clermont-Oise.	307
Du suicide considéré sous le rapport spécial de l'individu et de la famille.	307
Recherches sur les suicides aux bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort.	310
Le suicide est-il un acte criminel qui puisse être puni par les lois?	317
Moyens préservatifs du suicide, de l'aliénation mentale et des crimes contre les personnes.	318

FIN.